LE
CANADA FRANÇAIS

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. II

LE

CANADA FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

DU

PARLER FRANÇAIS

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Vol. II

Février 1919 — Juin 1919

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

Imprimé par
L'ACTION SOCIALE, Ltée.
103, rue Sainte-Anne, 103
QUÉBEC



Vol. II, No 1. QUÉBEC, FÉVRIER 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LE FÉMINISME

(*Second article*)

Ce n'est pas chose facile d'enfermer dans des limites précises le jeu complexe et l'étrange poussée des revendications féminines. Prêcher l'uniformité des droits dans l'égalité des sexes, c'est pousser l'ambition de la femme jusqu'à l'extrême, et faire de la compagne de l'homme, sur tous les théâtres où l'homme figure, son irréductible rivale.

Il semble, cependant, qu'en étudiant cette rivalité sous les trois aspects principaux qu'elle revêt, c'est-à-dire dans l'ordre domestique, politique et social, on puisse se faire une idée suffisamment complète des diverses manifestations du féminisme.

*

* *

Nous ne nous attarderons pas à démontrer tout ce qu'il y a d'abject, d'immoral et de subversif, dans la doctrine de ceux, hommes et femmes, qui rejettent l'institution du mariage et qui préconisent l'union libre.

A défaut de sens chrétien, le sens humain, même le moins affiné, proteste contre cette théorie où le roi de la création est ravalé au rang des bêtes. Le matérialisme, qui ne croit ni aux sanctions de Dieu ni aux destinées de

l'âme, et qui enseigne la promiscuité évolutive des espèces, se montre fidèle à lui-même en répudiant l'union stable et sacrée des époux. Une liaison à vie s'accorde mal avec la licence effrénée de l'instinct et le culte brutal et fantasque de la passion.

Dans nos modernes sociétés, l'union libre a ses tenants. Un philosophe anglais n'a pas craint de jeter aux foules cette parole, que le mariage n'est qu'une forme de la servitude ; et des milliers de jeunes personnes, impatientes de tout joug, et ignorantes de tout précepte religieux, l'ont recueillie pour en faire la règle de leurs actes et l'évangile de leur vie. Ce féminisme radical n'est pas le plus commun. Mais il progresse chaque jour, dans l'un et l'autre monde, et il grossit ses rangs de toutes les recrues que lui apporte le flot montant des mauvaises mœurs, du libertinage et du divorce.

Au fond, c'est le triomphe de la morale du plaisir sur celle du devoir. Et le mépris grossier de l'institution matrimoniale voulue par Dieu lui-même, ne peut trouver de contrepoids que dans l'exacte notion des destinées de l'homme, et des principes souverains par lesquels la vie humaine est régie.

On invoque, pour légitimer de si audacieuses libertés, la voix de la nature. Et l'on ne distingue pas entre la nature simplement animale, et la nature raisonnable à laquelle, chez l'homme, l'animalité est soumise. L'union libre se condamne par la gravité même des suites qu'elle engendre. Non seulement elle assoit le bonheur de l'individu sur une base fragile et croulante, mais elle mine la famille dans ses principes mêmes ; elle sacrifie à des vues égoïstes la perpétuation de l'espèce, ou du moins l'éducation des enfants ; et, par son exemple, son impudeur, ses désordres, elle porte à la vie de la société une atteinte funeste.

Faible encore est le nombre des théoriciens assez hardis pour ériger en système cette pratique sensuelle et

libertaire. Le féminisme le plus dangereux n'est pas celui qui arbore un drapeau trempé dans la boue, mais cet autre dont le programme, tout en écartant de telles horreurs, réclame la réforme du mariage et l'émancipation domestique de la femme.

La femme, pour ces féministes soi-disant modérés, n'a pas au foyer la place qui lui appartient. Les lois, disent-ils, s'unissent à la tradition pour la reléguer dans l'ombre d'une demeure où elle gémit sous l'empire de la plus rigoureuse vassalité ! En droit, elle est l'égale de l'homme. En fait, elle rampe à ses pieds. On voudrait un remaniement de l'état matrimonial qui rétablît, entre les deux sexes, l'équilibre rompu par la prédominance du sexe fort.

Ces plaintes sont-elles fondées ? et ne procèdent-elles pas, plutôt, d'une conception très fausse des éléments nécessaires à la constitution du groupe familial ? Que dire d'une société où personne, juridiquement, ne gouverne ? La famille peut-elle échapper à cette loi profonde de la coordination des droits et de la hiérarchie des pouvoirs ? Un corps sans tête n'est pas un être normal, mais un monstre.

Saint Paul n'a fait que sanctionner, de sa haute autorité apostolique, cet axiome, lorsqu'il a écrit " que l'homme est le chef de la femme "(1) et qu'il faut " que les femmes obéissent à leurs maris comme au Seigneur."(2) L'Apôtre justifie ce précepte, en rappelant que " l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme ", et que " l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme."(3) En d'autres termes, la manière dont la femme a été créée, et le rôle d'auxiliaire pour lequel elle a été faite, sont une double preuve de la dépendance féminine.

1. 1 Cor. XI, 3.
2. Eph. V, 22.
3. 1 Cor. XI, 8-9.

Dépendance, d'après saint Thomas d'Aquin, tellement naturelle, et tellement conforme aux exigences de l'ordre, que, même dans l'état d'innocence, elle eût marqué les rapports de l'époux et de l'épouse. L'homme, en vertu de sa constitution, et par un effet des propriétés de son intelligence et de sa raison, se montre, d'ordinaire, plus apte que la femme à tenir, dans la famille, les rênes du commandement.(1)

Nous disons " d'ordinaire ", car il arrive sans doute, et cela plus d'une fois, que le sceptre tombe, des mains impuissantes d'un mari sans talent ou sans volonté, dans celles de sa compagne. Ce sont là des cas spéciaux ; et, quel qu'en soit le nombre, ils demeurent à l'état d'exceptions et n'infirment nullement les conclusions d'une thèse générale.

Notre loi civile est ici d'accord avec la théologie. Elle décrète(2) que " le mari doit protection à sa femme, et la femme obéissance à son mari." C'est la formule très brève, mais très nette et très juste, où se résume la charte matrimoniale. Substituez à ce code antique du mariage chrétien le régime égalitaire : " C'est une guerre de sécession qui commence. Que le rêve des libertaires vienne à se réaliser, et le mariage sera le rapprochement ou plutôt le conflit de deux forces égales, avec plus d'orgueilleuse raideur chez la femme et moins d'affectueuse condescendance du côté de l'homme. Et quand ces deux forces, rapprochées par une inclination passagère, se heurteront en des luttes que nulle autorité supérieure ne pourra trancher, il faudra bien rompre, puisque personne ne voudra céder. Pauvres époux ! pauvres enfants ! pauvre famille ! "(3)

La puissance maritale, sous laquelle le droit place la femme, est sujette, nous l'avouons, comme toutes les

1. *Som. théol.*, I, Q. XCII, art. 1 ad 2.
2. *Code civil*, art 173.
3. Turgeon, *Le féminisme français*, t. II, pp. 101-102.

puissances humaine, à des écarts et à des abus. La rudesse, l'inconduite, l'irréligion de certains maris, amassent sous le toit familial bien des nuages, et font couler des yeux et du cœur des épouses bien des larmes. Autorisent-elles les réclamations anarchiques du féminisme ? Le remède serait pire que le mal. Ce qui importe et ce qui est possible, c'est plutôt de protéger la femme, par des moyens appropriés, contre les excès du pouvoir auquel la nature l'a soumise.

Nulle influence, dans ce domaine, n'est comparable à celle de l'Église.

L'Apôtre, qui, tout à l'heure, posait le principe de l'autorité de l'homme dans la famille, prend bien soin d'établir, à côté des droits masculins, les devoirs : " Vous, maris, écrit-il,(1) aimez vos femmes, et ne soyez point rigoureux envers elles." Ce que saint Pierre prescrit non moins expressément(2) : " Vous, maris, montrez de la sagesse dans vos relations avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible, les traitant avec honneur, puisqu'elles sont, aussi bien que vous, héritières de la grâce de la vie." En effet, dans l'ordre des mérites surnaturels, les divergences de nature s'effacent : " Il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme ; vous êtes tous un en Jésus-Christ."(3)

Cette unité devant Dieu, née de la même foi, de la même rédemption, des mêmes spirituelles destinées, créé donc entre les époux une situation qui, sans supprimer les rapports hiérarchiques, ennoblit l'obéissance et tempère l'autorité.

L'homme, dit Léon XIII,(4) est le chef de la famille, la tête de la femme. Celle-ci, chair de sa chair et os de ses os, lui doit la soumission et l'obéissance, non à la façon d'une esclave, mais comme une compagne digne d'égards et de respect. Que tous deux s'appliquent à bien remplir leurs devoirs mutuels : la charité divine aplanira leur tâche.

---

1. Coloss III, 19.
2. 1 Pet. III, 7.
3. Gal. III, 28.
4. Encycl. *Arcanum*, 10 fév. 1880.

Que de ménages heureux où l'homme et la femme s'entendent comme la tête et le cœur ! L'homme gouverne, mais avec cette bonté souriante et cette délicatesse de manières qui enveloppent et dissimulent la fermeté du vouloir. Il laisse à son épouse une ample latitude dans tous les champs d'action où brille le talent féminin. La femme use de cette liberté , discrètement, judicieusement, dans l'intérêt de toute la famille. Elle pénètre de son influence le sanctuaire intime où son zèle s'exerce. Elle est l'âme religieuse du foyer. Elle n'hésite point, elle ne recule point devant le devoir maternel. Elle insuffle à ses enfants toutes les ardeurs de l'esprit chrétien dont elle-même est animée, et elle exhale autour d'elle un parfum de foi, de contentement, et de vertu, qui crée et entretient l'atmosphère la plus vivifiante. Ce rôle n'est-il pas suffisamment honorable pour l'associée de l'homme ?

L'Église, d'autre part, veille avec soin sur toutes les causes qui tendent à troubler la paix des familles. Son action contre les mauvais livres, les mauvais théâtres, les mauvais lieux, est connue ; et, bien loin de se ralentir, elle se multiplie avec les sources du mal. La guerre qu'elle fait à l'alcool, et les œuvres de tempérance dont elle se montre partout l'initiatrice infatigable, apportent à la femme d'inappréciables réconforts. Quelques réformes dans les lois, touchant la capacité possessoire et administrative des époux, pourraient aussi, d'après plusieurs publicistes chrétiens, améliorer son sort.(1)

Améliorer n'est pas détruire. Conservons et sauvegardons l'ordre domestique, et, comme éléments indispensables de cet ordre, l'autorité du mari, la religion des époux, l'équilibre harmonieux de leurs devoirs et de leurs fonctions réciproques.

---

1. *Etudes*, t. LXVIII, p. 593 ; Turgeon, *ouv.* et *t. cit.*, l. II, ch. V, pp. 137 et suiv.

*
* *

C'est dans cette vue que nous croyons utile, néces'-saire même, de faire échec aux ambitions politiques contenues dans le programme féministe.

Nous mettons hors de question les quelques femmes illustres poussées sur la scène publique par les événements, et que ces facteurs historiques y maintinrent. Blanche de Castille au moyen âge, Victoria d'Angleterre dans les temps modernes, sont certes des exemples d'intelligence solide et de valeur gouvernementale qui honorent singulièrement le sexe féminin. Nous ne parlons pas de Jeanne d'Arc dont Dieu voulut choisir la faiblesse pour mieux faire éclater sa force. Ce sont là des cas singuliers et des illustrations brillantes qui montrent jusqu'où certaines femmes peuvent s'élever, par la faveur des circonstances, dans l'administration des États. Mais on aurait tort d'en conclure que le régime normal établi dans la société par la Providence, comporte pour la femme des fonctions et des aptitudes politiques.

Le rôle politique de la femme peut s'entendre aujourd'hui de deux manières : dans le sens électoral, et dans le sens parlementaire.

La plupart des avocats du féminisme hésitent encore à acheminer des mères, des sœurs, des épouses, vers la conquête d'un siège au parlement. L'éligibilité des femmes compte moins de partisans que l'électorat, parce qu'elle heurte plus directement, plus ouvertement, la tradition. C'est un changement plus radical dans nos mœurs. La fonction de député est plus haute que celle d'électeur ; elle implique des responsabilités plus graves, des occupations plus absorbantes, et elle répugne d'une façon plus visible aux talents et aux devoirs féminins. Il se trouve, malgré cela, des femmes qui aspirent à tenir une place dans l'enceinte des législatures, et dans le conseil des nations. Nous croyons même que ce phé-

nomène de la femme-député, s'est en effet réalisé. Le plus souvent, néanmoins, dans les cercles féministes, on se contente de revendiquer ce que l'on appelle, sans l'ombre d'une incertitude, le " droit " électoral de la femme.

Ce droit existe-t-il ? Et, s'il n'existe pas, convient-il que les parlements le concèdent ?

Quelques auteurs s'autorisent de la prétendue souveraineté du peuple pour arguer que la femme, de par la nature même, peut réclamer le droit de vote dans toutes les élections populaires. Cet argument, pour nous, est sans valeur. Nous estimons la thèse du peuple souverain(1) fausse et dangereuse, opposée aux meilleures doctrines philosophiques, comme aussi aux enseignements très formels de Léon XIII.

Là même où le suffrage universel des hommes est en vigueur, ce système fonctionne, non pas parce qu'il est une forme nécessaire et obligée du droit naturel, mais parce que, dans ces pays, le régime démocratique auquel les citoyens sont soumis, s'est organisé sur la base d'une participation très large des classes populaires aux affaires de l'État. C'est un élément variable et contingent. Le suffrage des hommes, quelque étendu qu'il soit, n'entraîne donc pas logiquement celui des femmes. La Cour suprême des États-Unis a rendu, à ce sujet, le 4 oct. 1875, une décision très significative. Des femmes du Missouri, à qui les cours de cet État avaient refusé le droit de vote, en avaient appelé de ce jugement au tribunal souverain de l'Union. Elles s'appuyaient sur leur titre de citoyens américains. Les juges dans leur réponse, firent cette déclaration : " Depuis près de quatre-vingt-dix ans, le peuple a vécu sur l'idée que la Constitution, quand elle confère le droit de citoyen, ne confère pas pour cela nécessairement le droit de suffrage. Si une pratique uniforme longtemps continuée peut établir la vraie portée

1. Voir notre *Droit public de l'Eglise. Principes généraux*, App.

d'un document aussi important que la constitution des États-Unis, assurément c'est ici le cas."(1)

Est-il, au moins, désirable que le droit de suffrage politique, dans la mesure où la loi l'accorde aux hommes, soit de même octroyé aux femmes ?

Dans un grand nombre de pays, l'une des innovations les plus ardemment réclamées par les champions du féminisme consiste précisément dans la sanction légale du suffrage politique féminin. Cette extension du droit de vote est en voie d'exécution aux États-Unis, en Australie, au Danemark, en Norvège.(2) Elle a été décrétée très récemment en Angleterre. Ailleurs, suffragistes et suffragettes battent la caisse avec entrain. Sous l'empire des idées et des méthodes protestantes, et, pour n'être pas en reste de ferveur démocratique, le Canada, lui aussi, a emboîté le pas aux États réformateurs, et, il y a quelques mois, notre parlement fédéral votait, non sans opposition de la part de plusieurs députés,(3) une loi reconnaissant aux femmes, dans les élections politiques, le droit de suffrage.

Cette législation nouvelle a créé, parmi les catholiques canadiens, une impression fâcheuse. Elle blesse leurs sentiments sur la femme et sur sa mission.

La femme, en général, spécialement la femme chrétienne travaillée avec tant de soin, et depuis tant de siècles, par les mains de la religion, ne nous semble pas faite pour l'arène politique. Son sexe même où vibrent les plus généreux instincts de notre nature, et où s'incarnent la douceur aimable et la bonté pacifiante, l'éloigne des querelles de la tribune et du tumulte de la place publique. Les luttes politiques passionnent les hommes et les divisent. Et c'est au contraire par le moyen des femmes,

1. Claudio Jannet, *Les Etats-Unis contemporains* (4e éd.), t. II, p. 323.
2. *The Catholic Encyclopedia*, vol. XV, p. 692.
3. Cette opposition s'est faite surtout par des députés canadiens-français.

moins mêlées à ces disputes, plus libres d'opinion, et plus dégagées des contestations irritantes, que souvent les familles rivales se rapprochent. Moins la femme se commet dans la poussière de la rue et la mêlée des partis, plus sa personne s'impose à la considération publique, en même temps que sa mission se poursuit dans toute sa sereine beauté.

Cette mission attache la femme au foyer. Là son empire se fonde ; là ses talents se produisent ; là sa vertu éclate ; là son influence rayonne. Dieu l'a créée pour des fonctions sans lesquelles la famille ne pourrait vivre, ni l'humanité se perpétuer.(1) Tout en elle se mesure, et s'ajuste, et se subordonne à cette vocation nécessaire. Peu versé dans les calculs d'ordre public et d'intérêt gouvernemental où se joue l'intelligence masculine, son esprit très vif, très délié, très minutieux, se tient attentif aux multiples soins du logis. Il suit le progrès des enfants, la croissance de leur corps, le mouvement de leur vie, la formation de leur âme, le développement de leur conscience, et cela avec des lumières, des intuitions et des clairvoyances vraiment admirables, et qui sont le propre des femmes et des mères. La femme est la joie des foyers, le lien des familles, la force des traditions, l'espoir des générations. Là où les lois s'élaborent, elle ne peut être que médiocre. Là où les hommes se font, elle excelle. Elle se montre supérieure, incomparable, dans le milieu où la nature l'a placée, et où tout exige qu'elle soit maintenue.

C'est moins, sans doute, une question de doctrine religieuse que de sens catholique et social. De bons chrétiens, quelques évêques même, ont cru sage de ne point condamner le suffrage féminin. Tel n'est pas pourtant, hâtons-nous de le dire, le sentiment général parmi les

1. Des économistes tels que P. Leroy Beaulieu, voient dans le féminisme que nous combattons un péril pour la natalité (cf. Arth. Trahan *Discours sur le suff. des femmes*, Ottawa, 11 avril, 1918.)

chefs et les fils de l'Église. " La majorité des catholiques, écrit le Père W. Fanning,(1) voient d'un œil défavorable l'activité politique des femmes."

Au premier rang de ces désapprobateurs se trouve le Souverain Pontife lui-même. Benoît XV, dans cette lettre aux Ursulines que nous avons déjà citée, déplore le nombre des femmes " qui désertant les devoirs domestiques pour lesquels elles étaient faites, se lancent témérairement au milieu des luttes de la vie." Les luttes politiques ne sont-elles pas les plus opposées aux exigences familiales ? " Il est difficile, déclare le Père Rossler, (2) de concilier la participation directe de la femme à la vie politique et parlementaire actuelle avec son devoir prédominant, le devoir maternel."

Les écrivains des " Études " ont consacré à cette question de belles pages. Nous en détachons les lignes qui suivent :(3)

On se figure malaisément une femme, jeune fille ou mère de famille, veuve ou suivie de son mari, menant pour son compte une campagne électorale, répondant à des affiches par d'autres affiches, aux journaux par des journaux, rendant injure pour injure, menace pour menace, discutant des programmes dans les réunions, et enfin montant à la tribune du Sénat ou du Corps législatif pour y prononcer des discours, parler pour ou contre la guerre et la paix, traiter à fond la question des douanes et des égouts, renverser des ministères et décider les questions les plus complexes et les plus graves de finances, d'agriculture, de commerce et d'industrie. Quand on annonce une femme qui s'occupe de politique avec passion, on s'attend toujours à la voir avec de la barbe. Les femmes ont une influence considérable, parfois décisive sur toutes ces affaires ; mais à condition de ne pas agir directement pour elles-mêmes et en ne se montrant pas trop.

Parmi nous, la question de suffrage des femmes s'est posée, nous l'avons dit, tout récemment. A part ceux de nos députés qui appuyèrent de discours très sensés leur vote contre la proposition de loi électorale soumise

1. *Catholic Encyclop.*, vol. XV, p. 696.
2. *Ibid.*, p. 694.
3. Tome LXVIII, pp. 582-583.

aux Chambres canadiennes par le ministère unioniste, la " Revue Canadienne "(1), par la plume de l'hon. M. Chapais, s'est élevée avec force contre le principe de l'électorat féminin. Nos journaux catholiques, entre autres l'" Action Catholique ", le " Droit ", le " Devoir ", ont combattu non moins vivement cette fausse réforme. Mentionnons particulièrement une série d'articles remarquables publiés sur ce sujet par M. Henri Bourassa. Répondant à ceux qui augurent de l'action politique des femmes un grand bien, le vigoureux publiciste écrivait :(2)

Indépendamment des ravages exercés dans la famille et dans la société par le féminisme, il n'est rien de moins certain que les femmes électrices ou candidates apportent une amélioration au ton général de la politique. La moralité de la femme, supérieure à celle de l'homme dans la vie privée, quand elle est soutenue par la maternité, n'est ni plus forte ni plus sûre que celle de l'homme en fonction des affaires publiques. La plus grande émotivité de la femme, l'empire tyrannique que prennent sur son esprit ses sympathies et ses antipathies instinctives, l'hypnotisation qu'exeree sur toute ses facultés l'objectif réel ou imaginaire de sa passion — être, chose, idée, ou simple illusion — moins variable qu'on ne le pense, unique en tout cas, tant que dure l'obsession, enfin, son extraordinaire intuition des détails. toutes facultés précieuses dans les sphères où la femme est chez elle, la rendent au contraire plus incapable que l'homme, si infirme qu'il soit, d'envisager les situations d'ensemble, de subordonner le particulier au général, de sérier et de hiérarchiser les questions ; et c'est tout cela qu'exige avant tout la science du gouvernement des sociétés.

Dans une lettre doctrinale à ses prêtres, le vénérable Évêque de Chicoutimi(3) a résumé toute cette question en quelques mots aussi justes qu'autorisés :

C'est une erreur d'arracher la femme à son foyer pour la jeter dans l'arène politique. La politique n'y gagnera rien, et les femmes y perdront, avec le temps nécessaire pour soigner leur ménage et bien élever leu enfants, le prestige délicat dont elles jouissent et qui les entoure d'une si haute estime. Le suffrage féminin nous paraît l'un des plus sûrs moyens

1. Livraison de mai 1918.
2. *Le Devoir*, 1er avril 1918.
3. Mgr M.-T. Labrecque, *Circulaire au clergé*, 17 juin, 1918.

de découronner la femme. de désorganiser la famille, et de compromettre l'avenir de la jeunesse chrétienne.(1)

Ajoutons que le droit de suffrage, accordé à une classe de personnes, doit être regardé pour elles, comme un premier pas dans la voie qui mène au parlement. Après s'être employé quelque temps à pousser le char politique, on éprouve l'ambition d'y monter. Beaucoup de féministes redoutent l'éligibilité des femmes. Ils seraient conséquents, s'ils dissuadaient ces dames de convoiter l'accès aux urnes, et s'ils persuadaient aux législateurs de leur en fermer le chemin.(2)

*

* *

Le féminisme ouvre à la femme non seulement la carrière politique, mais toutes les carrières civiles. Il l'installe un peu partout ; il la revêt de la toge des légistes; il la couvre du bonnet des docteurs ; il ose l'introduire dans les rangs ecclésiastiques; il n'hésiterait même pas à lui proposer de changer le mantelet pour la cotte de mailles.

Le principe de l'égalité des sexes, par sa portée logique, conduit fatalement à l'identité de toutes les fonctions.

Nous ne pouvons,certes, pas faire grief aux filles et aux femmes que presse le besoin de vivre, de franchir, lorsqu'elles y sont contraintes, le seuil du foyer, et d'aller chercher dans les bureaux publics, dans les établissements

1. C'est la *thèse* contre le suffrage des femmes, considéré d'une manière absolue, que nous croyons devoir soutenir dans cette étude. Mais il y a l'*hypothèse* où le vote féminin, dans un pays, est légal, et où les femmes mal inspirées s'en servent pour des fins perverses. En ce cas, ne vaut-il pas mieux que les femmes catholiques usent elles-mêmes de leur droit de suffrage et s'efforcent ainsi de neutraliser l'action électorale que l'on redoute ? Plusieurs le pensent, si toutefois l'on peut par là éviter un plus grand mal.

2. Nous parlons ici de l'intervention des femmes seulement dans le domaine politique ; mais ce que nous y disons peut et doit s'appliquer, quoique d'une façon restreinte, et sauf certains cas particuliers, aux choses municipales et scolaires.

médicaux, dans l'industrie et le commerce, un emploi lucratif. Certaines nécessités créées par les conditions modernes de l'ordre économique et social, parlent plus haut que les plus hautes raisons de tradition et de convenance. Nous pouvons les déplorer,(1) nous ne pouvons malheureusement les supprimer. Mais encore faut-il que, dans ces situations, les exigences de la loi morale soient respectées. L'organisation et la distribution du travail doivent se faire de telle sorte que ni la vertu des filles, ni l'honneur des épouses, ni la santé des mères, ne soient mis en péril. Il importe pour cela d'établir une surveillance active, de prévenir, autant que possible, les contacts dangereux, de préposer des femmes à la direction des départements féminins.(2)

L'on formule, contre l'insuffisance de certains salaires d'ouvrières et de petites employées, des plaintes très vives ; mais le féminisme porte plus loin ses ambitions et ses rêves, et ce n'est pas sans quelque succès.

De fait, plusieurs pays (sans excepter le nôtre) ont levé la barrière légale qui interdisait aux femmes l'entrée des carrières libérales.(3) Aux États-Unis, dans l'espace de vingt ans, le nombre des femmes-médecins et chirurgiens s'est accru de plus de quatre mille. " Ces dames ont forcé même les portes du sanctuaire. En ce pays de la Bible, malgré la défense de saint Paul, voici que les femmes prêchent, officient au temple et dirigent la congrégation.(4)" Nous sommes en face d'une invasion féminine qui dispute au sexe masculin ses positions les plus avancées, et dont le moindre inconvénient consiste préci-

1. " Il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques : ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe, et répondent mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille." (Léon XIII, encycl. *Rerum novarum*, 16 mai, 1891).

2. *The Cath. Encyclop.*, p. 694.

3. *Ibid.*, pp. 695-696.

4. *Etudes*, t. LXVII, p. 544.

sément dans cette concurrence faite par une moitié du genre humain à l'autre moitié.

Disons nettement notre pensée. Aucune raison sérieuse ne nous semble justifier uu tel renversement des idées et des pratiques les plus ancrées dans la vie et la conscience des peuples. Eh ! quoi, les carrières jusqu'ici destinées aux hommes, ne sont-elles pas suffisamment remplies ? et n'y a-t-il pas, dans les champs d'action et d'émulation propres à la femme, de quoi satisfaire ses plus nobles besoins d'activité intellectuelle, d'initiative, d'ingéniosité, et de dévouement ? La femme, pour se montrer à la hauteur de son rôle, doit-elle modifier son type primitif, et lui faut-il évoluer jusqu'à cesser d'être elle-même ? " Pour être plus homme, qui sait si elle ne sera pas moins femme." ? (1)

Sûrement, la famille en pâtira. " Nombre d'Américaines, écrit le Père Burnichon,(2) trouvent l'horizon du foyer trop étroit ; ce domaine, où les préjugés d'antan avaient confiné leur sexe, ne leur suffit pas. Toutes ces manifestations de leur activité et de leur hardiesse qui émerveillent nos publicistes, cette ardeur pour les hautes études, et surtout cette invasion dans les places et les carrières plus ou moins réservées jusqu'ici aux hommes, prouve surabondamment que la femme américaine accomplit une évolution du dedans vers le dehors ?" Or, ajoute l'auteur, cela " ne va pas sans détriment pour le foyer domestique. Le foyer vit par la femme. Qu'elle vienne à manquer, tout se désagrège et se disperse ; il n'y a plus de foyer."

Cet aiguillage de la vie féminine sur des voies où l'homme seul, auparavant, s'engageait, n'est pas sans effrayer ceux qui savent combien la complexion des femmes est délicate. Des écrivains, d'ailleurs sympathiques, croient devoir signaler ce danger : " Que les femmes choisissent

1. Turgeon, *ouv. cit.*, t. II, p. 449.
2. *Etudes*, t. LXVII, pp. 549-550.

bien leur voie ! Plus d'une occupation virile leur serait meurtrière. Qu'elles ne se flattent point d'avoir, en tout et partout, la force de nous imiter, de nous suppléer, de nous évincer sans dommage ! Pour ne parler que des fonctions libérales, douces en apparence et si enviables en fait, sont-elles nombreuses les têtes féminines capables de résister aux fatigues, à l'énervement des recherches et des travaux intellectuels ? "(1)

Par son tempérament physique et moral, par la pudeur et la retenue de son sexe, la femme se distingue tellement de l'homme qu'elle ne peut sortir du cadre de ses fonctions sans se faire violence à elle-même. Ni le fracas des batailles, ni les subtilités du barreau, ni l'œuvre sanglante de la chirurgie, ne conviennent à ses aptitudes. Nous ne contestons pas sa dextérité, et l'opportunité de ses soins, dans certaines branches de la médecine, surtout s'il s'agit de traiter des femmes et des enfants. Aussi voit-on la Providence utiliser ce talent chez les bonnes infirmières laïques, et chez les Sœurs hospitalières appelées par leur vocation au chevet des malades, et au secours des âmes endolories, et qui font de leur travail, non seulement un ministère corporel, mais une œuvre de charité et de religion.

Religion et charité : c'est dans ce double domaine que la femme, tout en demeurant fidèle à sa nature, joue un rôle éminemment social. Beaucoup de femmes chrétiennes, en mettant leurs loisirs au service d'œuvres religieuses et bienfaisantes, se font une gloire solide et vraie. Depuis le jour où la Vierge Mère collabora à notre rédemption, il semble, dit Ozanam,(2) que " rien de grand ne se soit fait au sein de l'Église, sans qu'une femme y ait eu part." Les martyres, les fondatrices d'ordres, les reines et les mères célèbres par l'influence conquérante de leurs

---

1. **Turgeon**, *ouv. cit.*, t. II, p. 455.
2. *Dante et la philosophie catholique* (5e éd.), pp. 388.

vertus, remplissent de leurs souvenirs les annales des peuples chrétiens.

Le Canada, lui aussi, a eu ses femmes illustres. Sur notre berceau se sont penchées des héroïnes dont l'histoire garde avec soin les noms et célèbre avec orgueil la mémoire.(1) Nos vierges, si nombreuses, qui marchent sur leurs traces, nos mères si vaillantes qui transmettent le sang des ancêtres, et par qui se conservent et se propagent les vertus de la race, n'ont rien à envier aux ouvrières tapageuses d'un avenir féministe.

Cet avenir nous paraît plein de dangers. Le vrai progrès n'est pas celui qui s'écarte de la tradition consacrée par la sagesse des siècles. Une nation n'est forte qu'en proportion de ce que vaut la famille ; et une famille ne vaut, et n'a de puissance de vie, que par le respect des lois qui en conditionnent la nature et qui en régissent tous les éléments.

(1) Voir *Les Fêtes du Monument Laval* (1908) : *Femmes illustres pendant l'épiscopat de Mgr de Laval* par l'abbé H.-A. Scott ; et *Feuilles volantes et pages d'histoire* (1910) par Ernest Gagnon : *Madame D'Ailleboust.*

L.-A. Paquet ptre

CROQUIS LAURENTIENS

LE TÉMISCAMINGUE

A l'honorable Honoré Mercier,
Ministre de la Colonisation.

Le lac Témiscamingue

Quand ils passaient dans leurs longs canots d'écorce, ces hommes de fer qui s'appelaient Chevalier de Troyes, Jacques de Sainte-Hélène et Le Moyne d'Iberville,— poussés vers le nord mystérieux par la fièvre bien française des glorieux coups d'épée — je songe que ce paysage-là, grandiose et inchangé, a rempli leurs yeux avides.

Depuis des centaines de milles ils couraient sur la glace ou pagayaient sur les eaux noires de l'Ottawa, quand, après l'interminable portage du Long-Sault ils entrèrent avec le printemps dans les eaux profondes du Lac Témiscamingue. Et je les vois, les grands canots cousus de fibres, aux proues en crosse, débordant de feutres larges et de pourpoints de cuir et j'entends la vieille chanson normande.

Quand la nature est reverdie,
Quand l'hirondelle est de retour,
J'irai revoir ma Normandie;
C'est le pays qui m'a donné le jour !

fondue avec le susurrement des avirons, glisser sur l'eau pro-

fonde entre les murailles granitiques de cette gorge qui, insensiblement, sans hâte, s'élargit et devient sans que l'on y prenne garde une petite mer intérieure. J'imagine que les yeux des hardis enfants de Charles Le Moyne, habitués cependant à la silencieuse virginité des paysages canadiens, durent fouiller avec inquiétude l'effrayante profondeur de cet horizon aux plans multiples, et admirer la chevauchée sous le grand ciel des hautes collines venant les unes après les autres s'affaler brusquement sous l'eau,— gigantesques décors d'une vaste scène de plein air où, à l'aurore du monde auraient joué des dieux marins !. . .

J'ai vu ce paysage par un jour où la pluie, en s'enfuyant, avait oublié sur les sommets et les falaises une mousseline de brume. A la surface de l'eau, de petits flots écaillés d'argent enchâssaient les tons chauds des bois flottants, et se résolvaient dans le lointain en une soie gris perle passant insensiblement à la pâleur du ciel.

Les rives du lac Témiscamingue sont saguenayennes. C'est dire en un seul mot que le granit lépreux et nu, figé dans une attitude éternelle, tombe à pic dans le flot noir qui passe lentement, mais passe toujours ; que dans les ravines, coins de fraîcheur et d'ombre, le vert tendre des bouleaux adoucit le noir solide des masses de résineux. Mais le feu a passé par endroits découvrant la blancheur des fûts et la grisaille de la roche . . ., et l'on dirait, à cette distance, une moisissure blanche attachée au flanc d'un monstrueux cadavre !. . .

A mesure que l'on remonte le lac, le paysage s'élargit, l'eau et le ciel se rapprochent et les blanches mouettes font gentiment la liaison de l'un à l'autre. Est-ce pour reposer leur aile fatiguée que le manitou du lac a fait surgir de distance en distance, ces minuscules îlets où quelques pins cyprès tordent leurs bras verruqueux ?. . . Peut-être. Et pourquoi pas ?. . . Les poètes ignorent-ils donc que tout dans la nature est appui et secours !...... On sait bien que la

fleur s'emmielle pour enivrer l'abeille, que le rocher se fend pour abriter la campanule et que les ramilles se façonnent pour retenir et bercer les nids ! Qui sait s'il n'y a pas, à l'usage des êtres qui ne sont pas nous, un autre évangile de charité, un évangile inconnu et charmant écrit avec une plume de rossignol sur des pétales de lis ?...

Mais voyez ! Le lac, qui s'était évasé, se rétrécit soudain et nous ferme maintenant la vue. Est-ce tout ? L'Ottawa va-t-il redevenir rivière ou ruisseau ? Non pas. Deux collines couraient l'une vers l'autre ! Elles se sont heurtées presque, ne laissant qu'un étroit passage ; mais au delà c'est encore l'eau profonde, l'eau maîtresse, la nappe immense et bleue et l'horizon sans limites.

Si l'on peut appeler histoire les brèves chroniques de ces régions neuves, ce détroit est le centre historique du Témiscamingue. Oh ! une histoire simpliste qui ne parle que d'eau baptismale et de peaux de castor, un épisode si l'on veut de l'histoire de deux puissances presque partout rivales : Dieu et l'argent. Ces deux divinités toujours en lutte, qui se partagent les cœurs des hommes, pour une fois ne se sont pas combattues mais se sont réciproquement prêté main-forte.

A droite de la passe achèvent de vieillir les magasins du Fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; en arrière, au flanc de la colline, dans un taillis grandissant d'églantiers et d'aubépines, une grande croix marque la tombe du P. Laverlochère et le cimetière algonquin. Sur des bouts de planche vermoulus quelques inscriptions : *Oma Nipa*, ici dort ; *Gagatnama8icik*, priez pour elle. Pauvres indiens au cœur simple et dont la douce main de l'Église a fermé les yeux ! A voir la solitude et l'abandon du lieu et l'espèce de conspiration des feuillages et des fleurs avec la pluie du ciel pour effacer ces ultimes vestiges du passé, l'on comprend que les morts aux longs cheveux noirs qui dorment sous nos pieds dans leurs couvertures multicolores ont enseveli avec

eux l'âme de leur race. Mais la terre canadienne, maternelle à ses premiers enfants, leur a donné une sépulture splendide ! Le petit cimetière algonquin domine l'un des plus beaux paysages que l'on puisse voir " où le grandiose s'allie intimement au pittoresque " ; les calices blancs des aubépines et les corolles vermeilles des églantiers y épanchent silencieusement leur petite âme parfumée dans la langueur des soirs, et, sur les bras vétustes de la croix, fauvettes et pinsons viennent sérénader ! Oui ! c'est bien cela ! *Oma Nipa !* Ici repose !

De l'autre côté de l'eau, les bâtiments en ruine de la Mission sont répandus derrière le rideau de peupliers baumiers qui tremble et chantonne tout le long de la grève. " Un silence, un recueillement qui semble imposé par quelque divinité invisible règne sur toute la nature environnante, au sein des bois assoupis, sur la croupe onduleuse des côteaux et jusque dans le balancement attentif et retenu du lac. Partout au loin, la plage est muette, baignée par les flots d'azur qui s'appellent et se suivent comme des caresses, et par les flots d'or du soleil éclatant au milieu d'un ciel sans nuages "... Ces lignes, Arthur Buies qui les a écrites, pourrait encore les signer après trente ans écoulés : le silence et les flots sont restés les mêmes, attentifs, retenus.

O. M. I. et H. B. C. !... la foi et le lucre, les chevaliers de Notre-Dame et les magnats de la fourrure ! Vraiment le contraste est parfait et frappe les moins prévenus. Il faut reconnaître que la grande compagnie possédait supérieurement l'art de choisir ses postes de traite. Les sauvages descendant de l'Abitibi, du lac Temagami, de la Kinojévis, de l'Harricana et de la Nottaway devaient nécessairement passer par ce goulet étroit où la compagnie les attendait. *Here before Christ !* Cette ironique traduction du sigle de la compagnie : H. B. C., s'est trouvée encore vraie au Témiscamingue. Le poste est aussi vieux que la puissance anglaise au Canada et ce ne fut qu'un siècle plus

tard, en 1863, que la croix parut sur la colline en face du Fort pour parler à la race condamnée le langage d'amour et d'espérance éternelle qui trouve si facilement un écho dans les âmes primitives.

Mais le Christ — maître des siècles à venir — a sa revanche splendide. Bien que nous ne la voyions pas, nous savons que derrière ces promontoires abrupts s'étend une terre merveilleuse peuplée de vigoureux colons groupés autour de leurs blanches églises. Et tandis que la puissance de la Compagnie va s'éteignant pour n'être plus bientôt qu'une feuillet sans gloire de notre histoire coloniale, le Christ, ami des humbles, voit grandir autour de ses croix le long des chemins neufs tout un peuple fidèle dont il est l'amour et l'espérance...

Ville-Marie

Être à Ville-Marie-sur-Témiscamingue !... Le rêve ébauché à son bureau de travail, penché sur les petits carreaux polychrômes de la carte officielle !... Le rêve écarté avec un gros soupir en essayant laborieusement de remettre le document dans ses plis !... Nous y sommes pourtant ! Et, ce matin, sur la véranda du presbytère, c'est une volupté de laisser le vent d'ouest nous caresser la figure et gonfler des narines habituées à filtrer sans succès les poussières plus ou moins microscopiques de l'ancienne Ville-Marie, là-bas, très loin...

De l'autre côté du lac, Ontario se réveille tout rose sous le pâle soleil du matin — effet de granit et de bois sec. Si j'avais vingt ans de plus ou vingt ans de moins, je ne reculerais pas devant la vénérable métaphore et, une main sur la balustrade et l'autre tendue en supination vers l'occident, je m'écrierais tout ému : " L'aurore aux doigts de rose !..."

A voir cette falaise régner, déserte, tout le long de l'horizon, qui soupçonnerait que l'argent court dans les veines

rigides de cette terre granitique et que tout près, à deux milles en arrière, tout un petit peuple accouru des quatre coins du monde pâtit, fouille fiévreusement les entrailles de la pierre. Cobalt ! La " Silverland " ! L'argent, le grand levier du monde... à moins qu'il n'en soit le point d'appui! L'argent stérile et froid, puissance terrible qui démuselle les canons et fait taire la justice, l'argent ouvrier de la haine et gaspilleur de sang !... La pensée un instant entraînée au dehors par ce mot qui brille revient tout naturellement vers Ville-Marie qui dresse en face de ce progrès fougueux le vieil idéal agricole : l'amour de la terre pour la vie qu'elle crée et qu'elle multiplie, pour les races humaines qu'elle nourrit et féconde.

A cause de la Pointe-au-Vent et de la Pointe-au-Cèdre qui l'entourent de leurs bras de pierre, la Baie paraît fermée. Ne dirait-on pas un de ces lacs laurentiens que nos géographes ont pris l'habitude de ne plus compter ?..... D'ici, impossible de deviner le Témiscamingue magnifique et royal, développé au nord et au sud.

La Pointe-au-Vent est ce matin d'un joli vert bouleau piqué de noir sapin, et, à son fin nez, de granit rose le flot passant met une moustache d'argent. Au loin une barque glisse et sautille sur la petite vague nerveuse et retroussante ; elle anime seule la Baie, car le petit vapeur est parti tout à l'heure abandonnant dans le bleu gris du ciel quelques spires de panache vite déroulées par la brise légère. Hier, la Baie riait et jasait, car il faisait glorieux soleil et grand vent, — ce que les hommes de mer appellent un superbe mauvais temps. Aujourd'hui, elle est grave et se tait ; on n'entend plus que le long cri des oiseaux inquiets et le crissement léger des *barouches* dans la glaise demi-sèche.

La glaise du Témiscamingue ! Richesse du pays ! Mère nourricière de l'herbe haute, du beau mil, des avoines oscillantes et du blé d'or !... Aimez-la bien cette bonne terre du Témiscamingue ! Elle vous paiera de retour en

s'attachant à vous indissolublement, car la pluie qui la détrempe et la malaxe en fait la substance la plus gluante, la plus prenante qu'il soit possible d'imaginer. Comme les dieux, la glaise a toujours soif ! Le soleil ne l'assèche que pour lui permettre de boire encore et les empreintes lunulaires laissées par le pied des bêtes sont de petites coupes toujours tendues vers les nuages. Aussi à peine le ciel a-t-il versé d'aventure quelques seaux d'eau que la glaise s'attendrit, entoure amoureusement vos pieds devenus les nucléus de deux mottes informes qu'il vous faudra porter jusqu'au grattoir le plus prochain !... Heureux pays tout de même où, cirer ses bottes étant généralement considéré comme un travail de Danaïdes, on peut encore avoir les pieds crottés et une figure d'honnête homme !

Donc, ce matin, les *barouches* passent sur le chemin de glaise. Pour des yeux citadins, le défilé ne manque pas de pittoresque. Voici, par exemple, une bonne vieille jument grise qui, secouant à chaque pas sa crinière poivre et sel, berce doucement un vieux à collier de barbe... Quelque cent pas plus loin, sur une *planche*, une femme en noir avec un garçonnet en blanc et coiffé d'une de ces petites cloches de toile bleue que les enfants portent maintenant comme la cocarde du ciel d'où ils descendent !... Qui donc a dit que le bleu se mourait ?

Ville-Marie a déjà du caractère, malgré des signes mal dissimulés de trop grande jeunesse : larges rues sans pavé, allure empressée des constructions de bois neuf. Ville-Marie n'est pas, certes, comme certains coins de notre Province — l'Ile-aux-Coudres par exemple — un reliquaire où le décor si riche ne semble là que pour enchâsser le passé. C'est plutôt un village tout fier d'avoir place au soleil, un village de belle mine et sûr de lui-même, qui se fait coquet pour inviter l'avenir.

Hier, revenant en canot du haut du lac, j'ai laissé Émile, dont les biceps sont sûrs, doubler seul la Pointe-au-Vent, pour

prendre à pied le portage ombreux, œuvre de mon vieil ami Maiakisis. Le portage large et tout droit est bientôt traversé ; il aboutit à une clairière d'où la vue s'étend sans obstacle et magnifique sur toute la Baie. Je veux aller au devant du canot par le pied des falaises, mais l'eau est haute et je suis bientôt arrêté par un rocher abrupt qui plonge à pic et ne laisse pas de passage. Que faire ? Rien, sinon attendre et jouir du paysage. Au-dessus de ma tête les troncs torses des pins rouges s'échappent des plans de retrait du granit et les noirs faisceaux de leurs aiguilles me font un parasol rustique du meilleur effet. Les églantiers sauvages — la gloire du Témiscamingue en ce commencement de juillet — accrochent leurs rosaces et leurs boutons partout sauf sur les étroites corniches là-haut où règne une rigide dentelle de polypode.

A ma droite d'autres petits caps comme celui qui me retient emprisonnent des coins obscurs tandis que sur le vert lumineux des lointaines montagnes se traînent de longues écharpes diaphanes, ombres fugaces des nuages errants.

Devant moi, au creux de la Baie, Ville-Marie se chauffe au bon soleil du bon Dieu. Tout à l'entour le granit monte, s'arrondit en un cirque aux gradins ruinés par les siècles et où la nature, toujours soucieuse d'harmonie et de couleur, a planté des touffes de viornes blanches et de kalmias rouges. Et, pour couronner le tableau, le même artiste invisible, le temps, a respecté, tout en haut, au bord de l'horizon, les pins demi-morts plaqués sur le bleu du ciel et qui présentent encore un bouquet sombre aux baisers de la lumière.

Sur ce fond vierge, quelques notes de brique rouge : le presbytère, l'église, le couvent, l'hôpital — et au centre, un fin clocher d'argent pour accrocher au passage les rayons vagabonds de ce gai soleil d'arrière-printemps. Le village tout entier forme sous la lumière intense un délicieux pastel où le blanc, le rouge et le gris se marient sur la dominante du

vert, sous une immense coupole bleue traversée de langoureux nuages qui n'ont pas l'air bien pressés de s'en aller. Je ferais bien comme eux. Mais la pince du canot paraît derrière le cap, puis le large dos d'Emile courbé sur l'aviron. Il triomphe ! Il me montre de loin, au bout du bras, une magnifique fleur rouge dénichée dans une anfractuosité de la Pointe-au-Vent. La brise maintenant pousse le canot vers moi et je reconnais un superbe échantillon tout frais éclos du lis de Philadelphie ! Belle trouvaille vraiment que ces longs pétales de velours écarlate nourris du miel de la pierre !... Je n'ai plus qu'à me pendre à la corde de Crillon : Émile a trouvé le lis de Philadelphie et je n'y étais pas !...

Volontiers, je m'attarderais à admirer encore ce délicieux coin de mon pays. Mais il faut partir. Le vent augmente et Maiakisis serait inquiet ! Adieu bel horizon ! Adieu prison très douce ! Adieu rosiers ! Fringue, Émile, fringue sur l'aviron !...

Maiakisis

— Qu'avez-vous vu de plus intéressant au Témiscamingue ?

— J'ai réfléchi un peu — oh ! très peu — et j'ai répondu sans sourciller :

— Maiakisis.

— Maiakisis ?...

— Oui ! Maiakisis. Ce nom-là ne vous dit rien ? Évidemment. Moi aussi, je le confesse, il y a quelques semaines, je l'ignorais profondément malgré la bonne page que lui a consacrée Arthur Buies — qu'on ne lit plus.

Maiakisis est le nom algonquin d'un humble frère Oblat que le monde ne connaît pas — parce que le monde ne connaît que ce qui est à lui. Il ne fut rien moins cependant que la cheville ouvrière du vaste mouvement de colonisation qui a ouvert à la race, le pays du Témiscamingue.

Le frère Mofette — puisqu'il faut l'appeler par son nom — est au Témiscamingue depuis cinquante ans bien comptés. Il y arriva avec les premiers missionnaires Oblats qui étaient alors, avec les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les seuls blancs sur les eaux supérieures de l'Ottawa. Les sauvages ont atteint la perfection dans l'art si difficile de nommer ou de définir d'un mot. Les Algonquins qui fréquentaient la Vieille Mission, remarquant que le frère se levait avec le jour pour vaquer aux multiples soins matériels de l'établissement, l'appelèrent sur-le-champ Maiakisis, " comme le soleil ". Jamais ils ne sont tombés plus juste. Depuis cinquante ans Maiakisis en effet se lève avec le soleil et comme lui il éclaire et réchauffe les colons, ses frères et ses amis.

Il a bien 70 ans. Une robuste carrure, de larges mains faites aux plus durs travaux, mais surtout une tête puissante modelée par l'ongle de la vie et dont les traits profonds convergent sur des yeux remarquables, des yeux intelligents, malins et doux. Beaucoup de cheveux encore, gris et frisottants sur la tête. Matin et soir, aux heures de prière conventuelle, il porte soutane et crucifix d'Oblat. Le long du jour il a généralement une blouse d'alpaca et un feutre à larges bords.

Doué d'une force physique extraordinaire, d'une calme énergie toujours victorieuse parce que sûre d'elle-même et d'un véritable génie d'organisation, le frère Mofette fût devenu dans le monde — on l'a souvent dit — général ou millionnaire. On ne coulera pas sa statue car il n'a versé le sang de personne ! J'ai la témérité de croire à part moi qu'il a fait beaucoup mieux et beaucoup plus : il a travaillé indirectement au salut de beaucoup d'âmes ; il a fait du bien aux colons ses frères ; il a multiplié les clochers, agrandi le domaine de la vie et de sa race. Cela peut et doit suffire à la plus robuste des ambitions.

A voir cet homme, aujourd'hui encore fort et droit comme les ormes de nos champs, on a peine à croire aux terribles et légendaires voyages qu'on lui attribue, alors que, au cours de l'hiver, il ravitaillait la Mission en traîneau depuis Pembroke, et plus tard, depuis Mattawa, couchant à la belle étoile par des froids hyperboréens. Malgré sa façon toute simple de raconter les plus affreuses choses, on devine en l'écoutant l'horreur de certaines nuits passées à courir en raquettes autour du cheval, frappant sans cesse le pauvre animal, de peur que l'homme et la bête ne s'endormissent tous deux d'un sommeil mortel !

La Baie des Pères, Ville-Marie, les belles paroisses de l'intérieur, tout ce mouvement, toute cette vie débordante, au fond, c'est son œuvre à lui, modeste, et dont, certes, il ne cherche pas à tirer vanité. Après avoir été durant cinquante ans le père des colons, l'ami et le familier des magnats de la grande Compagnie, des grands industriels forestiers et des chefs des grandes *concerns* minières, le frère Mofette est resté l'humble religieux serviteur de ses frères, que l'on voit au petit jour allumer les cierges et servir la messe avec la simplicité d'un enfant, pour le retrouver aux heures chaudes dans le potager renchaussant les pommes de terre et soignant les citrouilles.

Ce vieillard courbé dans le sillon, la bêche à la main, c'est lui qui le premier, et tout seul, crut à l'avenir du Témiscamingue ; c'est lui qui en pressentit la richesse ; c'est lui enfin qui jeta en terre la première poignée de blé. Il m'a raconté lui-même cette simple histoire qui ressemble de loin à une parabole évangélique.

En ce temps-là, le P. Pian étant supérieur de la Mission sur la passe du lac Témiscamingue, le frère Mofette administrait le temporel, cultivait le petit jardin et aidait les pères dans leur ministère.

Souvent l'infatigable convers avait sillonné le lac dans tous les sens et la magnifique Baie du côté nord-ouest l'avait séduit. Il y pensait. Il en parlait. Il en rêvait. Il en

importunait son supérieur dont l'idée était faite sur l'impraticabilité de toute culture dans le Témiscamingue,— beau domaine pour une réserve sauvage, mais que, selon lui, les blancs n'occuperaient jamais. Cependant, le frère ne se décourageait pas. Dans ses voyages, il en avait bien vu à l'intérieur, des beaux vallons en pente douce et des grands plateaux argileux ; il avait observé la vigueur de la végétation sauvage dans les *brûlés*, le long des rivières et des ruisseaux, il avait écouté le bouillonnement de la vie dans le sein de cette terre qui ne demandait qu'à s'ouvrir, à produire, à nourrir !

Un matin, dans la pauvre chapelle, le frère Mofette, en quête d'un sujet de méditation, ouvrit son évangile et lut : " *Je vous le dis en vérité, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là et elle s'y transporterait, et rien ne vous serait impossible* " (S. Math. XVII, 19). Il ferma le livre et durant une demi-heure se livra à une oraison fervente, où il y avait de la foi, des montagnes, de la charité, des souches, de la confiance en Dieu et de beaux champs de blé ! Après le déjeûner, il fit venir Pierre et Antoine, deux orphelins sauvages de onze et de douze ans adoptés par la Mission.

— Vous prendrez Le Rouge dans le friche et lui mettrez son harnais. Vous irez ensuite chercher la petite charrue et l'arrache-souche. Mettez les instruments dans les deux chalands attachés au nord-est de la pointe. Quand tout sera prêt, tenez-vous avec Le Rouge derrière le mulon de foin et attendez-moi là ! Vous allez venir avec moi pour un petit voyage !...

Fous de joie à la pensée de faire un voyage avec Maiakisis, les petits Indiens partirent en courant comme deux faons à la recherche de leur mère. Deux minutes plus tard, le frère Mofette abordait le P. Pian qui disait son bréviaire, assis sur un banc à la porte de la Mission. La voix humble et les yeux brillants, il exposa pour sa centième fois son projet de faire un morceau de terre à la Baie.

Le P. Pian était de mauvaise humeur ce matin-là. Il se fâcha tout rouge, et lui, le saint missionnaire, mort à tout et à lui-même, il envoya promener le pauvre frère en lui jetant ce qui suit ou quelque chose d'approchant :

— Vous me cassez la tête à la fin avec cette histoire ! Voulez-vous bien me laisser la paix ?... Allez cultiver le Groënland si vous le voulez, mais ne me parlez plus de vos utopies !... — C'était une permission générale, n'est-ce pas ? dit en riant le bon frère quand il raconte la chose. Aussi je ne me le fis pas dire deux fois. J'embarquai à la hâte le cheval, les outils et les provisions préparées à l'avance et nous prîmes le large à force de rames. Il faisait une belle journée de mai, mais un peu froide. Je disais à mes petits sauvages :

— Ne regardez pas en arrière de peur que le Père Supérieur change d'idée !...

Une heure après, les chalands touchaient terre et s'amarraient à un gros cèdre courbé au-dessus de l'eau. Bientôt le bois retentit de coups de hache. Maiakisis, premier colon du Témiscamingue, abattait d'un bras joyeux les grands pins à panache, les verts bouleaux et les cèdres odorants !... Maiakisis arrachait les souches !... Maiakisis faisait de la terre !... Deux jours... Trois jours... Et le grain doré vole dans l'air, donne à la terre grise du Témiscamingue son premier baiser !

Il y a déjà longtemps de cela. Aujourd'hui, sur le site même s'élève une grande église où, le dimanche, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'assemblent pour écouter le successeur du P. Pian lire dans le livre sacré la belle parabole du semeur : ..." Une autre partie tomba dans la bonne terre..."

Et dans l'ombre de sa stalle, presque en arrière de l'autel, Maiakisis, les mains dans les manches de son surplis, murmure en regardant sans en avoir l'air les rangs pressés des fidèles :

— ... et rendit cent pour un !

FR. MARIE-VICTORIN, des E. C.

NOS POÈTES CRIMINELS

A PROPOS DE PATRIE

Nos poètes criminels, ce sont ceux qui ont encouru l'ire de M. Benjamin Sulte, ou plutôt, et au contraire, ce sont ceux qui le font rire. Car M. Sulte assure qu'il en a ri. Et ceux-là le font s'amuser en trois pages(1) de prose ironique, qui ont créé chez nous la légende que notre patrie, c'est... la France.

Assurément, il y aurait de quoi s'amuser, ou de s'aigrir, si nos poètes étaient coupables de ce crime, si, fermant les yeux sur toutes choses du Canada, sur notre vraie patrie, ils n'avaient aperçu dans leurs rêves patriotiques que l'image lointaine, ancestrale, et justement aimée de la France. Mais je soupçonne M. Sulte d'avoir composé de verve, un beau cas de pathologie littéraire, pour exercer avec plus de vigueu·, sur le dos de la race irritable — *genus irritabile* — son antipathique bonhomie.

Depuis Crémazie,— et plus exactement depuis Garneau, qui a chanté avant d'écrire en prose,— nos poètes se sont appliqués à célébrer la France. Ils l'ont fait en strophes plus ou moins résonnantes, ils l'ont fait avec assiduité, ayant vu en la France, la mère féconde qui créa notre vie, la nation

(1) Voir *le Pays laurentien*, juillet 1918, pp. 124-127.

généreuse dont l'histoire, après tout, s'enveloppe d'une beauté héroïque. Mais ni Crémazie, qui chanta aussi notre Canada

Il est un sol unique au monde...

ni Fréchette qui écrivit la *Légende d'un Peuple*, ni Lenoir dont la poésie jaillissait du terroir, ni même Chapman qui dessina les *Fleurs de givre* et rêvait d'une épopée du Canada, ni non plus Beauchemin, ni Poisson, ni Gingras, qui s'appliquèrent aux choses de chez nous, ni enfin M. Sulte lui-même, qui écrivit parfois des vers passables, personne, enfin, que je sache, parmi nos ainés du Parnasse canadien n'a prétendu ou voulu créer cette conviction que notre patrie, c'est la terre que nous n'avons jamais habitée, la France. Et voici que parmi nos poètes d'aujourd'hui apparaît de plus en plus nombreux le groupe des amants de la petite patrie, de ceux-là qui aiment éperdument et font aimer la terre canadienne . . .

A qui donc en veut M. Benjamin Sulte, quand il écrit : " A vrai dire, ce sont des rêveurs qui ont imaginé ce dédoublement de notre être et qui pensent que nous devrions vivre pour des peuples qui ne nous connaissent ni d'Adam ni d'Ève, et s'il faut s'en prendre à quelqu'un nommément, je dirai que nos poètes méritent le blâme à cet égard."

Certes, si après trois siècles de vie nationale, quelque rimeur affirme que notre patrie n'est pas le Canada, qu'il soit l'anathème de M. Sulte et des Canadiens ! Et il y en a peut-être, parmi ceux qui écrivent en prose ou en vers, qui seraient aujourd'hui coupables de cette offense de lèse-patriotisme. Nous ne songeons pas à les soustraire à la verge des gardiens farouches de nos frontières ; mais encore faudrait-il que ces sentinelles n'oublient pas que rien de ce qui est humain — berceau, vertus, patrie — ne se fait de rien, et qu'eux-mêmes, tout comme M. Sulte, eurent des ancêtres.

" Nous ne devons rien à la France, sauf notre langue et encore cela ne constitue pas un lien ", écrit M. Benjamin

Sulte. Une telle phrase est très contestable, et peut couvrir trop de faciles mépris. Je reconnais volontiers que nous ne devons rien — ou à peu près rien — à la France, de ce qui constitue notre présente vie matérielle, économique et politique ; mais je sais trop bien à quelles sources françaises, nombreuses, abondantes, variables, nous puisons encore notre vie intellectuelle, artistique et même morale, pour répéter avec M. Sulte : " Nous ne devons rien à la France." Grands dieux ! quelle serait notre vie de l'esprit, si nous n'avions pour enrichir et affiner nos âmes que les livres de chez nous, y compris ceux de M. Benjamin Sulte ? Et pourtant, j'apprécie comme il convient l'œuvre érudite, précieuse et joviale de M. Sulte, et celle de tous nos écrivains canadiens. Mais, avouons-le, nous avons eu recours bien des fois à la littérature de France pour alimenter nos avides esprits, et pour soutenir et accroître nos forces littéraires ; et nous avons encore besoin d'elle. Et si c'est à la France que nous demandons la plupart des livres de nos bibliothèques, c'est peut-être que sa langue est la nôtre, que la nôtre est la sienne, et que cela, quoi qu'en pense M. Sulte, est un lien entre la France et nous.

Reste la question de savoir si un fils doit à sa mère quelque chose de la noblesse de son âme, et si dans la vision claire de son idéal ne passe pas l'image des aïeux. Il est évident que M. Sulte n'en croit rien. Nous pouvons sur ce point penser autrement que lui...

Soyons donc de chez nous. N'acceptons pas l'alliance absurde de ces deux mots : patrie étrangère. Notre patrie à nous, Canadiens-français, c'est le Canada. Sachez-le bien, ô poètes criminels. Mais aussi gardons en nos âmes le culte filial de la France. Nous ne pouvons pas, hommes ou peuples, ignorer nos berceaux...

Louis de MAIZERETS

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LES AURORES POLAIRES

Durant le cours de l'année dernière, surtout pendant quelques belles nuits du printemps, nous avons été témoins de splendides phénomènes lumineux, sous forme de lueurs verdâtres ou violacées qui sillonnaient une partie du ciel de traînées brillantes ou qui se projetaient sur la voûte céleste en longs faisceaux de rayons colorés comparables à des fusées d'artifice.

Nos bonnes gens disent alors *qu'il y a des tirants dans le nord*, ou bien encore, à cause des mouvements très curieux des lueurs qui font croire à une danse désordonnée dans les profondeurs du ciel, ils les appellent des *marionnettes*.

Les physiciens et les météorologistes, tout en reconnaissant et approuvant ce qu'il peut y avoir de poétique et même d'exact dans ces appellations, désignent ces remarquables manifestations lumineuses de la haute atmosphère sous le nom d'*aurores polaires*. On entend dire le plus souvent *aurores boréales* : ce sont celles que l'on observe dans notre hémisphère, et l'on nomme *aurores australes* celles qui se manifestent au voisinage du pôle sud. Il est prouvé maintenant par des observations suivies que ces deux classes d'aurores apparaissent toujours simultanément et sont, par suite, intimement liées entre elles. Quelquefois aussi,

mais très rarement, une même aurore s'étend d'un pôle à l'autre et couvre, sur une largeur plus ou moins grande, toute l'étendue du firmament.

Les aurores boréales ont été observées de toute antiquité : Aristote et Sénèque en font mention et Pline les redoutaient comme les présages des plus tragiques événements. Au moyen-âge, les aurores boréales semèrent l'épouvante parmi les populations. Les récits du temps, au sujet de ce brillant météore, parlent de têtes hideuses à cheveux hérissés, d'épées sanglantes et de torches enflammées que l'imagination exaltée par la frayeur voyait apparaître dans les couches atmosphériques.

D'après la chronique de Louis XI, on vit à Paris, le 23 juillet 1461, un météore " avec grand resplendisseur et grande clarté, tellement qu'il semblait que tout Paris fût en feu et en flambe, dont Dieu veuille le préserver ! " Ce fut de même le 18 novembre 1465, pendant les troubles de la Ligue du bien public. " Le roi Louis XI monta à cheval et s'en alla sur les murs ; tous les quartiers furent assemblés et chacun prit son poste de garde aux murailles. Le bruit courait que les ennemis, devant Paris, s'en allaient, brûlant et endommageant la ville partout où ils pouvaient, et fut trouvé que, de tout ce, il n'était rien."

Même à une époque beaucoup plus rapprochée de la nôtre, les aurores boréales ont souvent répandu la terreur parmi le peuple. Voici ce que rapporte Jules Gay, dans ses " Lectures scientifiques ", au sujet des aurores parues à Paris, pendant la guerre franco-prussienne :

" Nous avons connu ces émotions, nous qui avons été témoins, pendant le siège de Paris par l'armée prussienne, des deux aurores boréales du mois d'octobre. Dès le commencement de la nuit, à la première apparition, une lueur se remarquait au nord, et, peu à peu, le ciel s'éclairait d'une nuance rose, qui en envahissait la moitié. De temps à autre, s'élançaient des rayons colorés, presque toujours d'un

rouge de sang très intense, tandis que se montraient, çà et là, au-dessus de Paris, des plaques rouges, sanglantes aussi. Au moment où le phénomène touchait à son terme et quand le ciel s'assombrissait déjà, on vit, tout d'un coup, la couleur rouge resplendir encore d'un effrayant éclat. Le lendemain, l'apparition recommançait avec une intensité un peu moindre et laissait voir des irradiations blanches, lumineuses, dont le centre était placé vers la constellation de Pégase ; traduisant les impressions de leur âme, les uns en comparaient l'aspect à une gloire, les autres à une croix. Parmi les habitants de Paris, il en est peu que ces phénomènes n'aient saisis de crainte et à qui, dès l'abord, ils n'aient inspiré la pensée qu'une grande machine incendiaire était mise en jeu, pour forcer les murailles ou pour démoraliser leurs défenseurs. Il en est peu qui, voyant qu'il s'agissait seulement d'une aurore boréale d'une espèce rare, n'aient cherché alors quels pronostics heureux ou malheureux pouvait en tirer leur patriotisme ému.

" L'aurore du septentrion, comme l'appelait Grégoire de Tours, il y a treize cents ans, offre des aspects qui varient un peu avec les latitudes. Dans les régions polaires, où elle s'observe souvent, elle n'étonne guère et se confond même avec le crépuscule. Dans le centre de l'Europe, où le phénomène, moins fréquent, est presque toujours caractérisé par un ciel sanglant et par des traits rapides, qui jaillissent dans l'espace comme des lances ou des javelots, son aspect justifie les récits qui nous montrent dans le ciel des armées s'entrechoquant avec fureur, au milieu d'une vapeur enflammée. En Calabre, où les apparitions sont plus rares, on y a vu des arcades, des portiques : le palais de la fée Morgane. La Grèce, toujours poétique et plus rarement favorisée de la visite des aurores polaires, contemplait, dans le ciel embelli par leurs feux, l'assemblée des dieux, tenant conseil sur l'Olympe, en présence de Jupiter."

*
* *

C'est surtout dans les froides régions de hautes latitudes, dans le voisinage des cercles polaires, que s'observe le plus fréquemment le magnifique phénomène des aurores boréales. Si l'on réunit par des lignes continues tous les points de la terre où l'on voit annuellement le même nombre d'aurores, on obtient des courbes fermées, presque circulaires, qu'on appelle des courbes *isochasmes.* L'isochasme de plus grande intensité, c'est-à-dire qui passe par les points où les aurores sont le plus fréquemment observées, traverse la partie septentrionale de l'Ungava, de la baie d'Hudson, des territoires du Nord-Ouest et de l'Alaska, puis, après avoir circulé dans l'Océan glacial arctique, effleure le nord de la Sibérie et de la Norvège. Le nombre des aurores diminue si l'observateur s'éloigne de cette ligne, au nord ou au sud. Elles sont plutôt rares dans les régions tempérées, et ne se voient que par exception à l'équateur.

L'aspect des aurores polaires, de même que leur étendue dans le ciel, les formes et les colorations qu'elles affectent, sont très variables ; outre que leur fréquence dépend du lieu d'observation et de l'époque de l'année, on remarque qu'elles sont d'autant plus belles que l'on est plus rapproché du pôle magnétique terrestre. Une aurore complète, classique, comme on pourrait l'appeler, se présente sous la forme d'un arc brillant dont les extrémités s'appuient sur l'horizon et dont le centre est à peu près dans le plan du méridien magnétique. L'espace compris à l'intérieur de l'arc, à cause de l'obscurité qui y règne, porte le nom de *segment obscur.* De tous les points extérieurs de la bande lumineuse, qui augmente d'épaisseur et d'éclat à mesure que le météore se développe, s'échappent des traînées éclatantes, des rayons verdâtres, violacés, souvent empourprés, animés de mouvements très rapides. Ces rayons empiètent

quelquefois les uns sur les autres et simulent l'aspect de draperies étincelantes agitées par le vent.

Les rayons lancés dans l'espace par l'arc auroral présentent une direction parallèle à l'aiguille d'inclinaison et se dirigent vers un point du ciel, appelé le *zénith magnétique*, où va aboutir le prolongement de cette aiguille.

Ils forment alors ce qu'on nomme la *couronne* et, envahissant parfois tout le ciel, se disposent comme une immense coupole agitée et d'où jaillissent mille feux diversement colorés.

On voit aussi, dans certaines aurores boréales, plusieurs arcs lumineux se succédant les uns aux autres et alternant avec des bandes obscures ; le phénomène, d'autre part, n'est pas toujours aussi complet ni aussi brillant que nous venons de le décrire. L'arc auroral n'est pas toujours visible, surtout pour les localités trop éloignées du pôle magnétique ; dans ces conditions, on ne voit qu'une partie des rayons, ou une lueur qui peut se confondre avec l'aurore solaire ordinaire.

Ajoutons que les aurores polaires ne se produisent pas toujours à la même hauteur dans l'atmosphère ; d'après certains observateurs, on leur assigne quelquefois une hauteur de 150 kilomètres, tandis que d'autres sont assez rapprochées du sol pour qu'on les voie se projeter sur les collines du voisinage.

Les aurores boréales sont surtout remarquables par les rapports qu'elles ont avec la magnétisme terrestre.

L'on sait que la terre se comporte comme un aimant et que son voisinage est un véritable champ magnétique qu'on appelle le *champ terrestre.* Une aiguille aimantée, mobile dans un plan horizontal, prend une direction déterminée quelque peu différente de celle du méridien géographique, suivant les localités ; le plan vertical qui passe par les deux pôles d'une aiguille aimantée s'appelle le *méridien magnétique* et l'angle déterminé par le méridien magnétique et

le méridien géographique d'un lieu constitue la *déclinaison magnétique* de ce lieu. Si, d'autre part, dans le plan du méridien magnétique, on suspend une aiguille aimantée par son centre de gravité, elle prendra la direction des lignes de force magnétiques, et l'angle qu'elle fait avec l'horizon s'appelle l'*inclinaison magnétique.*

La déclinaison est *orientale* ou *occidentale*, suivant que l'extrémité nord de l'aiguille aimantée est à l'*est* ou à l'*ouest* du méridien astronomique ; de même, l'inclinaison est *positive* ou *négatine* suivant que le *pôle nord* ou le *pôle sud* de l'aiguille est au-dessous de l'horizon.

La déclinaison, le 16 septembre 1887, était, à Québec, 17° 12′ 14″ ouest, et l'inclinaison, 76° 5′.

Les nombreuses observations faites aux différents points du globe ont montré que la distribution du magnétisme terrestre varie dans de larges limites d'un lieu à un autre. Si, sur un globe qui représente la terre, on fait passer des lignes par tous les points où l'on observe même déclinaison, on obtient ce que l'on a appelé des lignes *isogones* qui ressemblent quelque peu aux méridiens géographiques ; on réserve, d'autre part, aux lignes qui joignent les points de même inclinaison le nom de lignes *isoclines*, lesquelles ont grossièrement la forme des parallèles terrestres. Parmi ces lignes, il en est une le long de laquelle l'inclinaison est nulle, c'est-à-dire que l'aiguille se tient horizontale comme les lignes de force magnétiques qui la dirigent : c'est l'*équateur magnétique* qui s'écarte quelque peu de part et d'autre de l'équateur terrestre. L'inclinaison devient *positive* ou *négative* et augmente progressivement, dans l'un et l'autre hémisphère, à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur, jusqu'à deux points particuliers, appelés *pôles magnétiques*, où l'inclinaison vaut 90° et où l'aiguille d'inclinaison est verticale. L'un de ces points est situé au nord de l'Amérique, vers le 75e degré de latitude nord, et l'autre au sud de l'Australie, vers le 72e degré de latitude sud, ce qui montre

qu'ils ne coïncident pas avec les pôles géographiques de la terre.

Les études poursuivies par de nombreux physiciens ont révélé ce fait important, à savoir que les éléments du magnétisme terrestre manquent absolument de stabilité et subissent des variations considérables que l'on peut comprendre sous deux catégories distinctes : *les variations périodiques* et les *variations accidentelles.*

Les premières sont ou à *longue période* ou à *période beaucoup plus courte.* La déclinaison varie continuellement pour un même lieu et peut même changer de signe, c'est-à-dire d'orientale devenir occidentale ou vice-versa. C'est ainsi qu'à Paris, la déclinaison orientale a diminué de l'année 1600 à 1666 où elle est devenue nulle ; depuis cette époque, elle est occidentale et elle redeviendra nulle vers l'an 2031. A Québec, la déclinaison occidentale va en diminuant chaque année et tend à devenir orientale.

Ces variations semblent démontrer que la ligne des pôles magnétiques tourne d'un mouvement uniforme autour des pôles géographiques dans une période évaluée à environ sept cent trente ans.

Mais les éléments magnétiques, et surtout la déclinaison, subissent des variations de périodes beaucoup plus courtes, appelées variations *diurnes* et variations *annuelles.* La déclinaison passe par deux maxima et deux minima en vingt-quatre heures ; de plus, l'amplitude de ces variations est plus grande au solstice d'été et diminue près du solstice d'hiver. On remarque aussi que la déclinaison, maximum au mois de mars, diminue d'une manière continue et devient minimum en juillet.

Les autres variations n'ont pas ce caractère remarquable de périodicité ; on les appelle variations *accidentelles* et elles se trahissent sous forme de perturbations qui n'offrent aucune régularité, comme l'attestent les indications des instruments enregistreurs : ce sont les *orages magnétiques*

qui se font sentir sur une étendue considérable de la surface terrestre et coïncident, s'ils n'en sont pas la cause, avec les *courants telluriques.*

On appelle ainsi des courants électriques qui circulent sans cause connue et avec une grande irrégularité sur les fils télégraphiques tant sousterrains qu'aériens, et qui, par leur force électromotrice souvent très grande, troublent les communications télégraphiques au point de les rendre inintelligibles, affectent les sonneries et produisent souvent des étincelles.

Chose très curieuse, il y a une relation remarquable entre ces différents phénomènes magnétiques et électriques et les aurores boréales. Celles-ci accompagnent presque toujours les orages magnétiques et les grandes variations des courants telluriques. Pour ne citer qu'un exemple entre mille, nous traduirons une note parue le 10 août 1917 dans le journal *Evening World*, de New-York :

" La nuit dernière, un orage électromagnétique d'une grande violence est passé sur toute la partie orientale des États-Unis. Causé par une brillante aurore boréale,— the Northern Lights,— il a interrompu pendant plusieurs heures toutes communications par télégraphe et par téléphone à longue distance. Entre New-York et les localités situées à l'ouest, il a été impossible d'envoyer aucun message télégraphique. Il a été impossible également, entre 12 h. 15 m. a. m. et 9 h 15 m. a. m. de faire fonctionner les câbles transatlantiques..."

Nous avons déjà signalé le fait que l'arc auroral est toujours orienté symétriquement par rapport au méridien magnétique et que les rayons qui s'en échappent, même quand ils affectent la forme de draperies flottantes, sont parallèles à l'aiguille d'inclinaison et suivent, vers la voûte du ciel, la même direction.

Outre cette particularité qui n'est certes pas l'effet du hasard, on remarque que le printemps et l'automne, épo-

ques des maxima de la fréquence des aurores boréales, sont les saisons où s'observent les maxima des valeurs de la déclinaison magnétique.

Enfin, le magnétisme terrestre et les aurores polaires paraissent subir l'influence des taches du soleil.

Quelles que soient leur origine et les hypothèses que l'on a émises pour les expliquer, les taches du soleil sont des surfaces sombres, très irrégulières de formes, que l'on aperçoit sur le disque radieux et qui ont été vues pour la première fois, presque simultanément, par Jean Fabricius et Galilée, en 1611. Ces taches ne sont pas toujours également nombreuses sur la surface du soleil : tantôt on n'en voit aucune, tantôt on en voit jusqu'à 80 à la fois. Mais cette irrégularité n'est jusqu'à un certain point qu'apparente ; on a découvert, dans le nombre des taches, une périodicité remarquable en vertu de laquelle il s'écoule onze ans entre deux maxima : c'est ce qu'on a appelé la *période undécennale* qui s'étend à tout le système solaire, à l'atmosphère du soleil et aux éléments du magnétisme terrestre. Il y a un parallélisme très curieux entre les variations des taches solaires, les fluctuations quotidiennes de l'aiguille aimantée et les orages magnétiques terrestres. C'est ainsi que les plus grandes valeurs dans la variation diurne de la déclinaison sont observées tous les onze ans, en coïncidence parfaite avec la période des maxima des taches solaires.

Bien plus, non seulement il y a coïncidence entre les orages magnétiques et les taches du soleil, mais encore il en est de même pour les aurores polaires ; celles-ci semblent soumises à la période undécennale, et les années des maxima pour ces trois classes de phénomènes sont les mêmes.

Il y a donc une relation évidente entre les fluctuations de l'activité solaire et les variations des aurores boréales ainsi que des éléments du magnétisme terrestre, et c'est certainement dans l'étude approfondie de ces relations qu'il faut chercher l'origine du brillant météore qui fait le sujet de cette causerie.

*
* *

D'où viennent les aurores polaires et quelles en sont les causes physiques ?

Il faut d'abord rejeter sans hésitation de nombreuses hypothèses qui ont été proposées depuis longtemps. Les aurores boréales ne sont pas dues à des exhalaisons émises par les régions polaires et dont la fermentation produirait de la lumière, ni à des particules d'air que les rayons du soleil lanceraient à une grande hauteur, ni à la réflexion et à la réfraction des rayons solaires sur les glaces polaires et les particules de glace suspendues dans l'air ; d'après ce que nous avons dit plus haut, on peut affirmer avec une certaine certitude que les aurores polaires sont le résultat de décharges électriques dans les gaz raréfiés de la haute atmosphère.

Pour justifier cette manière de voir, rappelons brièvement les phénomènes lumineux que présentent les tubes de *Geissler* et les ampoules de *Crookes*.

Si l'on fait jaillir une décharge électrique de haute tension, comme celles que produisent les machines statiques et les bobines d'induction, dans des tubes de verre à gaz raréfiés, on observe des lueurs dont les colorations varient avec la nature des gaz contenus dans le tube et avec la pression et la densité du courant de décharge. Ces lueurs provoquent de belles *fluorescences*, si le tube de Geissler est recouvert de sels d'urane ou si on l'entoure de certains liquides. La nature du gaz se reconnaît facilement par les raies brillantes caractéristiques que le spectroscope permet de constater.

Un tube de Geissler, dans lequel on pousse le vide jusqu'à quelques millionièmes d'atmosphère, devient un tube ou une ampoule de *Crookes* et la décharge électrique qui le traverse change totalement d'aspect ; les lueurs disparaissent presqu'en entier, et l'on voit partir de l'électrode négative, de la *cathode*

comme on l'appelle, des rayons qui, en frappant la paroi opposée du tube, produisent sur le verre une belle fluorescence verdâtre. Ces rayons ont été appelés *rayons cathodiques* et ils ont la curieuse propriété, sur laquelle il faut insister, d'être sensibles à l'action d'un aimant. Celui-ci les attire ou les repousse, suivant le pôle approché, et l'on voit alors l'illumination du verre se déplacer à la volonté de l'opérateur.

Ces expériences ne nous fournissent-elles pas une explication du phénomène des aurores boréales ? Ne pourrait-on pas assimiler la haute atmosphère, où l'air est très raréfié, à une vaste ampoule de Crookes dans laquelle une décharge électrique produirait des lueurs colorées dépendant de la nature des gaz traversés ? L'influence d'un aimant sur les décharges électriques rendrait alors compte de l'orientation de l'arc auroral par rapport au méridien magnétique terrestre, du parallélisme des rayons colorés avec la direction de l'aiguille d'inclinaison, ainsi que des coïncidences remarquables que nous avons constatées plus haut entre les variations tant périodiques qu'accidentelles du magnétisme terrestre et la fréquence en même temps que l'intensité des aurores boréales.

M. Villard, qui explique les aurores polaires par l'enroulement des rayons cathodiques dans le champ magnétique terrestre, en a reproduit les principaux aspects au moyen d'une grande ampoule de Crookes soumise à l'action d'un puissant électro-aimant. On voit alors se former une aurore boréale artificielle que l'on peut faire tourner en variant d'une certaine manière le champ magnétique ; on imite également, par un moyen analogue, la *danse* des rayons.

Il semble donc que les aurores polaires, du moins dans les grandes lignes du météore et pour ses principales particularités, doivent être classées parmi les phénomènes électromagnétiques. Il reste maintenant à chercher l'origine de ces décharges électriques dans la haute atmosphère.

Un fait bien constaté par les physiciens, c'est que l'air, même par un temps serein, est constamment électrisé. Dans un ciel calme et pur, le potentiel va en augmentant avec l'altitude. Dans un ciel nuageux, la variation du potentiel ne suit aucune loi précise et sa distribution dépend du degré d'humidité de l'air, ainsi que de la position et des charges électriques des nuages. L'air se comporte comme un champ électrique dans lequel des conducteurs, les nuages en particulier, peuvent s'électriser par influence, et, sauf dans certains cas exceptionnels, la potentiel de l'air est toujours positif et celui du sol négatif.

L'électrisation des nuages peut avoir plusieurs causes. En premier lieu, la chute des gouttelettes d'eau des nuages produit un frottement sur l'air qui a pour effet d'électriser les gouttes positivement et il en sera de même pour le nuage qui résulte de leur réunion. Les nuages peuvent aussi se charger par influence du sol ou des autres nuages déjà électrisés, et ce dernier cas peut se présenter pour les *cirrus*, ces nuages très élevés, floconneux, qui ressemblent à de la laine cardée et qui sont constitués par de fines aiguilles de glace. S'ils passent au-dessus de nuages électrisés, l'influence développe alors les deux charges de noms contraires aux deux extrémités, comme cela arrive pour tout conducteur neutre que l'on approche d'une machine électrique. Il suffit, dans ces conditions, qu'une cause extérieure leur fasse perdre l'une de ces deux charges pour que l'autre, restée seule et libre, puisse produire des décharges dans l'air raréfié des hautes régions où ils flottent.

Cette cause extérieure existe ; on a reconnu, par des expériences précises, que les rayons *ultra-violets* du spectre solaire ont la propriété de décharger les conducteurs de leur électricité négative, mais n'ont pas d'action sur l'électricité positive.

C'est en se basant sur cette influence *actinique* des rayons solaires que plusieurs physiciens ont émis l'opinion, très

vraisemblable et tout à fait soutenable, que les aurores boréales seraient des effluves électriques dues à des décharges entre les cirrus électrisés positivement par l'action des rayons ultra-violets et les masses négatives de l'air ambiant. Ces conclusions trouvent en quelque sorte une confirmation dans ce fait que les aurores polaires sont plus fréquentes pendant la saison froide, c'est-à-dire lorsque le soleil se trouve dans l'hémisphère opposé au pôle près duquel se montre le météore.

L'analyse spectrale, bien que très difficile à faire à cause de la très faible intensité de la lumière des aurores, a tout de même fait voir que les lignes brillantes de leurs spectres présentent des coïncidences satisfaisantes avec les bandes de l'azote, et que, de plus, une raie verte caractéristique de la lumière aurorale se rattache à celle du krypton ou de l'argon. On serait donc réellement en présence d'une décharge électrique dans les gaz raréfiés de l'atmosphère.

La théorie que nous venons d'esquisser n'est pas la seule en honneur chez tous les physiciens. Quelques-uns font intervenir la pression de radiation émanée du soleil ; d'autres, comme M. Nordmann, invoquent l'action d'ondes hertziennes dont le soleil serait la source.

Quoi qu'il en soit, dans cette question comme dans bien d'autres, il est difficile d'analyser dans tous les détails un phénomène aussi complexe que celui des aurores polaires. Chaque fois que l'on a recours, pour l'explication d'un fait ou l'établissement d'une théorie, à l'énergie électrique et au magnétisme terrestre, il faut s'attendre à bien des obscurités et quelquefois à des mécomptes. Il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des connaissances électriques, toutes merveilleuses qu'elles soient de nos jours. Le voile qui cache à nos yeux les secrets de cet agent mystérieux qu'on appelle l'électricité est encore loin d'être complètement soulevé, et la tâche des physiciens de l'avenir reste considérable.

Mais les progrès déjà accomplis nous permettent d'en espérer de plus grands et de plus merveilleux encore, et le jour n'est peut-être pas éloigné où, dans les limites assignées par l'Auteur de toutes choses, il nous sera permis de percer les ombres qui enveloppent un grand nombre de phénomènes incomplètement connus, en particulier, celui des aurores boréales.

Henri Simard, ptre.

PAGES FRANÇAISES

CHEZ LES " HABITANTS " DE FRANCE DURANT LA GUERRE

L'histoire, celle des contemporains comme celle du passé, gît dans la notation des sentiments et des actions de la foule anonyme autant que dans la relation des grands événements et des gestes des héros : il y a une centaine d'années que nous nous en sommes aperçus. L'histoire de la Grande Guerre sera faite des victoires de nos maréchaux, des Joffre, des Foch et des Pétain, et des exploits de toutes les troupes alliées (la part en sera belle pour les Canadiens), mais aussi de l'obscur état d'esprit de l'arrière, qui seul a permis les sublimes actes du front. Nous le comprenons tous ; c'est pourquoi les gouvernements des belligérants soignent avec une telle sollicitude, chacun selon ses moyens, l'opinion publique de leur pays, et pourquoi chacun de nous est si avide de ce qui se pense partout de la Guerre, dans l'atelier comme dans la chaumière. C'est là en effet que se mesure, car elle s'y distille goutte à goutte par l'effet de mille sources secrètes, la force véritable des nations.

Mais cette histoire occulte est beaucoup plus malaisée à faire que l'autre : les documents officiels n'y suffisent pas, les enquêtes y sont presque toujours incomplètes, les géné-

ralisations périlleuses. Il n'y a guère qu'un moyen, c'est de vivre longuement avec les gens, et encore chacun ne peut-il parler que du petit coin qu'il connaît bien.

Celui que je voudrais décrire aujourd'hui en toute sincérité et sans nul parti pris d'optimisme aux lecteurs du *Canada Français* n'est pas un inconnu pour son cher directeur : point de rencontre entre le sud du Maine, le nord de la Touraine et l'est de l'Anjou, paysages bien français descendant des coteaux couverts de pins " maritimes " dans la vallée moyenne, verdoyante de prairies et de peupliers, du Loir, région toujours chérie des hommes, où l'humanité de la pierre polie a dressé ses grandes tombes en dolmens (si visitées des Américains), où les Romains ont fondé une ville et un théâtre, les Mérovingiens une nécropole: c'est le val des poètes enfin, qui a vu Ronsard, les Baïf et Racan.

Les terres, de valeur moyenne, y demandent dans les prés, les vignes, les bois, les guérets à blé un travail continu et acharné.

Là, le samedi 30 juillet 1914, à 4 heures du soir, l'ordre de mobilisation générale était affiché au bureau de poste : partout, sur le seuil de leur maison, les femmes violemment émues se criaient simplement entre elles : " Ça y est ", et elles apprenaient la tragique nouvelle aux hommes à mesure qu'ils rentraient des champs ; ceux-ci graves prononçaient quelques mots en se rassemblant à trois ou quatre, consultaient leur livret militaire et partaient bravement dans les courts délais fixés ; l'on se séparait à la gare, très émus, mais très vaillants, en se disant avec un touchant souci de la terre : " La campagne sera nécessairement très courte, et l'on reviendra à temps, en novembre, pour les semailles . . . "

Quatre ans un quart se sont passés, passé aussi l'entrain des premiers jours, passé heureusement l'esprit sceptique et amer de 1917, l'année mauvaise. Sur 200 hommes environ sortis de chaque " bourg ", une quarantaine sont couchés pour toujours sur la ligne de front, une dizaine sont prison-

niers en Allemagne ; à mesure que les " classes " de jeunes sont parties, quelques hommes des vieilles classes sont rentrés, libérés par leur âge ou par la naissance de leur quatrième enfant, quelques-uns sont rentrés réformés... très infirmes, plusieurs sont rentrés pour mourir...

Malgré l'absence de toute la force jeune, par un prodige de surcroît d'effort, tous les champs sont restés cultivés, et nulle part l'on n'a eu besoin par ici d'appliquer la nouvelle loi sur les terres incultes : la terre n'exigeait-elle pas un pareil sacrifice ? Alors on a vu depuis quatre ans de très vieux reprendre l'outil ou la charrue et initier des enfants, des femmes s'asseoir sur les faucheuses ou même peiner derrière le " brabant ", des hommes et des jeunes filles du monde aider à ramasser les javelles ou même nettoyer les étables,et l'entr'aide générale a régné : l'on s'est secouru entre voisins, l'on a surtout donné " un coup de main " aux voisines restées toutes seules, des hommes des vieilles classes " mobilisés à la terre " ont dépensé dans les fermes les plus délaissées tout ou partie de leur temps, et la France de l'arrière se raidissant tout comme celle de l'avant, a offert cette merveille qu'inscrira l'histoire : tous les bras forts étant au front, produire pendant quatre ans autant et quelquefois plus de pain et de pommes de terre qu'auparavant.

Un tel résultat n'a pas été acquis sans heurts, sans " frictions ", comme on dit pittoresquement au Nouveau-Monde, — avec les " réquisitions " qui enlevèrent peu à peu les meilleurs chevaux des domaines, avec les " restrictions " qui indignèrent d'abord, pour le pain, tous ces producteurs de blé et les obligèrent de temps en temps à de longues attentes dans les " maireries "—surtout avec les terribles et impopulaires " ravitailleurs " s'abattant périodiquement sur les grains, la paille, le foin et le bétail. Mais enfin, comme l'on dit, tout " se tassa " peu à peu, les nouvelles habitudes (chose très dure à la campagne) finirent par être prises, les " allocations " coulant régulièrement mirent de l'aisance

aux mains des femmes, pour la première fois chez beaucoup ; les prix de vente, plus hauts qu'ils ne furent jamais, enrichirent les producteurs et les productrices, qui n'ont guère à acheter que les fers de leurs chevaux, et leur permirent de se procurer les bicyclettes ou les chapeaux depuis longtemps convoités, les titres d'emprunt et, ce qui est le suprême désir du paysan français, les nouvelles terres qui venaient en vente. Ainsi le patriotisme, le goût du travail et l'intérêt, conspiraient à la fois, et l'on a pu dire, ce qui formule en somme une grande loi de justice, que jamais la France agricole n'a autant travaillé ni autant gagné.

C'est ce qui, avec le bon sens populaire, explique que l'arrière rural ait " tenu " : il a tenu sans enthousiasme, ni grands mots ni aucun panache, mais étayé par cette résignation forte par laquelle le paysan de France attend depuis 1500 ans la fin d'un fléau, invasion, sécheresse, oppression fiscale ou inondation. Remarquez que ce n'est pas une résignation fataliste, mais bel et bien raisonnée, et ces cultivateurs, comparant leurs privations à celles des Boches, affirmaient que, à la place de ceux-ci, il y a longtemps que la Guerre serait finie, parce qu'ils se seraient révoltés. Depuis que les troupes alliées se sont mises à avancer sans arrêt, ils ont traîné de nouveau leurs pas lents à l'unique communiqué quotidien de la poste, qu'ils délaissaient depuis deux ans, ils lisent le journal hebdomadaire du dimanche, beaucoup même achètent chaque matin *le Petit Parisien*, " *le Parisien* " comme ils disent, ils se rendent compte, ils causent des nouvelles et en raisonnent entre eux, et, chaque fois que l'on parlait devant eux de la Guerre, l'on était sûr d'ouïr l'une de ces formules simplistes et désespérément monotones où ils ont accoutumé de couler leur pensée fruste : " Ce ne serait pas trop tôt que la Guerre finirait bientôt."

Nos prêtres si patriotes ont contribué largement à les soutenir, par leur foi tenace dans la patrie, par les divines consolations prodiguées aux inquiets et aux affligés, par

leurs sermons pleins d'espoirs français, par leur tenue à jour du livre d'or paroissial des victimes, affiché dans l'église sous son ruban tricolore cravaté de crêpe, par les fréquentes prières publiques pour la France, où l'empressement de la foule s'est, à vrai dire, calmé : ici la messe est dite une fois par semaine pour les soldats de la paroisse, et c'est encore le jour de la semaine où les fidèles viennent le plus nombreux ; là, chaque soir à la tombée de la nuit, même dans des églises privées de tout desservant, le chapelet est récité en commun pour la France. Des messes sont dites et des services célébrés avec l'aide de femmes chantres pour les glorieux morts, et il est frappant de voir que dans tels bourgs qui ne sont pas très religieux, les familles même indifférentes viennent les demander avec instance à M. le Curé et pour rien au monde ne voudraient y manquer : touchante et méritoire survivance d'une antique tradition chrétienne des plus précieuses, puisqu'elle va au cœur même du catholicisme, à la messe, et qui autorise tous les espoirs chrétiens d'après-guerre, après ce formidable événement qui a fait réfléchir tous les esprits, à la fin de cette extraordinaire brassée d'hommes qui a mêlé toutes les classes dans la fraternité des tranchées et qui a apporté souvent à nos gens de l'édification religieuse provenant des Américains ou des Canadiens.

La Victoire, sonnant après une telle somme d'efforts et de souffrances, a été accueillie dans nos villages avec une joie calme, et l'Armistice, " l'Amnistie ", comme beaucoup disent, la fin du fléau a provoqué partout le même mot que son déclanchement, mais dit d'un tout autre air : " Eh bien ! cette fois, ça y est."

Dans cette Victoire triomphale, toutes les classes sociales en France ont le droit de revendiquer leur part : aristocratie et bourgeoisie et en général classe cultivée par l'apport de son intelligence et la prodigalité de son sang, peuples des villes par sa courageuse ténacité de jour et de nuit à l'usine, mais c'est la classe la plus nombreuse, le peuple campa-

gnard qui aura principalement guerroyé en avant et cultivé en arrière ; et la France espère fermement que, après de tels exemples historiques, il ne viendra plus à aucun étranger la fantaisie de ne lui laisser que les qualités d'allant et d'essor, et de la déclarer insolemment incapable de constance et de persévérance.

Louis ARNOULD,
Correspondant de l'Institut.

AVIS IMPORTANT

LA RÉDACTION

Le directeur du Canada Français, **M. l'abbé Camille Roy, parti pour l'Europe, sera absent pendant cinq ou six mois. Pendant son absence, les correspondances relatives à la rédaction et à la collaboration de la revue devront être adressées à M. l'abbé Arthur Maheux, Université Laval, Québec.**

LE NUMÉRO DE SEPTEMBRE

Ceux de nos abonnés qui pourraient disposer du numéro de septembre dernier, du Canada Français, **nous rendraient un grand service s'ils voulaient bien le retourner à l'administration. Par suite d'erreurs de liste, quelques-uns ont reçu deux numéros de septembre ; nous leur serions aussi reconnaissants s'ils voulaient bien nous faire remise de l'un de ces numéros.**

L'Administration.

MON VIEUX QUÉBEC

L'éclairage électrique ensoleillant la ville,
Et les grands magasins ornementés d'arec,
Le lourd tramway bruyant, l'alerte automobile,
Tout cela me gâchait, hélas, mon vieux Québec !

Et j'ai fui, l'autre jour, les squares fashionables,
Heureux de m'égarer, pensif, aux vieux endroits,
Sur les vieux quais, en des fouillis inextricables
D'ancres, de fer rouillé, de choses d'autrefois...

Et j'ai rencontré là, calmes, fumant leur pipe,
Quelques marins hâlés, rêvant, silencieux...
— De ceux connus jadis, ils ont gardé le type :
Même visage, et même rêve dans les yeux.—

À leur rude travail, dès l'enfance fidèles,
Ces hôtes familiers du bon vieux Saint-Laurent
Contemplaient, réjouis, au quai, les barques frêles
Berçant leur cargaison d'huîtres ou de hareng.

* * *

C'était un peu du vieux Québec. Et ma mémoire
En mal de souvenirs, évoquant le passé,
Je revis les voiliers à la carène noire
Cinglant sur l'onde calme ou le flot courroucé...

Les beaux trois-mats, ailés, de leur voilure blanche,
L'été, rasant Québec, Lévis ou Sillery ;
Immobiles, l'hiver, quand rugit l'avalanche,
Côte à côte, groupés dans la rade, à l'abri ;

Puis, dans l'épais brouillard, luttant contre la glace,
Le " Queen ", à la dérive... et ne revenant pas...
—Le "pont" venait de "prendre "! et sitôt, pleins d'audace,
Des hommes y risquaient, gaillards, les premiers pas.

Plus de sifflets d'alarme, et plus de bruits d'hélice !
Mais le mol glissement des sleighs et des berlots,
Le pas vif des piétons vêtus d'ample pelisse,
Le heurt mat des patins, le chant clair des grelots...

* * *

Je vis, près du marché, les anciens étalages
Où pendaient, pêle-mêle, et lièvres et jouets ;
Où grelottait, l'hiver, malgré ses chauds " nuages ",
La revendeuse, à son comptoir, l'œil aux aguets ;

Et, là-haut, sur le roc, l'humble École-normale
Dominant la Terrasse ; et les vieilles maisons,
Simples d'allure, et de forme médiévale,
Faisant songer aux temps lointains des vieux blasons...

Et la " porte Saint-Jean " aux grises stalactites ;
Les " petits-chars urbains " traînés par des chevaux ;
Et la calèche aux longs tangages insolites,
Arquant, démesurés, ses grands ressorts jumeaux ;

Puis, blafards dans la nuit, les rares réverbères,
Éclairant avec peine autour d'eux le trottoir...
— Comme l'on trouvait beaux, alors, les clairs lunaires,
En ces temps où le soir... savait rester le soir !...

Où l'homme n'était pas l'esclave des machines,
Où, le jour suffisant au labeur quotidien,
L'on n'avait pas songé, par des règles mesquines,
A l'allonger d'une heure au vieux méridien !

Alors, après six jours de travail par semaine,
On priait le septième, et l'on se reposait ;
Et pour mieux conjurer les fléaux, l'Hygiène
Ne fermait pas l'église où Dieu convertissait...—

....

De tous ces souvenirs l'âme pleine et charmée,
Quittant la ville neuve à l'air pédant et sec,
Je regagnai mon gîte, et, la porte fermée,
J'ai refait mon voyage au cœur du vieux Québec.

Arthur LACASSE, ptre.

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le gouvernement d'Ottawa vient de faire à l'Université Laval, un don d'un caractère assez inusité et qui ne manquera pas d'exciter l'intérêt de nos élèves, en même temps qu'il rappellera aux visiteurs futurs de nos musées un souvenir de la grande guerre et de la part que le Canada y a prise. Au début de janvier, nous recevions, en effet, par les soins du Commandant Général du Corps Royal d'Aviation, une série complète des appareils qu'ont employés pendant la guerre, pour la formation et l'entraînement des cadets-aviateurs, les écoles spéciales établies dans ce but par le gouvernement canadien. L'équipement comprend un avion monoplan à deux places, muni des mitrailleuses Lewis et Vickers, d'un système complet de télégraphie sans fil, et d'un superbe appareil photographique, ingénieusement adapté aux besoins de l'observation militaire aérienne et pouvant servir au contrôle, par l'image photographique, du tir des mitrailleuses maniées par les cadets dans leur entraînement. Les moteurs à explosion, au nombre de deux, sont de modèles différents, le premier ayant huit cylindres disposés en V, et le second neuf cylindres à disposition circulaire. Tous les deux sont en parfait ordre, avec leurs carburateurs, bougies d'allumage, magnétos, etc., etc., et ils constitue-

ront, pour le musée de Physique, de forts beaux modèles de moteurs à essence perfectionnés. A cela s'ajoutent quantité d'accessoires, des outils, des pièces de rechange, plusieurs tableaux ou coupes schématiques montrant le fonctionnement des divers engins et appareils, des lance-bombes, des projectiles de formes variées, en un mot tout ce que la science moderne a su mettre au service des soldats de l'air, au cours de la guerre qui vient de finir. Il y a là matière à plus d'une visite intéressante, et qui, pour plusieurs des nôtres qui ont été cadets-aviateurs pendant quelques mois, sera une visite " du souvenir ". Tous, en tout cas, profanes ou initiés, se joindront à nous pour remercier les autorités militaires de n'avoir pas oublié l'Université Laval dans la distribution qu'elles viennent de faire.

Les grandes ailes et le fuselage de l'avion, dont les dimensions exigeaient un local très vaste, ont été placés dans la grande salle du Pavillon des Facultés. Les moteurs, les appareils de physique et les accessoires ont été déposés dans le musée de Physique, où il sera plus facile de les examiner à loisir.

*

* *

Les cours de comptabilité et de droit commercial, que l'Université a voulu établir cette année d'une façon régulière, se sont ouverts vendredi, le 17 janvier dernier, par une première leçon de comptabilité donnée par monsieur J.-Arthur Larue, le nouveau professeur auquel on a confié l'enseignement de cette matière. Près de soixante élèves, recrutés en majorité parmi nos étudiants en droit et les employés des banques ou des grandes maisons de commerce de la ville, assistèrent à cette première classe, et ils montrèrent un intérêt et une attention qui font bien augurer du succès de ces leçons. Le mercredi suivant, monsieur Alphonse Bernier, depuis plusieurs années déjà professeur à la

Faculté de Droit, donnait aux mêmes élèves leur premier cours de droit commercial.

Ces leçons se sont continuées depuis régulièrement, et on remarque qu'elles sont suivies avec beaucoup d'application et d'assiduité. Elles se donnent à huit heures du soir, dans la classe de Mathématiques de l'Université, les lundi et vendredi pour la comptabilité, et le mercredi pour le droit commercial.

*
* *

Suivant une tradition déjà ancienne, et que l'on s'est toujours plu à conserver, l'Université Laval recevait officiellement, lundi, le 20 janvier dernier, la première visite du nouveau lieutenant-gouverneur de la Province, sir Charles Fitzpatrick. Les professeurs et élèves de l'Université, ainsi que le personnel du Grand et du Petit Séminaires, s'étaient réunis dans la salle des Promotions pour présenter leurs hommages au représentant de Sa Majesté. Monseigneur le Recteur fit la lecture d'une adresse, dans laquelle, après avoir exprimé, au nom de tous, les sentiments de respect et de reconnaissance que faisait naître cette visite de Son Excellence, il réaffirma la ferme détermination que gardent toujours l'Université et le Séminaire de Québec de s'employer sans compter à la formation complète de notre jeunesse. Faisant allusion aux besoins qu'allait éprouver notre pays, dans la période critique de l'après-guerre où nous venons d'entrer, il fit voir que nos institutions enseignantes auraient une grande part à accomplir dans le travail de reconstruction et d'édification nationale qui s'offre devant notre peuple. Dans l'ordre religieux, social et industriel, il faudra des ouvriers nombreux et bien préparés pour travailler à cette œuvre immense, et il appartiendra à nos établissements d'enseignement secondaire et supérieur de les fournir ; pour accomplir cette tâche, nous pouvons être

assurés qu'ils n'épargneront rien ; le dévouement de leurs professeurs, prêtres et laïques, suppléera encore, comme il l'a fait si généreusement dans le passé, à la modicité des ressources financières ; et l'on peut compter que par l'union de toutes les bonnes volontés qui soutiennent notre œuvre, celle-ci saura non-seulement se maintenir à la hauteur des besoins actuels du pays, mais encore progresser elle-même en favorisant autour d'elle, en toutes choses, le véritable progrès.

Monseigneur le Recteur exprima ensuite à sir Charles toute la joie et l'honneur qu'il y a pour l'Université à le compter au nombre de ses anciens élèves :

" Vous reconnaissez en notre Université, dit-il, une " Alma Mater ", c'est-à-dire une mère nourricière. Vous lui avez confié votre jeunesse : elle a reconnu en vous des talents brillants, une vive émulation, une grande passion du travail. En échange de ces promesses d'avenir que vous lui apportiez, elle a versé dans votre âme les plus précieux de ses trésors. Et c'est pourquoi elle a la prétention de croire qu'elle n'a pas été absolument étrangère à votre carrière si pleine et si heureuse d'avocat, de député, de ministre, carrière couronnée par les plus hautes dignités : celle de Juge-en-Chef de la Cour suprême et de chef civil de notre province : longue suite d'honneurs dont l'éclat rejaillit sur l'institution qui a pris soin de votre jeunesse, et qui vous assure le respect de tous."

En terminant, Monseigneur s'adressa à Lady Fitzpatrick, rappelant en quelques mots les chers souvenirs qui se rattachent, pour elle, à la vieille capitale et au séjour de Spencer-Wood, et il lui présenta, au nom de l'Université, ses hommages respectueux et ses vœux de bonheur.

Dans sa réponse à l'adresse de Mgr le Recteur, sir Charles dit tout d'abord le bonheur qu'il éprouvait à se retrouver dans la " noble et vénérable maison qui abrita ses études classiques et légales, " et la douceur qu'il y avait pour lui à pouvoir offrir ici " un hommage ému de gratitude personnelle à ses vieux maîtres disparus."

“ Mais ”, continua-t-il, “ je ne m'arrête pas à cette jouissance presque égoïste ; ma pensée, mes sentiments s'étendent beaucoup plus loin. Mon plaisir le plus sensible, c'est de pouvoir rendre un témoignage public, officiel, au bien accompli dans cette maison pendant sa longue existence.

Le peuple canadien, Mgr le Recteur, est aujourd'hui fier de sa vitalité, de son merveilleux développement. Mais n'oublie-t-il pas un peu, malgré sa devise : “ Je me souviens ”, n'oublie-t-il pas un peu à qui il doit l'une et l'autre ? L'homme fait oublie volontiers qu'il a été enfant, qu'il a marché dans les lisières. Mais les bras maternels qui l'ont porté et caressé, ce cœur qui lui a donné la vie et l'a tant aimé, peut-il les oublier !

Or, c'est par la religion que nous avons grandi, prospéré, que nous sommes devenus un peuple : par la religion, non pas uniquement au sens abstrait de ses dogmes et de sa morale, propres à faire les âmes fortes, mais la religion au sens concret, représentée par ses institutions admirables, son clergé.”

Son Excellence évoque ici, en quelques phrases vigoureuses, le souvenir des communautés religieuses de femmes et d'hommes qui ont travaillé, dès l'origine du pays, à la formation et au développement de notre peuple : Ursulines, Hospitalières, Sœurs de la Congrégation, collège des Jésuites et de St-Sulpice, Séminaire de Québec surtout, qui resta pendant longtemps après la conquête, presque seul à travailler à la formation du clergé “ moralisateur de nos populations et gardien fidèle de leur foi et de leur loyauté.” Puis il rappelle le développement qu'ont pris aujourd'hui ces institutions de la première heure. Elles se sont agrandies, elles ont essaimé partout dans notre province, y multipliant, avec le concours d'auxiliaires nouveaux et nombreux, les couvents et les collèges de tout ordre et de tout genre.

“ Cela ”, ajoute sir Charles, “ c'est simplement de l'histoire et de la statistique. Mais ce qui n'est pas, je le crains, consigné dans la grande histoire, ce qui n'est pas assez connu, ce qu'il faudrait dire bien haut, c'est le rôle du prêtre dans ce mouvement ascensionnel des intelligences et des cœurs. C'est qu'à la source de presque chaque couvent qui ouvre ses portes, du moins à la campagne, mais même dans les villes, de chaque maison de frères qui se fonde, on trouve un humble curé qui consacre à cette œuvre de haute importance de modestes épargnes péniblement amassées. Nos dix-neuf grands collèges classiques n'ont pas une autre ori-

gine. Comme ce Séminaire de Québec lui-même, Sainte-Anne, Lévis, Nicolet, Rimouski, tous sont nés du dévouement de nos évêques et de nos prêtres. Ils en ont vécu, ils en vivent !... Les uns ont donné de l'argent, offrandes modestes de pauvres curés dont la réunion a réussi à fonder et à soutenir un séminaire, même à y former ces dotations qui rendent accessible un cours classique à des enfants pauvres mais bien doués, qu'on voit ensuite atteindre les plus hautes dignités de notre pays... Les autres, ce qui est mieux encore, ont donné leurs forces, leur vie. Ici, Messieurs, inclinons-nous devant ce millier de prêtres éducateurs... qui consacrent, ont consacré toute leur existence à l'éducation de la jeunesse... Ce sont ces sacrifices consentis par de nombreuses générations d'éducateurs qui ont permis à un si grand nombre de nos concitoyens de se faire un nom distingué dans les lettres et les arts, de jouer un rôle brillant dans les affaires de l'État.

Plus loin, Son Excellence loue hautement l'œuvre de l'Université, qui contribue si efficacement à grouper et à unir pour le bien toutes les forces intellectuelles des nôtres. Il fait voir l'influence profonde qu'elle exerce sur les destinées de notre pays, influence qui rayonne autour d'elle par les " rayons d'une triple lumière qui ne trompe pas : celle de la tradition, celle de la foi, celle de la science." Et il insiste sur l'importance de l'unité d'action, si l'on veut que cette influence s'exerce partout sans s'amoindrir.

" Voulez-vous," ajoute sir Charles en terminant, "me permettre d'émettre un vœu ? c'est que, de plus en plus, la nation comprenne ce qu'elle vous doit, et puisque vous êtes parmi les meilleurs agents de sa prospérité, qu'elle veuille vous associer largement aux fruits de cette prospérité...

Je n'ai pas à vous apprendre ce que font en Europe, chez nos voisins des États-Unis, et même chez nous, les anciens élèves des universités pour le bon renom et la prospérité de leur Alma Mater, ce que font aussi les grandes fortunes, qui ne se considèrent pas comme libérées vis-à-vis de la société tant qu'elles n'ont pas doté ces institutions de bien public que sont les universités. S'il est une université au monde qui mérite la reconnaissance de ses anciens élèves, l'intérêt bienveillant des favorisés de la fortune, c'est bien la vôtre, et je souhaite de tout mon cœur que ce devoir soit compris par les uns et par les autres."...

Après la réponse de Son Excellence, un jeune élève de Septième au Petit Séminaire, M. Paul Doucet, vint faire,

selon la coutume, au nom de tous ses camarades, la demande d'un congé de faveur. La réponse affirmative qu'il reçut aussitôt fut accueillie par les applaudissements les plus enthousiastes et les plus sincères.

Au cours de la réception, une magnifique gerbe de fleurs fut présentée à lady Fitzpatrick par M. Édouard Cannon, élève de Sixième, l'un des petits-fils de sir Charles.

*
* *

L'Université vient de faire l'achat, pour la Faculté de Médecine, de vingt-cinq microscopes de précision. Ces instruments seront employés pour les cours pratiques de bactériologie, biologie, histologie, etc., et seront mis à la disposition des élèves suivant un système fort ingénieux et avantageux, qui permettra à chaque élève de conserver, pendant tout son cours de médecine, le même instrument. Ayant à entretenir et à manier un microspope qui sera un peu " le sien ", chacun pourra se familiariser davantage avec la manœuvre délicate de cet instrument, et tirer de son usage le meilleur profit possible. A la fin des cinq années, celui qui désirera apporter son microscope préféré pour s'en servir dans la pratique régulière, pourra l'acheter de l'Université au prix coûtant. Il y a là, comme on le voit, un double avantage, fort appréciable pour les étudiants et les futurs médecins, et il faut féliciter de cette initiative ceux qui en ont eu l'heureuse idée et qui ont su la réaliser.

LAVAL.

LES LIVRES

Rév. P. L. Lejeune, O.M.I., de l'Université d'Ottawa. *Tableaux synoptiques de l'Histoire de l'Acadie. Fascicule spécial* (1500-1760), *avec suppléments concernant Terre-Neuve et la Nouvelle-Angleterre, faisant suite aux Tableaux de l'Histoire du Canada.* Ottawa, 1918. Cahier in-4, 10 p. x 8 p., V - 97 - VI pages.

L'histoire de l'Acadie est une tragédie et l'on serait porté à croire qu'un drame perd de son intérêt lorsqu'il est réduit en tableaux synoptiques. Il n'en est rien pourtant. Le Père Lejeune a su sauvegarder dans ses *Tableaux* de l'Histoire de l'Acadie, le caractère dramatique de cette belle histoire ; on peut le voir par la seule énumération des parties de l'ouvrage. La première partie est intitulée : *Fondation, Perte, Recouvrement ;* la seconde : *Colonisation, Luttes, Recouvrement ;* la troisième : *Développement, Luttes, Perte ;* la quatrième : *Le Régime anglais ;* cette dernière partie comporte *Le grand dérangement* (chap. V), puis *La Dispersion et la Renaissance* (chap. VII).

L'auteur a voulu ériger " ce modeste monument *en l'honneur des Acadiens*, héroïque petit peuple si méritant à trois égards... " Le monument est de belles proportions et il fait honneur autant à celui qui l'a élevé qu'à ceux dont il commémore la glorieuse détresse et la splendide renaissance.

Arthur Maheux ptre.

C.-J. MAGNAN. *A propos de l'instruction obligatoire. La situation scolaire dans la province de Québec, suivie d'appendices documentaires.* Québec. Imp. L'Action Sociale Ltée. 9½ p. x 6½ p. 120 pages.

Quiconque en notre Province s'intéresse à l'instruction publique aimer à lire et à consulter cette substantielle brochure à laquelle une courte mais significative lettre de Son Éminence le cardinal Bégin sert de préface. Les onze chapitres de M. Magnan traitent honnêtement la question de l'obligation scolaire ; les onze appendices ne sont pas moins instructifs. Il faut y signaler en particulier " Un bel hommage au système scolaire de la province de Québec," par sir Charles Fitzpatrick, et un article de Mgr L.-A. Paquet sur l'école obligatoire ; l'illustre écrivain y expose les prescriptions, trop oubliées, du droit naturel, et la place qui revient à l'État dans les questions d'instruction.

A. M.

Annuaire de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Année académique 1918-1919. Québec, 1918. 5½ x 8½ pp. 61 pages.

Jusqu'à cette année, la Faculté de Médecine n'avait pas jugé utile de signaler son activité au public d'une façon spéciale. Mais l'année 1918 a été, pour cette faculté, féconde en travaux ; la vie y a été intense et il était bon de le faire savoir dans notre pays et à l'étranger.

Le premier numéro de l'*Annuaire de la Faculté de Médecine* est très nettement imprimé et abondamment illustré. On y voit avec plaisir les musées et la bibliothèque, le laboratoire de bactériologie et d'anatomo-pathologie de l'École de Médecine ; le laboratoire de chimie ; le service ophthalmologique, la salle d'opération, une salle de médecine, la salle d'autopsie de l'Hôtel-Dieu, enfin l'extérieur et l'intérieur de l'Hôpital Laval.

Cette brochure qui fait honneur aux ateliers de L'Action Sociale Ltée, honore également l'actif secrétaire de la Faculté de Médecine, M. le docteur Arthur Vallée.

A. M.

LES REVUES CANADIENNES-FRANÇAISES

La Revue Canadienne. (Décembre 1918). M. TAMISIER commence une étude sur l'Espagne moderne et parle d'abord de Charles-Quint.— M. l'abbé L.-P. LAMARCHE essaie, dans une lettre fictive, de " peindre l'âme canadienne de nos anciens ".— M. A. COUILLARD-DESPRÉS poursuit sa critique de l'*Histoire de l'Acadie Françoise* de M. Moreau (1873).— M. Pierre-Georges ROY continue ses notes biographiques sur les Officiers d'État-Major sous le Régime français.— Le Père BRUNO-MARIE étudie, dans un premier article, un livre de Georges Fonsegrive, *L'Evolution des idées dans la France contemporaine.*

(Janvier 1919). M. l'abbé Elie-J. AUCLAIR raconte ce que fut la fête de l'Université.— Suite des articles de MM. Pierre-Georges ROY, A. COUILLARD-DESPRÉS, M. TAMISIER et du P. BRUNO-MARIE.

Le Bulletin des Recherches Historiques. (Décembre 1918). Suite du Projet de Conquête de la Nouvelle-York, de M. de Callières, en 1689.—M. Z. MASSICOTTE étudie quelques chansons satiriques canadiennes contre Napoléon Ier et donne une nouvelle version de la chanson " C'est la faute à Papineau ". — Notes sur André Alliez et sur Trottier Dufy Désaunier, par P.-G. R.

Le Bulletin de la Société de Géographie de Québec. — (Septembre-octobre 1918). M. Avila Bédard traite des industries forestières de notre province.— M. Eugène Rouillard revendique les droits du français dans la langue géographique du Canada.— A propos du monument élevé à Louis Hébert, S. R. remet sous nos yeux la liste dressée par B. Sulte, des premiers colons qui furent les compagnons de Louis Hébert.—Notes de J. Léotard sur Constantinople, de M. Levasseur sur le Trentin.— Notes nombreuses sur divers points de géographie.

Le Terroir. (Janvier 1919). M. Onésime Gagnon étudie la vie et la carrière politique de Augustin-Norbert Morin.— Dans les *Réflexions d'un naturaliste*, M. Georges Maheux montre l'insuffisance de notre vocabulaire en histoire naturelle.

L'Enseignement Secondaire au Canada. (Octobre 1918). M. l'abbé L.-P. Lamarche indique de quelle façon corriger les travaux d'analyse littéraire rédigés par les élèves.— Le Courrier du Bulletin dit comment on peut profiter de la Bible pour enseigner aux élèves de Rhétorique l'art du discours.

La Vie Nouvelle. (Janvier 1919). M. l'abbé I. Caron montre le rôle du prêtre et de la paroisse dans la colonisation.— Le Père Lecompte, S.J., continue ses articles sur la Y. M. C. A. ; il propose des moyens propres à empêcher nos jeunes gens d'entrer dans cette société.—(Février 1919). Note intéressante sur la conscience professionnelle, par M. Léon-Mercier Gouin.— Suite et fin de l'article du Rév. Père Lecompe sur la Y. M. C. A.

Le Semeur. (Décembre 1918). M. Ulric Gauvin déplore l'indifférence de notre jeunesse universitaire pour le savoir, y aperçoit une des causes de notre infériorité et

dit ce qu'a fait l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française pour remédier à ce mal.— (Janvier 1919). M. Georges BARIL montre à nos jeunes quel est le devoir social qui leur incombe à l'heure actuelle.— M. Pierre THIBAUDEAU cherche à préciser les données du problème de la colonisation dans notre province.

L'Action Française. (Janvier 1919). M. Edouard MONTPETIT expose ce que fut la doctrine économique d'Errol Bouchette.— M. Pierre HOMIER poursuit sa campagne, ardente et pratique, en faveur du français dans le commerce.— Henri D'ARLES loue le livre de M. l'abbé Groulx, *La confédération canadienne.*

La Revue Nationale. (Janvier 1919). Henri D'ARLES commence une série d'articles sur le français en Nouvelle-Angleterre et parle d'abord de l'État du Connecticut.— Poésies par Albert FERLAND, Albert LOZEAU, Albert SAVIGNAC, Benjamin SULTE.— M. V.-E. BEAUPRÉ dit ce qu'est la Société nationale de Fiducie.— M. Francis-J. AUDET nous fait visiter " nos archives nationales ", à Ottawa.

Les Cloches de St-Boniface. (Janvier 1919). Note sur le français dans la Saskatchewan.— Suite de la publication des lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue.— Le Rév. Père DUCHAUSSOIS écrit un deuxième article sur les Sœurs Grises dans l'Extrême Nord du Canada.

L'Enseignement Primaire. (Janvier 1919). M. J.-N. MILLER fournit quelques notes sur la dernière session de " l'Association d'Éducation de la Puissance ".—M. l'abbé N. DEGAGNÉ continue sa cueillette de " fleurs ", entendez de " fautes ", dans le jardin de la presse.— M. J.-E. PAQUIN indique la méthode à suivre pour faire une bonne leçon en classe.

La Revue Trimestrielle Canadienne (Novembre 1918). M. Édouard MONTPETIT rend hommage à Paul-Émile Lamarche.— Dans une lettre adressée à un des collaborateurs, sir Wilfrid LAURIER exprime son opinion sur le fédéralisme et sur le régime de compromis.— M. Athanase DAVID dit ce qu'il faut faire pour protéger la natalité dans notre province.— M. M. Henri LAUREYS applique à notre pays les enseignements qu'il prend dans un livre de M. Emile Paris, *Pour devenir commerçant.*— Fr MARIE-VICTORIN indique la nature, les facteurs et les divisions de la flore de la province de Québec.— M. Georges PELLETIER étudie le partage de l'immigration canadienne depuis 1900.— M. Henri ROY montre quels ont été les effets des glaciers sur le sol de notre province.

LES REVUES FRANÇAISES

———

Les Études. (5 janvier). J. HUBY : *Saint Mathieu.* I. L'homme de tradition.—C. ALBERT : *A travers l'œuvre d'Edmond Rostand.*— J. GREGGIO : *La maladie du sommeil dans l'Afrique équatoriale.*—Suite de l'article de L. DELILLE.—J. LEBRETON : *La Pologne à la vieille de la guerre.*—Yves DE LA BRIÈRE : *Chronique du mouvement religieux.*

Revue des Jeunes. (25 décembre). Claude COCHIN : *A propos de pillards d'églises.*— Pierre GERMAIN : *Le pain des dieux.*— A.-L. JEUNE : *La pensée allemande et le président Wilson.*— Charles FLORY : *Une nuit de Noël dans la campagne canadienne.*— Victor BUCAILLE : *Une page de notre jeunesse : Jules Dupin.*— Th. MAINAGE : *Chronique de quinzaine : Les Chevaliers de Colomb.*

Arthur MAHEUX, ptre.

LE PARLER FRANÇAIS

QUELQUES-UNES DE NOS FAÇONS DE PARLER

Prévient

Quand une horloge va sonner, il se produit dans le mécanisme, quelques instants avant le premier coup, un petit bruit de déclanchement : c'est le *prévient* de l'horloge. Dès qu'on l'entend. on est averti, on est *prévenu :* l'heure est à la veille de sonner.

Eh bien ! ces quelques lignes ne sont, par manière de dire, qu'une sorte de *prévient.* Une " préface " serait trop importante, un " avertissement " trop solennel. Un simple *prévient* suffira pour avertir le lecteur de mon dessein.

On a déjà réclamé le droit de cité dans la langue française pour les vocables les mieux faits et les plus pittoresques de notre parler populaire, et l'on a dit les raisons générales sur lesquelles s'appuie cette prétention. Mon objet, plus modeste, est d'attirer seulement l'attention sur quelques-unes de ces façons de parler franco-canadiennes de bon aloi, d'en préciser au besoin le sens par des exemples, et de montrer comment il est peut-être possible d'en justifier la forme et l'acception. Je *préviens* le lecteur que, dans ces simples notes, il ne trouvera pas autre chose.

LA POUDRERIE

Sur la campagne toute blanche, une nouvelle *bordée* de neige est tombée. Elle est tombée, comme une brume épaisse, pendant la nuit. Fine et sèche — car il fait grand froid — elle s'est posée, sans appuyer presque, sur les arbres, sur les toits ; et, dans les champs, à perte de vue, elle a tout recouvert d'une couche brillante de menus cristaux innombrables.

Ce matin, le soleil resplendit au fond du ciel pur, et sur terre tout scintille ; on dirait que des millions et des millions de petits yeux malins, cachés dans la neige, s'allument.

Une brise se lève quelque part et vient folâtrer autour des maisons, au bord des routes, à l'orée du bois... La neige, la belle neige légère s'émeut, et la voici qui se joue, deci delà, au gré du souffle qui la frôle. Des traînées de poudre blanche courent le long des clôtures, serpentent à travers les champs, tourbillonnent soudain et soudain s'écroulent, puis, reprenant leur course frivole, s'allongent de nouveau, se tordent, sinueuses, et vont s'amonceler à l'abri des broussailles.

Puis, le vent, le grand vent d'hiver se met à souffler. Il arrive, on dirait, du bout de l'horizon ; il s'étend, s'enfle, et court sur la campagne, qu'il rase et dépouille. Et la neige mouvante se soulève, s'éparpille, et poudroie ! Tantôt, elle s'irise dans la lumière ; tantôt, elle monte en tournoyant, s'épaissit, monte encore, et le soleil n'est plus qu'un disque pâle derrière un nuage blanc. Tandis que les toits gémissent et que les arbres craquent, la neige affolée, passe, comme une poussière, dans la rafale.

C'est la *poudrerie.*

...Bon voyageur, qui péniblement avancez dans la neige, entrez chez nous ! La *poudrerie* vous cingle le visage, vous étouffe et vous aveugle : entrez chez nous ! Une bonne chaleur pénétrera vos membres transis ; vous

prendrez part au repas de famille ; puis, nous causerons, en fumant, autour du poèle. Entrez chez nous, bon voyageur ! Espérant une accalmie, nous irons de temps en temps à la fenêtre, et vous verrez comme elle est belle, tout de même — quand on est à l'abri — comme elle est belle, la *poudrerie* qui passe dans le vent...

*

* *

Le mot *poudrerie*, au Canada, n'est pas un néologisme.

On le trouve dans les lettres des Récollets, premiers missionnaires de la Nouvelle-France.

En 1744, le Père Potier, jésuite, le relevait à Québec, dans ses *Façons de parler :* " Les *poudreries* sont accompagnées de froids piquants *i. e.* éparpillements de neige."(1)

Jacques Viger l'enregistrait, en 1810, dans sa *Néologie canadienne*(2), et, en 1812, Perreault, pour enseigner comment devaient être entretenus les chemins d'hiver, écrivait : " Poser des *balises* de cèdre, de pin ou de pruche d'au moins dix-huit pieds de haut des deux côtés du chemin, à pas plus de trente-six pieds les unes des autres, ouvrir et battre lesdits chemins après chaque *bordée* de neige ou après une *poudrerie* qui les aura remplis, et abattre les *cahots* et les *pantes* aussitôt qu'ils seront formés."(3)

Plus tard, en 1841, l'abbé Thomas Maguire ayant signalé le mot *poudrerie* dans son *Recueil de locutions vicieuses*,(4) il fut sévèrement critiqué, sur ce point et sur plusieurs autres, par M. Bibaud dans l'*Encyclopédie canadienne*,(5) par l'abbé Demers dans des articles sans signature publiés dans *la Gazette de Québec* et par un anonyme dans *le Cana-*

---

(1) *Bull. du Parler français*, vol. III, p. 217.

(2) *Bull. du Parler français*, vol. VIII, p. 297.

(3) *Questions et Réponses sur le droit.* Cité par Faucher de Saint-Maurice dans *Honni soit qui mal y pense*, 1892, p. 72.

(4) *Manuel des Difficultés*, etc., s. s. Québec.

(5) Mai 1842, t. I, N0 3, pp. 101-106.

dien.(1) Déjà, on croyait que le mot *poudrerie* devait avoir droit de cité.

Depuis près de trois siècles, nous nous en servons, nos écrivains l'emploient, et nos glossaires l'enregistrent comme un mot canadien, mais de bon aloi et digne d'être reçu dans la langue. " Le mot *poudrerie* est pui franco-canadien, écrit Oscar Dunn, et c'est le chef-d'œuvre de *notre* langue."(2)

Pourquoi, en effet, n'appelerait-on pas *poudrerie* le phénomène caractéristique que ce mot désigne, qu'il décrit presque, et qui n'a pas d'autre nom en français ?

A Saint-Pierre de Miquelon, on a inventé le mot *poudrin*(3) mais *poudrin* ne vaut pas *poudrerie.*

Gardons *poudrerie.*

Adjutor RIVARD

---

(1) Mai-juin 1842. La discussion est résumée dans le *Mémorial* de Bibaud, publié en 1879, pp. 54-64, et N.-E. Dionne a reproduit les pièces du débat, avec un commentaire et des notes, dans *Une dispute grammaticale,* Québec, 1912.

(2) *Glossaire franco-canadien,* 1880.

(3) FAUCHER, *Honni soit qui mal y pense.* p. 64.

A PROPOS DU MOT INGÉNIEUR

Le Comité d'étude de la Société du Parler français a publié dans *Le Parler Français* de mai dernier, une longue réponse à une consultation demandée à propos du mot *ingénieur*, que l'on confond souvent chez nous avec le mot *mécanicien.*

Cette réponse nous a valu une courte et intéressante communication de Mlle Alice Martin, la Rémoise auteur de *Sous les obus et dans les caves*, communication qu'elle nous a fait transmettre par M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, ancien professeur de l'Université Laval à Montréal. Voici ce nouveau et précieux renseignement :

Au XVe siècle, on désignait en France sous le nom d'*enginour* (mot qui a donné l'anglais *engineer* et le français *ingénieur*), l'artisan qui manœuvrait les *engins de guerre* : pierriers, bombardes, couleuvrines, etc....

C'était les artilleurs du temps, avec cette différence quc les enginours étaient des civils qui louaient leurs services temporairement et que l'on avait soin de faire garder par des soldats pour les défendre en cas d'attaque ou les maintenir à leur poste en cas de panique.

L'" enginour " était donc plutôt un " mécanicien " qu'un " ingénieur " au sens moderne du mot en France ; et il est intéressant de constater que l'ancienne signification s'est conservée au Canada.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Pleine (*plèn*) s. f.
1° | Plane, variété d'érable.
2° | Plane (outil).
Fr.-can. Voir *plaine*.
Dial. *Id.*, Anjou, Picardie.

Pleiner (*plèné*) v. tr.
| Planer, polir avec la plane.
Fr.-can. Voir *plainer*.
Dial. *Id.*, Anjou, Picardie.

Pleumas (*ploèmá*) s. m.
1° | Plumeau (bout de l'aile d'une oie dont le rôtisseur se sert quelquefois pour souffler doucement les charbons d'un fourneau ; sert aussi à épousseter), petit balai de plumes.
Fr.-can. Le *pleumas* ne sert qu'à épousseter. — Aussi *plumas*.
Dial. *Pleumas*, *plumas* = plumeau, Centre, Normandie, Anjou.
2° | Plumet.
3° | Morceau de bois qui, dans les *charrues à ruelle*, rattachait l'essieu au palonnier.
4° | *Se faire passer, se faire secouer les pleumas, les plumas* = se faire épousseter ; se faire exciter au travail ; se faire

stimuler ; se faire malmener dans une discussion ; recevoir des coups.

5° | *Secouer ses plumas* = se dépêcher. — *Se secouer les pleumas* = gesticuler beaucoup.

6° | Femme, fille bien mise, de belle mine.

Pleume (*plœm*) s. f.

| Plume.

DIAL. *Id.*, Normandie.

Pleumer (*plœmé*) v. tr.

| Peler, décortiquer, écorcher. *Ex.* : *Pleumer* une pomme. *Pleumer* un arbre. *Pleumer* un mouton.

DIAL. *Id.*, Anjou, Centre, Normandie.

Pleumer (*plœmé*) v. intr.

| Desquamer, lever par écaille. *Ex* | La peau lui *pleume ;* le nez lui *pleume.*

Pleumet (*plœmèt*) s.m.

| Plumet.

DIAL. *Id.*, Normandie.

P'en tout' (*pã tut*) adv.

Point du tout, pas du tout.

DIAL. *Id.*, Normandie.

FR. CAN. On dit aussi : **Pa 'en tout.**

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY

Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. II, No 2. QUÉBEC, MARS 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

MONSEIGNEUR BAUDRILLART

L'Académie française ouvrira bientôt ses portes à Monseigneur Baudrillart, l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris.

Tous ceux qui s'occupent des lettres dans le monde catholique applaudiront de tout cœur à ce beau geste qui honore l'Académie. Nous n'ignorons pas en effet que les travaux historiques de Monseigneur Baudrillart ont vengé l'Église d'attaques trop nombreuses.

Pour nous, Canadiens-français, la joie est double. Ce n'est pas seulement le savant historien que nous aimons à voir récompensé. Nous ne pouvons oublier que pendant la grande guerre Monseigneur Baudrillart s'est constitué le défenseur intelligent et intrépide de sa patrie française calomniée. Nous avons applaudi à la vigoureuse campagne qu'il a conduite, soit par la parole, en Espagne, soit par la plume dans les livres excellents publiés par le Comité catholique de Propagande française à l'étranger.

De plus nous nous souvenons que la voix de cet orateur s'est fait entendre à Paris pour réhabiliter dans l'opinion française l'effort militaire canadien-français. Il nous sera permis de regretter que des circonstances diverses nous aient empêché d'exprimer notre reconnaissance de vive voix à Monseigneur Baudrillart dans notre université même.

Nous le prions du moins de trouver ici l'expression de notre gratitude et de nos sincères félicitations.

FRANÇOIS PELLETIER, ptre.

Recteur de l'Université Laval.

L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

La mission du législateur est redoutable. C'est pour l'avenir qu'il fait des lois, c'est l'avenir qu'il entreprend de façonner. Il doit être prophète : il lui faut prévoir l'effet moral des lois qu'il porte ; il doit en prévoir l'effet économique et social ; il doit prévoir quelle sera leur efficacité. On a dit, en effet : Gouverner, c'est prévoir.

Le législateur est plus que prophète. Il ne se borne pas à annoncer, il promet. Et pourtant, la matière sur laquelle il travaille, c'est l'élément le plus instable qui soit au monde, c'est la liberté de l'homme, élément si instable qu'on s'étonne que Dieu même connaisse l'avenir.

La tâche du législateur est d'autant plus difficile qu'il ne légifère pas seul. Il lui faut, d'une certaine manière, le concours de l'opinion publique. Et qui donc informera l'opinion publique ? — La presse ? — Elle l'informera, ou elle la déformera, mais il n'y a pas de tribunal capable d'en juger . Les tribunaux prononcent sur le passé ; mais ici, encore une fois, il ne s'agit pas du passé ; l'avenir seul dira si nos enfants auront à porter le poids de nos erreurs.

Aujourd'hui, le législateur de notre province consulte l'opinion sur une question qui intéresse l'instruction publique.

Tout le monde est en faveur de l'instruction pour tous, et toute mesure reconnue légitime et efficace pour la répandre ne

devrait rencontrer que l'approbation générale. Mais la Législature n'est pas saisie d'un projet de loi, ni d'une proposition concrète. On lui demande uniquement de proclamer un principe, sauf à tirer plus tard les conclusions de ce principe. On demande que l'instruction soit déclarée obligatoire.

Pareilles déclarations sont rares dans l'histoire des Parlements. En Angleterre,— s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes,—on trouve, au cours des siècles, la Grande Charte et la Déclaration des Droits ; en France, la Déclaration des Droits de l'Homme.

Il suffit de rappeler ces exemples fameux pour montrer l'importance des déclarations de principe. Elles engagent l'avenir pour des siècles.

Il importe donc de formuler la question avec précision. Tous les mots pèsent dans la balance où elle sera placée.

L'enseignement obligatoire, dans le sens le plus radical, c'est l'enseignement imposé à tous par la loi, sous le contrôle exclusif de l'État. En réalité, c'est ce que l'on a appelé, en France, l'enseignement laïque.

Je ne veux pas ignorer que l'on se défend de poser la question d'une manière aussi absolue. On ne demande pas que l'État s'empare de l'éducation, ni même de l'instruction. Un grand nombre de ceux qui proposent cette mesure répudient toute arrière-pensée de laïcisation, et je n'ai pas l'intention de la leur prêter.

Ce qu'ils demandent, c'est que l'enseignement, tel qu'il se donne actuellement sous le contrôle du Conseil de l'Instruction publique, soit rendu obligatoire.

Voici comment on expose la question :—L'enseignement obligatoire n'est que la sanction de l'obligation du père de faire instruire ses enfants. Vous admettez que l'État doit aider l'œuvre de l'éducation du peuple. Il le fait : il donne l'instruction publique sous la surveillance du Conseil de l'Instruction publique. Quel mal y a-t-il à ce qu'il

complète son œuvre en prenant les mesures nécessaires pour procurer à tous les enfants les bienfaits de l'instruction, et pour punir les parents coupables de s'y opposer ? Qu'y a-t-il à craindre de la qualité de l'enseignement qui sera donné ? Il reste sous la direction du Conseil où les évêques sont en nombre égal aux laïques.

L'enseignement obligatoire *laïque* est contraire au droit naturel, parce qu'il soustrait l'enfant à la direction morale du père de famille et s'empare de la conscience de l'enfant.

L'enseignement obligatoire conforme à la volonté du père, ou encore, sous le contrôle de l'autorité morale approuvée par le père, n'est pas contraire au droit naturel ; mais quels sont les pères qui désirent pour eux cette contrainte ? Et puis, elle conduit dans une voie excessivement dangereuse, parce qu'elle contient un principe dont l'aboutissement logique est l'enseignement neutre.

L'expérience démontre qu'un principe, une fois posé dans les faits, développe toutes ses conséquences, et que l'homme, à la recherche du bien qu'il en attend, l'homme, devant qui la perfection recule toujours, ne s'arrêtera pas avant d'en avoir épuisé les effets.

Enfin, l'enseignement obligatoire, dans les meilleures conditions possibles, restera toujours un pis-aller, parce que l'emploi de la force pour produire le bien est la plus précaire des ressources. Nécessaire pour réprimer le mal, son effet négatif ne va pas jusqu'à réveiller la conscience et stimuler la vertu. Elle produit même autant de mal que de bien. Elle est, quoi qu'il en paraisse, un produit de la décadence, et son progrès jalonne la marche ascendante du socialisme. C'est par elle que le socialisme se distingue de la communauté des premiers chrétiens, à laquelle on a voulu le comparer.

Mais, si nous passons du domaine de l'abstraction pour considérer les faits et le côté pratique de la proposition, nous trouvons un terrain sur lequel tous les hommes de bonne

volonté peuvent s'entendre. Si le mal existe, il ne doit pas être sans remède, et ce remède, fût-il la suprême ressource de la contrainte, nous devons l'adopter dans la mesure nécessaire et compatible avec le droit.

Serait-il impossible de nous entendre, quand nous voulons tous la même chose ? Nous voulons tous le bien de l'enfant. " Il n'y a pas une famille, disait sir Lomer Gouin en " 1913, il n'y a pas une famille qui, volontairement, de propos " délibéré, refuse de donner l'instruction à ses enfants."

*
* *

Il est nécessaire d'examiner à la lumière des principes les propositions énoncées plus haut, afin de ne pas perdre de vue le danger de ces abstractions dans la recherche d'une solution.

Qu'est-ce que l'enseignement obligatoire sous le contrôle de l'État ? Est-ce l'obligation de faire instruire ses enfants ? Non, c'est plus que cela : c'est, sous une forme un peu paradoxale, mais vraie, le droit pour mon voisin d'enseigner à mes enfants ce qu'il lui plaira de leur enseigner.

Si votre voisin se mettait dans la tête d'enseigner à vos enfants, vous diriez peut-être, à tort ou à raison : je ne veux pas de vous comme professeur, et même je refuse obstinément de faire instruire mes enfants. Si alors votre voisin, s'adressant à la Législature, vous dénoncait, et obtenait une loi pour vous forcer à envoyer vos enfants à l'école ; il faudrait désigner l'école, n'est-ce pas, autrement la loi serait sans effet, car vous pourriez choisir une école où l'instruction serait dérisoire. Il faudrait indiquer le programme d'études, car autrement, ce serait inutile de désigner l'école. Il faudrait désigner le professeur, car autrement le programme choisi pourrait n'être pas rempli convenablement.

L'enseignement n'est pas n'importe quoi : c'est ce que l'on enseigne.

Qu'est-ce que vous enseignerez à l'enfant, et quelle autorité avez-vous pour lui enseigner ? Car il lui faudra croire à ce que vous enseignerez. Il n'a pas assez de discernement et de connaissance pour juger du vrai et du faux.

J'entends bien qu'on me dit : Mais il s'agit de l'instruction primaire : de l'alphabet, de la grammaire, de l'arithmétique et de l'histoire. Est-ce que Jésus-Christ a dit à l'Église : Allez, enseignez la grammaire et l'arithmétique ? Non, sans doute ; mais, je connais tel professeur de grammaire dont l'influence a déterminé l'orientation morale de toute une vie ; et je tiens qu'il faut choisir le maître de son enfant, comme on choisit ses compagnons de jeux.

Mais l'État, qui réclame le droit d'enseigner, qui est-il ? Louis XIV disait : " L'État, c'est moi." De nos jours, l'État, ce peut être moi, et ce peut être mon voisin. Mon voisin peut être la voix qui détermine la majorité dans le Parlement. L'État, c'est 2,000,000 de citoyens, plus un, imposant leur volonté à 2,000,000 d'autres citoyens, à qui il manque une voix pour être la majorité. L'État, ce n'est même pas cela, c'est peut-être une minorité active qui s'impose à une majorité inerte.

Un journal de cette ville disait ces jours derniers ces paroles que nous traduisons :

" Dans une élection chaudement contestée on peut réussir à faire voter " soixante pour cent des électeurs peut-être ; mais dans une élection où les " chances sont toutes d'un côté, cette proportion tombe à moins de cin- " quante pour cent. Ceux qui votent ordinairement sont : le partisan " actif, le partisan mécontent, l'égoïste qui travaille pour son intérêt per- " sonnel, et une petite proportion de citoyens consciencieux."— (*The Quebec Chronicle*, 4 fév., 1919.)

Ce tableau est-il fidèle ?

Voilà ceux qui représentent l'opinion publique ! Heureusement qu'en pratique, les électeurs trouvent mieux que les députés qu'ils méritent !

Je ne nie pas que ce système de gouvernement en vaut un autre. Je dis cela seulement pour démontrer que la

majorité, c'est quelqu'un qui m'impose sa volonté sans avoir nécessairement raison.

Et s'il en est ainsi, je dis qu'il doit avoir au moins le droit de me l'imposer pour prétendre le faire.

Ceux qui m'imposent leur volonté, peuvent avoir la force de me l'imposer, mais évidemment ils n'ont pas le droit de tout commander. Il y a surtout un domaine qui leur est inaccessible, c'est celui de la conscience.

Quand nous parlons d'éducation, nous touchons au domaine de la conscience. Si vous m'imposez votre enseignement, vous violentez ma conscience.

Eh bien ! cette restriction de ma liberté, au nom de qui me la demandez-vous, et dans quel intérêt ? Qui peut-être intéressé, et qui peut avoir des droits en cette matière ?

C'est au nom de l'intérêt public, de la société, que l'on demande à l'État de sévir contre les parents : car l'État représente la société. Quels sont donc les droits de la société en matière d'instruction ?

La société est une condition du bonheur de l'homme, une condition de son existence temporelle. Les hommes vivent en société sur la terre : ils ne peuvent pas s'isoler, ils ne pourraient pas vivre isolés. On ne peut pas les concevoir autrement que groupés par famille, et même par groupes de familles.

La famille est une société, le groupe des familles est une société, et chacun de ces groupes doit être organisé sous une autorité pour pouvoir durer et remplir la fonction nécessaire à chaque groupe.

Le père est le chef de la famille. Mais, dans le groupe dont sa famille fait partie, doit-il abdiquer ses pouvoirs et livrer le gouvernement de ses enfants à l'État ? Je ne crois pas qu'on ait songé à le prétendre, excepté dans le monde païen et, depuis, tout récemment. Et encore, dans le monde romain, qui a duré plus longtemps que les autres, la famille était un royaume absolu, où le père avait le droit de vie et de mort.

L'État est cependant intéressé au bon gouvernement des familles. Il est intéressé également à tout le bien possible et réalisable par les individus. Il est intéressé à la richesse publique et à ce que chaque citoyen travaille. S'en suit-il qu'il peut imposer le travail forcé ? Il est intéressé à tout ce qui se fait et à tout ce qui se passe, peut-il se mêler de tout, et ne reste-t-il pas un domaine où l'homme soit libre ?

Oui, la limite en est indiquée par la nature, encore une fois.

L'omnipotence de l'État, ou de la majorité, est un point de départ faux. L'individu et la famille existent avant l'État. C'est la doctrine de Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum :*

" Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très " petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle, " dès lors, il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains " devoirs absolument indépendants de l'État..."

" Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus " haut, est une société proprement dite avec son autorité et son gouverne- " ment propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, " toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, " elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation " et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à " ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société " domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité " réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. " Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient, " au lieu d'un soutien, un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution " de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher."

C'est à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale qu'il faut se placer, c'est au point de vue de l'individu qu'il faut considérer les choses pour les bien juger.

L'individu seul est conscient, seul il a une existence concrète, seul il est susceptible d'être heureux, seul il a une destinée à accomplir.

La famille est le premier organisme social établi par Dieu pour aider l'individu-enfant dans sa période de préparation à l'indépendance ; son chef, le père de famille, en récompense des services qu'il rend à tous les siens, en reçoit l'hommage du

respect et cette véritable royauté où il trône dans sa vieillesse, assuré de l'appui que procure une nombreuse postérité.

La beauté et l'efficacité de la vie patriarcale éclatent à tous les yeux dans notre pays. Que manque-t-il à l'homme ainsi entouré et soutenu des siens ? Que manque-t-il à la famille, au groupe d'hommes ainsi fortement constitué par la nature ? et quelle part d'indépendance la famille doit-elle sacrifier pour obtenir ce qui lui manque ? Ce qui lui manque sur cette terre, où l'homme dénaturé est devenu l'ennemi de l'homme, c'est la sécurité : il faut une société plus vaste et une organisation plus forte que celle de la famille pour résister à l'ennemi du dehors. Il faut même, tant cette corruption de l'homme a altéré le lien de la fraternité humaine, il faut, depuis Caïn, compter sur cette organisation plus vaste, sur cette société de familles, sur l'État, pour protéger sa vie et ses biens, sa famille et sa propriété contre le crime d'un frère.

Et, en raison des besoins croissants développés par la vie sociale et la civilisation, en raison de l'aptitude de la société à satisfaire des besoins dont la satisfaction dépasse les forces individuelles, il faut recourir à la société, à l'État pour réaliser certains progrès matériels ou intellectuels. Et chacun de ces recours à la puissance de l'État entraîne le sacrifice d'une part d'indépendance.

Mais il est évident que ces sacrifices doivent être limités dans la mesure où ils reçoivent une récompense adéquate, et aux choses que permettent la constitution naturelle de la famille, l'autorité nécessaire du père, l'affection et le lien naturel qui doivent en unir les membres.

Or, la formation intellectuelle et morale de l'enfant est une des premières fonctions de la famille, une des plus fortes raisons de son existence. Pas un père de famille ne songerait à abandonner l'âme de son enfant à des étrangers autres que ceux de son choix. Autrement, cette formation de

l'enfant qui, comme tous les rouages de la vie familiale, tend à l'union, conduirait à l'anarchie. Aucune autorité ne peut remplacer celle du père, à tel point que l'éducateur étranger, s'il n'est soutenu de l'autorité paternelle, ne peut compter sur la soumission et maintenir seul la discipline. Ce que la nature a fait possède la force et la durée.

La nature ne s'est pas trompée en confiant l'enfance au père de famille. L'autorité de la famille est la plus respectée, quoi qu'on dise, et la plus efficace, précisément parce que l'amour y entre comme élément.

Le père n'a pas de loi uniforme pour ses enfants ; il sait adapter son commandement au caractère de chacun, employant tantôt la rigueur et tantôt la persuasion, et tantôt usant du droit de pardon. Et, dans la dispensation de la justice du père, malgré toute sa mansuétude, combien d'éducations seraient manquées, sans l'intervention de l'affection maternelle !

Cette autorité le père ne la tient pas de l'État et l'État ne peut pas la lui retirer. Cherchez dans le code civil les dispositions concernant le pouvoir paternel. Le code ne fait qu'en constater l'existence en deux mots ; il n'édicte aucune sanction, il laisse au père le droit de sanctionner sa propre loi.

"L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État, car " elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque* " *chose de leur père ;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; " et pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes " qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'inter- " médiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que " *les fils sont naturellement quelque chose de leur père..., ils doivent rester* " *sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre* " *arbitre.* Ainsi en substituant à la providence naturelle la providence " de l'État, les *socialistes sont contre la justice naturelle* et brisent les liens " de la famille."— (Léon XIII, *Rerum novarum.*)

La tendance actuelle des hommes à voir des droits partout est symptomatique de l'anarchie qui règne dans les idées. Tout le monde parle du droit de l'enfant à l'instruction, du

droit de la femme au suffrage, du droit de l'homme au travail, du droit de l'État sur tous et sur tout ; mais combien de ceux qui crient savent ce qu'ils disent ? Combien savent ce que c'est qu'un *droit ?* Pour le savoir, il faut posséder plus que l'instruction primaire, fût-elle obligatoire.

Chacune de ces propositions, pour être rectifiée, nous oblige à un long chemin de retour vers le droit naturel, tant elles en sont éloignées.

On dirait que l'humanité a besoin d'une nouvelle révélation de la loi, comme au temps de Moïse, d'un nouveau décalogue pour rétablir le droit naturel oublié, droit immuable qui ne peut pas changer tant que l'homme sera l'homme, tant que la famille sera sa chrysalide, la société son atmosphère et, comme elle doit l'être, le grand air de sa liberté.

Mais la Révélation existe encore, et pour venger la vérité outragée par ces attentats contre la nature, la voix des Souverains Pontifes se fait entendre sans cesse ; elle revendique les droits de l'homme. Écoutez Léon XIII dans l'Encyclique *Sapientiæ christianae :*

" C'est à eux (les parents) qu'il appartient, en vertu du droit naturel, " d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obligation d'adapter " l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu " leur a donné de leur transmettre le don de la vie. C'est donc une " *étroite obligation* pour les parents d'employer leurs soins et de négliger aucun " effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on " leur veut faire en cette matière et pour réussir *à garder exclusivement* " *l'autorité sur l'éducation* de leurs enfants."

C'est cette royauté que vous me demandez d'abdiquer !

Je tiens ma couronne de Dieu : *Ecce haereditas Domini, filii.* Qui êtes-vous pour faire pareille demande ? Vous êtes la majorité, l'intérêt commun ? Je ne connais pas, en dehors de l'intérêt religieux, d'intérêt supérieur à celui de la famille, ni de lien plus sacré que celui du sang. Le patriotisme lui-même y puise toute sa force, et tous les biens de la terre, le droit même qu'on y peut avoir, la propriété, y sont subordonnés.

Aussi, suivant les paroles de Léon XIII, repoussons énergiquement la violence pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de nos enfants. Ne permettons pas l'intervention du gendarme dans la maison. Nous y sommes souverains. Comme disent les Anglais : *An Englishman's home is his castle.*

Et pourtant, quelque rigoureux que soient les principes, il ne faut pas affirmer absolument que l'intérêt général ne puisse être concilié avec le respect des droits que nous venons d'énoncer.

L'État peut raisonnablement prétendre, sans empiéter sur d'autres droits, contrôler l'emploi des fonds qu'il consacre à l'éducation, et il peut exercer sa part d'action dans la mise en œuvre des moyens d'instruction qu'il crée.

Mais, comme la matière de l'éducation n'est pas de sa compétence, il lui faut alors subordonner son intervention, non pas à la majorité des pères de famille,—car, en cette matière, l'autorité de chacun est souveraine, et le droit de chacun est aussi sacré que le droit de la majorité,— mais au droit des parents interprété par la seule autorité qui domine les consciences, celle de Dieu, représentée par l'Église. En réalité l'instruction est inséparable de l'éducation.

Nous, catholiques, nous n'allons pas jusqu'à soumettre le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, quoi qu'on en dise. Au contraire, nous reconnaissons, avec Léon XIII, l'indépendance des deux pouvoirs.

" Dieu, dit-il, a divisé le gouvernement du genre humain entre deux " puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là " préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune " d'elles, en son genre, est souveraine, chacune est renfermée dans des limi- " tes parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de " son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle " chacune exerce son action *jure proprio.*"

Et pourtant nous savons qu'il se produit des conflits entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, conflits dont le

règlement offre de grandes difficultés. Aussi, le Saint-Père ajoute-t-il :

" Toutefois, leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver " qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant " une seule et même chose, ressortisse à la juridiction et au jugement de " l'une et de l'autre puissance. Il était donc digne de la sage providence " de Dieu qui les a établies toutes les deux, de leur tracer leur voie et leurs " rapports entre elles. " Les puissances qui sont, ont été disposées par " Dieu ". S'il en était autrement, il naîtrait souvent des causes de funestes " contentions et de conflits, et souvent l'homme devrait hésiter perplexe, " comme en face d'une double voie, ne sachant que faire, par suite des " ordres contraires de deux puissances dont il ne peut en conscience se-" couer le joug...

" Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les deux puissances un système " de rapports bien ordonné, non sans analogie avec celui qui, dans l'homme, " constitue l'union de l'âme et du corps."

" On ne peut se faire une juste idée de la nature et de la force de ces " rapports qu'en considérant, comme nous l'avons dit, la nature de chacune " des deux puissances et en tenant compte de l'excellence et de la noblesse " de leurs buts, puisque l'une a pour fin prochaine et spéciale de s'occuper " des intérêts terrestres, et l'autre de procurer les biens célestes et éternels.

" Ainsi, tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quel-" conque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit " par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de " l'autorité de l'Église."— (Encyclique *Immortale Dei.*)

L'enseignement ne peut pas être neutre : s'il n'est pas pour Dieu, il est contre Dieu. C'est donc une de ces matières mixtes, où pour nous catholiques, l'autorité de l'Église doit prévaloir.

Et le Saint-Père rappelle, dans plusieurs de ses autres encycliques, combien l'Église s'est montrée accommodante dans les concordats signés avec les différents États.

Nous n'avons pas besoin de cela, nous en particulier, pour savoir combien Rome sait tenir comte des circonstances pour concilier les intérêts en conflit. Mais elle n'a jamais accepté une déclaration de principes faux, et c'est par sa fermeté qu'elle a pu traverser les siècles sans altérer le dépôt de la Foi.

Ces considérations démontrent peut-être qu'il ne faut pas affaiblir le lien de la famille et que l'État ne doit pas empiéter sur son domaine.

Mais, au nom de l'enfant lui-même sacrifié à l'égoïsme du père, au nom de celui envers qui la famille ne remplit pas sa fonction, on demande d'intervenir. Laisserons-nous dans l'ignorance l'enfant que le père lui-même refuse de faire instruire, et qu'y a-t-il de subversif dans la proposition de venir au secours de l'enfant par la coercition exercée en sa faveur ? On ajoutera que nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait se contenter de la condition générale, alors que les gens instruits étaient rares. Aujourd'hui, l'ignorant est dans un état d'infériorité relativement au grand nombre. On cite des cas déplorables de négligence des parents, et l'on a vite fait de créer une atmosphère sympathique à l'école obligatoire.

Le droit du père sur son enfant n'est pas un bien dont il peut disposer, comme d'un droit de propriété. C'est le caractère propre de ces droits de famille qu'ils n'existent pas dans l'intérêt de celui qui les possède. Ainsi le droit du père s'exerce en faveur de l'enfant. C'est un devoir en même temps qu'un droit. Quelle est donc la nature et l'étendue de ce devoir ?

Le père doit à son enfant la nourriture, et cette obligation de droit naturel est sanctionnée par des prescriptions du droit criminel contre les parents coupables. Dans les cas extrêmes, ils sont traités à l'égal du meurtrier.

Cependant, cette loi n'est que répressive ; elle ne contient aucune disposition enjoignant tel genre de nourriture ni telle qualité de régime. Personne n'est astreint à donner à ses enfants un autre genre de vie que celui de la famille.

Quant à l'éducation, la loi, jusqu'à ce jour, l'a envisagée de la même manière : elle suppose que le père traite ses enfants suivant sa condition. En pratique, on voit que le père traite mieux son enfant qu'il n'a été traité lui-même. Il veut lui épargner les misères qu'il a lui-même endurées.

Mais l'instruction est nécessaire. L'ignorance complète est même un vrai danger moral. Il faut l'éducation morale,

c'est-à-dire religieuse, puisqu'il n'y a pas de morale en dehors de la religion. Voilà la chose nécessaire. Voilà ce que chaque enfant doit savoir : vérités primordiales, celles qu'il n'est pas permis de lui refuser, celles auxquelles l'enfant a droit, celles qui lui permettent de passer la vie dans l'accomplissement du devoir nécessaire à soi et aux autres.

L'État n'a pas attendu que l'on eût pourvu à ces impérieuses nécessités pour punir l'enfant coupable de les ignorer. L'État n'a pas cherché autre chose que la sécurité et la prospérité matérielle, et c'est en grande partie sa mission.

L'État qui ne peut pas exister sans la morale, punit le crime : il n'enseigne pas la vertu.

Est-ce cet enseignement nécessaire et primordial, dû à l'enfant, que l'on demande ? Est-ce pour cet objet nécessaire que l'on veut sacrifier l'autorité des parents ?

On me répondra : C'est précisément cet enseignement religieux que vous déclarez hors de notre compétence. Nous n'y pouvons rien. La religion y pourvoit.

— Oui, la religion y pourvoit ; mais même pour cet intérêt supérieur, l'Église, malgré son zèle pour le salut des hommes, respecte le foyer domestique et enjoint de ne pas enseigner à l'enfant de ceux qui ne partagent pas sa foi une religion différente de celle de leurs parents. " C'est " d'après leur disposition, dit saint Thomas, qu'il faut en " agir avec lui, même en ce qui regarde les choses divines."(1)

Ainsi, le droit du père de famille est si absolu que, même pour ce qui regarde le salut de son âme, l'Église recule devant le sanctuaire domestique. C'est pourquoi l'État doit hésiter avant de violer ce sanctuaire pour en arracher l'enfant et le livrer à ses instituteurs.

L'enfant a donc droit à l'éducation. Quant à l'instruction profane, le père est tenu de la donner à son enfant dans la mesure de ses moyens et dans l'exercice d'une légitime discrétion.

(1) Cité par Mgr L.-A. Paquet : *Droit public de l'Eglise.*

C'est un devoir de charité du père envers l'enfant et non un droit strict de ce dernier. Même si l'on admettait ce droit, il faudrait bien admettre que tous les enfants, en tous lieux et en tous temps, ne l'ont pas également.

La répugnance que l'on éprouve pour reconnaître cette vérité part d'un bon sentiment, mais elle est plutôt sentimentale que raisonnée.

On considère la charité comme quelque chose d'inférieur au droit, parce qu'on se laisse prendre à la suggestion des mots. Pour un trop grand nombre de chrétiens le mot charité implique quelque chose d'humiliant. Et pourtant, le devoir de charité est imposé par Jésus-Christ comme le devoir essentiel du chrétien : " C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." Et l'on sait quel fut le sort du mauvais riche, coupable d'avoir manqué au devoir de charité. Quelle doit donc être l'obligation du père envers son propre enfant ?

Malgré cela, depuis 6,000 ans la nature n'avait pas encore suggéré à l'homme l'action en justice pour sanctionner le droit à l'écriture, pas plus que pour sanctionner l'obligation de faire l'aumône.

La charité n'a pas attendu six mille ans pour le leur procurer, et l'efficacité de cette dernière, sa supériorité sur la coercition ne laissent aucun doute.

Il ne s'agit pas de remplacer l'amour par la crainte, dira-t-on, mais bien d'employer la crainte là où l'amour n'existe pas.

C'est précisement là le défaut de la loi de contrainte ; au lieu de réparer la pièce défectueuse dans le mécanisme, la loi générale aura pour effet de remplacer tout le mécanisme naturel par un autre, par un mécanisme artificiel.

Les principes que je viens d'exposer, quelque absolus qu'ils puissent paraître, ne nous conduisent pas à la conclusion que l'État n'a aucun droit en matière d'éducation. L'État peut

aller jusqu'à imposer l'obligation scolaire dans des conditions et dans des circonstances exceptionnelles. Mais la contrainte entraîne avec elle de graves inconvénients, elle est en général inefficace, d'après l'expérience des autres pays. Et les circonstances présentes n'en justifient pas l'emploi.

Ainsi ce n'est pas en vertu du droit propre de l'État de former la mentalité de l'enfant ; ce n'est pas non plus en vertu du droit de l'enfant lui-même à l'instruction ; ce ne peut être que par mesure d'utilité publique, que l'on peut imposer l'enseignement obligatoire. Mais ce ne peut être que dans des cas particuliers, et d'impérieuse nécessité, car l'utilité publique ne peut pas abolir le droit primordial du père sans rompre l'équilibre établi par la nature. Assurément l'intérêt des autres et leur droit sur mon enfant sont inférieurs aux miens. Cet équilibre nécessaire se retrouve partout. Partout le droit de l'un est limité par le droit de l'autre. Le législateur doit respecter cet équilibre qui est l'ordre même de la société.

Chaque fois qu'on s'éloigne de la vérité et de la nature, la vérité et la nature se vengent ; elles se vengent parfois par les conséquences les plus inattendues.

Sans doute, on ne veut pas, par l'instruction obligatoire, détourner l'homme des travaux de la terre. Le travail manuel est le sort commun de tous les hommes à qui il a été dit : " Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, " travail sain, qui n'inspire ni l'orgueil ni la révolte, qui n'avilit personne et qui laisse l'homme en face de la nature et de Dieu.

On ne veut pas détourner l'homme des travaux de la terre. On ne veut pas forcer tous les enfants à suivre un cours d'instruction secondaire. À Dieu ne plaise qu'on pousse maintenant à l'encombrement des professions libérales ! Ces études que l'on trouve trop longues, peu pratiques, et qui déclassent ceux qui n'en ont pas suffisamment profité !

On ne veut pas sans doute détourner de la terre vers les collèges commerciaux tant de jeunes gens que fascine la vie des grandes villes et qui, ayant appris à tenir des livres, cherchent des livres à tenir dans les maisons de commerce. Non, le nombre est déjà trop grand de ceux qui s'éloignent de la campagne pour vivre de leur écriture.

On ne veut pas non plus, je suppose, arracher à la terre pour les jeter dans les usines, tant de bras vigoureux qui pourraient tenir la charrue. Ceux-là non plus, ne faites rien pour les déraciner : laissez l'école technique aux enfants des villes.

Si encore on pouvait espérer conduire jusqu'à l'école d'agriculture le fils du cultivateur ! Mais je laisse aux experts de dire si même l'enseignement agricole n'est pas le privilège d'une élite destinée à agir par l'exemple et l'émulation, plutôt que le partage irréalisable de tous les enfants de la campagne. Je doute que tous les esprits soient ouverts à la chimie agricole.

Mais prenez garde que des lois coercitives n'apportent un trouble trop profond dans la population la plus paisible du pays.

On s'est plaint du défaut de fréquentation des écoles de campagne. Si cela est prouvé, je serais le premier à le déplorer. Malgré cela, le peuple de nos campagnes est encore ce qu'il y a de plus heureux dans notre pays, sans excepter les gens instruits ; et l'on pourrait se demander si la menace contenue dans l'instruction obligatoire ne compense pas le bonheur qu'elle pourrait procurer à quelques récalcitrants.

Encore une fois, ne troublez pas l'ordre de la nature : cela produit d'étranges résultats.

Herbert Spencer est opposé à l'enseignement par l'État, et savez-vous pourquoi ? Parce que l'éducation intellectuelle, la seule que l'État prétende donner et puisse donner, se fait aux dépens de l'éducation morale. Et il ajoute :

" Ce qui a été dit plus haut n'implique pas que les classes " laborieuses doivent être tenues dans l'ignorance, mais sim-

" plement que les lumières doivent se répandre parmi elles de " la même manière qu'elles se répandent parmi les classes " supérieures et moyennes, au moyen de l'aide privée, autant " que les sentiments philanthropiques s'y prêtent."

Je n'entreprends pas de justifier ce sentiment du philosophe anglais. Je cite son opinion pour montrer que le jeu des lois sociales est un jeu compliqué, et qu'un juste équilibre doit être conservé dans les connaissances de l'enfant, car sans cela l'instruction profane peut faire plus de mal que de bien.

L'instruction obligatoire amènera l'instruction gratuite, et on s'y résigne facilement.

Mais, comme dit Herbert Spencer, " le bien peut résulter " non pas de la multiplication des remèdes artificiels pour " mitiger la détresse, mais, au contraire, de la diminution de " ces remèdes... Voici, sous sa forme la plus simple une " question posée tous les jours :—Nous avons déjà fait ceci, " pourquoi ne ferions-nous pas cela ? "

Et il énumère les lois sans nombre qui s'accumulent dans nos recueils, la réglementation à l'infini de tous les détails de la vie de l'ouvrier, du commis, du locataire, du citoyen.

" La fourniture de nourriture intellectuelle aux enfants par l'adminis- " tration, dit-il, doit être suivie, dans quelques cas, de fourniture d'ali- " ments pour leurs corps, et quand l'usage en sera graduellement géné- " ralisé, nous pourrons nous attendre à ce que la gratuité de la fourniture " déjà proposée dans un cas, le soit aussi plus tard dans l'autre ; cette " extension est la conséquence logique de l'argument d'après lequel il " faut un corps solide aussi bien qu'un esprit solide pour faire un bon " citoyen. Et ensuite, en s'appuyant ouvertement sur les précédents " fournis par l'église, l'école et la salle de lecture, toutes entretenues aux " frais du public, on soutient que le plaisir, dans le sens où ce mot est généra- " lement pris aujourd'hui, a besoin d'être réglé et organisé par des lois, " aussi bien que le travail."

L'auteur n'exagère pas. Est-il besoin de rappeler qu'à Rome on fournissait au peuple du pain et des spectacles ?

Il nous montre ensuite que la réglementation appelle la réglementation, puis le développement du fonctionnarisme,

rouage nécessaire à la réglementation, puis la course au fonctionnarisme. Et, parallèlement, se développe l'idée que l'intervention du Gouvernement en toutes choses doit remplacer l'initiative privée.

" La diffusion de l'instruction, continue Herbert Spencer, " a agi et agira encore davantage dans le même sens . . . Les " classes pauvres sont mécontentes de l'état de choses actuel, " et plus elles sont instruites, plus elles sont mécontentes."

Et il nous montre le système de contrainte et de réglementation sans limite conduisant à ce qu'il appelle l'esclavage futur, c'est-à-dire, au socialisme.

Le côté le plus frappant de toute cette législation sur l'instruction obligatoire, c'est le côté socialiste.

Le socialisme est l'aboutissement logique de l'anarchie dans les idées. *Iniquitas mentita est sibi :* On promet l'affranchissement de toute contrainte, et on arrive à la plus effroyable tyrannie. L'État s'empare du capital, du travail, de l'école. En Russie, dit-on, la femme, avec son droit de suffrage, n'est plus libre de disposer de sa personne ; et c'est logique, puisqu'elle se doit à l'État.

Au moins l'âme reste-t-elle libre, et la conscience échappe à toute contrainte, fût-ce au prix du martyre.

Mais la pire des tyrannies socialistes est celle de l'enseignement obligatoire, celle qui ravit l'âme de l'enfant et détruit sa conscience, parce que la conscience de l'enfant n'est pas libre, et elle n'est en sûreté que dans la maison paternelle.

La malédiction du Christ pèse sur ceux qui scandalisent un de ces petits.

Du temps de Herbert Spencer il n'était pas question de la santé gratuite et obligatoire ; mais le temps a marché. On parle en Angleterre d'un ministère de la santé, et en Écosse on proteste violemment contre la réglementation contenue en germe dans ce ministère.

Pour moi, je n'y vois aucun mal en soi, et je prévois même que, bien ou mal, nous aurons la chose avant longtemps.

Mais la santé ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan du bien que l'État peut entreprendre. Il n'est pas une organisation ou société de bienfaisance qui ne demande des lois pour l'aider à réaliser le bonheur de l'humanité. Et cela ouvre des horizons illimités au fonctionnarisme. Après tout, nous sommes destinés à devenir les rouages d'une machine compliquée, dans laquelle nous n'aurons pas d'autre fonction que celle de subir la force qui nous fera mouvoir. La machine existe déjà ; il s'agit de la perfectionner, et tout le monde y travaille. On connait la page célèbre de Donoso Cortès qui montre la nécessité de la répression externe grandissant en raison inverse de l'influence religieuse.

Depuis Donoso Cortès, on a perfectionné l'outillage de la force. Après les armées permanentes, la gendarmerie, la centralisation administrative, nous allons à l'étatisme ; c'est nécessaire et fatal, puisque nous avons enlevé à l'initiative privée le stimulant et le lien de la charité.

La charité s'est refroidie dans le monde : la nébuleuse se contracte, le noyau central absorbe tout ; il suit son évolution naturelle, car le surnaturel en est sorti...

Nous n'enrayerons pas le mouvement qui nous emporte ; mais retardons, si nous le pouvons, son allure.

Le monde a mis du temps à s'organiser ; aujourd'hui son mouvement s'accélère, il va trop vite : l'organisation à outrance, voilà le principe dont l'exagération nous fera périr. *Qui va piano va sano,* disait la sagesse des nations. Mais qu'est devenue la sagesse des nations ?

* * *

A la lumière de ces principes, et avec les réserves faites, examinons maintenant la question au point de vue des faits.

Dans notre province on sait que le clergé a devancé toute initiative privée ou publique. C'est lui qui a fondé les premières écoles : écoles paroissiales, collèges et séminaires. De tous temps nos curés ont été les recruteurs des collèges, et encore aujourd'hui, dans nos paroisses, le curé se fait le

recruteur de l'école. Il estime non seulement qu'il faut que tout le monde sache lire et écrire, mais que ceux qui ont des talents trouvent dans l'instruction élémentaire l'occasion de se révéler et de passer à un degré plus élevé d'instruction.

On dit cependant qu'il y a négligence considérable de la part des parents à procurer l'instruction à leurs enfants.

Je n'en sais rien personnellement, mais je suis obligé de le nier en attendant qu'on le prouve. Car on ne peut, sur une simple affirmation, condamner un système d'éducation qui fait l'admiration de bien des étrangers.

Le Premier Ministre de la Province a répondu lui-même à toutes les doléances. Qui donc était mieux que lui en mesure de le faire ? Qui de nos hommes d'État a fait plus que lui pour l'éducation dans la province de Québec ? Il a créé de toutes pièces les écoles techniques et l'École des Hautes Études Commerciales, et il a fait de la question d'éducation l'objet principal de son administation. Il affirme, après comparaison de notre système d'éducation avec celui des autres provinces, que le nôtre est supérieur. Il cite les chiffres officiels, il invoque son expérience personnelle et sa connaissance des faits. Nous l'avons entendu nier le bien-fondé de l'accusation portée contre les pères de famille.

De leur côté, les accusateurs ont-ils apporté quelque preuve ? Aucune preuve d'une portée générale: ni chiffres officiels, ni témoignages établissant une négligence appréciable chez les parents ; de sorte que ce serait sur des affirmations que l'on demande d'introduire dans notre système d'éducation un changement radical, un principe socialiste, un système d'oppression, une augmentation du coût de l'enseignement qui ne sera jamais compensée par des résultats satisfaisants.

On a dit qu'un grand nombre de gens ne savent ni lire ni écrire. Cela, sans admettre aucune proportion dans le nombre des illettrés, c'est un fait avéré : c'est, en réalité, celui qui constitue le seul appui de la demande d'une loi

coercitive, mais les adultes sont incurables, et la fréquentation scolaire, même obligatoire, ne saurait les atteindre.

Quant à juger de la fréquentation scolaire par le nombre des illettrés, cela ne prouve rien contre la fréquentation actuelle, puisqu'elle n'a pas encore produit ses fruits.

Les illettrés de 15 à 25 ans sont très rares,— 5% me dit-on. Cela prouverait que les écoles, depuis déjà assez longtemps, sont bien fréquentées.

Je ne garantis pas ces renseignements, mais les chiffres officiels viennent plutôt à l'appui de cette affirmation, puisqu'on a cru devoir les récuser.

On récuse les chiffres officiels, mais il n'y en a pas d'autres. Si les chiffres officiels sont erronés, sur quoi base-t-on tant de récriminations ?

Il y a beaucoup d'écoles dans la province de Québec. Il y en a d'immenses dans nos villes. Sont-elles vides ? Sont-ce les professeurs qui manquent, ou les enfants ? On m'informe qu'il n'y a plus de place pour satisfaire les demandes d'entrée.

Un fait notoire, c'est que les collèges sont encombrés, et que le personnel et l'espace sont insuffisants.

Est-ce vrai, oui ou non ? Si cela est vrai, pourquoi faire rechercher et punir ceux qui n'envoient pas leurs enfants dans des écoles où il n'y a pas de place pour les recevoir.

Je ne mets pas en doute la bonne foi de ceux qui demandent l'enseignement obligatoire : ils croient à l'existence du mal. Ils croient à l'efficacité de la force. Ils sont de l'avis de ces Français qui, après la guerre de 1870, disaient : " C'est le maître d'école prussien qui nous a vaincus."

Les causes de la défaite de 1870 sont connues, et ce n'est pas le lieu d'en parler. Mais on peut affirmer, devant l'évidence des faits, que ce n'est pas le maître d'école neutre en France qui a vaincu les Allemands en 1918. Et peut-être le maître d'école prussien a-t-il contribué au désastre de l'Allemagne.

Montesquieu a dit : " Tout régime doit périr par l'exagération de son principe."

L'Allemagne avait exagéré son principe favori : La force prime le droit. Elle a été jusqu'à croire qu'on peut tout avec la force.

Et pourtant : " Rien n'est faible comme la force, dit Léon XIII (*Sapientiæ christianæ*), lorsqu'elle ne s'appuie pas sur la religion. Plus propre dans ce cas à engendrer la servitude que l'obéissance, elle renferme en elle-même le germe de grandes perturbations."

N'allons pas au devant du mal. Ne remplacons pas le curé, recruteur des écoles, par le gendarme, même pour conduire les enfants à l'école catholique.

Car la Législature ne peut rien promettre pour l'avenir, elle ne peut donner aucune garantie. Elle ne peut pas promettre que l'éducation restera toujours sous la direction du Conseil de l'Instruction publique ; elle ne peut pas garantir que la composition de ce conseil ne sera pas changée, ou qu'il ne sera pas soumis à un ministre responsable, c'est-à-dire soumis aux fluctuations de l'opinion créée par la presse. Seul un concordat pourrait lier la Législature, mais elle n'est pas souveraine. Et, d'ailleurs, l'on a vu des concordats passés avec des États souverains, traités comme des chiffons de papier.

Il importait d'élucider les principes du droit sur cette question, pour en montrer toute l'importance et pour justifier la répugnance que l'on éprouve à s'engager dans une voie dangereuse sans avoir bien étudié la nécessité de cette innovation et son côté pratique.

La confiance que l'on a dans les mesures législatives, sous le régime démocratique, est étonnante. On fait tellement de lois que le législateur lui-même les ignore. Un grand nombre sont lettre morte. Elles ne sont pas observées, parce que tout le fonctionnarisme n'y suffirait pas et parce que l'autorité n'ose pas molester l'électeur. Et, pour ce qui

concerne les lois scolaires en particulier, les témoignages que l'on a cités démontrent la faillite de l'école obligatoire. Les témoignages en sont encore dans toutes les mémoires.

Dira-t-on que, si tel est le cas, la loi n'est pas à craindre ; que, si elle est inefficace pour le bien, elle le sera également pour le mal.

Plurimæ leges, corruptissima respublica. Même si la loi n'est pas observée, elle restera comme une menace constante pour la liberté. On voudra toujours augmenter la contrainte pour obtenir des résultats.

La loi ne produit pas la vertu. Les lois somptuaires n'ont jamais atteint leur but, et le célibat a été combattu sans succès par le législateur.

En France on cherche dans les lois le remède à la dépopulation. Ce remède n'est pas dans les lois. La loi n'a jamais réformé les mœurs.

Avant de s'engager dans la voie de la coercition, il importe de bien connaître le mal auquel on veut remédier,— s'il existe,— et son étendue. Il serait facile de le constater par une enquête dont on ne pourrait pas contester les résultats. (Le Conseil de l'Instruction publique vient d'ordonner cette enquête.)

Une enquête coûtera infiniment moins cher que la mise en pratique d'une loi de coercition. Sur le rapport de cette enquête on pourra baser une législation appropriée aux circonstances, sans être contraire aux principes du droit naturel.

Mais avant d'admettre le principe d'une loi semblable il faut en connaître les détails. Il n'y a rien qui éclairera la situation comme la rédaction des clauses de la loi.

Dans notre Province la question présente une difficulté spéciale. On demande d'imposer à la minorité protestante l'obligation scolaire.

Les protestants jouissent, avec notre système d'écoles séparées, de l'autonomie complète en matière d'instruction.

On réclame pour eux, comme un droit, l'instruction obligatoire, en disant aux catholiques : — Puisque la loi ne vous affectera pas, vous n'aurez pas à en souffrir, et puisque nous la croyons nécessaire pour les protestants, c'est porter atteinte à leur enseignement que de la leur refuser.

Si la contrainte réclamée est accordée, ou plutôt imposée aux protestants, on verra dans une municipalité des protestants recherchés pour une offense qui n'existera pas pour les catholiques, poursuivis peut-être par des catholiques. Est-ce qu'on croit qu'ils supporteront pareil état de choses ? Et le jour où l'on voudra rétablir l'égalité entre nous, croit-on que ce sera en abolissant la contrainte pour les protestants, ou en l'imposant aux catholiques ?

Une loi qui crée des privilégiés, crée des mécontents. Et comme une erreur en matière d'éducation ne peut être constatée qu'après plusieurs générations, on ne songera pas à rappeler la loi avant qu'il soit trop tard.

L'insuccès sera attribué à ce que la loi n'aura pas été appliquée avec assez de rigueur. On part de la présomption que la loi sera efficace, et si elle ne l'est pas, on dira que c'est parce qu'elle n'est pas observée. Alors on ne songera pas même à souffrir l'inégalité : on attribuera l'insuccès de la loi pour la minorité au fait que la majorité dans la Province n'y est pas soumise.

Cette loi que nous trouvons injuste et vexatoire pour nous-mêmes catholiques, de quel droit voudrions-nous l'imposer aux autres ? On a l'air de la réclamer comme un bien désirable et accepté par tous. Mais, en réalité, un grand nombre de protestants n'en veulent pas. Autrement, on ne la demanderait pas. C'est la contrainte qu'on veut employer ; il y a donc des récalcitrants. Le droit des minorités est aussi respectable que celui des majorités, et, pour la majorité, il doit être sacré.

Bien avant les origines de la civilation actuelle, le Christ a dit à ses apôtres : — Allez, enseignez toutes les nations.

Ils n'ont pas douté de la parole du Maître ; ils sont allés enseigner toutes les nations. Ils n'ont rien demandé en retour et sont morts à la peine. Ils ont eu des succès étonnants, et même pendant très longtemps, leurs successeurs ont eu le monopole de l'enseignement. On était trop content de leur en laisser toute la charge, et personne ne songeait à leur faire concurrence. Ils enseignaient non seulement l'unique chose nécessaire, mais aussi les lettres et les sciences profanes. Ils n'obligeaient personne à recevoir l'instruction, quoiqu'ils s'employassent de leur mieux à la répandre.

Depuis, on les a empêchés, presque partout, d'enseigner. L'État a pris leur place et s'est chargé de faire disparaître les derniers vestiges de leur enseignement séculaire. On a retranché du programme des études la religion et la morale, comme attentatoire à la liberté des enfants. Pour compenser dans leur intelligence ce qu'ils perdaient du côté du cœur, on a rendu obligatoires des programmes surchargés des matières de la science profane.

La science n'a pas augmenté l'amour des hommes les uns pour les autres, mais elle leur a révélé de nouveaux moyens de servir leur haine. L'art de tuer, par exemple, a été grandement perfectionné ; mais l'art de tuer n'est pas le dernier mot du bonheur sur la terre, et les hommes ont entrepris d'établir la paix universelle et obligatoire. Avec les puissants moyens de coercition dont ils disposent, on pourra dire à quiconque voudra se battre : Sois en paix, ou bien : c'est la guerre !

En attendant, les peuples se méfient ; ceux qui ont des canons les gardent, et comme le peuple qui en avait fabriqué le plus, et qui, par ce moyen, a failli dominer le monde, s'était servi, pour cette fin, de l'enseignement obligatoire, on veut l'imiter. L'impérialisme a changé de camp.

Aux États-Unis on demande l'enseignement obligatoire et l'école nationale fédérale. On a déjà formulé la même demande au Canada. Dans cette Province on prépare une nouvelle campagne en faveur de l'enseignement obligatoire.

On a dit à ce propos que la Province de Québec allait rester seule en dehors du mouvement. Oui, nous sommes isolés, nous n'en avons que trop de témoignages. Mais il ne tient qu'à nous de sortir de notre isolement : il suffirait pour cela de renier notre passé et de renoncer à notre avenir... mais pourrions-nous réussir à effacer les marques que nous portons dans notre sang et sur notre front ?

Demain, sinon aujourd'hui, la Législature de Québec sera appelée à prononcer sur l'avenir de nos enfants.

La Province toute entière s'est émue. Il n'est rien qui nous tienne plus au cœur que l'avenir de nos enfants. L'enfant n'est pas un citoyen, il n'est pas le pupille de l'État, il est l'objet de la sollicitude du père et de la mère.

Quand Salomon voulut connaître la vraie mère, il mit son cœur à l'épreuve, et, au cri du cœur, il reconnut la mère.

Quels sont les cœurs qui battent le plus fort aujourd'hui ? ceux des législateurs, ou ceux des pères de famille ? Rendez donc à l'État ce qui est à l'État, et au père ce qui est au père.

CHARLES-ÉDOUARD DORION,
Juge de la Cour Supérieure.

A PROPOS DES FRÈRES LA VÉRENDRYE

CUIQUE SUUM (*)

La période des découvertes des Français dans l'Ouest qui, de tout temps, a le plus intéressé ceux qui se sont livrés à l'étude de l'histoire de cette partie du Canada, est celle s'étendant de 1726 à 1750, c'est-à-dire l'époque de la Vérendrye(1) et de ses quatre fils(2). Des différents voyages de ces célèbres découvreurs, ceux qu'ils firent au pays des Mandans, sur le Missouri, en 1738-39, 1741 et 1742-43, sont ceux qui ont plus spécialement arrêté l'attention, à cause, sans doute, des détails très circonstanciés et très captivants, sinon toujours très précis, qu'ils ont laissés du premier et du troisième.

La grande majorité des historiens, cependant, ont commis l'une ou l'autre de trois erreurs, parfois même deux ou trois à la fois : 1) de faire faire le voyage de 1738-39 à la

* Enregistré conformément à la loi des droits d'auteur.

(1) Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de la Vérendrye, le découvreur de l'Ouest canadien, naquit à Trois-Rivières, le 17 novembre 1685, et mourut à Montréal le 5 décembre 1749. A.-G. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, 1912, p. 313 et seq.

(2) Les quatre fils de la Vérendrye étaient : Jean-Baptiste, né le 5 septembre 1713, tué par les Sioux, près du fort St-Charles, vers le 10 juin 1736 ; Pierre Gauthier, né le 26 décembre 1714, périt dans un naufrage vers 1761 ; François, né le 22 décembre 1715, tué au siège de Québec en 1759 ; Louis-Joseph, né en 1717, mort en 1797. Avec ce dernier s'éteignit cette illustre famille. Morice, *Op. cit.* p. 311 et seq.

Vérendrye et à ses deux fils Pierre et François, 2) de faire faire le voyage de 1742-43 par Pierre et François, 3) de donner à Pierre le titre de chevalier(3).

Une étude approfondie de la plupart des documents ayant trait aux la Vérendrye, en particulier du journal de la Vérendrye père, de 1738-39(4), des documents reproduits par Pierre Margry et de la plaque de plomb découverte par des enfants près de Pierre, capitale du Dakota du Sud, le 16 février 1913, et reproduite dans le savant ouvrage du juge Prud'homme publié en 1916(5), m'a amené à l'inévitable conclusion que : 1) le voyage de 1738-39 fut exécuté par la Vérendrye et ses deux fils François et Louis, 2) le voyage de 1742-43, au cours duquel furent découvertes les Montagnes Rocheuses, fut effectué par François et Louis, 3) le chevalier de la Vérendrye était François(6), 4) seul le

(3) Pierre Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, 1888, vol. VI, p. VIII.— F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, 1859, Vol. II, p. 132.— Francis Parkman, *A half-century of conflict*, 1910, Vol. II, p. 20.— Morice, *Op. cit.*, p. 311 et seq.—A.-G. Morice, *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien*, 1912, Vol. I, p. 46 et seq.— Frederic de Kastner, *Héros de la Nouvelle France*, p. 78.— A.-C. Laut, *Pathfinders of the West*, 1907, p. 222 et seq. — L.-A. Prud'homme, *Bulletin of the Historical Society of St. Boniface, Pierre Gaultier de Varennes Sieur de la Vérendrye*, 1916, p. 102 et seq. — George Bryce, *Remarkable history of the Hudson's Bay Company*, 1910, p. 89. — A.-H. de Thémaudan, *The Hudson Bay Road*, 1915, p. 87.— Lawrence-J. Burpee, *The Search for the Western Sea*, 1908, p. 249 et seq. — Alexander Begg, *History of the North-West*, 1894, Vol. I, p. 84. — F.-H. Schofield, *History of Manitoba*, 1913, vol. I, p. 74.—L'abbé G. Dugas, *L'Ouest Canadien*, édition anglaise, 1905, p. 58. — Parkman, Kastner, Bryce et Schofield, cependant, donnent à François son titre de chevalier.

(4) Douglas Brymner, Archivist, *Report on Canadian Archives*, 1889, Note A.

(5) Prud'homme, *Op., cit.* p. 112 et seq.

(6) C'est une erreur de penser, comme le fait le R. P. Morice, *Histoire de l'Eglise cit.*, p. 46, que le titre de chevalier appartenait à l'aîné de la famille, et que, à la mort de celui-ci, Pierre, le suivant en âge, en hérita. Dans le mémoire général de la Vérendrye père, où il se défend contre les attaques que la jalousie a suscitées contre lui, parlant de son fils Jean-Baptiste, il l'appelle ou son fils, probablement tant que Jean-Baptiste fut seul à l'accompagner, ou son fils aîné, après que Pierre et François les joignirent. Margry, *Op. cit.*, p. 586 *et seq.* J'ignore à quel titre François était chevalier. Je crois cependant qu'il ne s'agissait que d'un titre personnel de mérite et non d'un titre nobiliaire héréditaire, car nulle part on ne voit que les la Vérendrye eussent des degrés de noblesse. Il y aurait de bien intéressantes recherches à faire pour élucider ce point.

voyage de 1741, le moins important des trois, fut fait par Pierre.

Chose curieuse, dans leurs récits ou lettres, les la Vérendrye ne se nomment jamais les uns les autres par leurs noms de baptême. C'est sans doute ce qui a donné lieu à cette confusion dans les exploits et les titres de chacun des fils. Il est facile, cependant, en se rapportant au contexte, de voir toujours exactement de qui il s'agit.

Le 11 septembre 1738 la Vérendrye était au fort St-Charles(7). Ayant promis aux sauvages du lieu, qui l'en avaient prié, de leur laisser son fils aîné — Pierre, puisqu'il y avait deux ans que Jean-Baptiste avait été tué —, il écrit : "Je songés ensuite à me disposés à partir, je fis recevoir mon fils aynée commandant à mon apsence et fis publier un ordre, amenant les deux autres avec moi, je differé a partir jusques aux 11 de septembre... je partis le 11." Pierre n'accompagna donc pas son père et ses deux frères qui allèrent fonder, quelques semaines plus tard, le fort de la Reine(8). D'ailleurs, dans le mémoire de ses services que Pierre adressa par l'entremise du capitaine de Vassan au Ministre de la Marine, en 1752, on peut lire : " Il a remonté l'année suivante (1739) avec lui (un chef sauvage) pour faire l'établissement du fort de la Reyne et du fort Dauphin"(9). Il n'était donc pas au fort la Reine en 1738.

Continuons à lire le journal de la Vérendrye de 1738-39. Le 18 octobre 1738, ayant achevé la fondation du fort la Reine, le découvreur se met en route pour le pays des Mandans " ...menant mes deux enfants avec moi, dit-il ...le 18, tout étant en bon ordre dans le fort, je fis partir tout notre monde avec ordre d'aller camper proche et partis ensuite avec Mr. delamarque sur le midy, etc"(10). On remarquera que la Vérendrye ne dit pas " deux de mes

(7) Brymner, *Op. cit.*, p. 4.
(8) *Ibid.*, p. 8.
(9) Margry, *Op. cit.*, p. 628.
(10) Brymner, *Op. cit.*, p. 10.

enfants " mais " mes deux enfants ". Pierre est donc bien toujours au fort St-Charles, et ce sont bien François et Louis qui accompagnent leur père. Il n'y a rien dans le journal depuis la date du 11 septembre qui pourrait faire supposer que, pour une raison ou pour une autre, Pierre soit venu rejoindre l'expédition. De plus, on a son propre témoignage tel que rapporté ci-dessus.

L'expédition s'en revient. Nous sommes au 21 décembre 1738. Le 15, les Assiniboines ont déserté et se sont enfuis vers leur pays, sans avertir la Vérendrye. Celui-ci écrit : " ...le 6 après le despard des assiliboilles, j'envoyés mon fils le chevalier auec le Sr nolant six françois et plusieurs mantannes au fort le plus près, qui est sur le bord de la rivière"(11). Comme c'est la première fois que la Vérendrye mentionne son fils le chevalier, il est permis de se demander de quel fils il veut parler. Ce ne peut être de Pierre qui est au fort St-Charles. Ce ne peut donc être que de François ou de Louis.

Voici la noble lettre que le chevalier de la Vérendrye écrit à la date du 30 septembre 1750 au Ministre de la Marine pour lui exposer la situation malheureuse des trois fils du grand découvreur, mort l'année précédente, et les mauvais procédés de M. de Saint-Pierre à leur égard(12). Vers la fin on y lit la phrase suivante : " Mon frère aîné n'a que le même grade que moi et mon frère cadet n'est que cadet à l'aiguillette"(13). Plus de doute possible : c'est bien François, le deuxième fils depuis la mort de Jean-Baptiste, qui est le chevalier ; c'est bien lui et son jeune frère Louis qui ont accompagné le père au premier voyage chez les Mandans de 1738-39. D'ailleurs Margry fait suivre cette

---

(11) *Ibid.*, p. 20.
(12) Margry, *Op. cit.*, p. 621.
(13) *Ibid.*, p. 625.

lettre d'une autre intitulée : " Pierre Gautier de la Vérendrye demande justice à son tour"(14).

Il découle de ce qui précède que certaines autres expéditions, datant de la même époque, dont les historiens donnent le crédit à Pierre, furent faites en réalité par François. Ainsi, vers la fin de son journal de 1738-39 la Vérendrye père écrit : " J'ay fait partir mon fils le cheualier ce matin 16 daurille (1739) auec un sauuage pour aléer faire la descouverte du fort du lac nipigon, et prendre conoisance des rivières qui tombe dedans"(15). Ailleurs, parlant de la rivière de Poskoyak (Saskatchewan) il écrit : " C'est le chevalier de la Vérendrye, qui, le premier, en a fait la découverte et qui a monté jusqu'à la fourche. . ."(16). Ces voyages furent faits par François et non par Pierre. Celui-ci, cependant, semble avoir fondé le fort Dauphin à l'automne de la même année, 1739(17).

Le mémoire de ses états de service que présenta Pierre de la Vérendrye au Ministre de la Marine en 1752 n'indique nulle part qu'il fût le chevalier. Il signe tout simplement : " Lavérandry l'aisné." Il n'y parle point du voyage chez les Mandans de 1738-39, bien qu'il parle de celui de 1741 qu'il fit en compagnie de deux Français : " . . .en 1741, il partit seul avec deux François, pour aller faire de nouvelles

(14) *Ibid.*, p. 626. Cette lettre est signée tout simplement : Laverandry. Comment Margry, *op. cit.*, p. VII, peut-il ensuite commettre l'erreur de confondre les deux frères ? C'est que ce passage de sa préface est écrit d'après Parkman et non d'après les documents qu'il reproduit lui-même, sans cependant s'arrêter à les interpréter.

(15) Brymner, *Op. cit.*, p. 26.

(16) Margry, *Op. cit.*, p. 618.

(17) *Ibid.*, p. 629. Il est évident que le mot " établissement " que l'on retrouve continuellement dans les journaux, mémoires et lettres des la Vérendrye ne signifie pas toujours " fondation " mais souvent " approvisionnement " ou " ravitaillement ". Autrement il y aurait contradiction. Dans le cas présent, par exemple, Margry, *Op. cit.*, p. 594, fait dire à la Vérendrye, le père, qu'il renvoya sur-le-champ (Octobre 1741) son fils aîné " établir " le fort Dauphin, et Pierre lui-même, parlant de cet incident, *Ibid.*, p. 629, dit qu'" il partit subitement pour aller faire l'établissement du fort Dauphin ", alors qu'il vient de nous dire qu'il fit cet établissement en 1739.

découvertes, qu'il a poussées jusqu'auprès de deux forts Espagnols"(18). Nous savons par le mémoire de la Vérendrye au marquis de Beauharnois (19) que Pierre avait reçu de son père, à Missilimakinac, le 16 juillet, 1740, ordre de faire ce voyage à l'automne de cette même année. Apparemment, il ne trouva pas moyen de partir avant l'année suivante(20). Lorsque la Vérendrye père arrive au fort la Reine le 13 octobre, il le trouve de retour : " Le 13 octobre j'arrivai au fort la Reine. J'y trouvai mon fils aîné qui étoit de retour des Mantanes, n'ayant pu passer outre faute de guide"(21). Ceci correspond avec ce que dit Pierre lui-même : " . . .la crainte bien fondée qu'il avait des ennemis et plutôt encore le manque de guide l'ont obligé de revenir plustôt qu'il ne l'auroit fait"(22).

Arrivons maintenant au voyage chez les Mandans de 1742-43, le plus important des trois, puisque c'est celui au cours duquel les la Vérendrye découvrirent les Montagnes Rocheuses. Remarquons tout de suite que Pierre n'en fait absolument aucune mention dans le mémoire de ses services. Son père nous dit qu'il le renvoya à l'automne de 1741 pour établir le fort Dauphin au lac des Prairies(23), et il nous dit lui-même qu'il partit subitement à son retour de chez les Mandans à l'automne de 1741 " pour aller faire l'établissement du fort Dauphin, et pour inviter les Sauvages à venir au fort et par ce moyen les détourner d'aller chez les Anglois, ce qu'il firent pour la plupart. Lorsque tout y fut tranquille, il revint au fort la Reine, où il passa l'année et revint à Montréal en 1745"(24). Quelle année passa-t-il au fort la Reine ? Ce n'est pas bien clair. Ce qui est clair, c'est qu'entre l'automne de 1741 et l'année 1745,

(18) *Ibid.*, p. 628.
(19) *Ibid.*, p. 590.
(20) *Ibid.*, p. 628.
(21) *Ibid.*, p. 594.
(22) *Ibid.*, p. 628.
(23) *Ibid.*, p. 594.
(24) *Ibid.*, p. 629.

d'après son propre témoignage, Pierre était soit au fort Dauphin, soit au fort la Reine.

"Le 29 avril (1742), nous dit la Vérendrye, j'envoyai deux de mes enfants aux Mantanes... je n'ai reçu de leurs nouvelles que par eux-mêmes, après quinze mois d'absence ; mon fils le chevalier en a fait un petit journal"(25). Ce voyage se termina le 2 juillet 1743. Si nous n'étions déjà convaincus par ce qui précède que ce furent François et Louis qui exécutèrent ce voyage, il nous serait facile de nous en assurer en comparant une phrase du journal auquel la Vérendrye fait allusion avec la plaque de plomb dont j'ai parlé au début de cet article et dont on peut voir des photographies très nettes dans le livre du juge Prud'homme(26). Le chevalier raconte que le 19 mars (1743) il arriva au fort des gens de la Petite Cerise, et qu'il en partit le 2 avril. Dans l'intervalle, "je déposai sur une éminence, dit-il, près du fort, une plaque de plomb aux armes et inscriptions du Roy et des pierres en pyramide pour Monsieur le Général"(27). C'est évidemment cette plaque que découvrirent les enfants de Pierre.

Que lit-on sur cette plaque ? Sur un côté, soigneusement burinée, une inscription latine au-dessous des armes du Roi de France : "Anno XXVI Regni Ludovici XV, pro Rege Illustrissimo Domino Domino Marchione de Beauharnois MDCCXXXXL, Petrus Gaultier de Lavérendrie posuit." Sur l'autre côté, suivant moi, il y a, gratté avec la pointe d'un couteau : "Pose par le chevalyer(28) de Lavr

---

(25) *Ibid.*, p. 594.
(26) Prud'homme, *Op. cit.*, p. 112 et seq.
(27) Margry, *Op. cit.*, p. 609.
(28) Du chevalier de la Vérendrye on peut dire ce que le R. P. Morice a écrit de son père : "Lavérendrye n'était pas un savant. Il avait évidemment plus travaillé et couru qu'étudié. Son style est celui d'un gentilhomme, mais son orthographe est abominable..." *Histoire de l'Eglise, cit.*, p. 55, note.

(29) t(émoin)s(30) sont(31) Louy(32) La Londette Amiotte (33) le 30 de mars 1743." "Je prends la liberté de vous faire le récit du voyage que j'ai fait avec un de mes frères et deux François envoyés par mon père, etc.", nous dit le chevalier en commençant son mémoire(34). Il y avait donc quatre Français dans l'expédition : tous les quatre ont signé : le chevalier, en inscrivant son titre et le commencement de son nom, facile à deviner puisqu'il est écrit tout au long dans l'inscription latine ; Louis a simplement signé son nom de baptême, les deux autres Français ont signé leurs seuls noms de famille. Et comme ce n'est pas une besogne facile d'écrire sur du plomb, surtout quand on n'a pas une éducation bien solide, ou bien parce qu'il avait été dès l'abord décidé que chacun écrirait quelques mots, tous y mirent la main. Le malheureux qui essaya de griffonner "t (émoin) s sont" dut peiner bien laborieusement ! Le plus gros de l'ouvrage à partir de Louy, fut sans doute exé-

---

(29) Exactement l'inscription est LΛR. L'A n'est donc pas barré, et l'espace entre cette lettre et l'R représente un V : Lav (é) r (endrye).

(30) Le juge Prud'homme, *Op. cit.*, p. 113, exprime l'opinion qu'il y a les lettres "to". Je crois que c'est "ts" qu'il faut lire, à cause des deux queues, en haut et sur le côté.

(31) Le juge Prud'homme lit "St" et croit voir le commencement de la signature de La Londette. St Louy la Londette. Je crois plutôt qu'il y a "sont". De fait, ce mot ou signe est un véritable hiéroglyphe que, avec une certaine bonne volonté, on peut lire "soot". Je suis d'opinion que celui qui l'écrivit ainsi que le "ts" savait peu ou point écrire, et qu'il fit son travail d'après un modèle. Encore trouva-t-il moyen de se tromper pour la troisième lettre du mot "sont", en répétant l'"o" où il devait y avoir un "n". C'est peut-être pour cela qu'on ne le laissa pas en faire davantage. A noter aussi que la marque après Londette n'est pas une virgule, pas plus que celle qu'on aperçoit au-dessus du mot "mars". Dans les deux cas, le couteau aura probablement glissé.

(32) Louis, le frère cadet du chevalier.

(33) Parce que ce nom sur la plaque est en deux parties, le juge Prud'homme en conclut qu'il y a "A. Miotte". Je crois plutôt qu'il y a "Amiotte", nom bien français, surtout dans la province de Québec. D'ailleurs, il n'y a pas de point après l'"A", et les lettres, sauf les trois dernières, sont déliées.

(34) Margry, *Op. cit.*, p. 598.

cuté par Louis de la Vérendrye, le plus instruit des quatre, puisqu'il avait appris la science de faire les cartes (35).

Il semble d'autant plus important de rétablir les faits que des deux frères, Pierre et François, ce dernier est sans conteste celui qui, d'après les documents, a le plus d'initiative et de décision. Pierre, à qui on a accordé le principal mérite des travaux accomplis par les frères la Vérendrye, si l'on en juge par le temps que cela lui prenait pour exécuter les ordres de son père et le peu de résultat qu'eut son voyage au sud de 1741, était plutôt d'un caractère hésitant et d'habitude sédentaire. C'est sans doute pour cette dernière raison que son père lui confiait l'administration des forts tandis que lui et ses deux autres fils voyageaient.

Il serait injuste que l'on continuât plus longtemps à attribuer à un frère les mérites de son propre frère.

A.-H. de TRÉMAUDAN

St-Boniface, Manitoba, 15 janv., 1919.

---

(35) Morice, *Histoire de l'Eglise cit.*, p. 30. Un point qui porte à confusion à propos des inscriptions sur cette plaque de plomb, c'est le fait que d'un côté il y est dit en latin que " Petrus Gaultier de la Vérendrie la posa en 1741, tandis que de fait elle ne fut posée que deux ans plus tard par " le chevalier ". Le juge Prud'homme exprime l'opinion que l'inscription latine fut étampée à Québec. *Op. cit.*, p. 113. Peut-être. Il me semble pourtant que le " Petrus Gaultier " ne désigne pas le père mais le fils. Il me semble que le père aurait écrit son nom en entier : Varennes de la Vérendrye, comme il le signe à sa lettre au Ministre de la Marine. Margry, *Op. cit.*, p. 584. Le fils avait sans doute eu l'intention de poser la plaque lors de son voyage de 1741. Ce voyage fut si incomplet, cependant, que Pierre préféra confier la preuve de prise de possession à son frère le chevalier, qui s'en servit l'année suivante.

ACADIANA

MONSEIGNEUR M.-F. RICHARD

(*suite*)

Monseigneur Richard et l'Éducation

Il faut mettre au premier rang des devoirs de ceux qui sont appelés à gouverner les peuples de procurer à l'enfance et à la jeunesse l'éducation et l'instruction sans lesquelles une nation est condamnée à périr. L'Église, en vertu de sa mission sociale, divine, s'est toujours préoccupée de ce soin qui lui incombe en tout premier lieu et que l'État a le devoir de seconder et non le droit d'assumer exclusivement.

L'abbé Richard, en prenant en mains l'administration spirituelle de Saint-Louis-des-Français, n'eut rien de plus à cœur que de pourvoir de maîtres chrétiens et expérimentés les petites écoles de sa paroisse. Il savait trop bien que c'est le défaut d'instruction qui avait retardé le progrès national de ses compatriotes et les avait tenus comme à la merci d'un pouvoir qui travaillait plutôt à leur assimilation, sinon à leur asservissement, qu'à leur donner les moyens de proclamer bien haut leur survivance.

“ Depuis les tristes événements de 1755, lisons-nous dans un mémoire écrit vers 1885 par le vaillant apôtre de l'Acadie, les Acadiens ont dû rester ignorés et ignorants au moins

dans la connaissance des lettres, car on ne saurait leur reprocher de l'être dans leurs devoirs de chrétiens et de catholiques. Abandonnés par leur mère-patrie, persécutés par l'Angleterre, et dirigés dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel par des hommes dont la langue et les sympathies leur étaient étrangères, ils ont dû lutter pour conserver leur religion, leur langue et leurs coutumes... Durant plus d'un siècle, l'Acadie n'a vu aucun des siens occuper un rang honorable dans l'Église ou dans la société. Privés d'éducation, ils se sont livrés à la colonisation, à l'agriculture, à la pêche, ne pouvant prétendre à d'autres professions. Tant que les provinces maritimes ont fait partie du diocèse de Québec, elles ont été desservies par des prêtres canadiens et irlandais. Depuis l'érection des cinq diocèses qui composent la province ecclésiastique d'Halifax, il y a eu, du moins à diverses époques, des collèges en exercice dans les provinces maritimes ; il y a eu également des écoles dirigées par les Frères des Écoles chrétiennes, mais, après avoir laissé Halifax au cours de l'épiscopat de Mgr Connolly, ils ont aussi plus tard abandonné les autres diocèses.

" Comme ces collèges et ces écoles étaient situés dans des centres anglais et que l'enseignement y était donné surtout dans la langue anglaise, les Acadiens en ont peu profité, et la preuve en est que l'Acadie n'a vu aucun de ses enfants élevé au sacerdoce durant le premier siècle de son existence sous la domination anglaise. Il y a à peine trente ans, l'on vit un Poirier, un Girouard, un Boudreau, un Babineau, dont les noms appartiennent aux familles acadiennes primitives de 1671, s'embarquer sur des bateaux de pêche pour se rendre au Canada, afin d'y faire leurs études. C'était alors un voyage de trois ou quatre semaines. Ce furent les quatre premiers prêtres Acadiens. L'un d'eux, M. Girouard, fonda, au prix de grands et pénibles sacrifices, une institution pour l'éducation des filles acadiennes et une école supérieure pour ses chers fils Acadiens. Il fit venir des Frères des Écoles

chrétiennes pour diriger cette dernière ; mais hélas ! il eut la douleur de voir tomber cette institution et les Frères retourner au Canada.

"Un vénérable prêtre français, l'abbé Lafrance, a aussi tenté de fonder un collège pour l'éducation des Acadiens au Nouveau-Brunswick, à Memramcook. A cette époque, toute cette province ne formait qu'un seul diocèse gouverné par Mgr Connolly, plus tard archevêque d'Halifax. L'établissement de l'abbé Lafrance, après avoir tenu quelques années, subit le même sort que celui de l'abbé Girouard, jusqu'à ce que, sous l'épiscopat de Mgr Swenny, il reprit vie dans les mains des Révérends Pères de Sainte-Croix.

" J'arrive maintenant au diocèse de Chatham, dont la population est aux deux-tiers acadienne (aujourd'hui aux quatre-cinquièmes). Mgr Rogers en est le premier évêque, et il y a bientôt vingt-cinq ans qu'il le gouverne. Le premier effort de Sa Grandeur, en prenant possession de son siège, fut d'organiser un collège à Chatham. Cette institution donna plusieurs dignes prêtres à l'Église, entre autres trois Acadiens qui, après avoir passé quelques années à Chatham, allèrent terminer leurs études au grand séminaire de Montréal. Deux enfants de Saint-Louis, ayant commencé leurs études au collège de Charlottetown, allèrent aussi les terminer chez les Sulpiciens. J'étais l'un d'eux. Il est bien compris que les cours d'études dans ces deux institutions se faisaient en anglais ; toutefois, il s'y donnait aussi des cours de français par des professeurs plus ou moins compétents, au moins par intervalles. De tous les prêtres qui ont fait leurs études dans les provinces maritimes, trois seulement les ont faites en français. . .

" Je fus ordonné prêtre le 31 juillet 1870 et placé comme vicaire à Saint-Louis, ma paroisse natale, avec un curé d'origine irlandaise, qui avait partiellement perdu l'usage de la raison et qui avait déjà causé beaucoup de difficultés. Mon noviciat fut des plus épineux ; mais au bout de quatre

mois, Mgr Rogers se trouva dans la nécessité de décharger mon curé du ministère et me confia l'administration de la paroisse."

Mgr Richard parle ensuite de l'acte de la législature du Nouveau-Brunswick du 8 mai 1871 qui abolissait les écoles confessionnelles et plaçait l'enseignement primaire sous le contrôle du gouvernement. Tous, sans exception, catholiques ou non, devaient, en conséquence, payer la taxe pour l'organisation et l'entretien de ces écoles publiques d'où l'enseignement religieux était banni. Nous n'avons pas à faire ici l'historique de cette question qui, pendant trois ans, jusqu'au compromis de 1874, suscita des troubles sérieux dans la province. Les évêques de la province de Québec, réunis en concile, par une lettre collective en date du 19 mai 1873, offrirent à leurs collègues du Nouveau-Brunswick leur fraternel appui dans leurs légitimes revendications auprès du parlement fédéral, mais sans succès, malgré de belles promesses. L'acte du 8 mai 1871 ne fut pas aboli, mais on finit par obtenir du conseil exécutif provincial un *modus vivendi*. Le compromis de 1874 accordait aux religieuses le privilège de subir leur examen d'aptitude dans leurs couvents et les dispensait de suivre les cours de l'école normale de Fredericton ; chaque district scolaire était placé sous le contrôle de trois syndics choisis par les contribuables. Ces syndics engageraient les instituteurs et institutrices qu'ils voudraient et stipuleraient les arrangements convenables pour l'enseignement du catéchisme en dehors des heures de classe. Ces quelques légers adoucissements à la loi déterminèrent l'autorité religieuse à permettre la fréquentation des écoles officielles. " Toutefois, lisons-nous dans le mémoire de Mgr Richard, le nouveau système scolaire non seulement faisait exclusion de la religion dans son programme, mais ne donnait aucun encouragement à l'enseignement du français, favorisant ainsi la tendance anti-française d'angliciser les Acadiens et de les tenir dans l'ignorance.

" Comme mon désir et mon ambition avaient toujours été de servir l'Église et ma patrie, quoique dépourvu de ressources, ayant à payer de grosses sommes dans la défense des droits de mon église (1) et n'ayant encore que deux ans de prêtrise, je me décidai à fonder dans ma paroisse deux maisons d'éducation, l'une pour les filles, et l'autre pour les garçons, afin de contrebalancer les effets funestes des écoles publiques et de préparer des jeunes gens et des jeunes filles pour l'enseignement. Je fis part de mon projet à Mgr Rogers qui le bénit et me donna tout l'encouragement possible. Je fis l'acquisition de cinquante acres de terre. Ayant bâti sur ce terrain un logement suffisant, je fis appel aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, qui se rendirent volontiers à mon désir."

L'achat dont parle ici le fondateur du couvent de Saint-Louis avait été fait vers la fin de 1872, et ce fut seulement à l'automne de 1874 que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame prirent possession de l'établissement qui, depuis lors, n'a cessé de prospérer, formant avec un véritable succès des religieuses, des institutrices, d'excellentes femmes chrétiennes. Les cours y sont donnés dans les deux langues française et anglaise, et, pour cette dernière, on y suit le programme des écoles publiques, la plupart des élèves se destinant à l'enseignement ; mais l'administration de la maison est toujours demeurée française.

En même temps qu'il organisait son couvent, l'abbé Richard pourvoyait à l'éducation des garçons. " Dans ce but, écrit-il, j'acquis une belle propriété de cent acres de terre pour commencer la fondation de ce nouvel établissement. J'avais fait venir de la provice de Québec deux jeunes hommes bien recommandables sortant l'un du séminaire de Saint-Hyacinthe, l'autre du séminaire de Québec." Les deux jeunes hommes dont parle l'abbé Richard étaient M.

(1) Il s'agit du procès que lui intenta son ex-curé, M. McGuirk, que l'Ordinaire avait dû interdire pour de justes raisons.

Paul Allaire, natif de Saint-Ours, et M. Onésime Fortier, de Saint-Jean (Ile d'Orléans), qui entra plus tard chez les Dominicains. A ces deux recrues il faut ajouter un Acadien des Iles Madeleine, M. Stanislas Boudreault, aujourd'hui curé de la paroisse Saint-Jacques, à la baie d'Egmont (Ile du Prince Édouard). Dès 1871, ces trois jeunes gens enseignaient dans les petites écoles paroissiales de Saint-Louis.

Ce fut à l'automne de 1874 que l'abbé Richard ouvrit son institution qui, jusqu'en 1876, porta le nom d'"*Académie de Saint-Louis*" et comprenait, avec un cours préparatoire, un cours commercial de quatre années, et un cours classique facultatif. En 1876, ce dernier cours y fut définitivement établi, alors que l'abbé Richard eut la bonne fortune de rencontrer dans la personne d'un jeune ecclésiastique français, l'abbé Eugène-Raymond Biron, un collaborateur de haute culture intellectuelle, désireux de consacrer à l'éducation des Acadiens ses talents et sa fortune. Ordonné prêtre par Mgr Rogers et agrégé au diocèse de Chatham, M. Biron reçut la direction et versa à la caisse jusque-là bien maigre de l'*Académie* qui devenait le *Collège de Saint-Louis*, une somme de quatre mille piastres. Sa charité ne se borna pas à ce premier don. Dans un voyage qu'il fit à Paris vers 1878, il collabora avec M. Rameau de Saint-Père, l'historien de l'Acadie, et avec plusieurs de ses amis personnels, à la formation d'une société de secours dite *Œuvre d'Acadie* ayant pour but de procurer une éducation française aux descendants des proscrits de 1755. Cette société devait avoir son siège aux bureaux de l'*Œuvre de Saint-François de Sales*, à Paris, dont, l'année précédente, après entente avec Mgr de Ségur, son président, l'abbé Richard avait établi une succursale dans le diocèse de Chatham. Il nous plait de noter, en passant, que cette succursale, d'après un relevé qui nous a été fourni par le secrétaire général de l'œuvre, à Paris, a recueilli de 1891 à 1914, dans le diocèse de Chatham, une somme de 9414 fr. 65 employée sur place par l'abbé Richard pour fins d'éducation.

Pendant six années consécutives, l'abbé Richard, supérieur, et l'abbé Biron, directeur du collège de Saint-Louis, aidés par un personnel enseignant agréé par l'évêque, surent grouper autour d'eux de nombreux élèves tant irlandais que français, dont plusieurs font honneur au clergé, à l'enseignement et aux différentes professions libérales. Mgr Rogers donnait au jeune établissement un encouragement sérieux, cordial, efficace, et tenait en haute estime le curé de Saint-Louis. Celui-ci, du reste, la méritait tant par sa piété sacerdotale et ses qualités administratives que par sa soumission filiale qui ne se démentira jamais et qui sera l'honneur de sa vie, alors même qu'un regrettable malentendu divisera ces deux hommes si bien faits pour s'entendre.

Tout alla donc bien jusqu'en 1882. Alors l'évêque commença à changer de dispositions à l'égard du collège et de son fondateur. Quelle fut la cause de ce changement ? Il y en eut plusieurs dont ce n'est pas ici le lieu d'examiner le bien ou le mal-fondé : plaintes non justifiées de certains élèves de langue anglaise prétendant que l'enseignement des deux langues au collège de Saint-Louis n'était pas donné avec équité ; quelques exagérations de langage du directeur, M. Biron, qu'on trouvait trop exclusif dans ses sentiments vis-à-vis des Acadiens au détriment des Irlandais ; surtout détresse du collège anglais de Chatham, alors fermé, faute de ressources, et échec du projet épiscopal, humainement irréalisable, tendant à confier à l'abbé Richard l'administration simultanée des deux établissements de Chatham et de Saint-Louis, avec résidence à Chatham et la desserte des missions de Baenaby-River, de Rogersville et d'Acadieville. L'orage éclata, le 5 juillet 1882, à la séance de fin d'année scolaire du collège et du couvent de Saint-Louis, présidée par Mgr Rogers, qui crut trouver l'occasion favorable pour manifester son mécontentement. Son principal grief contre le collège était qu'on n'y enseignait l'anglais que d'une manière insuffisante et imparfaite. Mais ses accusations n'étaient

fondées que sur des oui-dire et sur de fausses impressions. Il dit, entre autres choses, que les Acadiens n'avaient pas, par rapport à leur langue, les mêmes privilèges que les Canadiens-français, dont la langue était garantie par les traités. (1) Enfin, Sa Grandeur alla jusqu'à déclarer en pleine séance, devant le supérieur, les professeurs, les élèves et le public, que le collège de Saint-Louis ne méritait plus sa confiance et ne devait plus compter sur sa protection. C'était le condamner à disparaître. L'abbé Richard répondît avec calme et en termes bien sensés aux reproches de l'évêque, en disant qu'il était excessivement peiné que son collège et lui-même eussent encouru le déplaisir de Sa Grandeur ; que, quant au reproche de partialité et d'injustice qui lui était publiquement adressé, il mourrait de honte et de douleur s'il sentait que cela fût exact. " J'ai vu de près, dit-il, la partialité et l'injustice ; mes ancêtres de l'Acadie en ont été victimes, et rien ne répugne tant à ma nature." Il ajouta qu'à sa connaissance les élèves anglais et irlandais de son collège étaient traités absolument sur le même pied que les élèves acadiens, avec les mêmes égards, et la même justice. Cependant, puisqu'il était accusé publiquement, il demandait aux élèves de porter à Sa Grandeur les plaintes qu'ils avaient à formuler. Il demandait la même chose à ses paroissiens. S'il était coupable, il se résignait à toutes les réparations en son pouvoir ; mais s'il était innocent, il demandait que son collège ne fut pas condamné sur de faux rapports.

---

(1) Il n'y a pas, dans les traités ou actes relatifs à la cession du Canada à l'Angleterre, une seule clause, un seul mot garantissant l'usage de la langue française ou de la langue anglaise. La clause 133e du " British North America Act ", la charte officielle de la confédération canadienne, déclare officielles les deux langues au Parlement d'Ottawa, dans les cours de justice établies en n'importe quelle partie du Canada, en vertu dudit Acte, ainsi qu'au Parlement et dans les cours de justice de la province de Québec. Le " British North America Act " ne déclare pas officielle la langue française dans les chambres des autres provinces du Canada. Non. Mais cet Acte ne statue rien non plus par rapport à la langue anglaise. Il laisse donc dans ces provinces les deux langues sur le même pied.

Mgr Rogers reprit la parole dans un état de surexcitation apparente considérable, répéta à peu près ses premières allégations, se servit même d'expressions sévères, blessantes, humiliantes pour l'abbé Richard, et déclara de nouveau qu'il retirait son patronage au collège.

Quand Sa Grandeur reprit son siège, tout le monde parut consterné. Il n'y eut pas d'applaudissements.

Tel est le résumé substantiel de cette historique séance de fin d'année scolaire du collège de Saint-Louis du 5 juillet 1882.

Mgr Rogers se rendit ensuite au presbytère, et là, devant tous les prêtres présents, nomma la personne dont il avait reçu des informations touchant l'inégalité de traitement dont les élèves de langue anglaise étaient l'objet au collège de Saint-Louis. Le directeur, M. Biron, était surtout accusé d'avoir laissé percer ses sentiments français d'une manière trop manifeste. Au fond, un petit vent de révolte s'était glissé dans les rangs des élèves anglais. Un de ces derniers, à la suite d'une dispute avec un Acadien, et pour d'autres motifs légitimes, avait été renvoyé du collège. Nous trouvons la trace de cet incident dans une lettre où il traite ses condisciples français de " poltrons Acadiens ". Mais passons là-dessus. Y avait-il là de quoi justifier la sortie si intempestive de l'évêque ?

Quoi qu'il en soit, M. Biron se vit retirer la direction du collège et retourna en France d'où il n'a pas cessé, jusqu'à sa mort en 1916, de s'intéresser aux choses de l'Acadie et de prélever tous les ans sur ses économies des sommes considérables qu'il envoyait à Mgr Richard pour l'aider dans ses œuvres d'éducation et de colonisation.

L'abbé Richard fit des instances auprès de Mgr Rogers pour avoir un nouveau directeur. L'évêque se contenta de lui répondre le 29 juillet, qu'il avait éprouvé lui-même les mêmes embarras par rapport à son collège de Chatham et lui reprocha d'avoir fait la sourde oreille à sa proposition relative au fonctionnement simultané des deux établissements.

A une nouvelle demande de l'abbé Richard, l'évêque répondit le 4 août suivant qu'il se trouvait dans l'impossibilité de se rendre pour le moment à ses désirs et que " même dans le cas où il aurait à sa disposition un prêtre qui pût convenablement remplir la charge de directeur, il se croirait obligé de l'employer au collège de Chatham. Vous devez comprendre, disait Sa Grandeur, que le collège de Chatham doit m'être aussi cher que celui de Saint-Louis, et que, tant qu'il ne sera pas organisé et en bonne voie, je ne puis vous promettre de m'occuper du collège de Saint-Louis."

Une troisième supplique de l'abbé Richard resta sans réponse. Cependant l'affaire devenait inquiétante et la presse s'en mêlait. Comme les vacances touchaient à leur fin, l'évêque écrivit au supérieur de Saint-Louis d'annoncer la rentrée des classes et promit de lui envoyer comme directeur l'abbé Maillet, vicaire à Caraquet. La rentrée eut lieu au temps marqué, mais toujours point de directeur. M. le grand vicaire Barry, curé de Caraquet ne pouvait se dessaisir de son assistant.

Restait le plan caressé depuis longtemps par l'évêque et qui consistait à confier à l'abbé Richard la direction des deux collèges de Chatham et de Saint-Louis. Un accord intervint pendant la retraite ecclésiastique. L'abbé Richard devant résider à Chatham serait remplacé à Saint-Louis par M. l'abbé St.-J. Doucet, curé de Poquemouche, avec M. Maillet comme assistant.

Quinze jours après, M. l'abbé Doucet se rendait à son nouveau poste, en passant par Chatham. L'évêque lui remit sa lettre de nomination officielle comme curé de Saint-Louis. L'abbé Richard fut très désappointé de le voir arriver sans M. Maillet. Puis, comparant tous deux leurs lettres officielles, ils ne furent pas peu surpris de constater que l'évêque rejetait sur eux la responsabilité du plan adopté. " D'après nos lettres de nomination, se dirent-ils, ce plan n'est pas celui de l'évêque, mais le nôtre, et la seule part qu'il

semble vouloir y prendre c'est d'approuver officiellement notre acceptation et de nous nommer aux postes que nous devons occuper." En effet, dans la lettre concernant M. .'abbé Doucet il est dit : " In occordance with the arrangement mutually agreed upon by you and Father Richard and approved of by me, etc..." Et dans celle de M. Richard on lit : " According to the arrangement made between you and him and approved of by me, etc..." Il est évident que le mot *arrangement* que l'évêque emploie dans les phrases citées a le sens de *mesure*, de *plan*, qu'on adopte pour atteindre un certain but, aussi bien que celui de convention. A ce premier sens s'ajoute celui de mesure que l'on prend pour finir ses affaires. C'est le sens du mot français. Prenant dans le premier sens le mot *arrangement* employé par l'évêque, MM. Doucet et Richard crurent qu'il parlait du plan tout entier qu'il avait conçu pour le fonctionnement des deux collèges et qu'il voulait leur faire porter la responsabilité de ce projet. Cette responsabilité, ni l'un ni l'autre ne voulait l'accepter. En outre, il n'y avait rien dans la lettre de M. Richard qui lui disait qu'il aurait à s'occuper du collège St-Michel de Chatham et que c'était à cette fin qu'il devait faire sa résidence dans cette ville, mais dans celle de M. Doucet l'évêque disait que, dans le cas où le collège de Saint-Michel serait en marche, c'était son intention que M. Richard en eût la charge comme pour le collège de Saint-Louis. Il n'y avait rien non plus dans la lettre de nomination de M. Richard par rapport à la direction du collège de Saint-Louis, ni rien dans celle de M. Doucet autorisant ce dernier à s'occuper du collège jusqu'à l'arrivée de M. Maillet que quelque nouvel obstacle empêcherait peut-être encore de venir. Ce que voyant, tous deux envoyèrent leur résignation à Mgr Rogers et reprirent leurs anciens postes. L'évêque accompagna les lettres de révocation d'un *memorandum* où il s'efforce d'expliquer ce que MM. Richard et Doucet avaient interprété incorrectement. Ce n'est pas le plan

tel que conçu par lui qu'il leur attribuait et dont il voulait les rendre responsables, mais seulement le fait qu'ils l'avaient accepté d'un commun accord. C'est donc à leur acte d'acceptation ainsi compris que l'évêque avait donné son approbation. Sa Grandeur termine son *memorandum* en disant que, pour ce qui était du collège de Saint-Louis, n'ayant pas de prêtre à sa disposition, Elle ne pouvait lui en donner et que, à cause de ce qui venait de se passer, Elle n'en promettrait plus à l'avenir. Et dans sa lettre à M. Richard, l'évêque disait qu'il renonçait à son intention d'enlever M. Maillet de son poste au moins pour tout l'hiver.

Il ne restait plus à l'abbé Richard qu'à fermer son établissement qui, depuis trois mois, attendait un directeur. Ce fut la mort dans l'âme qu'il se résigna à se séparer de ses collaborateurs et de ses élèves, et, les 21 et 22 novembre 1882, ceux-ci, après des adieux émouvants en français et en anglais à leur dévoué supérieur, quittaient sans retour leur Alma Mater.

Ainsi finit le premier et le seul collège français d'un diocèse aux deux-tiers français.

Nous n'avons pas à rechercher à qui incombe la responsabilité de sa fermeture. Toutefois, la correspondance échangée au cours des difficultés entre Mgr Rogers et Mgr Richard et tous les documents que nous avons en mains nous permettent d'affirmer que la détresse du collège anglais de Chatham, dont l'existence a toujours été fort précaire, fut pour une grande part dans la détermination de Mgr Rogers à ne plus vouloir s'occuper de celui de Saint-Louis. Il le dit plus d'une fois dans ses lettres à l'abbé Richard. Ne pouvant rouvrir l'un, il laissa tomber l'autre.

Le supérieur de Saint-Louis continua cependant à s'occuper de l'éducation des plus avancés de ses élèves. Grâce au excellentes relations qu'il s'était créées dans la province de Québec, il obtint pour quinze d'entre eux des bourses dans les différentes institutions de cette province, et plusieurs de ces privilégiés font aujourd'hui honneur au clergé acadien.

Un an à peine après ces douloureux événements, un missionnaire mariste, le R. P. Touche, traversant le Nouveau-Brunswick pour se rendre dans la province de Québec, visita sur l'invitation de Mgr Rogers, les deux établissements de Chatham et de Saint-Louis. Il vit l'abbé Richard qui lui fit les offres les plus avantageuses pour la réouverture de son collège. Le R. P. Touche n'avait personnellement aucun mandat de ses supérieurs pour traiter l'affaire sur place, mais il promit à l'abbé Richard d'user de tout son pouvoir pour faire accepter par sa congrégation l'offre en question, à condition toutefois que l'évêque n'y mît aucune opposition.

De retour à Chatham, le R. P. Touche vit Mgr Rogers et l'entretint des propositions de l'abbé Richard. Le 4 décembre, il écrivait à ce dernier : " Je vous dirai en deux mots le résumé de ma conférence avec Mgr Rogers : Sa Grandeur offre à notre société le collège et la paroisse de Saint-Louis, mais à la condition *sine qua non* que nous prendrons préalablement le collège de Chatham *tel quel*, sans aucune avance d'argent et à nos risques et périls. . ." Le rapport du R. P. Touche sur les deux établissements et les conditions épiscopales n'ayant pas reçu l'agrément de ses supérieurs, l'abbé Richard dut abandonner tout espoir de faire revivre son œuvre. Mais il eut plus tard la joie de saluer l'introduction dans le diocèse de Chatham d'une congrégation française capable de reprendre l'éducation des Acadiens sur une plus grande échelle. Nous voulons parler des fils du Bienheureux Jean Eudes, établis d'abord à Caraquet, en 1899, dans un immeuble mis généreusement à leur disposition par Mgr J.-T. Allard, P.A., curé de cette paroisse, où ils fondèrent le collège du Sacré-Cœur, transféré depuis à Bathurst, après des difficultés de tout genre auxquelles leur tenacité non moins que leur attachement à leur pays d'adoption a dû faire face.

Nous ne saurions terminer ce chapitre sans rappeler la générosité avec laquelle, le 20 février 1915, quelques mois

avant de mourir, Mgr Richard léguait aux cinq diocèses des provinces maritimes une somme de douze mille piastres ainsi réparties : à Chatham $3,000 ; à Saint-Jean $3,000 ; à Charlottetown $2,000 ; à Antigonish $2,000 et à Halifax $2,000. Le donateur stipulait que l'intérêt de cette somme devrait être annuellement dépensé pour venir en aide aux séminaristes de nationalité acadienne étudiant dans les grands séminaires du Canada ou à Rome.

Mgr Richard avait reçu de ses amis de France des sommes considérables pour ses œuvres, et il aimait à reconnaître cette charité de la mère-patrie pour ses enfants de l'Acadie. " Nous serions des ingrats, écrivait-il un jour, si nous ne nous souvenions pas des offrandes généreuses recueillies en France par les prélats de l'Acadie et des sommes princières envoyées à nos évêques, durant plus d'un demi-siècle, par l'intermédiaire de l'Œuvre de la Progapation de la Foi, pour fonder leurs évêchés, leurs collèges, et les aider dans leurs œuvres de prédilection." En effet, le total des allocations faites par la Propagation de la Foi depuis sa fondation, à la province ecclésiastique d'Halifax s'élève à 1,908,337 francs. Sur ce total, le diocèse de Chatham, de 1860 à 1882, émarge pour une somme de 294,000 francs.

Fr. M. GILDAS, ptre, O.C.R.

LE DOUX PARLER...

—

“ Il a la pureté et la fluidité de l’eau qui coule, et la résistance du métal.

C’est la source claire
Qui, dans la lumière,
Glisse tant légère
Entre les ajoncs :
L’onde au frais murmure
Qui, sous la verdure
Berce la ramure
De tendres chansons :

La coupe limpide
Où passe, rapide,
Un rayon splendide,
Or ou diamant :
Précieux ciboire
Aux blancheurs d’ivoire
Où, pures, vont boire
Colombes d’argent !

C'est le val sonore
Aux lueurs d'aurore,
Où résonne encore
Comme un chant royal,
L'appel héroïque
Du guerrier antique
Sur le cor magique
Au son de cristal !...

ENVOI

Doux parler de France,
Langue de vaillance
Et de survivance,
Vive ta beauté !

....

Superbe alliance :
Tu joins opulence,
Clarté, résistance,
Immortalité...
Vive ta beauté !

PAYSE

PAGES ROMAINES

LE PRÉSIDENT WILSON À ROME.—LES MUTILÉS AU QUIRINAL

M. Wilson a fait un triomphal voyage en Italie, bien qu'il l'ait accompli avec la rapidité d'une course au clocher : deux jours à Rome, une matinée à Gênes, à son retour, un après-midi à Milan, une portion de journée à Turin !

Et quel programme que celui qui, à chaque instant du jour, obligeait le Président à écouter un discours dont il approuvait les périodes par des inclinations de tête, bien qu'il ne comprît en aucune manière la langue italienne dans laquelle ils lui étaient adressés, et qui, sitôt après, lui inspirait une réponse en anglais ignoré de ses auditeurs, mais qui l'applaudissaient d'autant plus vivement, qu'ils le faisaient avec plus de confiance. Banquets succédant aux banquets, pour lesquels il fallait être toujours en réserve d'appétit pour faire honneur à un menu qui était un superbe congé donné à l'ère des restrictions. Visites reçues s'entremêlant tellement aux visites rendues que la respiration en devenait haletante. Vivats continuels qui, faisant naître un bon et large sourire sur le visage présidentiel, provoquaient le geste automatique de la main qui abaissait le chapeau à haute forme vers les enthousiastes dont les gosiers, stimulés par

l'ampleur de ce salut, sacrifiaient les cordes vocales au plaisir de faire prolonger le sourire et multiplier les coups de chapeau.

Rome donna son soleil pour former un cadre de rayons dorés à la réception du Président, mais les heures du lendemain furent discrètement arrosées par une pluie fine qui traduisait la mélancolie des regrets de voir partir si vite l'hôte d'outre-mer.

A Gênes, le temps, malgré sa méchanceté, ne put vaincre l'irrésistible désir de la population de saluer celui dont les idées humanitaires étaient appelées quelques jours plus tard, par la *Tribuna* de Rome, *messianisma ideologico.* A Milan, si fière de son industrie de la soie, une pluie diluvienne, en ménageant l'occasion d'ouvrir tous les parapluies de la ville, mit sous les yeux du Président, dès sa sortie de la gare, l'exposition d'une immense étendue de mètres carrés de soie, dont il put aussitôt apprécier les qualités par le double avantage qu'elles avaient d'abriter l'enthousiasme contre le déluge qui s'abattait sur lui, et de ne pas en étouffer les puissantes acclamations.

Turin fit un heureux mélange de pluie et de neige que la terre des rues transformait en une boue gluante qui permit à chaque spectateur d'emporter de la visite présidentielle un souvenir attaché à ses pieds.

L'un des plus remarquables journalistes de la presse italienne donnait dans la *Tribuna* du 5 janvier l'explication du triomphe que l'Italie avait ménagé au président Wilson. " La conscience, dit l'écrivain, ce personnage anonyme que l'on ne rencontrait plus dans les événements de l'histoire, réapparaît aujourd'hui et plus que jamais se manifeste avec puissance dans la sereine mais sévère figure du président Wilson. Si Napoléon fit apparaître dans l'histoire contemporaine la Gloire, — qui passe ; si Bismarck y intrônisa la Force qui,— nous en sommes les témoins,— finit par être abattue, Wilson y amène aujourd'hui quelque chose qui ne passe pas et qu'on ne saurait outrager, sans humilier et troubler l'Humanité : la Conscience !

Toutes les paroles que vient de prononcer Wilson, bien que d'autres les eussent dites avant lui, nous semblent plus neuves et plus belles, de même que ses actes paraissent plus nouveaux et plus inspirés par la bonté, non seulement par l'effet de leur enchaînement logique, mais pour ce qu'elles sont, soutenues par cette force qui ne saurait être illusoire et illuminées par cette lumière qui ne peut être artificielle : la force et la lumière de la conscience." Bien avant le journaliste romain, Cicéron avait dit : *Magna vis est conscientiæ.*

En fêtant Wilson, l'Italie fêtait donc la force et la lumière de la conscience. Mais, pour qui assistait à ces fêtes, sans parti-pris, ne désirant que faire un peu de philosophie de l'histoire, que d'ironiques réflexions ! *Hac conscientia comite proficiscor*, disait encore Cicéron.— Avec un tel guide, qu'il paraissait étrange le président Wilson, entre le roi et la reine d'Italie, s'offrant aux acclamations du peuple du haut de ce même balcon d'où, avant que la force ne s'en fût emparée, les Papes, séculaires défenseurs du droit, bénissaient la ville et le monde ! Ignorait-il alors que ce même Quirinal, dans lequel il venait prendre hospitalité, avait vu, le 30 octobre 1870, le gouvernement qui renversa le pouvoir temporel apposer les scellés sur les appartements du Pape et en crocheter ensuite les serrures, le 9 novembre suivant, pour en prendre possession, malgré les protestations du Souverain qui en était le véritable maître ? Non, puisqu'au banquet officiel du soir, dans le toast qu'il porta au Roi, sans nullement reprendre le thème retentissant et usuel de " *Roma intangibile* ", il se borna à remercier l'Italie de son cordial accueil, puis louant les colonies italiennes des États-Unis, il exprima malicieusement l'espoir que le gouvernement italien ne revendiquerait pas des droits sur des émigrés qui s'américanisaient si bien. Non encore, puisque, le lendemain, se conformant aux exigences des protestations pontificales contre le fait accompli, il quitta le palais du Quirinal, pour se rendre à l'ambassade des États-Unis d'où il partit pour le Vatican.

Et alors, que la politique rend le droit flexible, qu'elle le met souvent en carnaval et que la vie de ceux qui le représentent est remplie d'actes illogiques !

A Rome, Wilson est allé saluer le samedi matin, 4 janvier, au sommet du Janicule, la statue de Garibaldi qui fut l'adversaire le plus haineux de la Papauté, et dans l'après-midi, du même jour, vers 3 heures il rendait à Benoît XV une visite de haute courtoisie pour la réception de laquelle, il fut entouré de tous les honneurs dus aux chefs d'état. La conversation entre le Pontife et le Président s'échangea par l'entremise d'un interprète; elle se termina, après environ vingt minutes, par le présent d'un magnifique tableau en mosaïque représentant S. Pierre, d'après le Guido Reni, que le Pape offrit à son illustre visiteur.

En une brillante réception, qui lui fut donnée au Capitole, Wilson reçut le titre de citoyen romain.

Sans vouloir amoindrir la valeur de l'intention d'un tel acte, celui-ci, pour avoir été trop multiplié depuis si longtemps, n'a de prix que pour ceux qui ignorent l'histoire. Lacédémone fut bien autrement sage que Rome sous ce rapport, en admettant, avec les autres lois de Lycurgue, la xénélasie qui faisait des Lacédémoniens des hommes à part dans l'humanité. Rome, au contraire, sous prétexte qu'elle était le centre du monde, élargit tellement le droit de cité, qu'elle avilit, peu à peu, la dignité de citoyen, en la rendant trop commune.

Quoi qu'il en soit, en la circonstance, Rome inscrivait M. Wilson au nombre de ses fils, en reconnaissance de son intervention dans le conflit en Europe qui, mise au service du droit,—et, pour l'Italie, le droit était le complément de son unité,— avait puissamment aidé au succès.

Or, c'est là encore une ironie de l'histoire. En la soirée du 23 août 1849, dans la même salle où le Président des États-Unis devait être proclamé, soixante-dix ans plus tard, citoyen romain, en gratitude de sa coopération à l'achève-

ment de l'Unité italienne, le général Oudinot qui, les premiers jours du mois de juillet précédent, à la tête des troupes françaises, avait repris Rome sur ceux qui n'y avaient détruit le pouvoir pontifical qu'en vue de préparer cette unité, était lui aussi fait citoyen romain, en gratitude d'une intervention diamétralement opposée dans ses effets, (pour ne point parler des intentions) à celle du président Wilson. Et, pour mieux consacrer un titre que Rome déclarait transmissible à tous les descendants du général, une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de l'adoption et du motif qui l'avait provoquée. D'un côté, avec l'effigie du général Oudinot, elle portait l'inscription : *Vict. Oudinotius Gallorum Exercitui Præfectus*, et plus bas : *Romæ I. G. F.*; de l'autre, autour de deux branches de chêne entrelacées, elle avait cet exergue : *Urbem Expugnare Coactus Civium et Artium Incolumitati Consuluit*, 1849.— *Quid est veritas*, dit autrefois le sceptique représentant de Rome !

Se répéta-t-il à lui-même cette historique interrogation, le Président des États-Unis, quand dans la matinée du samedi, 4 janvier, en compagnie de madame Wilson, de M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, d'une nombreuse suite et, dans l'intérieur du Forum, du célèbre archéologue Giacomo Boni, il visitait à l'américaine, c'est-à-dire en moins d'une heure, les thermes de Caracalla, le Colysée, le Forum où chaque pierre est tellement chargée de puissants souvenirs que les Romains passent leur vie à leur en demander l'évocation ?

Au Colisée, son idéal de la Fraternité des hommes eût été quelque peu déconcerté, s'il avait eu le temps de prêter une oreille attentive aux lointains échos de ces milliers et milliers de Juifs qui, réduits en esclavage après la destruction de leur patrie, furent condamnés à construire ce vaste amphithéâtre destiné aux divertissements du peuple qui les avait vaincus, monument que Rome montre toujours avec fierté, et dont cependant le mortier qui cimente les pierres fut détrempé par les larmes de tant de malheureux. S'il avait

eu le temps, il eût entendu les cris sauvages de ce peuple qui prétendait n'assujettir le monde que pour le civiliser, et qui cependant fit de la mort le spectacle si souvent renouvelé de ses amusements. S'il avait eu le temps, en lisant les pompeuses inscriptions des arcs de triomphe des empereurs romains, il se fût demandé pourquoi, autrefois, le premier parlement du monde, le Sénat, octroyait le titre de divin à ceux qui avaient soumis à leur domination des peuples lointains qui ne demandaient qu'à vivre libres.

Après avoir cueilli sur les pentes du Palatin deux branches, l'une de *laurus nobilis*, l'autre de *myrtus romana* qui étaient des arbustes sacrés dans l'ancienne Rome, le premier symbolisant la purification du guerrier qui avait versé le sang ennemi, le second représentant celle du citoyen qui, dans l'ardeur d'une guerre civile, avait répandu celui de son compatriote, M. Wilson, ayant à la main ces deux symboles de l'absolution de la civilisation romaine, quitta le Forum, non sur un char antique, mais dans le confort de l'automobile moderne.

*

* *

Quatre jours après, dans la soirée du 8 janvier, au palais du Quirinal, se déroulait une scène qui, par la délicate charité qui l'inspira, émut non seulement les heureux témoins, mais aussi tous ceux qui en connurent bientôt le récit.

Ce jour-là, la reine Hélène, qui fêtait le 46e anniversaire de sa naissance, voulut associer à sa joie de mère, d'épouse, de reine, les pauvres mutilés de l'hôpital qu'elle avait organisé, dès le début de la guerre, dans l'enceinte du palais, en faveur de ceux qui devaient en être les victimes. Le secret qu'elle avait imposé aux personnes qui devaient l'aider à ménager une surprise de bonheur aux infortunés blessés avait été si scrupuleusement gardé, que nul d'entre eux, jusqu'au dernier moment, ne soupçonnait la joie inespérée qui lui était réservée.

Vers 6 heures du soir, on se contenta d'informer les mutilés que leur repas serait, ce jour-là, retardé jusqu'à 7 heures, mais sans donner aucun motif de cette modification à leur programme habituel.

La reine s'était promis, depuis quelques jours, de célébrer l'anniversaire de sa naissance, en cette première année de paix, en admettant à la table royale ceux qu'elle avait soignés elle-même, et dont les blessures attestaient les nobles efforts qu'ils avaient faits pour vaincre l'ennemi. Pour cela, elle avait ordonné qu'on laissât dans toutes sa décoration la magnifique table à manger qui avait été apprêtée pour le dîner officiel que le roi avait donné en l'honneur du président Wilson. Bien plus, elle avait voulu que la même vaisselle de luxe, la même argenterie qui avaient servi à ceux qui bientôt allaient traiter de la paix fussent réservées aux soldats qui, par la mutilation de leurs membres, l'avaient préparée. Quantité de violettes, fleurs préférées de la reine, complétaient l'ornementation de la table.

Quelques minutes avant l'heure fixée, les blessés, suivant leur habitude, venaient à peine de se mettre sur deux rangs pour se rendre à leur réfectoire que, tout-à-coup, leur apparut la reine, en grande toilette de soirée, venant les inviter tous à s'asseoir à sa table. Et, s'avançant aussitôt, vers le plus mutilé d'entre eux, elle lui offrit le bras pour le conduire à la salle à manger, tandis que les princesses, ses filles, la duchesse d'Aoste, sœur du duc d'Orléans, le roi, le prince héritier, les dames de la Cour, les infirmiers, les médecins, le général Diaz, généralissime des armées italiennes, imitant la reine, donnèrent chacun le bras à un blessé.

Décrire la stupéfaction de ces vaillants soldats est impossible, tant ils se croyaient l'objet d'un rêve.

Arrivés vers la table où plus de 200 couverts avaient été dressés, le roi, la reine, en vis-à-vis, en occupèrent naturellement les deux centres, l'un et l'autre encadrés par deux mutilés. Pour rendre l'intimité plus complète, les princesses, le prince héritier, les dames d'honneur, les infirmières, les médecins, le général Diaz alternaient tous avec les blessés.

Si grand que fut l'appétit stimulé par le retard d'une heure sur le moment journalier qui le satisfait, il était comme paralysé par l'imprévu des circonstances qui cependant lui ménageaient une si bonne fortune. Le roi lui redonna aussitôt sa vigueur : " Mes amis, dit-il, j'ai partagé vos fatigues sur le front, vous êtes ici à la table d'un camarade, soldat comme vous, vous allez partager la joie qu'il éprouve de mieux fêter que jamais l'anniversaire de la naissance de ma femme, en l'entourant de héros."

Ce fut une explosion de bonheur qui dilata immédiatement le cœur et l'estomac.

En grande livrée de gala, les laquais servaient et desservaient, tandis que, dans la salle voisine, une musique militaire traduisait en délicieuses mélodies la joyeuse harmonie des âmes.

A la fin du repas, la duchesse d'Aoste, dont l'admirable dévouement pour les malades ne s'est pas lassé un seul instant, pendant toute la durée de la guerre, revêtant son tablier d'infirmière, et se faisant aider par les princesses, servit le café aux soldats qui recevaient, en même temps, des cigares exquis de la main du roi. Une loterie dont tous les numéros étaient gagnants fut ensuite tirée par le prince héritier qui accroissait encore la valeur du lot qu'il offrait par ce gracieux sourire dont la permanence sur ses lèvres est le plus grand charme de sa personne.

A 11 heures, la soirée prenait fin et les mutilés, en se remettant au lit, allaient y faire leurs plus beaux rêves... Pensant à l'avenir, les uns durent entrevoir les étoiles de général, les autres un fauteuil de député, ceux-ci une place de sénateur, ceux-là un portefeuille de ministre, qui sait ?... Dans tous les cas, dans la joie de s'être assis à la table royale, tous durent se faire la réflexion de Napoléon à son frère Joseph, au moment où il franchissait le seuil de Notre-Dame de Paris, pour y être sacré : " Si notre père nous voyait ! "...

DON PAOLO AGOSTO.

M. LE CURÉ FORGUES

Ancien Procureur du Séminaire de Québec

Succéder à un curé presque trop populaire est affaire délicate et périlleuse. M. Forgues l'expérimenta en acceptant la succession de M. Bonneau. Plus que cinquantenaire, grave et presque froid, penseur plutôt que causeur sans magnétisme, chantre médiocre, prédicateur solide, il est vrai, mais s'exprimant difficilement, cet ancien procureur du Séminaire de Québec, on le conçoit sans étonnement, fut respectueusement accueilli, mais sans enthousiasme. Saint-Laurent ignorait à ce moment la valeur du don qui lui était fait. Aussi, le nouveau curé, laissant croire à son peuple que sa mentalité lui échappait, se mit à l'œuvre avec le même entrain que s'il eût été *persona grata*, sûr que l'avenir mettrait les choses au point. C'est précisément ce qui arriva. On ne tarda guère de l'apprécier, à tel point qu'il est actuellement moins oublié que celui qu'il a remplacé. L'explication de ce fait — apparemment paradoxal — c'est que la popularité du prédécesseur était plutôt sentimentale, et celle du successeur uniquement rationnelle, si je puis m'exprimer ainsi. La première, de trempe ordinaire, est nécessairement plus éphémère. C'est un fait d'expérience qu'il suffit d'énoncer. Si les paroissiens de Saint-Laurent avaient été mieux informés, ils eussent applaudi à la nomination de l'un des prêtres les plus distingués du diocèse de Québec : ancien curé de Sainte-Marguerite ; de Sainte-

Marie, Beauce ; de Sainte-Monique ; de Rimouski, et procureur du Séminaire de Québec de 1849 à 1859. Ils ne sont pas légion, en effet, les curés expérimentés à la fois dans les affaires et dans le *regimen animarum.* Or, cette double qualification, les positions qu'il avait remplies pendant vingt-huit ans de prêtrise avaient permis à M. Forgues de l'acquérir.

Lorsque la fondation de Laval fut décrétée, on lui offrit le portefeuille des finances du Séminaire de Québec. Il accepta sans peut-être se rendre exactement compte de la tâche gigantesque qu'il assumait. Il est heureux que la Providence nous dérobe la connaissance de l'avenir, parce qu'on reculerait invariablement devant la vision nette des futurs contingents. Comme il fallait de l'argent et beaucoup d'argent pour mener l'entreprise à bonne fin sans compromettre l'œuvre du Petit Séminaire, on demanda à M. Forgues s'il croyait à la possibilité de faire sortir de terre les capitaux indispensables, et sur sa réponse affirmative les Directeurs lui donnèrent à peu près carte blanche. Je dis " à peu près ", car le Supérieur ne pouvait abdiquer sans réserve, en principe du moins. Seulement, il lui restait — pour prévenir une cassure — le privilège peu populaire de céder. Il s'y résigna un jour que la malle du procureur attendait sur le perron de pierre de la cour des jeunes la voiture qui devait la déménager.

M. Ls-Jacques Casault apparut au moment psychologique, dit un mot à M. Forgues, et la crise ministérielle prit fin. Un procureur est faillible comme tout autre mortel, mais la présomption est en sa faveur tant qu'on n'a pas prouvé qu'il a tort. En tout cas, à mes yeux du moins, une démission grandit généralement celui qui sait la donner en temps opportun.

Le Séminaire entrait dans une ère nouvelle. Il lui fallait dorénavant un procureur plus moderne, débrouillard, clairvoyant et visant juste, " se couchant tard et se levant matin",

suivant l'expression des hommes d'affaires ; en un mot, un financier et non un simple régistraire des recettes et dépenses. Le nouveau titulaire justifia *et amplius* la confiance de ceux qui l'avaient induit en tentation et prouva qu'il n'avait pas trop présumé de soi-même. De plus, il était trop avisé pour ne pas soupçonner, malgré les apparences, qu'on lui présentait un calice. Un procureur vit généralement plongé dans le matériel, dans la pénombre du personnel qui l'entoure, est la victime journalière d'une foule d'ennuis, assaisonnés parfois de critiques imméritées et, dans la circonstance que je remémore, il fallait en outre révolutionner le drainage fiscal. L'œuvre universitaire séduisait M. Forgues, et les difficultés qu'elle comportait étaient — pour un caractère de cette trempe — quantité négligeable. Il s'installa donc dans le bureau que le procureur actuel a rafraîchi et agrandi, et s'attela à la besogne. Lorsqu'il en sortit en 1859, il avait tout rénové : modernisé la comptabilité, refondu censiers, terriers, cartes et plans, mobilisé les débiteurs en panne dans les seigneuries de l'île Jésus, de la côte Beaupré et autres lieux, enregistré ces conscrits territoriaux, assuré le paiement des créances par une obligation notariée, et réglé les affaires en litige, en cour ou hors de cour suivant les circonstances ; en un mot, il avait mis les choses au point autant qu'il est humainement possible. Je l'ai constaté " *de visu* " pendant mon passage à la procure, de 1868 à 1872. Dieu seul sait exactement les moitiés de nuits passées sur un dossier sans parvenir à débrouiller le chaos ! Au bas d'une page d'un livre de compte, il remarqua un jour le mot *cave*, mis en vedette.

Il songea naturellement à la règle de la grammaire latine : *cave ne cadas*, comprit sans plus d'explications que le mot était un avertissement, et que la clef du mystère resterait peut-être introuvable. Ces jouissances, je le sais, ne lui manquaient pas.

Cet ancien procureur ne se désintéressera jamais du département avec lequel il s'était identifié pendant une décade. Il était intéressant de l'entendre causer sur ce thème inépuisable en souvenirs et anecdotes de tout genre. Ainsi, je me rappelle en particulier son appréciation des deux Dorion, alors les procureurs légaux du Séminaire, à Montréal. Du point de vue professionnel, il préférait à sir Aimé son frère Wilfrid, pourtant moins primesautier, ajoutait-il, et comme justification de sa préférence, il me citait une cause dont celui-ci se chargea sans tenir compte de l'opinion de son frère, et qu'il gagna. Il est de fait que M. Forgues fut presque toujours — sinon toujours — un plaideur chanceux. Doué d'un sens légal que n'ont pas tous les avocats, il commençait par étudier sous toutes ses faces le point en litige, scrutait le pour et le contre, et rédigeait lui-même le sommaire de la cause que revisait ensuite son avocat.

Sans approuver tous les coups de barre du gouvernail ministériel, il resta jusqu'à la fin un ami franc et loyal du Séminaire de Québec. C'est dire qu'il ne compta jamais parmi les courtisans, qui ne sont sûrement pas les meilleurs amis.

Sachant discerner — comme une foule d'autres — entre les hommes qui passent et l'œuvre qui ne passe pas, ceux-là, il les a inégalement estimés, mais celle-ci, il l'a toujours aimée de tout son cœur et de toute son âme. Citer des faits comme preuve serait une injure à sa mémoire.

La bibliothèque de Laval possède, je crois, une collection presque complète de " l'Univers," dont mon ancien curé est le donateur. Sans être un militant, ni même un partisan proprement dit, il savourait cette prose inimitable qui enchantait ou faisait grimacer et même rager, suivant la mentalité d'un chacun. Son nom figura jusqu'à la fin sur la liste des abonnés. C'est ce qui m'a valu la bonne fortune de faire connaissance avec le fougeux polémiste catholique et de l'apprécier plus équitablement. Comme tous les

convertis, il aimait passionnément l'Église, et c'est l'explication du fait qu'il fouettait jusqu'au sang les mécréants qui osaient insulter sa Mère. Quoi qu'il en soit de la mesure de ses coups, j'admirais Louis Veuillot tel qu'il était, avec ses qualités que d'autres prétendaient être des défauts. Jamais écrivain ne fut plus discuté dans tous les milieux, en Canada aussi bien qu'en France. C'est pourquoi M. Forgues ne manquait jamais — lecture faite — de déposer son journal à la salle de récréation de ses confrères. C'est peut-être pour expier ce malin plaisir qu'il en fit cadeau en quittant le Séminaire, après avoir failli y laisser ses os. Pendant la construction du Pensionnat universitaire, m'a-t-il raconté lui-même, il tomba dans le vide alors qu'il était juché au troisième. Grâce à la Providence des imprudents, il en fut quitte pour quelques jours de repos, et il échappa aux chirurgiens qui apprirent trop tard sa mésaventure.

Lors de sa nomination, M. Forgues était — depuis quatre ans — en repos à Saint-Michel, sa paroisse natale. Il y soignait sa santé en besognant toujours, et consacra ses loisirs à la réorganisation du bureau du régistraire des hypothèques, dont le titulaire était alors son frère Pantaléon. Bien que Saint-Michel et Saint-Laurent se regardent presque pardessus le fleuve, il dut se rendre à son poste par le chemin des écoliers, parce qu'on était en plein hiver.

Sa prise de possession eut lieu le premier dimanche de février 1865, et l'abbé Édouard Chabot de passage à Saint-Laurent, chanta la messe. Ce premier contact impressionna favorablement et fit bien augurer de l'avenir. Les paroissiens, en effet, ne furent pas lents à estimer leur nouveau curé : réservé, digne, courtois, discret, ponctuel, prompt à l'appel, et surtout *vir boni consilii.*

Quelques-unes de ces notes étaient évidentes *a priori ;* et il ne fallait pas longtemps causer pour saisir les autres et, en particulier, la rectitude d'un jugement infaillible autant que

le comporte la nature humaine. Aussi il devint bientôt le conseiller de son peuple et, en matière litigieuse, l'arbitre de la paix.

Ses consultations, toujours *ad rem*, nettes, concises et motivées faisaient généralement loi. Son passage à la procure du Séminaire avait nature.lement affiné ce don inné chez lui. Heureuse la paroisse dirigée par un cerveau de cette trempe ! Je suis par tempérament plutôt un anti-panégyriste, et néanmoins M. Forgues, dans mon humble opinion, était un curé idéal. Il pilotait sa paroisse comme son ancien collègue le cardinal Taschereau gouvernait son diocèse. La ressemblance de ces deux personnages, dans les grandes lignes du moins, est indiscutable, je crois, et un court parallèle la mettrait en évidence. Ainsi, pour ne rappeler qu'un mince détail, ces deux ecclésiastiques, on savait — sans information — où les rejoindre à n'importe quelle heure de la journée.

Le couvent de Saint-Laurent rappelle d'une manière plus sensible le souvenir de M. Forgues. Il est doublement son œuvre puisqu'il est sorti de terre à son commandement, en 1875, et grâce à des capitaux qu'il avait réussi à faire rentrer au giron. C'est dire qu'ils étaient des biens paroissiaux, mais Saint-Laurent ne lui doit pas moins de reconnaissance. Voici la génèse sommaire de ce que nous appelons la " Fondation Couture."

Elle porte le nom du donateur, un ancien négociant installé sur l'emplacement du couvent actuel. Le legs devait être affecté à l'instruction des jeunes gens et jeunes filles de la paroisse. Les curés successifs de Saint-Laurent en étaient les administrateurs légaux.

M. Naud, pour d'excellentes raisons, je présume, confia à l'Archevêché de Québec la gestion de la succession Couture. M. Bonneau agréa et continua l'arrangement. Mais son successeur M. Forgues, convaincu que l'ancien procureur du Séminaire de Québec pouvait se passer d'un tuteur, ne

tarda pas à réclamer. Son droit, en l'espèce, était tellement évident que la collection se faisait au nom du curé de Saint-Laurent. Mgr Taschereau, alors supérieur du Séminaire, auquel il soumit son *factum*, déclara qu'il était incontestablement l'administrateur légal. Néanmoins, il ne gagna pas son point immédiatement, et dut attendre des temps meilleurs. Aussi, en 1871, lorsqu'il apprit que son ancien collègue était archevêque élu de Québec, il songea aussitôt à sa réclamation. " Si, me dit-il, on ne change pas d'opinion en devenant évêque, j'entrerai en possession du capital de la succession Couture." Il n'en doutait guère, car son séjour au Séminaire lui avait maintes fois permis de constater que le nouvel archevêque de Québec ne cassait pas volontiers ses jugements, et répondait à ceux qui faisaient instance. *Quod scripsi, scripsi.* C'est même un reproche que lui faisaient ses pairs, et qu'il me plait de ne pas discuter. Mais je ne crains pas d'affirmer qu'il eût été un juge incomparable. M. Forgues attendit donc le moment propice de présenter son plaidoyer écrit, et fut cette fois encore plaideur heureux. Il dut, il est vrai, consentir quelques concessions secondaires, car un archevêque même n'est pas tout-puissant, mais il eut gain de cause sur le principe en jeu. Grâce à ces munitions, il commença sans tarder l'érection du couvent projeté, et il accentua en même temps la poussée au Séminaire de ses petits paroissiens. Ce mouvement s'est continué depuis, et ne cessera que le jour où les paroissiens de Saint-Laurent ne fourniront plus à leurs curés les contingents d'enfants mobilisables pour le Séminaire. La plupart des prêtres et professionnels actuels de cette paroisse doivent donc à M. Forgues leur position sociale, et le marbre qu'ils lui ont érigé en juin 1904, dans le chœur de l'église, est l'humble témoignage de leur reconnaissance. On peut lire le compte rendu du Conventum de 1904, dans une brochurette publiée sous le titre : " Pages d'histoire ancienne et contemporaine de ma paroisse natale."

Bien que Saint-Laurent fasse des loisirs à ses curés, M. Forgues ne chômait jamais. La corvée dominicale terminée, sa prochaine instruction était mise sur le métier dès le lendemain. *Raineri* était son guide préféré. Il en méditait d'abord une page ou deux, puis après s'être bien assimilé la matière et avoir mentalement tracé son canevas, il le développait la plume à la main, et lui imprimait son cachet personnel. Ce premier jet, il le résumait sur une ribambelle de papier qu'il consultait en chaire. Le débit n'avait rien d'oratoire, sa phrase était correcte, mais sans élégance, et néanmoins on l'écoutait attentivement et on aimait l'entendre. L'écouter, dira-t-on, passe ; mais aimer l'entendre, paraît exagéré. C'est pourtant vrai. On aimait l'entendre parce que ses allocutions n'étaient pas un composé de mots vides et plus ou moins sonores, mais instructives, et que chaque point était logiquement démontré.— Un auditoire écoute toujours si l'on a le tact de se mettre à sa portée, et de parler raison. M. Forgues payait la rançon de son séjour à la procure. Nulle besogne, je crois, ne rend plus inapte à certaines fonctions du ministère, M. Adolphe Légaré, l'un des successeurs de M. Forgues, en fit l'expérience après avoir été dix-sept ans le procureur du Séminaire.

Les journées de cet ancien curé n'étaient pas encore suffisamment pleines, à son gré du moins, puisqu'il est l'auteur d'un " Dictionnaire généalogique des familles de l'Ile d'Orléans, " fort bien fait. Évidemment, le temps ne manque jamais à qui sait l'économiser. Je sais ce que cette œuvre lui a coûté de patientes recherches et qu'elle a même abrégé sa carrière. Le volumineux manuscrit qu'il a laissé, il l'a copié et recopié deux ou trois fois. Seule, la dernière transcription a été faite sous sa direction par trois copistes : mon ami Frs Cinq-Mars, ecclésiastique, mon frère Jean, alors écolier, et moi. Les inexactitudes de ce Dictionnaire, il y en a quelques-unes, sont plutôt le fait des typographes

qui l'ont imprimé. Je l'ai trop souvent vu à l'œuvre pour m'étonner que ce travail l'ait usé. Penché sur son bureau, ses yeux, au fond desquels s'était concentrée toute sa vie, semblaient vouloir défoncer le verre de ses lunettes. A table, il mangeait en compagnie des époux dont il s'obstinait à déterrer le lieu et le millésime du mariage. Il se rappelait qu'il avait un estomac seulement lorsque la migraine envahissait son cerveau congestionné à l'avance. Après avoir dîné à la vapeur, il chargeait sa pipe de plâtre qu'il fumait précipitamment en arpentant son bureau, et se remettait à la besogne. Si Mgr Tanguay se fût ainsi surmené, il ne fût pas mort presque octogénaire.

Peut-être aussi son Dictionnaire compterait-il moins d'inexactitudes ? Quoi qu'il en soit, M. Forgues est disparu en 1882, sans soupçonner que son manuscrit aurait les honneurs de l'impression et qu'il circulerait à travers la province de Québec. On peut m'en croire, il n'a pas travaillé pour la gloriole humaine.

M. Forgues me paraissait bien vieux lorsqu'il est décédé, et cependant il n'avait que soixante et onze ans, comme il appert par son acte de sépulture. " Le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, nous Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, du côté de l'évangile, le long du mur de refente, le corps de l'abbé Michel Forgues, curé de cette paroisse, décédé l'avant-veille à l'âge de soixante-onze ans neuf mois et quelques jours.

Présents : C.-E. Légaré, V.G. ; M.-E. Méthot, supérieur ; F.-N. Fortier ; Ed. Bonneau ; Aug. Beaudry ; F. Morisset ; D. Gosselin ; Ant. Gauvreau ; A.-O. Godin ; M.-A. Forgues ; Nap. Laliberté ; J.-P. Sexton ; Chs Hallé ; F.-X. Plamondon ; L.-J. Gagnon ; F. Pilote ; Henri Paquet ; Geo. Fraser ; J.-B. Gosselin ; J.-A. Bureau ; A. Pelletier ; W. Blais ; T.-G. Rouleau ; Ben. Paquet ; Geo. Drolet ; Ed. Hallé ; Chs Trudel et Arthur Belleau."

Après le dîner, préparé au Couvent, prêtres et laïques remontèrent à Québec par le bateau que j'avais nolisé en ma qualité d'exécuteur testamentaire.

Tout avait été si bien prévu et si clairement exprimé qu'il me fut aisé de remplir cette fonction que trop de confiance en moi l'avait incliné à me confier.(1)

Chanoine David Gosselin.

---

(1) Pages détachées d'un ouvrage sous presse, par le chanoine D. Gosselin, et intitulé : " Figures d'hier et d'aujourd'hui, à travers Saint-Laurent, I.-O."

LES LIVRES

MAURICE TALMEYR. *Portraits de la belle France.* Paris (Perrin et Cie) 1918. 1 vol., 250 pages.

C'est une galerie où sont montrés en bonne lumière des portraits de héros : héros connus ou obscurs que la grande guerre a multipliés. Du comte de Pelleport, du petit libraire parisien, de Sœur Ignace à Guynemer, c'est une série glorieuse dont le spectacle réconforte. Et cet héroïsme abondamment prodigué depuis le commencement de la guerre explique dans une large mesure pourquoi l'Allemagne si formidablement armée s'est trouvée arrêtée dans ses projets de conquête par une France trop désorganisée. On lira avec intérêt, avec édification, ces monographies de héros dont l'auteur a distribué les photographies au cours de son livre. Entre toutes les autres, l'image et l'œuvre de Guynemer sont particulièrement attachantes.

CAMILLE ROY, ptre

SUZANNE FOURNIER. *Amour et Guerre.* Paris (Eugène Figuière, 7 rue Corneille) 1918. 1 vol., 216 pages.

C'est un recueil de poésie où l'auteur encore très jeune, chante tour à tour l'amour et la guerre. Beaucoup de ces

poèmes dénotent un talent très délicat et gracieux ; d'autres portent la marque d'une sensibilité trop inquiète, trop voluptueuse, qui ne peut qu'amollir plus d'une âme rêveuse.

CAMILLE ROY, ptre

PHILIPPE DE FÉLICE. *Les Iles des Bienheureux.* Paris (Bernard Grasset) 1918, 1 vol., 312 pages.

On ne peut être plus aimablement, plus gracieusement philosophe que l'auteur de ce livre. Les hommes ne savent pas toujours chercher le bonheur ; ils s'enferment trop souvent, ils s'immobilisent dans des travaux, dans des cadres, dans des sentiers rigides où ils peinent sans joie. Ils ne savent pas où est le plaisir sain et nécessaire de vivre ; ils ignorent où sont les îles fortunées qu'habitent les bienheureux, ils ne savent pas non plus les découvrir. En des pages éblouissantes de poésie, toutes chargées d'élégants et de suggestifs symboles, M. Philippe de Félice nous apprend où sont les îles des bienheureux, et comme il fait bon d'y vivre. Pages de légendes, de rêves, de fictions ingénieuses qui nous montrent le bonheur beaucoup plus prochain que l'imaginaient les conteurs vieux d'autrefois. Il y a là des petits chefs-d'œuvre de style et de pensée : par exemple : *En écoutant la roue du moulin. Conte de Noël. Entre deux haies de cyprès noirs.*

CAMILLE ROY, ptre.

BENJAMIN SULTE. *Mélanges historiques.* Études éparses et inédites de Benjamin Sulte, compilées, annotées et publiées par Gérard Malchelosse. Montréal (G. Ducharme, libraire-éditeur) 1918. 1 vol., grand in-8, 162 pages.

Ce volume est le premier d'une série qui peut être nombreuse, car M. Sulte a beaucoup écrit. Il sait beaucoup de choses de notre histoire ; il est de ceux qui en savent le plus, et il aime à en causer et à en écrire. Son livre est donc

un recueil intéressant. On y trouve de tout petits événements ; on en trouve de considérables. Les curieux de détails historiques s'y délecteront. Le style de M. Sulte est toujours celui qu'on lui a depuis longtemps connu : il est facile, abondant, souvent spirituel, parfois risqué et négligé. M. Sulte cause plus souvent qu'il n'écrit. Et cela ne manque pas de charme.

C. R.

W.-A. BAKER. *Les disques d'Airain.* Montréal (1918, 1 vol., grand in-8, 168 pages).

M. Baker a publié, il y a quelques mois ce livre, où il a mis toute son âme de poète. Il y a dans son recueil de la fantaisie, de la psychologie, un peu d'amour, beaucoup de tendresse pour la nature, de la rêverie. M. Baker exprime avec délicatesse toutes choses ; sa muse est pourtant inégale, et ne s'accommode pas avec aisance de tous les thèmes sur lesquels elle brode. Mais il faut louer la saine originalité de l'auteur, son effort vers la personnalité. Il compte assurément parmi ceux qui aujourd'hui font honneur à la poésie canadienne.

C. R.

ÉDOUARD CHAUVIN. *Figurines.* Montréal (imprimé au *Devoir*) 1918, 1 vol. in-12, 130 pages.

On a beaucoup loué ce recueil paru il y a plusieurs mois, premier né d'une muse très jeune, et qui a visé tout de suite à une grande originalité.

Beaucoup de jeunesse hardie, beaucoup d'enthousiasme juvénile et ardent, beaucoup de fantaisie et de liberté, une pensée, un sentiment, une strophe parfois bohème : tout cela a attiré beaucoup de sympathie à M. Chauvin. Il faut convenir que le poète a du talent, de la verve, et qu'il hono-

rera notre poésie s'il continue à développer ses heureuses dispositions. Qu'il n'oublie pas que la muse peut être sage sans être guindée, et qu'il est à propos de la régler en tous ses mouvements.

C. R.

ABBÉ OLIVIER MAURAULT. *Le Petit Séminaire de Montréal.* Montréal (librairie Derome) 1918, 1 vol. in-8, 240 pages.

Ce livre rappelle les origines, et les déplacements successifs du Collège de Montréal, dirigé par les Messieurs de Saint-Sulpice ; il expose le programme des études qu'on y fait, raconte la vie commune des maîtres et des élèves, et aussi les grands événements de l'histoire de la maison. Quand on sait quelle place occupe dans l'histoire de l'éducation au Canada, le Petit Séminaire de Montréal, on comprend tout de suite l'intérêt d'une telle monographie. M. l'abbé Maurault y a mis tout son talent d'écrire, et toute la piété filiale qui l'attache à la vieille et très vivante institution. Les éducateurs trouveront grand profit à lire, à méditer les pages où se trouve exposée la méthode d'éducation des Messieurs de Saint-Sulpice. Il est toujours utile d'observer, de comparer, de prendre aux bons endroits et aux bons livres les inspirations nouvelles et pratiques.

C. R.

ALBERT LOZEAU. *Billets du Soir.* Troisième série. Montréal (imprimé au *Devoir*) 1918, petit in-18, 130 pages.

Les uns sont en prose, les autres en vers. Dans chacun de ces billets, l'on retrouve la pensée délicate, le sentiment exquis, que l'on a remarqués dans les *Billets* des autres séries. Parfois M. Lozeau lance avec hardiesse la boutade, le trait ironique, l'affirmation excessive qui est à son esprit une

récréation amusante. Cette série aura le sort des deux autres ; elle s'épuisera vite en librairie, et elle restera précieuse sous la main des lecteurs.

C. R.

JEAN-FRANÇOIS POULIOT. *Le Droit paroissial de la province de Québec.* Précédé d'un formulaire par Wilfrid Camirand, C.R., Québec (Imprimerie de l'Action Sociale, limitée) 1919, 1 vol. grand in-8, 636 pages.

Nous recommandons avec un vif plaisir ce nouvel ouvrage de monsieur Pouliot, auteur du *Nouveau Code municipal annoté. Le Droit paroissial* rendra les plus grands services à tous ceux qui sont occupés de l'administration des paroisses. Mgr L.-A. Pâquet a écrit pour ce livre une lettre-préface qui en affirme toute l'opportunité et toute la valeur. " La coordination des matières, y dit-il, le choix des textes, l'abondance et la richesse de la documentation, donnent à votre livre une valeur que sauront apprécier tous les esprits curieux de la science des lois. Le clergé y trouvera une mine de renseignements."

M. Pouliot a pris soin de tenir compte du nouveau Code de droit canonique dans la rédaction de son ouvrage. Les lecteurs y trouveront les canons relatifs aux questions qui y sont traitées.

Nous souhaitons au livre de M. Pouliot, le meilleur succès. L'auteur y donne un bel exemple de travail consciencieux et utile à ses compatriotes.

C. R.

LE PARLER FRANÇAIS

QUELQUES-UNES DE NOS FAÇONS DE PARLER

Un clair d'étoiles

Par une belle nuit d'hiver, nous allions, au grand trot du cheval, à travers la campagne. Les champs aplanis par la dernière *bordée*, le chemin dont les *balises* marquaient seules les détours et les *rencontres*, les arbres, les maisons, toutes les choses étaient baignées d'une lueur très douce. Pas de lune ; et pourtant, une lumière pâle et diffuse, dont la source paraissait être partout et les rayons nulle part, était répandue dans l'air ; on eût dit une émanation du blanc tapis de la neige. Pas de lune ; mais, au ciel sans nuage, une innombrable poussière d'or. Nous avions, pour nous montrer la route, les bois, les habitations,

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

Le brave homme qui me conduisait, et qui n'avait pourtant pas lu Corneille, voulant amorcer une conversation, commença :

— Il fait un beau *clair d'étoiles*, monsieur...

Eh ! pourquoi pas *clair d'étoiles ?*

C'est aussi français que " clair de lune ", et, chez-nous, plus vrai que " lueur des étoiles ". A cause de la neige, dont les mille facettes saisissent et reflètent le moindre rayon, il y a vraiment dans nos nuits étoilées d'hiver plus qu'une lueur : il y a de la clarté.

LE REVOLIN

Le mot *revolin* est français. L'Académie l'admet dans son dictionnaire depuis 1762. Il se dit de l'effet du vent renvoyé par un objet quelconque, par exemple par une voile sur une autre, et aussi de l'espèce de tournoiement qui se produit dans l'eau quand le courant est en travers du vent ou rencontre un obstacle.

Au Canada, le *revolin* est une sorte de pluie fine que forment les lames en se brisant, et que le vent fait jaillir et emporte comme une brume.

Le français emploie le mot " embrun " ; mais le sens propre d'" embrun " est plutôt : " ciel sombre et couvert de brouillard ". Pour désigner le phénomène particulier de la vague dont la crête se brise en poussière en frappant un obstacle ou sous l'effort du vent, *revolin* n'est-il pas préférable ?

Littré cite une phrase où le mot paraît bien avoir le sens que nous lui donnons : " Ils se noyèrent, ces imprudents, après avoir été aveuglés par le revolin des vagues, qui leur fouettait le visage à y laisser des traces sanglantes."

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Plenté (*plènté*) s. f.
|| Avec abondance.
Fr. Can. **A plente**, m. s.

Pleureux (*plœrœ*) adj.
|| Humide, imbibé d'eau. **Ex.** : Dans les bas-fonds, tous les terrains sont **pleureux**. — Les vitres de la fenêtre sont **pleureuses**, ça annonce du mauvais temps.

Pleurie (*plœri*) s. f.
|| Prairie.

Pleurnicheux (*plœrnicœ*) adj.
|| Pleurnicheur.

Pleuvasser (*plœvasé*) v. intr.
|| Bruiner, pluviner.

Pleuvier (*plœvyé*) s. m.
|| Pluvier.

Pléyer (*pleyé*) v. tr.
|| Plier.
Dial **Id.**, Normandie.
Fr. Can.. Aussi **pliyer**.

Plie (*pli*) s. f.
|| Pluie. **Ex.** : Le vent est pas bon, j'arons de la **plie**. DIAL. **Id.**, Normandie.

Pliguer (*pligé*) v. tr.
|| Plier.

Plissonner (*plisoné*) v. tr.
|| Plisser légèrement.

Plissoter (*plisoté*) v. tr.
|| Plisser légèrement.

Pliyer (*plyé*) v. tr.
|| Plier.

Plomb (*plõ*) s. m.
1° || **Moule à plomb** — une figure marquée de la variole, moule à gaufre, moule à pastilles, visage grêlé.
2° || **Mine de plomb** — graphite employé à faire des crayons. **Ex.** : Crayon de **plomb**.
3° || **Vendre du plomb** — ne jamais dire ni oui ni non, ne pas se compromettre.

Plombé (*plõbé*) part. p.
|| Marqué par la variole.

Plomber (*plõbé*) v. tr.
1° || Se dit d'un soleil ardent, brûlant. **Ex.** : Le soleil **plombe** à midi.
2° || Battre, arranger ((fig.)

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY
Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. II, No 3. QUÉBEC, AVRIL 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE

—

I. Ses origines. — Son développement

Malgré qu'il ait solennellement affirmé à Pilate que son royaume n'était pas de ce monde, ce n'était pas une simple école philosophique ou religieuse que Jésus de Nazareth prétendait inaugurer, à côté de celles d'Alexandrie, ou de Jérusalem ; ce n'était pas seulement un certain nombre de disciples qu'il voulait gagner à ses idées, quand il déléguait auprès de tous les individus et de tous les peuples la douzaine d'ex-pêcheurs du lac de Tibériade qu'il avait attachés à sa personne, avec ordre d'enseigner à tout venant ce qu'ils avaient appris de sa bouche, promettant le salut à ceux qui croiraient, menaçant de la damnation ceux qui refuseraient de croire. C'était bel et bien une société complète, visible et, qui plus est, indépendante de tout contrôle royal ou impérial, qu'il les chargeait de fonder, une société, dont il avait lui-même tracé les grandes lignes ; un bercail, où il avait résolu de rassembler toutes les brebis que son Père lui avait données ; un royaume, dont tous les fils d'Adam, dispersés sur la surface du globe terestre, étaient appelés à faire partie.

Un tel royaume n'était pas une absolue nouveauté ! Il avait commencé dans le Paradis terrestre. En créant notre

race, Dieu en effet s'était proposé de se donner une grande famille où il serait honoré, respecté, aimé en Père, une famille dont il récompenserait les enfants en les élevant jusqu'à une participation de sa propre nature et en les faisant boire éternellement à la coupe de sa propre félicité après une courte période d'épreuves sur la terre. Plan infiniment généreux, mais que la sotte désobéissance du premier couple déjoue presque immédiatement. Le créateur pourtant ne se résigne pas à ne voir qu'une suite de malheureux et de révoltés dans la postérité d'Eve coupable. Il persiste à vouloir y fonder le règne de son amour de Père [1]. Dans ce but, et pour prévenir un nouvel échec, qu'aurait pu lui infliger la fragilité des hommes, il crée un nouvel Adam, qu'il confirme dans la sainteté par une union personnelle avec lui. L'ayant constitué second Chef de l'Humanité, représentant et suppléant des pécheurs, il le charge de payer la dette que ceux-ci ont contractée à l'égard de sa Justice, de reconcilier ainsi la terre avec le Ciel, et de restaurer le royaume de son amour sur une base à l'épreuve de tous les assauts des puissances mauvaises.

Mais il faut que la race d'Adam éprouve d'abord tous les redoutables effets du virus que lui a instillé la révolte de son premier chef.

Le restaurateur ne doit apparaître et accomplir visiblement sa mission réparatrice qu'après une longue suite de

---

[1] Il nous faut distinguer entre le règne par la puissance et le règne par l'amour. Dieu ne peut pas ne pas règner, parcequ'il ne peut pas rénoncer à être le Maître unique. Pour s'assurer cette souveraineté essentielle il a sa Toute-Puissance qui a raison, quand elle le veut, de tous les rebelles, quelque soit leur nombre, aussi facilement qu'un ouragan a raison des grains de poussière semés sur nos grands chemins. Mais a vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Dieu semble avoir été sensible à ce reproche, et il a mis sa gloire à dominer par l'amour même dans des cœurs misérables, comme les nôtres, s'ingéniant à transformer des injustes en justes, des ennemis en amis, des âmes toutes charnelles en âmes éprises des beautés célestes. C'est là son œuvre de prédilection. C'est pour la mener à son terme qu'il a inventé l'Incarnation de son Verbe, la grande manifestation de sa Bonté, comme la création du cosmos est la manifestation de sa Puissance.

générations, qu'après que le monde aura roulé jusqu'aux limites de la dégradation.

En attendant il n'est pas ignoré ; il a été promis solennellement dès le lendemain de la première faute ; à tous les croyants en sa promesse Dieu veut bien appliquer la vertu du sang de la future victime ; il veut bien les regarder dès lors comme les sujets du royaume à venir, comme ses enfants, et des prédestinés à la jouissance de son propre bonheur. Ce qui lui importe c'est que la foi en la promesse ne périsse pas.

Aussi, les hommes, même après la terrible leçon du déluge, s'enfoncent-ils de plus en plus dans les ténèbres de l'idolâtrie, voilà qu'il se choisit un peuple où, coûte que coûte, par bénédictions et malédictions, par victoires et défaites, il maintiendra une constante aspiration vers le Promis [1]. Les descendants d'Abraham savent fort bien que leur élection n'est pas le terme des vues du Créateur sur le genre humain.

Ils savent que, s'ils ont été tirés du milieu des nations, relevées du joug des Pharaons, amenés à coups de miracles dans une Terre, où coulent le lait et le miel ,ce n'est nullement à cause de leurs qualités ou de leurs mérites, étant des têtes dures et des cœurs incirconcis ; c'est uniquement pour servir de porte-flambeau, pour conserver la croyance en l'unité de Dieu avec la foi dans ce Rédempteur, dont la promesse a été solennellement renouvelée à Abraham, Isaac et Jacob. Dans les périodes de grande prospérité sont-ils portés à oublier leur modeste rôle d'éclaireurs et d'annonceurs, aussitôt des Prophètes surgissent, les avertissant, au nom du Seigneur, de ne pas se laisser éblouir par cet éclat,

---

[1] Ces considérations mystiques, placées en tête d'une étude historique, ne peuvent étonner que ceux qui veulent ignorer que c'est le plan de Dieu qu'exécute le fil des affaires humaines. Ce n'est pas notre faute si ce plan est surnaturel, s'il a pour fin la divinisation de pauvres êtres comme nous, notre introduction dans la vision intuitive des splendeurs infinies ; et si le *moyen* c'est Jésus-Christ continué par son Église. Notre rôle à nous consiste uniquement à reconnaître ce plan. Ainsi d'ailleurs nous arrivons à comprendre vraiment l'Histoire, au rebours des rationalistes, qui n'arrivent qu'à l'étriquer et défigurer.

passagère figure d'une ère infiniment meilleure. Non, non ! leur disent-ils, le prince, qui doit à jamais illustrer le nom d'Israël, ce n'est ni David, ni Salomon, roseaux fragiles, qui, malgré les faveurs dont ils ont été prévenus, ont lamentablement plié sous le poids de la concupiscence et attiré les plus terribles châtiments sur leur peuple et leur dynastie ; c'est un de leurs descendants, qui par la sainteté de sa vie s'assurera l'indefectible amitié de son Créateur, et sera le docile instrument de ses œuvres. Par lui et lui seul le salut viendra aux hommes et Dieu recouvrera la gloire extérieure que lui a ravie la révolte de ses créatures raisonnables. Sous les coups de l'adversité, en présence de la ruine de leur temple et de leur capitale, les Juifs sont-ils au contraire tentés de désespérer de leur avenir, les mêmes Voyants apparaissent, leur faisant un crime de douter de la parole de Jéhovah, ranimant leur courage par l'assurance réitérée qu'il viendra à son heure le Promis, qu'il relèvera le trône de David dans toute sa splendeur, lui conquerra l'univers et le rendra impérissable. Ainsi, durant quinze cents ans, l'horizon de l'histoire et de la pensée juives est constamment dominé par l'attente de ce Fils de David, rétablissant la Puissance de son ancètre et transformant la théocratie fermée d'Israël en un empire universel ; ainsi tout en Israël a pour but de prédire, figurer, ébaucher la glorieuse restauration. A mesure que les générations se succèdent pas une qui ne porte envie à celle qui sera contemporaine de l'ère prestigieuse où apparaîtra le merveilleux Personnage. Or le merveilleux Personnage est venu. Il est né au lieu et à l'époque marqués par les prophéties. Des prodiges sans nombre ont prouvé que le Seigneur était avec lui et qu'il était bien son suprême envoyé. Un jour, qui n'est pas loin, cité à la barre du grand conseil de sa nation, interrogé par l'occupant de la chaire de Moïse s'il était vraiment Messie et Fils de Dieu il a répondu par un oui catégorique.

Mais parcequ'il était sorti d'une bourgade ignorée de la Galilée et de la boutique d'un ouvrier ; parcequ'il avait

apparu sans aucun des oripeaux de la grandeur humaine ; parcequ'il cherchait ses favoris parmi les humbles, les petits et même les pécheresses ; parcequ'il avait sans cesse à la bouche les mots de pénitence, d'abnégation, de purification des cœurs, les Chefs d'Israël ont refusé de le croire ; ils l'ont traité d'imposteur, de blasphémateur, et l'ont envoyé au gibet des esclaves.

Aveuglés par leur vanité et l'étroitesse de leurs idées, ils n'ont pas compris, les malheureux, que pour consolider à jamais le trône relevé de David, il fallait supprimer tout d'abord les causes, qui en avaient amené la chute une première fois, il fallait l'asseoir sur des bases réellement indestructibles, la haine de l'iniquité, la pureté des cœurs, la sainteté des œuvres, seuls moyens de lui valoir l'assistance divine jusqu'à la consommation des siècles ; ils n'ont pas compris que l'hégémonie temporelle d'un peuple ne saurait servir de lien unificateur entre les fils d'Adam, qu'elle n'engendrerait jamais que des haines de race et des jalousies nationales ; conséquemment que, pour fonder un royaume universel, il était indispensable d'abstraire des intérêts matériels, de combattre l'ambition et la convoitise du bien d'autrui, de promouvoir chez tous la passion de la justice et l'amour mutuel, autant de points qui formaient la substance de la prédication de leur victime et démontraient sa mission messianique. Leur grossière et coupable erreur n'a fait que seconder les desseins du Très-Haut, qui voulait un Christ humilié, souffrant traîné à la boucherie comme un agneau muet, afin de détruire ainsi plus complètement l'ennemi de son règne, le péché !

Mais à eux et leur peuple, combien elle a été fatale !

Oui, Israël est rejeté, son alliance avec Jéhovah est rompue, son culte et son sacerdoce abolis ; bientôt de son Temple qui n'est plus qu'un monument vide de sens, il ne restera pas pierre sur pierre.

C'est de quoi sont bien convaincus les quelques Galiléens, anciens bateliers du lac de Tibériade, que Jésus a preservés

de l'aveuglement de leurs compatriotes pour en faire ses messagers. Mais cette conviction n'a rien de consolant pour eux. C'est donc à eux maintenant de prendre le flambeau que les Docteurs et les scribes ont laissé tomber de leurs mains, et de le présenter aux nations païennes, Quelle tâche ingrate que la leur ! A ces Grecs, à ces Romains, qui n'ont que mépris pour les Juifs, et dont les cœurs sont tout entiers tournés vers les choses terrestres, il s'agit de manifester ces prophéties, ces signes, soigneusement conservés par la synagogue, et destinés à faire reconnaitre un certain descendant de David, par qui Dieu a résolu de rétablir pleinement son règne sur la terre. Il s'agit de leur annoncer que ces prophéties et ces signes désignent clairement Jésus de Nazareth, et que, tout méconnu qu'il ait été par ses compatriotes, tout pendu qu'il leur apparaisse sur une croix, ce Jésus n'en est pas moins le Libérateur attendu depuis plusieurs milliers d'années, la pierre angulaire d'une Église où tous les hommes trouveront la lumière qui les guidera vers le terme de leur existence, et les remèdes qui guériront leurs pires infirmités morales. N'est-ce pas là la plus téméraire des gageures ? Est-il possible que des étrangers viennent à la foi en la mission et filiation divines d'un Personnage que les dirigeants de sa propre nation ont condamné à mort pour usurpation sacrilège de pareils titres ? Si la prédication de la surhumaine dignité du Crucifié est un scandale pour la masse des Juifs, que pourra-t-elle être aux yeux des païens sinon une folie ? Ajoutons que pour faire contrepoids à cette terrible pierre d'achoppement les pauvres Galiléens n'ont aucune ressource humaine. Ils n'ont ni l'éclat du génie, ni l'éloquence entraînante des grands orateurs. Il leur a été formellement enjoint de ne porter avec eux ni or, ni argent, ni bâton, ni besace. A plus forte raison leur a-t-il été interdit de chercher à se recruter une armée. Ils doivent être comme des agneaux au milieu des loups. Qu'ils ne se découragent point cependant. Si le maître semble avoir pris plaisir à accumuler les obstacles sur leur route, s'il les a voulus

dépouillés de toute force terrestre, c'est simplement pour qu'ils se confient plus exclusivement à sa vigilance et à son bras puissant. Il n'en a pas moins suppléé à la défection d'Israël ; il n'en a pas moins tout préparé de longue main pour leur réussite.

Qu'ils jettent leurs regards par delà cette mer du milieu, dont les flots constamment sillonnés par des vaisseaux de toute dimension, sont devenus un vrai trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Là-bas, sur les bords d'un fleuve, qui n'est pas moins célèbre que celui du Jourdain, aux pieds et sur les flancs de sept collines, une ville se dresse dont le nom éclipse déjà celui de Jérusalem, et dont les destinées ne paraissent guère moins surprenantes. Insensiblement, mais sans arrêt, durant l'espace de huit cents ans, elle a grandi. Grâce au patriotisme fervent et aux vertus robustes de ses premiers habitants ; grâce à la vigilance de ses consuls, à la fermeté et à l'esprit de suite de son sénat, au génie de ses capitaines et à la vaillance de ses légions ; grâce à la modération de ses citoyens dans la victoire et à leur endurance dans les revers, elle est parvenue à asseoir sa domination sur tout le pourtour de la Méditerranée : elle a été successivement proclamée la capitale de l'Italie, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Les peuplades, qui s'agitent le long de ses frontières, ne sont que des hordes sans cohésion, elles ne pourront manquer de subir le magnétisme de son rayonnement et d'entrer dans son orbite. Encore quelques années et Rome (car c'est d'elle qu'il s'agit, on l'a diviné) aura complètement unifié la planète autour de son Capitole et de son Forum ; elle aura vraiment mérité les titres d'universelle et d'éternelle qu'elle s'est attribués.

Pour comble de bonheur les peuples, qu'elle a subjugués, ne se contentent pas de reconnaître, bon gré mal gré, sa suprématie ; ils sont heureux et fiers de lui appartenir. Réduits par la constance de sa fortune, le prestige de sa puissance, les splendeurs de sa civilisation, les bienfaits de la paix qu'elle leur a apportés, ils ne contemplent Rome qu'avec

une sorte d'effroi religieux et de vénération mystique. Manifestement pour eux la Ville aux sept collines est une création quasi miraculeuse de la divinité, qui a voulu ainsi donner une même patrie aux hommes, un foyer commun où tous rencontreraient la prospérité matérielle avec la fin des querelles fratricides. Partager les idées, les sentiments, les mœurs, la religion de Rome, ce n'est pas seulement s'élever, c'est entrer dans les desseins des dieux et s'attirer leurs faveurs. Lutter contre Rome serait infailliblement provoquer leur colère.

Ce n'est pas tout. Notre petit monde terrestre n'a plus qu'une capitale ; mais cette capitale elle-même est dominée par un seul homme, vers lequel aboutissent tous les rouages de cet immense organisme, qui s'appelle l'État romain. Il a supplanté les consuls, réduit au silence la voix des tribuns et des sénateurs, ou plutôt s'est attribué les fonctions et privilèges des uns et des autres ; ses édits, automatiquement sanctionnés par le sénat, ont force de loi ; sa volonté seule compte, et pour en faire sentir la rigueur jusqu'aux extrémités de son Empire, il dispose du commandement suprême de ces armées qui ont achevé la conquête de l'univers. L'idée de lui résister n'entre du reste dans l'esprit de personne. Peuples et individus se courbent religieusement devant le Personnage qui incarne le destin de Rome, persuadés qu'il ne peut être que le lieutenant et le co-partageant du génie qui meut le cosmos ; ils lui dressent des autels, brûlent de l'encens devant ses images, lui immolent des victimes, lui adressent des prières et des vœux, attendent de lui faveurs et bien-être.[1] De tous les

[1] Fustel de Coulange nous donne bien le secret de cette popularité du culte impérial chez les Gaulois en particulier. " La puissance suprême se présentait aux esprits comme une sorte de providence divine. Elle s'associait, dans la pensée des hommes, avec la paix, dont on jouissait après de longs siècles de trouble, avec la prospérité et la richesse qui grandissaient, avec les arts et la civilisation qui s'étendaient partout. L'âme humaine, par un mouvement qui lui était instinctif, divinisa cette puissance. De même que dans les vieux âges de l'humanité on avait adoré le nuage qui, se répandant en eau, faisait germer la moisson, et le soleil qui la faisait murir, de même on adora l'autorité suprême qui apparais-

coins de la terre habitée s'élèvent des hommages et des acclamations en l'honneur de l'Éternité, de l'Invincibilité, de la Divinité de César !

Monstrueuse idolâtrie sans doute, mais qui n'en consomme que mieux l'unification de notre modeste globe !

---

sait aux hommes comme la garantie de toute paix et la source de tout bonheur. Ces générations ne subirent pas la monarchie, elles la voulurent. Le sentiment qu'elles professèrent à son égard ne fut ni la résignation, ni la crainte, ce fut la piété. Elles eurent le fanatisme du pouvoir d'un seul, comme d'autres générations ont eu le fanatisme des institutions républicaines. Il est naturel à l'homme de se faire une religion de toute idée, qui remplit son âme. A certaines époques, il voue un culte à la liberté ; en d'autres temps, c'est le principe d'autorité qu'il adore."

M. Tamisier.

(*à suivre.*)

PIERRE GAUTHIER DE VARENNES DE LA VERENDRYE ET SES FILS

M. de Trémaudan a publié dernièrement dans *le Canada Français* [1], une étude sur les de la Verendrye, où il dit vouloir rectifier certaines erreurs faites par la plupart des historiens qui ont traité la question de la découverte de l'Ouest canadien.

On nous permettra d'ajouter en marge du travail de M. de Trémaudan, quelques notes qui éclairciront certains points encore obscurs.[2]

De son mariage avec Marie-Anne Dandonneau, fille de Louis Dandonneau du Sablé, seigneur de l'île du Pas, et de Jeanne Lenoir [3], Pierre de la Verendrye,[4] eut six enfants dont

---

[1] Livraison de mars 1919.

[2] Ces notes ont été publiées en grande partie dans la livraison de juin 1917, du " Bulletin des Recherches Historiques ". M. de Trémaudan ne semble pas en avoir pris connaissance. Pourtant, la revue que notre infatigable chercheur M. Pierre-Georges Roy, publie depuis au-delà de vingt-quatre ans, avec le zèle qu'on lui connaît, mérite bien d'être consultée, quand il s'agit de questions touchant à l'histoire du Canada. M. Benjamin Sulte a également publié dans la livraison d'avril 1915, du même Bulletin, une étude où l'on trouve des détails absolument inédits, sur la carrière de l'illustre découvreur.

[3] Le contrat de mariage de Charles Gaulthier de la Verendrye et de Jeanne Lenoir, a été publié dans la livraison de septembre 1918 du " Bulletin des Recherches Historiques ".

[4] Ce nom de la Verendrye lui venait de Charles Gaulthier, chevalier seigneur de la Verandrie, gouverneur d'Arlon, son oncle paternel. (Greffe de Chambalon, 6 sept., 1701.)

Note de M. Philéas Gagnon, dans le " Dictionnaire Généalogique " de Mgr Tanguay :

voici les noms, avec la date de leur naissance :

Jean-Baptiste, baptisé à Sorel, le 5 septembre, 1713.

Pierre, baptisé à Sorel, le 26 décembre, 1714.

François, baptisé à Sorel, le 22 décembre, 1715.

Louis-Joseph, baptisé à Sorel, le 9 novembre, 1717.

Marie-Anne, baptisée à l'île du Pas, le 12 juin, 1721.

Marie-Catherine, baptisée à Sorel, le 26 mai, 1724.

Ses quatre fils le suivirent dans l'Ouest et partagèrent ses travaux ; ils furent, comme leur père d'intrépides voyageurs et des découvreurs de pays. Le récit de leurs courses est un vrai roman.

En 1727, de la Verendrye, alors âgé de quarante-deux ans fut nommé, par M. de Beauharnois, commandant du poste de la Tourette, près du lac Nipigon. C'est là, dans la solitude, que le Découvreur forma le projet de se rendre à cette mer de l'Ouest, dont les Indiens lui avaient raconté les merveilles.

Il parvint à faire approuver son projet par le Gouverneur, et le 8 juin 1731, il quittait Montréal, avec le père Messager, S.J., son neveu, Christophe de la Gemmeraye, ses trois fils Jean-Baptiste, Pierre et François, et une cinquantaine

---

Le 15 février 1712, le chevalier de la Verendrye adresse au roi la supplique suivante :

" Le Chevalier de Verandrye, lieutenant dans le régiment de Bretagne.

" Supplie de luy accorder une enseigne dans les troupes de sa Majesté " entretenues au Canada, aux offres de faire une recrue pour ce pays.

" Il est natif du Canada, son père y est mort gouverneur des Trois-" Rivières. Son frère a esté tué au service de sa majesté en france, es-" tant dans le Regiment d'Infanterie de Bretagne. Et son oncle est mort " gouverneur de Harlon, dans le Luxembourg. Il a servy 6 ans, scavoir en " Canada trois campagnes dans les partis envoyéz contre les anglois. Et " trois autres en france, en qualité de lieutenant de le d. Regiment de " Bretagne. Il a receu à la bataille de Malplaqué 4 coups de sabre et " un coup de fusil au travers du corps, il a esté prisonnier de guerre pen-" dant 15 mois. Ce qui l'a mis hors d'estat de pouvoir subsister dans " les troupes de terre en france, a cause des grandes pertes qu'il a faites, " et ne recevant aucun secours de son pays.

" Il raporte des copies des certificats de ses services de Mt du Lux-" embourg. Lieutenant général, de M. de Grinaldy, marl. de camp. de " Mr. le marquis de Vaudreuil gouverneur de Canada, et de Mr. Berthelot. " colonel du Regiment d'Infanterie de Bretagne."

(Archives publiques du Canada. Corresp. générale, 1712.)

d'hommes. Le 27 août il arrivait avec tout son monde, au grand portage du lac Supérieur à quinze lieues, au sud-ouest de Kaménistoya (Fort William). Il y passa l'hiver de 1731-32, pendant que son neveu et Jean-Baptiste allaient établir le poste du Lac de la Pluie (fort Saint-Pierre). Au printemps (8 juin, 1732) de la Verendrye, accompagné de Pierre et de François, et de ses hommes partit pour le fort Saint-Pierre, où il arriva le 14 juillet ; de là, il se rendit au lac des Bois, où il bâtit le fort Saint-Charles. Forcé d'attendre, en cet endroit, les canots qu'il avait laissés à Kaménistoya l'automne précédent, il envoya à Montréal, dans le courant de l'été de 1733, son neveu, rendre compte des établissements qu'il avait faits.

Au printemps de 1734, il chargeait son fils Pierre, d'aller bâtir le fort Maurepas, à cinq lieues du lac Winnipeg.

Le Découvreur, de son côté, revenait à Montréal, pour se disculper des accusations portées contre lui.

Encouragé par M. de Beauharnois, de la Verendrye repart pour l'Ouest au printemps de 1735, conduisant avec lui, le Père Aulneau, S.J., et son plus jeune fils, Joseph, qui avait passé l'hiver précédent au collège des Jésuites, à Québec pour y apprendre les mathématiques et le dessin. Dans la lettre [5] où il donne ce détail, le Découvreur nous dit que Joseph allait se joindre à ses trois frères pour continuer l'entreprise.

A son arrivée au fort Saint-Charles, le 6 septembre, 1735, il envoya immédiatement son neveu au fort Maurepas ; deux de ses fils Jean et Pierre, partirent pendant l'hiver pour aller rejoindre ce dernier ; ils revinrent au printenps (4 juin, 1736) apportant au Découvreur, la triste nouvelle de la mort de son neveu de la Gemmeraye ; c'était un coup terrible pour le Découvreur. Une autre épreuve non moins pénible allait bientôt l'accabler. Quinze jours plus tard,

---

[5] Une copie de cette lettre a été publiée par l'honorable juge L.-A. Prud'homme dans le " Bulletin de la Société Historique de Saint-Boniface " Vol. 1, p. 56.

le Père Aulneau, son fils aîné Jean-Baptiste, et une vingtaine de ses meilleurs hommes étaient massacrés par les Sioux, dans une des îles du lac des Bois. Ils avaient quitté le fort Saint-Charles, le 8 juin, pour aller à la rencontre des canots qui devaient venir de Michilimakinac et qui étaient passablement en retard.

Les restes des malheureuses victimes recueillis par le chevalier de la Verendrye, furent inhumés dans l'enceinte du fort Saint-Charles, le 18 septembre de la même année.[6]

En apprenant ce désastre le Découvreur resta atterré, d'autant plus qu'il se trouvait sans vivres, sans munitions.

C'est dans ces tristes circonstances qu'il revint à Montréal, où il passa l'hiver de 1737-38. Il repartit le 18 juin 1738, et arriva au fort Saint-Charles, lac des Bois, le 2 septembre. Il y laissa son fils aîné, Pierre, comme commandant,[7] et partit le 11 septembre pour se rendre au fort Maurepas, où il arriva le 23 du même mois. De la Verendrye continua sa route, en remontant la rivière des Assiniboines environ soixante lieues ; le 3 octobre, il s'arrêtait à l'endroit où se trouve aujourd'hui Portage-la-Prairie, et y jetait les fondements du fort la Reine. C'était le premier européen qui traversait ces régions habitées maintenant par une population si nombreuse. Le 18 octobre, tout étant en bon ordre au fort la Reine, il partait pour le pays des Mandanes. " Notre petite bande, dit-il, étant composée de vingt fran-

[6] En 1902, 1905, 1907 et 1908, des expéditions furent organisées par les révérends Pères Oblats de Saint-Boniface, dans le but de faire des recherches sur les rives du lac des Bois, et retracer le lieu de sépulture du Père Aulneau et de Jean-Baptiste de la Verendrye. Après de longues recherches, on parvint à localiser le site de l'ancien fort Saint-Charles ; des fouilles pratiquées dans son enceinte amenèrent la découverte, le 8 août, 1908, des restes du révérend Père et de son compagnon.

[7] De la Verendrye dit dans le journal de son voyage chez les Mandanes, publié dans le " Rapport sur les Archives canadiennes " par M. Douglas Brymner, 1889, note A : " Je fis recevoir mon fils aynée commandant à mon apsence, et fis publier un ordre, amenant les deux autres avec moy."

L'aîné de ses fils depuis la mort de Jean-Baptiste, c'est Pierre, les deux autres sont François et Joseph. Chaque fois maintenant que le Découvreur fera mention de l'aîné de ses fils c'est toujours de Pierre qu'il s'agira.

çais, M. de la Marque, son frère, deux de mes enfants,[8] mon domestique, un esclave, quatre sauvages avec leurs femmes. Nous nous rendîmes aux Mantanes après avoir essuyé bien des misères... On ne peut souffrir davantage, il n'y a que la mort qui puisse nous délivrer de pareilles peines."

Le Sieur de la Verendrye et ses deux fils revinrent au fort la Reine le 11 février, 1739.

Le 10 avril, le Découvreur envoya le chevalier Louis-Joseph " afin de prendre connaissance, dit-il, de quelque endroit favorable à construire un fort dans le lac des Prairies... et pour se rendre ensuite à la rivière du Paskoyac ". (Saskatchewan.)

---

[8] Ces deux enfants sont évidemment François et Joseph. Rien en effet dans le mémoire n'indique que Pierre était revenu du fort Saint-Charles. Dans le récit de ce voyage aux Mandanes le sieur de la Verendrye fait mention de son fils le chevalier, " qu'il envoya, dit-il, avec le sieur nolant, six français et plusieurs mantannes, au fort le plus près de la rivière " (Missouri). C'est de Louis-Joseph, qu'il s'agit ici, le quatrième des fils du Découvreur. C'est ce que nous avons écrit dans " Bulletin des Recherches Historiques " (juin 1917, page 71). Malgré les arguments qu'apporte M. de Trémaudan, pour prouver que le chevalier était François, nous sommes toujours d'opinion que c'était Louis-Joseph. D'ailleurs notre assertion se trouve confirmée par un document officiel que publia quelques semaines plus tard. M. Aegidius Fauteux, bibliothécaire de Saint-Sulpice, à Montréal. (Bulletin des Recherches Historiques, août 1917, p. 248.) Ce document a été trouvé parmi les notes manuscrites de M. Faillon. En voici la copie : " 15 juillet 1750 – Vente par le Sieur et Dame de Senneville à Antoine Lemay et à Joseph et Charles Dan-" donneau d'une terre dans l'île du pads.

' Furent présents Jean-Baptiste Lebert, Écuyer Sieur de Senneville, " officier d'une compagnie d'infanterie du détachement de la marine ; et " Dame Catherine Gautnier de la Verendrye son épouse qu'i autorise, " demeurant à Montréal rue Saint-Paul, faisant tant pour eux que pour " Pierre Gauthier, Écuyer Sieur de Beaumois, François Gauthier, Écuyer " SIeur de Tremblay, et Sieur Louis Joseph, Écuyer *Chevalier de la Veren-" drye* leurs frères et beaux-frères tous trois de present absents étant dans " les pays d'en haut.

" Tous les sus nommés héritiers de feue Dame Marie Anne Dandonneau " vivante Épouse de feu Pierre Gauthier Écuyer Seigneur de la Verendrye, " vivant Capitaine d'une Compagnie d'infanterie du détachement de la " marine Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, leur père " et mère, beau père et belle mère.

" Les quels dits Sieurs de Senneville, et la Dame Son Épouse ont, par " ces présentes, vendu à Antoine Lemay et à Joseph et à Charles Dandon-" neau habitants de l'île du Pads..."

Au printemps de 1740, de la Verendrye, laissant le comman dement du fort, à Louis-Joseph, repartit pour Montréal. Le 16 juillet (1740)il était à Michilimakinac, de là il donna l'ordre à son fils aîné de se rendre chez les Mandanes dès l'automne, avec deux français, " je lui envoyai, dit-il, tout ce qui pouvait lui être nécessaire pour son voyage et de s'assurer chez les Mandanes de guides pour se faire conduire à la mer ".

En arrivant à Montréal, le 28 avril (1740) de la Verendrye se vit en butte à la mauvaise foi de ses créanciers qui lui avaient intenté un procès. Il se rendit à Québec, où il expliqua sa conduite à M. de Beauharnois. " J'ai eu la consolation, dit-il, de voir que Monsieur le Général pénétre mes vues, reconnait la droiture de mes bonnes intentions et continue de me rendre justice, malgré les oppositions qu'on voudrait y mettre."

Le 26 juin 1741, il reprenait avec le Père Coquart, S.J., la route de l'Ouest ; le 16 septembre il était au fort Saint-Charles, et le 13 octobre, il arrivait au fort de la Reine.

Il y trouva Pierre, qui était de retour des Mandanes, " n'ayant pu passer outre, faute de guide." Il l'envoya sur-le-champ pour établir le fort Dauphin au lac des Prairies. " J'avais aussi donné, écrit-il, des ordres pour établir le fort Bourbon, dans le fond du lac Nipigon, à la décharge de la grande rivière du Paskoyac.[9]

François et Louis-Joseph étaient restés au fort la Reine, pendant l'absence de leur père. Le 29 avril, 1742, ils partaient pour un long voyage. Le Découvreur les avait chargés de se diriger vers l'Ouest, et d'aller aussi loin que possible de ce côté. Accompagnés de deux Canadiens seulement, ils visitent d'abord le pays des Mandanes, atteignent le Haut-Missouri, dont ils remontent le cours jusqu'à la rivière Yellow-Stone, faisant alliance avec plusieurs

[9] Voir sur toutes ces pérégrinations du chevalier de la Verendrye et de ses fils le " Mémoire au suiet de l'établissement pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest " publié dans Margry, 1888, vol. 6, pp 585-595.

tribus indiennes. Le 1er avril, 1743, ils étaient au pied des montagnes Rocheuses ; c'était la première fois qu'il était donné à des blancs de contempler leurs sommets couverts de neige. Les hardis explorateurs auraient bien voulu escalader ces pics qui leur barraient la route vers la grande mer de l'Ouest, mais les Indiens de la nation des Serpents qui les avaient accompagnés jusque là, les abandonnèrent et les deux frères durant revenir sur leurs pas.

Le 2 juillet et la même année, ils étaient de retour au fort la Reine. Louis-Joseph a laissé un récit fort intéressant de ce voyage.[10]

Le Découvreur retourna à Montréal dans l'automne de 1743. " Abreuvé d'amertume et calomnié de toutes façons," dit l'honorable juge L.-A. Prud'homme,[11] il dut donner sa démission et M. de Noyelles fut chargé de continuer l'entreprise de la découverte de l'Ouest.

Néanmoins en considération des services qu'il avait rendus, le Roi lui accorda le grade de Capitaine dans les troupes de la marine, le 2 avril, 1745.[12]

Le successeur de M. de Beauharnois, le comte de la Galissonnière, qui repassa en France, en 1749, parvint à réhabiliter le Découvreur auprès du ministre. Pour réparer les injustices dont de la Verendrye avait été victime, le roi lui

---

[10] Journal du voyage fait par M. le chevalier de la Verendrye, pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnois. Ce journal fut envoyé au ministre par M. de Beauharnois en date du 27 octobre 1744. Archives publiques du Canada. Postes des pays de l'Ouest. A. III, vol. 16. Voir une copie de ce journal dans Margry, vol. 6, pp. 599-611.

Nous avons suivi ici l'itinéraire tracé par la plupart des historiens. Le 30 mars 1743, les voyageurs enterrèrent, sur le sommet d'une colline une plaque en plomb. Cette plaque a été trouvée par une petite fille, sur la rive ouest de la rivière Missouri, en face de la ville de Pierre, Dakota-Sud ; elle porte, au revers une inscription dont on a donné diverses interprétations. Nous croyons que la véritable est encore à trouver.

[11] M. S. R. C., 1905 pp. 54-55.

[12] Archives publiques du Canada. Dépêches-Série B., vol. 90. M. Aegidius Fauteux, dans le B. des R. H., 1917, p. 248.

accorda le 23 mai, 1749, la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis.[13]

De la Verendrye fut chargé en même temps de poursuivre ses découvertes. Il se préparait à partir pour l'Ouest lorsqu'il mourut, le 5 décembre, 1749. Ses restes furent déposés dans l'église Notre-Dame de Montréal.

Voici son extrait mortuaire tiré des registres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, pour l'année 1749 :

" Le 7 décembre, 1749, a été inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de cette église, le corps de monsieur Pierre Gaultier, écuyer, sieur de la Verendrye, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, âgé d'environ 64 ans, décédé le 5 des dits mois et an, entre 9 et 10 heures du soir. Ont été présents, messieurs Clérimbert et Guay, prêtres, qui ont signé."

M. de Noyelles dut bientôt faire appel à l'expérience des fils du Découvreur. Disgraciés comme leur père, ils étaient revenus à Montréal, dans l'été de 1745, et étaient entrés dans les troupes. Pierre, l'aîné, prit part à l'expédition contre Sarostau (Saratoga) dans le mois de novembre 1745 ; dans l'été de 1746, il fut envoyé avec M. de Saint-Pierre dans l'Acadie où il combattit à l'île Saint-Jean.

Au printemps de 1747, nous le trouvons guerroyant sous les ordres du chevalier de la Corne et de M. de Saint-Pierre, contre un parti d'Iroquois, aux cascades, près de Montréal.[14]

Au mois de juin, il partait, avec M. de Noyelles, pour l'Ouest ; rendus à Michilimakinac, les deux voyageurs durent rebrousser chemin à cause de l'agitation qui régnait

---

[13] Le chevalier de la Verendrye (Louis-Joseph) et de la Verendrye l'aîné (Pierre) sont nommés en même temps enseignes en second. Le président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière, 23 mai, 1749. Archives publ. du Canada. Registre des dep. Série B. Vol 89.

[14] Voir : Mémoire des services de Pierre Gaultier de la Verendrye, l'aîné, qu'il a l'honneur de présenter à Monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'État du département de la Marine, dans Margry, 1888. Mémoire et documents, vol. 6, p. 629.

chez les sauvages, et revenir à Montréal. Pierre repartit aussitôt pour l'Ouest, cette fois, avec ses deux frères, François et Louis-Joseph. Ce dernier s'arrêta à Michilimakinac et revint à Montréal dans ce même automne de 1747.[15] Pierre poursuivit sa route vers l'Ouest ; il visita plusieurs tribus indiennes, en compagnie de François qui resta dans les postes de l'Ouest, pendant que son frère aîné revenait à Michilimakinac, au printemps de 1749.[16]

Pendant l'hiver de 1748, le chevalier Louis-Joseph, à la tête d'un parti de cinq Cristinaux, deux Outaouais, un Sauteux et cinq Canadiens, avait fait une expédition dans la Nouvelle-Angleterre. Dans le récit des événements arrivés l'année 1748 [17] nous lisons, en date du 29 mars : " Le Sr de la Verendrye, fils, est de retour à Montréal, avec les Cristineaux et autres guerriers de son parti. Il a frappé aux environs de Corlar sur un parti d'Agniers et de Flamands qui étaient en marche pour venir à la découverte du côté de Sarosto ; il a apporté deux chevelures d'Agniers, entr'autres celle du premier chef de cette nation, une d'un flamand, et un flamand prisonnier, qui ne rapporte rien d'intéressant, dit seulement qu'on parle beaucoup de paix."

Le 28 juin de la même année il quittait Montréal, avec M. de Noyelles ; il rejoignit ses deux frères, et tous trois allèrent rétablir le fort de la Reine, qui tombait en ruine, et le fort Maurepas, qui avait été brûlé par les sauvages.[18]

De retour à Michilimakinac au printemps de 1750, les frères de la Verendrye apprirent la mort du chevalier, leur

[15] Voir le Mémoire des partis de guerre qui ont été équipés à Montréal et des autres mouvements qui s'y sont faits, à cette occasion, depuis le 22 septembre 1746, jusqu'au 10 août, 1747. Archives du Canada, Correspondance générale, C. 11, vol. 87.

[16] Mémoire des services de Pierre Gautier de la Verendrye l'aîné... Margry 1888, vol. 6, p. 630.

[17] 26 septembre 1748, MM. de la Galissonnière et Bigot, au ministre : Journal de ce qui s'est passé au Canada à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis qu'on a reçus à Québec, depuis le mois de novembre 1747. Archives du Canada, Correspondance générale, C. 11, vol. 91.

[18] Mémoire des services de Pierre Gauthier de la Verendrye l'aîné . . . Margry, 1888.

père. Le Gardeur de Saint-Pierre, qui avait remplacé M. de Noyelles comme commandant des postes de l'Ouest, refusa, de concert avec MM. de Jonquières et Bigot, de leur laisser continuer les découvertes. Ils durent revenir à Montréal.

Louis-Joseph écrivit alors une lettre touchante au ministre M. de Maurepas (30 septembre, 1750) où il rappelait ses états de service, ceux de son père et de ses frères.[19]

Les suppliques, les lettres furent inutiles ; les fils de la Verendrye étaient officiellement chassés des prairies de l'Ouest.

Pierre, l'aîné, rentre de nouveau dans les troupes de la marine. Dans l'été de 1751, il était aux Cèdres, près Montréal ; en 1752, il fut envoyé au fort Beauséjour, en Acadie. Il est probable qu'il demeura attaché à la garnison de ce fort jusqu'à sa prise par Monkton, en juin 1755.[20]

Il décéda à Québec le 13 septembre, 1755. Voici l'acte de sa sépulture tel qu'il est consigné dans le registre officiel de la paroisse de Notre-Dame de Québec :

" Le quatorze septembre, mil sept cent cinquante-cinq, par moi curé de Québec, soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse M. Gauthier, écuyer, sieur de Varennes de la Verendrie, officier des troupes détachées de la marine en Canada, décédé le jour précédent, âgé d'environ de quarante ans. Étaient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et grand nombre d'autres."

" (Signé) J.-F. Richer, curé."

Il semble que François et Louis-Joseph continuèrent leurs courses dans l'Ouest. On voit dans le compte-rendu de la recette des postes des pays d'en haut, pour l'année

[19] Archives du Canada, Postes des pays d'en haut, série F., vol. 125, pp. 504-512. Cette lettre a été reproduite dans Margry.

[20] M. de Trémaudan, citant le Révérend Père A.-S. Morice, " Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest," 1912, p. 311 et seq., dit que Pierre périt dans un naufrage vers 1761, que François fut tué au siège de Québec, en 1759, et que Louis-Joseph mourut en 1797. On a mélangé les noms et les dates. Nous donnons ici les dates de la mort de chacun d'eux d'après les documents officiels.

1755, le nom d'un M. de la Verendrye, commandant à Chagouamigon, sur le lac Supérieur.

Nous croyons qu'il s'agit ici de François. Quant à Louis-Joseph, il épousa, à Montréal, le 7 novembre, 1755, Marie-Amable Testard de Montigny, fille de feu Jacques Testard de Montigny et de dame Marianne Laporte-Louvigny.

Une fille, Amable-Charlotte Gauthier de la Verendrye, naquit de ce mariage ; elle fut baptisée à l'église paroissiale de Montréal, le 17 novembre, 1756. Madame de la Verendrye décéda prématurément le 28 novembre de la même année, et nous croyons que la petite Amable-Charlotte la suivit dans la tombe ; nous n'avons pu cependant trouver l'acte de décès de cette dernière.

Au printemps de 1757, nous retrouvons Louis-Joseph à Montréal, engageant des hommes de canot, pour retourner dans l'Ouest.[21]

C'est dans ce même été de 1757, qu'il fut nommé lieutenant dans les troupes du détachement de la marine.[22]

Louis-Joseph épousa, en secondes noces, à Laprairie, le 31 janvier 1758, Louise-Antoine Mézières de l'Épervanche, fille de Charles-François Mézières, écuier, sieur de l'Épervanche, capitaine des troupes de la marine, et de Marie-Louise-Suzanne Noland.

Au contrat de mariage, il est qualifié de lieutenant d'infanterie, demeurant en garnison, à Montréal.[23] Il habitait alors rue Saint-Sulpice, à côté de l'église paroissiale, à l'endroit où se trouve actuellement le numéro 156. Cette maison avait été achetée, le 31 janvier, 1757.[24] François

---

[21] Engagement de Pierre Galarneau, François Aubuchon, Jean Ranie, à N. de la Verendrye, pour aller à la mer de l'Ouest. 1er mai 1757. Greffe de P. Panet.

[22] Rapport sur les archives du Canada, pour l'année 1886, par Douglas Brymner, p. CXXXVII.

[23] Nous devons à l'obligeance de M. A. Lapalice, archiviste à l'église paroissiale de Montréal, ces intéressantes notes. De même M. E.-Z. Massicotte, archiviste au palais de Montréal, nous a fourni plusieurs pièces officielles très importantes.

[24] Greffe de P. Panet, 1er février, 1758.

Gaultier, écuier, sieur de la Verendrye, assistait au contrat de mariage de son frère.

Après la cession du pays à l'Angleterre, Louis-Joseph continua à résider à Montréal. Dans l'automne de 1761, il s'embarqua sur l'" Auguste " pour passer en France, et périt dans le naufrage de ce navire.[25]

François, le seul survivant des fils du Découvreur, hérita des biens de son frère, entr'autres de la seigneurie du Tremblay.

Le 9 novembre, 1769, par un acte d'accord passé avec dame Louise-Antoine Mézières de l'Épervanche, veuve de Joseph Gauthier, sieur de la Verendrye, François cédait à celle-ci tous ses droits à la succession de son frère, " à la charge pour la dite dame de le nourrir et entretenir, et en cas d'incompatibilité d'humeur, de lui payer quatre cens cinquante livres de rente-viagère."

François décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 31 juillet, 1794, âgé de 80 ans.[26]

Il ne s'était pas marié, et avec lui s'éteignit le nom de la Verendrye.

---

[25] " Inventaire des biens de Joseph Gauthier, écuyer, sieur de la Verendrye, vivant, lieutenant d'infanterie de Sa Majesté Très Chrétienne, naufragé, l'automne dernier, dans le navire Auguste, en passant en l'Ancienne France." Cet inventaire fut fait par le notaire P. Panet, le 29 mars, 1762, à la demande de dame Louise-Antoine Mézières de l'Épervanche, en présence de François Gauthier, écuier, sieur du Tremblay.

Que Louis-Joseph ait péri dans le naufrage de l'" Auguste " nous en trouvons encore la preuve dans un acte notarié concernant la succession de LeBer de Senneville, fait à Montréal, le 5 juillet 1764, que M. Aegidius Fauteux a publié dans le Bulletin des Recherches Historiques (1917, p. 247).

Nous ne donnons que la conclusion du document en question... " et " que ladite dame Catherine Gautier de la Verendrye, épouse dudit sieur " de Senneville, n'a laissé pour ses seuls héritiers que François Gautier, " écuyer, sieur de Tremblay, et Joseph Gautier de la Verendrye, écuyer, " lieutenant d'infanterie, lequel a péri dans le même naufrage et doit, " d'après lesdites lois romaines, avoir survécu à sa sœur, que ledit Joseph " Gautier de la Vérendrye n'a laissé aucun enfant de son mariage avec la " dame Louise-Antoine Mézière de l'Épervanche, son épouse, à présent " sa veuve."

[26] Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal, pour l'année 1794.

Quant à la veuve de Louis-Joseph, elle vécut jusqu'en 1825. Voici son acte de sépulture :

" Le six mars, mil huit cent vingt-cinq, je, prêtre soussigné, ai inhumé dame Louise-Antoine Mezière de l'Epervanche, décédée le trois du courant, âgée de quatre-vingt-huit ans, veuve de Joseph Gauthier de Laverendry, écuier, de cette paroisse. Témoins : Louis Bayard et Joseph Giroux, qui n'ont su signer."

" (Signé) F.-X. Durocher, ptre."

Ivanhoë Caron, ptre.

LES ALLEMANDS EN BELGIQUE[1]

Enghien (Belgique), janv. 1919.

Révérend et bien cher Père,

Vous me tracez un plan. C'est fort obligeant de votre part. Disons plutôt, non sans quelque impertinence, que *ce serait* fort obligeant, si vous pouviez avoir l'assurance que je suis documenté convenablement sur chacun des chapitres que vous désirez.

Le voisinage des Allemands nous a été imposé par la force et n'a cessé d'être odieux durant plus de quatre ans. On les a donc fréquentés le moins possible ; on les a observés le moins possible. Il nous semblait que la retenue était en somme la meilleure tenue à laquelle nous dussions nous résoudre, inoffensifs et désarmés, en face de la violence armée. Le dégoût d'ailleurs est une disposition qui n'excite guère à l'observation et à la curiosité. N'êtes-vous pas de cet avis ?

À une distance d'un quart de tour du monde, vous avez lu pendant la guerre des journaux qui vous permettaient de savoir dix fois plus de vérité que ne nous en tamisaient les feuilles maudites dont l'ennemi autorisait et favorisait ici la vente. Il est vrai que cette presse spécialement abjecte peut elle-même être comptée comme un document considé-

[1] Le révérend Père Alexis, capucin, nous communique la lettre suivante, d'un religieux bénédictin de ses amis.

rable et des plus précieux de la " mentalité " allemande. L'Allemand croit avec une sécurité si sereine à son action irrésistible sur l'esprit, la volonté, le sentiment du reste de l'humanité, qu'il ne lui vient point à la pensée que les moyens choisis et mis en œuvre par lui pour exercer cette influence puissent être défectueux. Il se sent une âme immense, une espèce de nature surhumaine, où il serait insensé de supposer une défaillance, et qui n'a jamais à craindre les fausses routes ni les faux pas.

La presse de guerre allemande en Belgique a entassé gaffes sur gaffes, croyant toujours faire miracle. A quoi pouvait aboutir, par exemple, l'exaltation à jet continu d'un ennemi méprisé et odieux,dans des journaux écrits en langue française (oh ! française ?) et ornés des titres du plus pur nationalisme belge ? Accroître jusqu'au suraigu la haine et le dégoût, c'était bien le seul résultat à en attendre. Les clairvoyants parmi eux ont certainement vu cela—et il serait puéril de les supposer tous aveuglés par l'hypertrophie de l'orgueil : il y a chez eux, comme partout, des clairvoyants, beaucoup de clairvoyants ; mais des petits, des gens dépourvus d'influence, étrangers à la caste des intellectuels. Travailler chaque jour à déprimer à l'aide d'un nouveau tour de vis le moral de la population occupée, en calomniant jusqu'à la plus grossière invraisemblance les gouvernements, les généraux, les nations, les troupes adversaires, en exagérant et même en inventant des succès plus ou moins définitifs, en ressassant des statistiques menteuses, où les désavantages de la comparaison étaient invariablement écrasants pour nos amis......, non, en vérité, c'était de la besogne inutilement canaille, se fiant à une psychologie par trop rudimentaire. A mesure que leurs mensonges et leurs malhonnêtetés se multipliaient, les sympathies — assez étendues — dont ils avaient joui autrefois en Belgique fondaient comme beurre dans la poêle et faisaient place au mépris, à l'unanimité dans le mépris. Le beau jeu de diplomatie qu'ils ont échaffaudé avec les activistes flamin-

gants ! Avant la guerre les mutuelles méfiances de races dans le royaume, les récriminations amères, les dédains n'étaient que trop attisés par une presse ardente, dont une partie croyait bien rendre gloire à Dieu en fomentant la division. La gaffe allemande ne perdit pas une si belle occasion d'intervenir dans le gros temps. Il arriva ce qui devait fatalement arriver : la démonstration éclatante que l'activisme était un malheur détestable et redoutable pour le pays belge, puisque l'ennemi (et quel ennemi !) se rangeait bruyamment de son côté. Ainsi la diplomatie militaire allemande se fourra le doigt dans l'œil avec une obstination vraiment méritoire, et dont les partisans de l'unité dans le royaume de Belgique ont lieu de lui savoir gré.

Encore était-ce là de la diplomatie. Quand on est le plus fort et qu'on trouve son plaisir à passer la main sur l'échine du vaincu, ce vaincu fût-il un gredin, en somme on a presque le beau rôle : on n'est du moins pas cruel. Mais que dire de ces autres pratiques du tout puissant gouvernement militaire et qui constituent la *manière forte* allemande ? Système des otages frappant de hauts magistrats, des dignitaires ecclésiastiques, des évèques ; arrestations arbitraires et emprisonnement en masse de personnes absolument innocentes de tout acte hostile ; traitements d'une cruauté incroyable exercés sur des désarmés, sur des prêtres vénérables, sur des vieillards dont il est ridicule de redouter quoi que ce soit !

Le transport de prisonniers civils en Allemagne dans des camps dont toute l'organisation semblait être calculée de façon à infliger aux captifs le maximum de souffrances morales et physiques ; ce crime hideux était-il du moins de quelque utilité pour les armées allemandes en Belgique ? L'enlèvement brutal des " sans-travail " vrais ou prétendus s'ornait du moins d'un prétexte : fournir à l'armée un accroissement de contingent, en rendant disponibles pour le front des milliers d'ouvriers, remplacés par des Belges et par des Français dans des travaux d'ordre militaire et jusque dans

la construction des tranchées. Mais cet avantage était acheté beaucoup plus cher qu'il ne valait, en soulevant dans le monde entier contre une nation si savamment criminelle une indignation et un mépris qui se traduisirent par des déclarations de guerre. Oui ou non, était-ce à prévoir ? Oui ou non, l'intelligence géniale de cette nation est-elle encore ici en défaut ? en faillite ? La presse prenait ces choses gaîment ; elle battait un entrechat, avec ou sans élégance, et décochait une raillerie grossière à l'adresse du nouvel ennemi pour rire, le dix-neuvième, le vingtième (elle ne comptait plus), qui venait à l'étourdie s'aligner, avec les autres vaincus, sous les boulettes de leur jeu de massacre. On dira qu'il n'est pas juste de rendre une nation responsable des sottises de sa presse. Soit. Contentons-nous alors de faire le procès de la presse. Pourtant on ne voit pas bien pourquoi la maxime " tel public, telle presse " serait plus insoutenable que tant d'autres. Tel journal, qui fut de beaucoup le plus répandu de tout son parti dans les pays occupés, a passé ses quatre ans de guerre fructueuse à empanacher de ses admirations enthousiastes les plus étonnantes insanités non moins que les plus effrontés mensonges. Le pitre qu'était leur souverain adoré ne pouvait laisser échapper de ses lèvres augustes une nouvelle bravade, une nouvelle niaiserie, sans que la très loyale feuille tombât en pâmoison devant cette éloquence de tréteaux. Rédacteurs et inspirateurs de l'importante gazette ont-ils prévu les conséquences d'une telle attitude pour l'honneur de la cause qu'ils défendent ? Ou bien, le bec au vent, comme des étourneaux, n'ont-ils eu d'autre inspiration que l'orgueil commun avec lequel ils faisaient chorus, en allant siffler à la cime des peupliers ?

Vous m'avez demandé, mon cher Père et ami, de vous dire " quelque chose de précis et d'authentique ". Combien était sage votre requête ! Je m'aperçois qu'au contraire je ne fais que me répandre en récriminations vagues, au sujet de choses que j'ai *lues*, et non pas vues. Ce n'est

donc ni précis ni authentique, au sens sévère des mots. Aussi mon projet avait-il été d'abord de vous envoyer un tout petit lot de croquis représentant au naturel des scènes authentiquement et personnellement *vues* de mes yeux. Car s'il s'agit de se livrer à des réflexions indignées sur les indignités que tout l'univers connaît maintenant, vous n'avez pas besoin de moi, bon et cher ami. A quiconque est doué de jugement et de noblesse d'âme il est loisible de se passer des appréciations et commentaires d'autrui.

Vous me permettrez donc, afin d'être tout à fait objectif, de me contenter de quelques traits épars, observés et recueillis ici même, pas plus loin que mon rayon visuel, ne formant point un tableau d'ensemble, mais des traits qui diront chacun leur mot, parlant par eux-mêmes et sans l'intermédiaire d'un interprète. S'ils ne portaient pas avec eux leur signification, que gagneraient-ils, et que gagnerait le lecteur aux artifices de glose que l'on risquerait, en les revêtant d'une lumière factice ? Vous les nommerez des croquis, des instantanés, des films, des esquisses....... comme il vous plaira.

I. Au point de vue religieux ? Certes c'est le côté le plus intéressant des questions que vous me posez : quelle impression nous a laissée l'armée occupante, en tant que collection de chrétiens baptisés ? Leur foi chrétienne, leurs habitudes chrétiennes ? Je dois avouer que ce que nous avons pu noter et observer dans cet ordre d'idées se réduit à fort peu de chose.

Le soldat allemand porte ostensiblement sur la boucle de son ceinturon une inscription qui en somme a la valeur — intentionnelle du moins — des trois actes de foi, d'espérance et de charité : " Dieu avec nous, Gott mit uns ". Quant à conclure du langage du ceinturon à celui du fond du cœur, soit pour chaque homme, soit pour la direction suprême de l'armée, c'est une opération délicate, à laquelle il est prudent de ne pas procéder avec trop de hâte. Tant que la garnison d'Enghien a été composée presque en totalité de protestants, les marques extérieures de christianisme ont été nulles.

Tout au plus a-t-on pu remarquer les réjouissances de Noël autour du Weihnachtsbaum. Mais il est juste d'ajouter qu'Enghien n'a point de temple protestant. Pendant un an et davantage les troupes d'Enghien et des environs appartinrent en bonne partie à l'armée bavaroise. C'étaient des catholiques. Une église leur était réservée, celle des Pères Jésuites. Au surplus ils étaient bien avertis que les autres églises leur étaient librement ouvertes. En pratique leur assistance aux offices et leur participation aux sacrements se bornait à un nombre restreint, on peut dire à des exceptions. Tant qu'ils eurent un aumônier militaire à eux, résidant à Enghien, ils avaient la sainte messe chaque dimanche, avec assistance clairsemée, et l'après-midi une *andacht*, comportant des chants, une prédication et la bénédiction du T. S. Sacrement. Plus tard l'aumônier, ayant à partager son ministère entre deux villes, venait seulement tous les quinze jours faire l'office de l'après-midi. Plusieurs prêtres d'Enghien, religieux ou professeurs du collège, pouvaient entendre les confessions en langue allemande : la garnison en était informée, mais n'en abusa pas. Ici non plus ne nous hâtons pas de tirer des conclusions ; ce serait encore injuste. Il existe, même en dehors du respect humain, des répugnances d'étranger à étranger, d'ennemi à ennemi, qui, sans être *respectables*, puisqu'il s'agit des choses du salut, donnent lieu toutefois à quelque indulgence. Ces hommes connaissent très convenablement leur religion. Ils en ont été instruits dans leur famille, à l'église, à l'école primaire, au collège...... Hélas ! Quand pourrons-nous en dire autant des Français de France ? Dans les hôpitaux militaires d'Enghien, où la mortalité fut, à plusieurs reprises, terriblement précipitée, on s'est occupé avec un zèle tout fraternel de l'âme des pauvres malades et blessés, amis et ennemis. Les catholiques ne mouraient point sans avoir été chrétiennement préparés et reçevaient les derniers sacrements avec de bonnes dispositions.

(*à suivre*) X...

LES BRAS TOUJOURS OUVERTS

—

Le grand jour expirait dans les ombres du soir ;
Et sur la croix dressée au sommet du Calvaire
Le sang divin fumait ainsi qu'un encensoir.
Ce n'était plus un mont, c'était un sanctuaire,
Temple du grand mystère, incomparable autel,
Où Dieu lui-même était le prêtre et la victime.
Il était mort Celui qu'on croyait immortel ;
Du premier des humains il expiait le crime.
Dans l'étrange duel la mort l'avait vaincu ;
Car il s'était livré lui-même à son étreinte.
Mais sa Mère ? — O prodige ! Elle avait survécu,
Pour étendre aux mortels sa maternité sainte...!
Sur le basalte rouge et de sang arrosé,
Dans sa douleur muette, elle s'était assise.
Sur ses genoux tremblants on avait déposé
Le corps inanimé tout crispé par la bise...
Longtemps elle fixa ses yeux endoloris
Sur les membres sanglants de la victime auguste :
Du plus beau des humains lamentable débris !
Reste de l'Homme-Dieu, du Saint, du Grand, du Juste !

Elle voulut croiser les bras du Bien-Aimé,
Tout souillés par le sang des horribles blessures,
Sur son flanc transpercé, non encor refermé,
Espérant les lever jusqu'à ses lèvres pures ;
Mais, en vain, ils étaient tout raidis par la mort.
Et son âme comprit qu'ils étaient inflexibles
Et ne cèderaient plus jamais à nul effort ;
Car ils devaient rester aux hommes accessibles,
Largement étendus, dressés sur l'Univers,
Aux pécheurs repentants toujours tout grand ouverts.

A.-B. Routhier.

———

PAGES ROMAINES

Benoît XV et l'Internement en Suisse des Malades et des Blessés

Dans un article intitulé: "Benoît XV et les prisonniers de guerre," paru dans *Le Canada français*, en octobre 1918, les Pages Romaines, s'inspirant des Nos du 16 mai et du 1er juin 1918 de *la Civiltà Cattolica*, exposèrent les nombreuses et actives démarches que ne cessa de faire la diplomatie pontificale auprès des gouvernements de l'Entente, et ceux des Empires centraux, à l'effet d'amoindrir les rigueurs de la guerre par l'échange des prisonniers civils et militaires, et de mettre un terme aux barbares déportations que l'Allemagne, en violation de toutes les lois, faisait avec tant de cynisme. Malgré son étendue, malgré les dates signalant les documents qui remplissaient les alinéas, le récit ne put donner qu'un aperçu très incomplet de l'infatigable charité du Père commun des fidèles. A l'heure où la Conférence de Paris, ayant l'ambition de reconstituer le monde sur un plan tout fait de justice, convoque auprès d'elle les plus petits peuples à faire entendre leur voix, n'opposant que le refus d'écouter celui dont l'autorité divine a survécu et survivra à tous les siècles, n'est-ce pas un devoir de rappeler ce qu'a fait sa charité en faveur du monde qui organise aujourd'hui auprès de lui le complot du silence ?

Ce fut le sentiment de *la Civiltà Cattolica*, c'est celui des "Pages Romaines" qui s'inspirent encore une fois de ces articles de la savante revue.

HOSPITALISATION DES PRISONNIERS MALADES OU BLESSÉS EN PAYS NEUTRE

L'initiative de ce projet appartient à la France qui invita le S. Siège à prêter son précieux concours pour le faire aboutir.

Le 16 mars, 1915, le cardinal Amette, archevêque de Paris, se faisant l'interprète du gouvernement français, écrivait au cardinal Gasparri que l'opinion était, en France, fort préoccupée des privations et des souffrances dont les prisonniers français étaient l'objet en Allemagne, et que la continuation de la guerre ne pourrait que faire empirer; dès lors, il exposait le désir de l'opinion publique qui réclamait que les malades et les blessés fussent hospitalisés en Suisse, par exemple, où le gouvernement se montrait disposé à les accueillir, à la condition que leur entretien fût payé par la nation à laquelle ils appartenaient. La charitable initiative du Pape, qui avait obtenu l'échange des invalides, ne pouvait-elle pas essayer d'obtenir le transport en pays neutre des malades, des blessés légèrement, et dans la suite d'autres catégories de prisonniers ? Le gouvernement français, auquel l'ambassadeur M. Cambon en avait parlé, était prêt à seconder l'initiative. L'archevêque ajoutait : "Si le S. Père, continuant son œuvre charitable, daigne faire cette proposition à la Suisse et à la Hollande, elle sera fort probablement acceptée."— Benoît XV accueillit cette demande avec d'autant plus d'empressement qu'elle paraissait inspirée par le gouvernement français. Le S. Siège en causa aussitôt avec quelques diplomates, parmi lesquels l'ambassadeur d'Espagne, le ministre de Belgique, qui, tout en louant l'idée, voyaient de grandes difficultés à la réaliser.

Répondant au cardinal de Paris, le 3 avril, 1915, le cardinal Gasparri le priait de soumettre les deux points suivants au gouvernement français :

1.— Les grandes puissances de l'Entente seraient-elles disposées à adhérer au projet ?

2.— Le gouvernement français pouvait-il soumettre un projet pratique d'exécution ?

Sans attendre la réponse de Paris, le 8 avril, le card. Gasparri communiquait au nonce de Madrid le désir français. " Les Français, disait-il, seraient hospitalisés en Espagne, les Allemands en Suisse ; les uns, les autres aux frais de leur gouvernement." Il le priait d'en causer avec le ministre des Affaires étrangères. Par suite des difficultés que soulevait le transport des prisonniers français en Espagne, ce projet fut bientôt abandonné. En France, M. Cambon, à la demande du card. Amette, s'empressa de donner la réponse du Vatican au gouvernement qui se hâta de faire exprimer sa reconnaissance au S. Père.

L'examen du projet faisant conclure bientôt à l'impossibilité d'hospitaliser tous les prisonniers dans les pays neutres, à cause de leur grand nombre ; d'autre part, la Suisse refusant d'assumer le responsabilité de la garde des prisonniers, on résolut de restreindre la proposition d'hospitalisation aux malades et aux blessés non compris dans les catégories de rapatriement déterminées par l'intervention antérieure du S. Siège.— La lettre du card. Amette, qui donnait la réponse du gouvernement français, porte la date du 23 avril.

Le 27, le card. Gasparri lui annonçait l'envoi en Suisse d'un personnage chargé de traiter la question avec le gouvernement fédéral. Le 30, le messager pontifical était déjà à Berne. C'était le comte Carlo Santucci; il était porteur de lettres de créance auprès de M. Joseph Motta, président de la Confédération suisse, pour M. Hofmann, conseiller fédéral et chef du département politique, et d'une lettre de présentation pour le docteur Alphonse Dunant, secrétaire

de la Section des Affaires étrangères du département politique. Le comte Santucci était accompagné de sa fille. Arrivé à Berne, le 30 avril, à 5 h. du soir, il fut loger à l'Hôtel Bellevue, non loin du Palais de la Confédération, alors siège du Quartier général.

Dès le lendemain soir, 1er mai, il envoyait au card. Gasparri le récit de sa première journée. Le matin, il avait eu une entrevue avec le docteur Dunant auquel il avait remis ses deux lettres de créance pour le Président et le ministre, et lui avait exposé l'objet de sa mission. " Le choix du Pape, avait-il dit, avait été déterminé par les traditions hospitalières de la Suisse, par le caractère pacifique de son peuple, par sa neutralité, par sa position topographique, par la variété de ses langues, par la diversité de ses cultes." Et Dunant, après avoir répondu que la Suisse serait flattée de la préférence dont elle était l'objet, ajoutait aussitôt que son gouvernement avait conçu un projet à peu près semblable à celui du S. Siège, qu'il s'en était entretenu avec les deux ambassadeurs de France et d'Allemagne, sans nul résultat, mais que l'intervention du S. Père aurait, sans doute, meilleur succès. Dans l'après-midi, le comte Santucci fut reçu par M.M. Hofmann et Motta.

Hofmann, de religion protestante, mit une grande coquetterie à se montrer courtois envers l'envoyé du Pape, et tous deux causèrent du projet d'interner en Suisse les prisonniers officiers et sous-officiers qui, quoique invalides pour cause de maladies ou de blessures, pourraient encore servir dans les garnisons ou les bureaux de leur pays. Les simples soldats inhabiles au service de campagne seraient rendus à leur lieu d'origine.

Or, dans le premier projet suisse, l'Allemagne pressentie avait demandé la libération des simples soldats, tandis que la France s'y refusait, voulant que dans l'internement, on admît certaines catégories d'infirmiers, quoique simples soldats.

Hofmann, pour tout concilier, manifesta le désir que, pour commencer, on se limitât aux catégories plus dignes de

pitié, comme les tuberculeux pouvant encore guérir, les cardiaques, etc., sauf à en admettre d'autres dans la suite.

Tout en s'en remettant à la sagesse du gouvernement suisse, le comte Santucci insista pour que, dès le début, le nombre des internés ne fût pas restreint.

Si bon qu'eût été l'accueil de Hofmann, celui que Motta ménagea le même jour à l'envoyé du Pape fut meilleur encore, car, après s'être déclaré catholique convaincu et pratiquant, le Président de la Confédération suisse s'empressa de témoigner tout son respect pour la personne de Benoît XV, et son admiration reconnaissante pour son œuvre humanitaire. Puis, se rangeant à l'avis de son ministre, il trouva trop élevé, pour le début, le chiffre de 20,000 ou même de 10,000 proposé par Santucci. Après avoir promis de préparer avec Hofmann une proposition qu'il présenterait au Conseil fédéral dans sa séance du 4 mai, matin, il invita Santucci à lui faire un mémoire au sujet du projet.

Le même soir, 1er mai, le comte Santucci télégraphiait au card. Gasparri le bon accueil qu'il avait reçu.

Dans l'entrevue que, le 3 mai, le président Motta accorda au comte Santucci, il l'informa que, contrairement à ce qu'il lui avait dit, il ne présenterait point le projet à la séance du lendemain 4, parce qu'il voulait s'en entretenir auparavant avec le Médecin-Chef du Service sanitaire. D'autre part Hofmann déclarait vouloir qu'il fût bien constaté que la première tentative de la proposition appartenait au gouvernement suisse, et que celle du Pape n'arrivait que pour en rendre plus facile l'exécution par son intermédiaire auprès des belligérants, et principalement auprès de l'Allemagne et de l'Autriche dont on craignait les objections.

Le mémoire que le comte Santucci rédigea à la demande du président Motta se résumait en neuf points :

1.— La Suisse devait recevoir et hospitaliser un nombre plutôt élevé de malades et de blessés, qui, des deux côtés, était presque à chiffres égaux.

2.—On pourrait exclure ceux qui seraient atteints de maladies contagieuses.

3.—Pour le choix des hospitalisés, on pourrait s'entendre avec les belligérants.

4.— Chaque gouvernement rembourserait à la Suisse tous ses frais.

5.— Si les médecins et chirurgiens suisses ne suffisaient pas, les belligérants suppléeraient par les leurs.

6.— La Suisse ayant la garde des prisonniers, s'il y avait des évasions, la France, avec les Alliés d'une part, l'Allemagne et l'Autriche, de l'autre, s'engageaient à rendre les évadés pour que le gouvernement suisse les gardât ou les rendît au gouvernement qui les lui avait confiés.

7.— L'internement en Suisse des blessés et malades dans le sens indiqué, ne pourrait empêcher en son temps, que l'on ne mît en exécution l'autre projet consistant à interner en Suisse les officiers, sous-officiers invalides pour un service de campagne, mais valides pour les services de garnison ou de bureau.

8.— Les détails pratiques de l'organisation auraient dû être réglés directement entre la Suisse et les parties belligérantes mais le S. Siège, ayant la réponse affirmative de la Suisse pour l'acceptation du projet, se chargerait des négociations préparatoires avec les puissances en cause.

9.— Le S. Siège désirait que le gouvernement fédéral indiquât lui-même le nombre de prisonniers à interner, souhaitant que le chiffre en fût élevé. Et cela, à cause du grand nombre de malades et de blessés, car d'ailleurs, si, dans le début, le nombre était trop limité, il était à craindre que le secours ne fût trop tardif pour beaucoup, et qu'il convenait pour le bon renom de la Suisse que la charité dont elle faisait preuve, s'imposât dès le premier instant à l'admiration et à la reconnaissance de tous.

Le Conseil fédéral, qui ne comptait qu'un seul catholique sur les sept membres qui le composent, dans sa séance du vendredi, 7 mai, examina la proposition pontificale et

l'accueillit favorablement sous réserve de l'acceptation des belligérants. Le même jour, une lettre écrite au card. Gasparri, au nom du Conseil fédéral, signée Motta, contre-signée du chancelier de la Fédération, Sikaltmann, informait le S. Siège du résultat de la mission Santucci.

Heureux de son succès, le Comte retourna à Rome, et bientôt après, Mgr François Marchetti Salvaggiani fut envoyé en Suisse en qualité de représentant officieux, à titre temporaire.

Représentation du S. Siège en Suisse

La guerre semblait exiger que la Papauté eût un représentant en Suisse, à titre officieux et temporaire, pour assurer ses rapports internationaux.

Dès la fin de février 1915, Mgr Rossi, auditeur de nonciature à Vienne, en causa avec M. de Segesser, conseiller de la Légation suisse, près la cour de Vienne,et alors chargé d'affaires, car la présidence du catholique Motta semblait une occasion favorable pour renouer les rapports. De Segesser, après avoir pris l'avis de son gouvernement, répondit que l'opinion générale n'y serait pas contraire, mais qu'il fallait agir avec prudence, et que le gouvernement suisse préférait à un nonce ou à un délégué, un agent ecclésiastique qui traiterait des intérêts catholiques et se tiendrait en contact avec les représentants des diverses puissances et les personnes influentes. (Lettre de Mgr Scapinelli au card. Gasparri, du 5 juin, 1915.)

La mission du comte Santucci vint bien à propos disposer encore mieux les esprits. (Lettre de Motta à Mgr Peri-Morosini, évêque de Lugano, 1er juin, 1915.)

Sur la fin de mai 1915, *le Journal des Débats* ayant annoncé que le S. Siège allait envoyer à Lugano un délégué pour faciliter ses relations avec les empires centraux, le président Motta écrivit aussitôt à Mgr Peri-Morosini : “ Nous ne savons si la nouvelle est vraie, mais, pour moi, j'estime que

sa réalisation serait fort importante, car la présence d'un représentant du S. Siège nous fournirait l'occasion de causer avec lui dans le cas où les événements rendraient ces conversations opportunes et nécessaires."

Le 3 juin, Mgr Peri-Morosini communiquait cette lettre au S. Père qui, le 7 juin, lui faisait répondre par le card. Gasparri que la nouvelle était fausse, la nécessité d'un tel envoi n'existant pas, puisque les ministres de Prusse et de Bavière pouvaient directement correspondre avec lui. Quant à la seconde partie de la lettre du président Motta, le S. Siège déclarait être prêt à accréditer un représentant à Berne, si le gouvernement suisse le désirait. Motta, Hofmann auraient accepté l'offre pontificale, mais les circonstances les déterminèrent à ne désirer qu'un représentant officieux et laïque.

D'après la Constitution suisse, pour accepter une représentation étrangère officieuse, il suffit du consentement du Président de la République, de celui du Conseiller fédéral chargé des Affaires étrangères, et de l'assentiment tacite du Conseil fédéral ; pour introduire une nouvelle représentation officielle, il est nécessaire d'avoir le consentement solidaire des membres du Conseil.

Dans sa réunion du 15 courant, le Conseil fédéral saisi de la question parut admettre la représentation officieuse, mais il crut opportun et prudent de remettre à plus tard une représentation officielle dont, au reste, il ne rejeta pas le principe.

La Suisse se trouvait, en effet, en de difficiles conditions. Après l'entrée en guerre de l'Italie, la presse radicale des Cantons français et italiens combattait la mentalité que soutenait le Conseil fédéral.— Tout servait de prétexte à l'opposition ; le séjour du Général des Jésuites en Suisse fut habilement exploité à ce sujet. Le ravitaillement préoccupait les esprits, il était fait en grande partie par la frontière italienne; il fallait donc tenir compte de l'Italie et éviter tout froissement. L'idée, toutefois, faisait son chemin, et l'exemple de la Hollande n'était pas sans persuasion.

Le 21 juin, le président Motta écrivait à Mgr Peri-Morosini pour connaître la véritable pensée du Pape, mais il ajoutait que la Suisse voulait un laïque comme représentant, s'il devait y en avoir un, et que d'ailleurs, le gouvernement suisse seconderait les vues du S. Siège pour le rétablissement complet de la Belgique.

Benoît XV pensa autrement que le président Motta, et son choix se porta sur Mgr François Marchetti-Salvaggiani, auditeur de nonciature à Munich. Il est vrai qu'il n'arrivait pas en qualité de représentant accrédité près du gouvernement suisse.

Les lettres de la secrétairerie d'État, du 1er juillet, 1915, à Motta et à Hofmann annonçaient le choix de Mgr Marchetti-Salvaggiani pour conduire à bonne fin l'œuvre de l'hospitalisation des malades et blessés, et assurer la correspondance diplomatique du S. Siège avec divers pays.

Mgr Marchetti-Salvaggiani, arrivé à Berne le 6 juillet, logea à Fribourg, chez les Oratoriens français, jusqu'au 11 septembre, 1915, date à laquelle, il fut installé à la pension Victoria, à Berne.

*

* *

Invitation du Pape aux Belligérants

Depuis le 18 février, 1915, la France, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, avait proposé à l'Allemagne la libération et l'internement en Suisse d'un certain nombre de blessés.

L'Allemagne, après un long mutisme, répondit le 12 mai qu'elle était contraire au projet. C'était tout juste au moment où Benoît XV allait adresser son appel aux belligérants. Le 14 mai, en effet, le card. Gasparri, au nom de Sa Sainteté, adressait une communication écrite à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, aux ministres de Belgique et d'Angleterre, au cardinal de Paris pour la France,— (au

ministre de Prusse était faite en même temps une communication verbale) — et après avoir raconté ses pourparlers avec la Suisse, dans le but d'hospitaliser les malades et les blessés, il ajoutait que le gouvernement fédéral ne voyait aucune difficulté à ce que l'on commençât par 10,000 prisonniers d'un côté, et 10,000 de l'autre.

La proposition pontificale se résumait dans les points suivants :

1.— Chaque gouvernement rembourserait à la Suisse tous les frais.

2.— La Suisse prenait l'engagement de la garde des prisonniers, mais les évadés devaient lui être rendus au plus tôt.

3.— Les guéris devaient être rendus à la nation qui les détenaient prisonniers.

4.— Les morts, les guéris seraient successivement remplacés.

5.— Le gouvernement suisse traiterait directement des autres conditions qui lui paraîtraient nécessaires.

6.— Les prisonniers autrichiens, allemands, turcs, détenus en Russie, en Serbie, au Monténégro, et les prisonniers russes, serbes, monténégrins, détenus en Autriche, en Allemagne, en Turquie, ne pouvant être hospitalisés en Suisse, seraient l'objet d'autres démarches du S. Siège.

Le gouvernement français répondit le premier, par l'intermédiaire du card. Amette, le 24 mai, et en témoignant sa reconnaissance au S. Père, il se déclarait prêt à accepter son projet, si l'Allemagne faisait de même. L'Autriche répondit la seconde par l'entremise du nonce, le 23 juin, qu'elle acceptait avec reconnaissance la proposition pontificale.

La Belgique fut la troisième puissance à donner son acceptation par une lettre de son ministre Van den Heuvel, 6 juillet, 1915.

L'Allemagne ne répondant pas, le card. Gasparri écrivit, le 6 juin, au ministre de Prusse pour qu'il sollicitât l'adhésion de son gouvernement. Quelques jours après, le 16

juin, il lui envoyait un exposé détaillé du projet pontifical, pour qu'en l'étudiant, il pût mieux en comprendre l'importance. Et le 31 juillet, le silence de l'Allemagne continuant, le card. Gasparri rappelait au ministre de Prusse diverses déclarations de l'Empereur, l'une au comte Hertling, et en laquelle il disait vouloir que toutes les difficultés d'ordre militaire qui s'opposaient au projet du Pape fussent vaincues, l'autre exprimée dans la dépêche impériale envoyée à Benoît XV, à l'occasion de sa fête : " L'auguste Pontife trouvera toujours l'Empereur prêt à seconder l'activité qu'il consacre à adoucir les souffrances des peuples combattants."

Malgré toutes ces pressantes sollicitations, ce ne fut que le 24 août, 1915, que le ministre de Prusse Von Muehlbery, annonça l'adhésion de l'Allemagne.

Après avoir hésité longtemps, l'Angleterre déclara, pour divers motifs, ne pouvoir adhérer au projet pontifical. Toutefois, en mars 1916, après un nouvel examen de la question, elle entreprit des négociations directes avec la Suisse, mais sir Grey, ministre des Affaires étrangères, ne manqua pas de témoigner toute sa gratitude au S. Siège.

*
* *

La réalisation du projet

Malgré leur voisinage de la Suisse, qui permettait à la France et à l'Allemagne de réaliser immédiatement l'expérience de l'hospitalisation, il s'écoula encore de nombreux mois, avant que le projet ne fût mis en exécution. L'autorité militaire allemande soulevait sans cesse de nouvelles difficultés; elle redoutait l'évasion des officiers,— celle de l'aviateur français Gilbert lui servait de prétexte,— elle alléguait les périls de l'espionnage.

Cependant, Hofmann instituait une commission d'officiers pour la garde des prisonniers, une autre composée de

médecins pour régler les questions d'hygiène et de soins à donner, un comité d'hôteliers pour l'aménagement et la nourriture des prisonniers, de représentants des établissements de bains, des chirurgies et de la Société de la Croix Rouge.

De son côté, Mgr Marchetti-Salvaggiani se rendait à Burgenstock pour y voir le ministre de Prusse près le S. Siège, de Muehlberg, afin de connaître les conditions allemandes, et proposer de substituer au choix des officiers dont l'Allemagne craignait la fuite, l'envoi des soldats et des sous-officiers.

D'autre part, la France désirait l'hospitalisation par catégorie et non par nombre, tandis que l'Allemagne voulait le contraire ; et la mentalité italienne de Mgr Marchetti proposait de commencer l'expérience, quitte à s'entendre dans la suite pour assurer l'entière application du projet.

Le 2 octobre, Mgr Marchetti envoyait un rapport renfermant une lettre du député Erzberger au nonce de Bavière annonçant le règlement de la question de l'hospitalisation des malades et des blessés en Suisse, non moins que la nouvelle que le S. Siège allait être informé que l'Allemagne acceptant la proposition de la France allait envoyer en Suisse un nombre de prisonniers égal à celui qui serait envoyé par le gouvernement français, et que, en ce qui regardait les dépenses, l'Allemagne les fixait au taux de celles que l'on paie dans le sanatorium allemand.

Ces nouvelles n'étaient malheureusement qu'officieuses, le baron de Romberg, ministre de Prusse à Berne, et de Muehlberg les ignorant complètement, Mgr Marchetti, dans une nouvelle missive du 6 octobre proposait que le S. Père écrivît une lettre autographe à Guillaume II, pour que, finalement, les difficultés de la dernière heure fussent écartées.

Les choses traînaient péniblement, quand, le 24 octobre, 1915, le ministre Muehlberg télégraphia au card. Gasparri que l'Empereur, s'associant aux désirs du S. Père, avait donné l'ordre de donner un commencement à l'exécution du projet.

L'hospitalisation devant être exécutée selon la proposition française, Mgr Marchetti, pour prévenir des réclamations ultérieures, proposa que le choix des hospitalisés fut fait, des deux côtés, par une commission de médecins suisses qui visiterait les hôpitaux et les camps. Hofmann accepta.

A peu près en même temps, une dépêche de Muehlberg au card. Gasparri disait que l'Allemagne, se rendant compte de l'importance de l'initiative pontificale, désirait que le projet fût largement réalisé, c'est-à-dire étendît ses bénéfices aux autres adversaires, et aux autres alliés de ses armes, au front ouest, au sud, au sud-est, à l'Autriche et à la Turquie, puis il ajoutait que le gouvernement impérial serait reconnaissant au S. Siège, s'il invitait la Russie à se rallier au projet, et à l'appliquer aux détenus civils infirmes.

Au milieu de janvier 1916, l'entente était enfin conclue entre la France et l'Allemagne sur les points principaux dont l'un était la visite de médecins neutres, l'autre, la défense faite aux officiers d'accorder des entrevues aux journalistes.

Le 25 janvier 1916, 100 prisonniers tuberculeux allemands, d'une part, et 100 tuberculeux français de l'autre franchissaient la frontière suisse. En août, de la même année, les internés français s'élevaient au chiffre de 11,792, dont 1,713 civils; les internés allemands étaient au nombre de 4,661 dont 503 civils. Cinq mois plus tard, en janvier 1917, les Français étaient 16,168 dont 2,198 civils ; les Allemands, 8,566 dont 842 civils.

La charité du Pape triomphait, mais au prix de quels efforts et de quelle infatigable persévérance !

Don Paolo Agosto.

LES MORTS REVIENNENT...

I

Après le déicide, — ô vision ! — dans l'ombre,
Le corps du Christ rayonne une étrange clarté,
Et sur le noir chaos où l'humanité sombre,
Passe un souffle d'espoir et d'immortalité.

Pourtant le ciel en deuil tremble au bruit du tonnerre,
Et malgré ce rayon jeté sur ces effrois,
Tel un lourd cauchemar, pèse et s'étend sur terre
Le scandale troublant, immense, de la croix...

***

Dans les cœurs déprimés par cette fortaiture,
Qui donc rallumera la flamme du remords ?
Miracle ! secouant linceuil et pourriture,
La tombe reprend vie et se lèvent les morts !

Le Christ n'est plus ; voilà que la Mort ressuscite,
Et qu'au dur frôlement de ses rigides mains,
A la sainte terreur qu'en l'âme elle suscite,
Se brise la superbe aveugle des humains.

II

Vingt siècles ont porté, depuis, jusqu'au calvaire,
Le flot renouvelé des générations :
Le Christ n'a pas quitté le gibet salutaire
D'où jaillissent toujours les bienfaisants rayons...

Le flux et le reflux des passions humaines
Ont angoissé son cœur sans tarir sa bonté,
Et roulé jusqu'à Lui l'âpre vague des haines
Sans déparer son front de sa douce beauté.

Judas revient dans l'ombre et le baise à la joue ;
Satan rôde toujours, et dans l'humanité
Torture encore Job, en couchant dans la boue
La justice sans force, et l'amour sans fierté.

Sur les peuples déchus son aile noire plane ;
L'impie est en honneur, le juste réprouvé ;
L'Église en larmes souffre, et Lucifer ricane,
Escomptant le grand jour du triomphe rêvé...

....

Mais un éclair, soudain, a déchiré la nue,
Et foudroyé le roc du nouveau Golgotha...
La Justice outragée est enfin revenue,
Terrible aux conjurés du sinistre attentat !

Comme à la mort du Christ jadis trembla la terre,
Et sous le ciel voilé s'ouvrirent les tombeaux,
Pour venger le Droit mort, lorsque rugit la Guerre,
La Liberté s'éveille au frisson des drapeaux !

Et, proscrits glorieux des loges maçonniques,
Fiers de tous leurs mépris, forts de leurs défaveurs,
Auprès d'elle debout, les grands chefs catholiques
Du monde menacé deviennent les sauveurs !

***

— Aux appels du clairon, relève-toi, Patrie !
Déchire ton linceul de ta robuste main :
On te croyait défunte, et tu n'es que meurtrie ;
Debout ! contre le traître et contre le Germain !

Prêtres bannis, errant sur la terre étrangère,
Moines, religieux, sortez de votre exil !
Le martyre enduré sans plainte et sans colère
Prépare les héros pour l'heure du péril...

Venez, petites Sœurs ! vous dont le clair sourire
Fait du grognard un ange et du " Tigre " un agneau,
Quel pouvoir désormais pourrait vous interdire
De prier pour la France en servant son drapeau !

Droits, vertus, libertés, amour de la patrie,
Vous revivez dans tous ces héros méconnus,
Et l'âme populaire, hélas, longtemps aigrie,
Exulte de vous voir, ô chers Morts, revenus !

Arthur Lacasse, ptre.

Janvier 1919.

———

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit, en ces derniers mois, sur la question de l'enseignement. Le débat soulevé à l'Assemblée Législative, à propos d'instruction obligatoire, a attiré l'attention d'un grand nombre sur des sujets importants auxquels ils n'avaient peut-être accordé encore qu'un assez minime intérêt. La discussion a provoqué un échange d'idées tout à fait salutaire, et elle a permis une diffusion efficace, par la parole et par la plume, de quelques principes de justice et de certaines vérités fondamentales que plusieurs étaient en train de perdre de vue. Le *Canada Français* a publié sur ce sujet, dans son numéro de mars, la conférence si concluante et si solidement construite de M. le juge Dorion. Nos lecteurs en ont sans doute pris connaissance et ont pu se former une juste opinion sur ce point important de la question d'éducation. Aussi n'avons-nous pas l'intention d'y revenir dans cette chronique. Nous préférons ramener l'attention sur certaines idées qui ont été émises par les députés au cours du débat sur l'enseignement technique, et qui ne manquent nullement d'actualité. Dans cette discussion, qui portait, d'une manière générale, sur les meilleurs moyens à prendre pour former et développer

chez nous une forte élite intellectuelle, plusieurs députés, entre autres MM. Monet et Perrault, ont fait un bel éloge de notre Université et de nos collèges classiques. Nous le rappelons ici simplement pour pouvoir les remercier du témoignage public qu'ils ont donné par là aux heureux résultats déjà obtenus par notre œuvre. Ce que nous tenons plutôt à souligner d'une manière spéciale, ce sont les paroles par lesquelles M. Arthur Cannon, député de Québec-Centre, a recommandé un moyen très pratique et très simple de favoriser dans notre peuple ce mouvement d'expansion intellectuelle, si justement désiré par tous les bons citoyens. Sans nier la justesse des idées et l'opportunité des moyens proposés par les orateurs qui l'avaient précédé, il suggéra d'imiter d'abord la conduite de nos concitoyens de langue anglaise vis-à-vis de leurs grandes institutions d'enseignement. " Nous n'aidons pas notre Université comme nous devrions le faire. Il faudrait nous inspirer de la générosité de nos concitoyens anglais à l'égard de l'Université McGill," dit M. Cannon.

Cette remarque portait juste, et elle apparaissait d'autant plus frappante qu'elle venait à la suite d'un brillant exposé qu'avait fait l'orateur de tout le bien accompli par Laval, et dans lequel il avait rappelé les sacrifices considérables que cette institution a coûtés au Séminaire de Québec, qui l'a soutenue presque seul toujours, sauf en ces dernières années, où le gouvernement lui a donné de l'aide sous forme de subventions.

En demandant pour notre Université des secours matériels plus abondants, qui se joindraient avec avantage aux éloges unanimes qu'on lui décerne, M. Cannon n'a fait d'ailleurs que donner une nouvelle expression et une publicité plus grande à l'idée déjà lancée par un groupe important de nos concitoyens, lesquels se sont donné pour but d'intéresser les nôtres à l'œuvre universitaire en les appelant à y contribuer de diverses manières. Les Chevaliers de Colomb, dont le député de Québec-Centre a cité l'exemple, ont

entrepris de faire leur part en ce sens, il y a quelques années ; ils se chargèrent en effet, de prélever parmi leurs membres les ressources nécessaires pour créer un Fonds d'Éducation et assurer l'établissement de nouvelles chaires à l'Université. M. J.-H. Larue fut l'âme de ce mouvement de souscriptions, et son travail incessant, qui lui donne droit à la toute reconnaissance des amis de l'Université, obtint les meilleurs résultats. Plus tard, en janvier dernier, le même publiait dans la revue *Columba* un vibrant appel à la générosité des Canadiens-français en faveur de " leur " Université. Quelques jours après, un journal de cette ville annonçait la formation d'un comité spécial qui entreprendrait la tâche de recueillir la belle somme d'un million de dollars, destinée à être offerte à l'Université pour le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation, en 1927.

Dans tous ces faits, nous voyons les manifestations variées d'un état d'esprit nouveau et qu'il faut encourager. Pendant trop longtemps, les Canadiens-français se sont habitués à voir leurs institutions d'enseignement ou de charité rendre tous les services qu'on en pouvait attendre sans rien exiger en retour, donner à peu près tout en recevant... à peu près rien. Aujourd'hui que des besoins nouveaux et toujours croissants appellent des ressources de plus en plus considérables, il n'est plus possible de compter uniquement sur la charité prévoyante des fondateurs de ces institutions et sur le dévouement de leurs successeurs. Il faut y ajouter l'appui financier et moral offert par tous ceux des nôtres qui sont capables de le donner ; cet appui, s'il est constant et unanime, pourra seul permettre l'extension des œuvres et rendre vraiment efficace l'action des ouvriers. Plusieurs de nos concitoyens ont compris cette nécessité de l'heure présente ; ils s'emploient à la faire comprendre aux autres, et leur zèle actif autant que désintéressé a produit déjà dans l'opinion des résultats heureux et sensibles. Puissent-ils faire pénétrer chez tous la ferme conviction de cette vérité pratique, que nous trouvons exprimée vigoureuse-

ment dans un vieux *Bulletin Paroissial :* "...quand il s'agit de soutenir les collèges et les universités, notre générosité doit aller jusqu'à faire des sacrifices réels, jusqu'à entamer fortement l'épargne et le superflu. Si l'on attend, pour être libéral, d'avoir doté suffisamment ses dix à quinze héritiers, on ne donnera jamais et l'on aura toujours des universités de misère, en attendant les universités d'État !"

*
* *

Monsieur l'abbé Henri Beaudé, de Manchester, un ancien élève et un ami fidèle de l'Université, a fait don à Monseigneur le Recteur, il y a quelque temps, d'une œuvre d'art de haute valeur que l'on pourra admirer bientôt dans nos musées. C'est un médaillon en bronze, œuvre originale du sculpteur français Pierre Feitu et représentant, en un profil très pur, la tête du Christ. M. l'abbé Beaudé, dans ses " Essais et Conférences ", publiés en 1909 sous le nom de plume bien connu de "Henri d'Arles," donne de ce médaillon une description délicatement écrite et des plus expressives. Nous en extrayons le passage suivant qui résume bien l'impression que ne manque pas de faire naître la vue de cette œuvre remarquable :

" On dit de suite en la voyant : Ecce Homo, voilà l'Hom-
" me,— voilà le Christ que l'éducation catholique nous a
" appris à connaître, à aimer, à adorer ; voilà l'Idéal dont
" s'est bercée la croyance de nos pères et qui soutient tou-
" jours notre conscience, à nous, les derniers venus dans la
" foi. On le reconnaît, tant il correspond à cette image
" intérieure que l'orthodoxie — je veux dire l'Évangile
" et l'Église — a gravée en chacun de nous... La ferveur,
" l'intensité d'expression qui l'animent rappellent les figures
" dues aux vieux ciseleurs moyen-âgeux. Tandis que, par
" la pureté des lignes, le fini du modelé, le joli dessin de la
" gorge, les ondes délicieusement flottantes de ses cheveux,

" la scrupuleuse régularité de ses traits, il égale peut-être les " plus belles œuvres de la Renaissance."

M. Feitu, que l'on considère en Europe comme l'un des grands maîtres actuels de la sculpture, a exécuté ce médaillon pendant le séjour qu'il fit en Amérique, de 1907 à 1910, alors qu'il établit un atelier à New-York. Ce travail fut fait à la demande de M. Beaudé, et il représente, de la part de l'artiste, le fruit de plusieurs mois de méditations et d'études attentives sur des textes empruntés aux Saintes Écritures. Aussi le sentiment religieux et l'élévation sublime de la pensée sont-ils les traits dominants dont le sculpteur a marqués cette figure divine qu'il voulait faire revivre dans le bronze. L'esprit chrétien de l'artiste, joint à l'art délicat avec lequel il a réalisé sa conception idéale, fait toute la valeur de son œuvre et lui donne un profond caractère de grandeur et de réelle beauté.

Les amis de l'art à Québec s'uniront à nous pour remercier M. l'abbé Beaudé d'avoir contribué si généreusement, par le don qu'il vient de faire, à l'enrichissement des collections artistiques de l'Université, enrichissement dont tous, à l'occasion, ne manqueront pas de profiter.

*
* *

Le 7 mars dernier, à la Faculté de Théologie, on célébrait, en la manière traditionnelle, la fête de saint Thomas d'Aquin. A dix heures un quart, la grande Salle des Promotions voyait se réunir, pour assister à une " soutenance théologique ", tous les élèves de la Faculté de Théologie ainsi qu'un bon nombre des jeunes philosophes de la Faculté des Arts. Son Éminence le cardinal Bégin voulut bien présider cette fête de la scolastique. Il avait à ses côtés Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, Mgr L.-A. Pâquet, M. le chanoine Gignac, M. le chanoine Hallé, le R. P. Pauzé, supérieur du scolasticat des Pères de Ste-Croix à Québec,

et plusieurs autres prêtres, professeurs de la maison. Le P. Albert Cousineau, C.S.C., élève de 4ème année, développa, dans une thèse solide et clairement exposée, la doctrine catholique sur le dogme de la Présence réelle. Suivant la méthode et les enseignements du docteur Angélique, il exposa tour à tour les arguments d'autorité, de Tradition, d'Écriture et de raison sur lesquels s'appuie inébranlablement la foi des catholiques en un Dieu Eucharistique, demeurant sans cesse parmi les hommes sous les espèces sacramentelles. MM. les abbés Ls-Émile Hudon et Thomas Boyle, élèves de 4e et de 2e année, présentèrent, après l'exposé de la thèse, une série d'objections en forme syllogistique. Le P. Cousineau sut en donner la solution avec toute la clarté et la précision désirables, ce qui lui valut les meilleures félicitations de Son Éminence, félicitations dont les " opposants " reçurent d'ailleurs, et à juste titre, leur bonne part.

Le soir, à cinq heures et demie, les élèves du Grand et du Petit Séminaire assistaient, dans la chapelle extérieure, à un salut solennel en l'honneur de S. Thomas. Le chant fut fait, selon la coutume, par la chorale du Grand Séminaire. M. le chanoine Gignac, directeur, officiait. Le sermon fut donné par le R. P. Georges-Albert, franciscain ; celui-ci s'appliqua surtout à montrer en saint Thomas le modèle parfait de l'étudiant chrétien, qui doit toujours chercher dans l'amour de Dieu et la pratique de la vertu ses meilleurs éléments de succès et les plus sûres garanties de son bonheur.

*
* *

Monseigneur Louis-Adolphe Pâquet, professeur titulaire à la Faculté de Théologie, a bien voulu fonder l'an dernier un prix de $25.00, dit " Prix Thomas d'Aquin ", pour les élèves du cours supérieur de cette Faculté. Ce prix est décerné à l'élève qui obtient les meilleurs résultats, soit dans les trois concours ordinaires de l'année, soit dans une épreuve

spéciale, portant sur un certain nombre de thèses de Théologie dogmatique choisies par les professeurs dans la matière étudiée au cours d'une année. Dans ce dernier cas, les thèses à préparer doivent être prises parmi les plus importantes et les plus aptes à permettre une juste appréciation des connaissances générales du candidat sur la Théologie. Le concours est ouvert à tous les élèves du cours supérieur qui ont suivi régulièrement les leçons.

Cette année, c'est la forme du concours spécial qui a été adoptée. L'épreuve, écrite, a eu lieu le vendredi 28 mars. Seize concurrents se sont présentés. Les correcteurs ont adjugé le prix au P. Albert Cousineau, C.S.C., lequel était suivi de très près cependant par M. l'abbé Eustache Michaud élève de troisième année ; le gagnant se trouve mériter l'honneur appréciable d'être le premier à obtenir ce prix nouveau, l'un des plus importants qui aient encore été fondés dans la Faculté.

L'intérêt qu'a suscité ce concours montre que les étudiants en Théologie ont su apprécier la générosité de Mgr Pâquet, et nous donne l'assurance qu'ils sauront réaliser encore ses désirs les plus chers, en s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Dogmatique puisée à sa source la plus pure, la Somme de S. Thomas.

*
* *

Les examens de terme, pour les Facultés de Médecine et de Droit, auront lieu pendant la Semaine Sainte. C'est aussi durant cette même semaine, soit du 14 au 18 avril, que seront donnés les exercices de la retraite universitaire. Cette retraite est prêchée chaque année pour nos étudiants et pour les hommes de la classe dirigeante en général. Les sermons commencent immédiatement après la prière du soir, qui se fait à huit heures. Le R. P. A. Faure, de la

Congrégation des Oblats, sera le prédicateur de la retraite cette année.

LAVAL

P. S.— L'abondance des matières dans le numéro de mars de notre revue a fait supprimer la chronique universitaire pour ce mois. Aux lecteurs qui se seraient aperçus de cette lacune (?), le chroniqueur présente ses excuses, et il demande en même temps l'indulgence pour celles de ses " nouvelles " d'avril qui paraîtraient dater d'un peu loin.

L.

AVIS

Nous remercions vivement ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous renvoyer les numéros de septembre et d'octobre du *Canada français :* nous en souhaitons encore. Nous désirons aussi des numéros de février, parce qu'un accident de presse nous a privés d'une partie de ce que nous attendions.

Nos abonnés nous rendront un précieux service en nous faisant remise du prix de leur abonnement pour cette année ; ils nous permettront ainsi de donner plus d'extension à notre œuvre.

LA DIRECTION

LES REVUES

REVUES CANADIENNES-FRANÇAISES

Revue Canadienne. (Mars). M. l'abbé AUCLAIR rend hommage à la mémoire de sir Wilfrid Laurier.— M. l'abbé GOUIN retrace la vie d'un " modeste soldat de France, Jacques Pineau ".— Frère MARTINUS étudie le beau intellectuel dans l'homme.— M. l'abbé LAMARCHE raconte les souvenirs qu'il garde du *jardin de " maman* ".— M. l'abbé COUILLARD-DESPRÉS poursuit sa critique de l'" Histoire de l'Acadie françoise ".— M. Pierre-Georges ROY continue ses notes biographiques sur les officiers d'État-major sous le régime français.— Intéressante chronique générale par M. Thomas CHAPAIS.

Revue Trimestrielle Canadienne. (Février). M. Arthur SURVEYER donne une étude très pratique sur " la méthode dans le travail intellectuel ".— M. le docteur Arthur BERNIER traite de " la lutte contre la grippe ".— M. l'abbé Olivier MAURAULT établit que M. l'abbé Dollier de Casson, sulpicien, " traça jadis les premières rues de Montréal et entreprit de creuser le canal de Lachine".— M. Augustin FRIGON démontre que " le chauffage à l'électricité des maisons d'habitation est un luxe, et que nous

devons... renoncer à la généralisation de son emploi."— M. le notaire René FARIBAULT étudie les conditions économiques du prêt à intérêt dans notre Province.— M. L.-A. RICHARD, avec beaucoup d'à-propos et d'excellents témoignages, venge l'honneur de " la langue que nous parlons".

Le Bulletin des Recherches historiques. (Février). On termine la publication du " projet de conquête de la Nouvelle-York de M. de Callières en 1689.— Curieux " mémoire sur les limites du Canada " fait à Paris, le 5 avril 1761 et signé Dumas.— Précieuses notes sur " le combat de l'*Atalante* à la Pointe-aux-Trembles " (1759-1760). — M. E.-Z. MASSICOTTE présente " une ordonnance inédite sur Montréal."

Bulletin de la Société de Géographie de Québec. (Janvier-février). M. Jean BOUFFARD expose le litige concernant " la frontière entre la province de Québec et la colonie de l'Ile Terreneuve, sur la côte du Labrador."— Quelques croquis de la Vallée du Lac Saint-Jean, par M. Damase POTVIN.— M. Avila BÉDARD résume " un voyage dans l'Ungava " par Robert Flaherty.— M. Benjamin SULTE, à propos du pays des fourrures, montre que " ce n'est pas par hasard que Beauharnois désigna (1727) la Véranderie à la mission du nord-ouest."— M. Émile MILLER fournit " quelques réflexions sur l'histoire de la Géographie." — M. Ernest LABRÈQUE insiste sur l'interdiction de la chasse dans notre Parc national des Laurentides, afin de conserver le gibier.

Le Naturaliste Canadien. (Mars). Fr. Marie-Victorin présente une note sur " la vie sexuelle chez les Hydrocharitacées."— Quelques détails sur l'abbé Provancher, par V.-A. H.— Suite de l'étude sur les coléoptères du Canada.

La Revue Nationale. (Février). M. Gustave BAUDOUIN publie une étude fort opportune sur " nos vieilles églises " et souhaite " que nous formions, chez nous, une forte opinion publique en faveur de la conservation de nos monuments historiques ".— Marie-Alice, touchant récit canadien, par Yvette-O. GOUIN.— Poésies : " A la gloire du ber ", par Blanche LAMONTAGNE, et " Les arbres m'ont dit. . . " par Pierre-J. DUPUY.— M. Émile JODRY se demande ce que nous faisons pour " l'après-guerre ".— M. Henri LESSARD montre l'avantage des " méthodes énergiques " dans la défense de notre parler.

Le Terroir. (Février). M. Onésime GAGNON termine son étude sur Augustin-Norbert Morin.— M. J.-H. Lavoie publie un travail solide sur " le progrès et les conditions d'existence."— M. Alfred MERCIL souhaite qu'on encourage chez nos étudiants " l'effort intellectuel."

La Musique. (Mars). M. N. LEVASSEUR continue à raconter ses " souvenirs d'un amateur sur la musique et les musiciens à Québec."—Le Rév. Père LEFEBVRE commence à étudier "l'instruction de S. S. Pie X sur la musique sacrée." —Causerie musicale par Mlle Blanche GAGNON.—M. J.-A. GILBERT apprécie " le concert du Quatuor Flonzaley ".

L'Action Française (Mars). M. Albert LOZEAU dédie un sonnet " à la mémoire de Charles Gill."— M. l'abbé Georges COURCHESNE remet en lumière le portrait du docteur Jacques Labrie.— Le Rév. Père ALEXIS dit ce que fut " la colonisation française dans l'Ontario " depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Le Semeur. (Mars) M. Georges BARIL affirme les belles espérances qu'entretient l'A. C. J. C. à l'occasion de son XVe anniversaire.— M. Henri LESSARD montre en quoi les cercles de la jeunesse sont des " pépinières".

Revue Dominicaine. (Avril.) Le Rév. Père Rodrigue VILLENEUVE étudie " le droit de l'Église à prendre en main l'éducation et l'étendue qu'il comporte."— Le Rév. Père Ceslas FOREST traite de " la constatation du miracle."— M. l'abbé Joseph-G. GÉLINAS trace le portrait d'" un éducateur ", Mgr Richard, du Séminaire des Trois-Rivières.

L'Enseignement secondaire au Canada. (Fév.) M. l'abbé Arthur MAHEUX essaie de définir le nouveau " diplôme de grammaire " que l'Université propose aux jeunes professeurs de nos collèges classiques.— M. le chanoine Émile CHARTIER donne une explication détaillée d'un texte grec de Plutarque.— M. l'abbé Georges COURCHESNE consacre une notice biographique à trois prêtres du séminaire de Nicolet : Mgr Irénée Douville, MM. les abbés Arthur Descôteaux et Odilon Ducharme.

La Vie Canadienne. (25 mars.) J.-A. LANDER continue l'étude " de notre destinée " et dit ce qu'il faut faire "pour avoir une élite."—P. LEDROIT apprécie " la visite du président Wilson aux États-Unis."— Eugène TAVERNIER, dans une " Lettre de France " parle de " la France du Levant."— Intéressante " quinzaine liturgique " par M. l'abbé J.-A. D'AMOURS.— La Belgique sous le joug, par une anonyme.— Le coin de grand'père, par Marguerite GIROUX.— Quinzaine de guerre, par A. GOBEIL.— Mamette, récit par Jean LANDER.

Les Cloches de Saint-Boniface. (1er mars.) Appréciation de la carrière politique de sir Wilfrid Laurier.— La visite du général Pau " particulièrement heureux de se trouver en contact avec un auditoire français."— Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue.

REVUES FRANÇAISES

Études. (20 mars.) H. du Passage : *Pour la nation.— Idées et programmes d'après-guerre : Lysis, Probus, La Ligue civique, les publicistes chrétiens.*— N. Delehaye : *Les* Acta Sanctorum *des Bollandistes : l'œuvre et les ouvriers.* — J. Lebreton : *La Pologne pendant la guerre.*— Lucien Roure : *Un idéaliste américain, Ralph Waldo Emerson.*— Paul Dudon : *Les Jésuites ont-ils commis le* " faux en écriture sacrée " *dont M. Frank Puaux les accuse ?* — L. des Brandes : *L'aviation de demain.*

Les Nouvelles Religieuses. (1er janvier). B. C. P. : *La mode et les toilettes.*— La vie paroissiale à Rome. Actes du Saint-Siège. Chronique romaine.— France : Retraites fermées et semi-fermées. Un programme d'action pour .e Clergé d'après-guerre.— L'initiative du clergé dans le mouvement national yougoslave.— Chronique des pays de missions.

(15 janvier). Études sur le bolchévisme, sur les Juifs à Rome, sur le problème religieux en Alsace et les projets de M. Debierre, sur l'effort catholique aux Indes ; etc.

France-Amérique. (Décembre.) Henri Froidevaux: *L'avenir économique de Terreneuve.*— F.-G. Dastous : *Nos représentants de commerce en Canada.* — G. Langlois : *La question des bois canadiens.*— M. Guénard : *Un service direct de paquebots avec le Canada.*— E. Boislandry Dubern : *Banques et crédit public au Canada.*— L. Leau : *Pour la langue française.*— M. G. : *Une exposition de travaux de nos orphelines de guerre, à Toronto.*

(Mars.) G. Goyau : *M. Etienne Lamy et le Canada.*— F. Guillotel : *Le Canada économique pendant la guerre.*— M. Hodent : *La vie économique au Canada.*— P. Balbaud : *Les Canadiens-anglais devant l'opinion publique en France.*

— E. SALONE : *La récompense.*— J. BARDOUX : *Le bloc conservateur et les difficultés politiques.*— M. GUÉNARD : *La question des nationalités au Canada.*— M. H. : *La vie politique au Canada.*— G.-L. JARAY : *Une politique "France-Canada".*— Le COMITÉ : *Sir Wilfrid Laurier.*

Revue des Jeunes. (25 février.) G. GOYAU : *L'action sociale de Louis Milcent.*— B ALLO : *L'esprit des miracles de Jésus et leur vérité historique.*— José VINCENT : *Le christianisme lamartinien.*— M. LEGENDRE : *Prions les Saints de France.*

(10 mars.) A.-D. SERTILLANGES : *La vie de silence.*— Th. MAINAGE : *Le vote des femmes.*

L'Univers. (2 mars.) Abbé MICHEL : *De l'enseignement scientifique de la Religion aux fidèles.*—Dom BESSE : *Politique religieuse.*— TESTES : *Organisation des catholiques en Alsace.* Etc.

L'Enseignement Chrétien. (1er février.) A. MOUCHARD : *Ce qu'il convient de dire à la jeunesse française après la guerre.*— M. BALLEN : *Une instance contre le " mot-à-mot " dans les traductions.*—

La Documentation catholique : Il serait impossible de donner lè sommaire analytique si abondant de cette revue. Qu'il nous suffise de dire que cette publication nous parait indispensable à ceux qui veulent suivre le mouvement catholique en France et ailleurs.

Les Lettres. (Mars.) *Les lettres, oui, mais d'abord la France !* — G. BERNOVILLE : *Un facteur de décadence française : le Sport.*— R. JOHANNET : *La guerre prochaine considérée du point de vue de Sirius.*

L'Univers. (12 janvier). Abbé DELMONT : *La religion et la guerre.*— TRYGÉE : *Chronique diplomatique.*— A VINCENT : *L'Ecole rurale de demain.*

(19 janvier). Dom Besse : *Le principe des nationalités. Le Nationalisme et l'Eglise.*— Nosiol : *L'effort de l'Empire Britannique.*— Lettre de Russie.— Etc.

Revue catholique des Institutions et du Droit. (Octobre-décembre 1918). L. de Longevialle : *Les fondateurs de l'amitié entre la France et les Etats-Unis.*— E. Lucien-Brun : *La réforme de l'Enseignement.*— P.-R. du Magny : *La Question de la Nationalité.*— A. Michel : *La Question sociale et les principes théologiques.*— P.-A. Pidoux : *Les origines lointaines de la guerre.*— Hubert-Valleroux : *La richesse acquise.*

REVUES ÉTRANGÈRES

Rivista Internazionale. (Février.) V. Mangano donne la conclusion d'un travail sur " la justice à travers les États."—Romeo Vuoli étudie " les nouveaux monopoles d'États."— L. Giannitelli étudie " la société de production à participation ouvrière.

America, dans la livraison du 22 mars, étudie " le programme ouvrier des évêques " américains. — J.-C. Walsh, correspondant de la revue à la Conférence de la Paix, expose les difficultés de l'Église en Alsace-Lorraine. Le même écrivain (29 mars) répond à la question " La France est-elle catholique ? " ; Il y a une France non catholique, mais surtout il y en a une qui est bien catholique, dont une partie est bien militante et qui " regarde avec confiance du côté de l'Amérique catholique pour lui demander non seulement sa sympathie, mais son appui pratique et ses *conseils*."

A. M.

LES LIVRES

La Revue des Jeunes a organisé une série de conférences à Paris sur " l'Utilisation de la Victoire " ; elle les a publiées en petites brochures qu'on peut se procurer, 3, rue de Luynes, à Paris. La première est de M. l'abbé Sertillanges ; elle donne sous une forme très vivante " le programme d'une revue catholique moderne ". M. Victor Bucaille a parlé à son tour de l'"héritage des jeunes", il souhaite aux catholiques l'union et la participation au pouvoir. Le R. P. Gillet, O.P., a ramené " les jeunes " aux " sources de la pensée catholique " en montrant que la doctrine de saint Thomas d'Aquin est " plus actuelle que jamais." M. Henri Joly définit la " mission sociale " des catholiques français. Mlle Léontine Zanta, dans une conférence très applaudie, dit ce que devrait être " l'action féminine de demain."

Hormisdas Magnan. *La paroisse de Saint-Nicolas. La famille Pâquet et les familles alliées.* Québec, 1918. 6 p. x 9 p. VIII.—334 pages.

Rien de plus intéressant que l'histoire de nos anciennes paroisses, les paroisses riveraines du grand fleuve. Saint-Nicolas a vu ses premiers colons occuper le sol vers 1683 ; ses premiers registres s'ouvrent le 25 décembre 1694. Nous sommes donc bien dans une de nos bonnes vieilles paroisses, témoin du long passé d'efforts et d'épreuves et de luttes qui fut celui de nos ancêtres. Monsieur Magnan fait

parler ce témoin ; il ne lui laisse pas raconter seulement la vie de la paroisse; il met sur ses lèvres l'histoire d'une famille illustre, celle des Pâquet.

On voit se développer cette famille dans le cadre de la vie paroissiale, depuis ses origines jusqu'à nos jours, profondément enracinée dans le sol, produisant de nombreux rejetons que l'on retrouve penchés sur une charrue, ou gravissant les degrés du saint autel.

On aime à voir retracée la physionomie de Mgr Benjamin Pâquet, de M. l'abbé Louis-Honoré Pâquet, de l'honorable Étienne-Théodore Pâquet. Puis l'auteur nous entraîne dans la maison ancestrale de la famille Pâquet, dans le charmant ermitage de Notre-Dame de Grâces, auquel tant de prêtres devront les plus pures joies de leur jeunesse sacerdotale.

M. Magnan a placé à la fin de l'ouvrage des appendices documentaires et distribué dans le livre de nombreuses photogravures. Sa monographie mérite de prendre bon rang à côté de celles que le public connaît déjà et qui sont autant de fragments de l'histoire nationale.

Louis Barthou. *Sur les routes du Droit.* 333 pages, chez Bloud et Gay, Paris, 1917.

Pendant la guerre, M. Louis Barthou a su servir son pays par sa parole comme il l'avait si bien fait avant le grand conflit européen en faisant voter la loi de trois ans. Ce volume est le recueil des conférences qu'il a données sur le soldat français, la femme française, la Belgique héroïque, l'Amérique latine, etc. L'auteur, qui a si bien écrit de " Lamartine orateur ", admire la perspicacité de ce poète dans la politique et fait voir que Lamartine a prédit la guerre actuelle.

D. BERTRAND DE LAFLOTTE. *Dans les Flandres. Notes d'un volontaire de la Croix-Rouge.* 1914-1915. Vol. de 285 pages chez Bloud et Gay, Paris, 1917.

Beaucoup d'entre nous ont déjà lu ces pages si vivantes. Beaucoup d'autres aimeront aussi les lire pour mieux connaître " ceux qui pieusement sont morts pour la patrie," pour voir " les curés sac au dos," et tant d'autres tableaux, ou gais, ou tristes...

Baron André de MARICOURT. *Le drame de Senlis. Journal d'un témoin avant, pendant, après août-décembre* 1914. Un vol. de 28 pages, avec carte. Chez Bloud et Gay, Paris, 1917.

Senlis, la ville martyre, dont le maire, M. Odent, a été fusillé par les Allemands, méritait ces pages simples et sincères qui empêcheront les Français d'*oublier* que la manière de faire la guerre, chez l'Allemand, n'a jamais varié sauf dans la dose, tout au long de son histoire.

Alfred BAUDRILLART. *Une campagne française.* Un vol. in-18 de 272 pages, chez Bloud et Gay, Paris, 1918.

La guerre a suscité une vive controverse entre les catholiques français et les catholiques allemands. Ce volume réunit les principaux documents qui résument la polémique. En le lisant, même les plus prévenus souscriront aux paroles de l'éminent écrivain : " Je n'ai rien écrit que je ne l'aie cru vrai... Ni le parti-pris, ni la haine n'ont dicté mes jugements ; en conscience, je puis l'affirmer."

Hubert de LARMANDIE. *Les* 100 *numéros du Petit Français.* Chez Bloud et Gay, Paris, 1917.

Le Petit Français, c'est " l'organe authentique des officiers français prisonniers à Brandebourg et Halle."

Souvenir ineffaçable de leurs communes souffrances ! Lisez ces pages écrites au jour le jour, pleines d'esprit, de belle humeur quand même, où l'on se moque des pauvres Boches avec une parfaite ingéniosité !

Parmi les dessins qui ornent ce journal quotidien, vous en trouverez, à côté de très drôles croquis d'allemands, de bien touchants, comme " La messe des prisonniers " où un colonel russe a crayonné un prêtre catholique offrant le Saint Sacrifice sur " une malheureuse table de jardin qui forme l'autel."

Maurice Biollay. *La lumière dans l'ombre.* Figuière, Paris. 1918.

C'est un minuscule recueil de poésies dédiées par l'auteur à son fils Pierre, mort au champ d'honneur ; poésie de bonne inspiration : le père, dans sa douleur, se tourne vers Dieu et bénit sa *justice :*

" Quand parle notre cœur à son cœur paternel,
Sa justice adoucit nos peines..."

Jacques Petitpierre. *La Suisse devant l'Europe.* 88 pages., chez Figuière, Paris, 1918.

Cet " européen " s'adresse à M. Clémenceau pour lui faire entendre que la Suisse doit être considérée comme le modèle dans la reconstruction de l'Europe : son système fédératif, comme celui des États-Unis, appliqué à l'Europe marquerait une victoire éclatante et définitive " de la démocratie et des idées libérales."

Abbé Thellier de Poncheville. *L'Action du Pape pendant la guerre.* Un vol. in-18 de 52 pages, édité par la Revue " Frères d'armes ", 14, rue d'Assas, Paris, 1919.

Étude d'ensemble, et faite de sang-froid sur l'attitude de Benoît XV, souvent mal comprise en France... et ailleurs.

Le commandant DE MONTESSON. *Le drapeau du 33e Régiment provisoire de Garde mobile (Sarthe)* (1870-1871). Un vol. in-18 de 32 pages, chez Monnoyes. Le Mans.

Ce drapeau fut jadis à la peine ; il était juste qu'on s'en souvint pendant la Grande Revanche et qu'on le mît à l'honneur. L'auteur à réuni " tout simplement des extraits des ouvrages qui, incidemment, ont déjà traité le même sujet."

R. P. H. CLÉRISSAC, O. P. *Le mystère de l'Eglise.* Préface de Jacques Maritain, Paris ; (édition Georges Crès & Cie) 1918 ; 2e édition ; 1 vol. 370 pages. Prix : 4 frs 50.

Cet ouvrage tout imprégné d'esprit de foi et de piété fera mieux connaître et mieux aimer la sainte Église dont il célèbre la beauté, la grandeur et la sainteté.

Ce n'est pas un traité didactique formant un tout bien homogène, avec un enchaînement rigoureux et logique de toutes ses parties : c'est plutôt une série de considérations doctrinales et mystiques sur ce qu'il y a de plus intime et de plus élevé dans l'Église. L'Église en effet, est un véritable mystère, et ce qu'il y a de plus intime en elle ne peut être connu que par les grandes lumières de la foi. Et c'est à ces grandes lumières que le R. P. Clérissacfait appel dans son ouvrage qui intéressera sûrement le lecteur, malgré quelques hardiesses de pensées et d'expression, malgré même — il nous faut le dire — certaines imprécisions de doctrine, et surtout un langage souvent trop vague qui peut engendrer la confusion ou l'équivoque dans les esprits. Ainsi il est difficile d'admettre que le Fils de Dieu " *prenant la nature humaine, commence par la vider de sa personnalité* " (p. 32), que l'inspiration biblique et l'assistance divine accordée à l'Église sont une seule et même chose, comme le laisse entendre l'auteur au chapitre du " Don de prophétie " (pp. 111-112) ; que l'infaillibilité est une assistance plutôt positive que négative (p. 113) ; que le pouvoir sacerdotal puisse être valide sans la mission,

et que celle-ci puisse revêtir la forme d'une simple permission (p. 165).

Mais les défauts de ce genre sont dus, croyons-nous, à la mort prématurée de pieux dominicain, qui n'a pas eu le temps de retoucher son œuvre et d'y mettre la dernière main. Ils n'enlèvent pas au livre sa valeur substantielle et nous sommes sûrs qu'il sera bien goûté de tous les lecteurs.

C. GAGNON, ptre.

BROCHURES REÇUES

L'Almanach de Saint François d'Assise, Québec, 1919.

L'Almanach de l'Action catholique, Québec, 1919.

L'Almanach de l'Action française, Montréal, 1919.

Pages Canadiennes. Légendes et Revenants. Québec,1918.

Les Contes historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Montréal, 1918.

Les Noces d'Argent épiscopales de S. G. Mgr A.-A. Blais. Québec, 1918.

E. BLANCHARD. *La bonne logeuse.* Montréal, s. d.

R. P. A.-G. MORICE, O.M.I., M.A. *Les droits historiques du français dans l'Ouest canadien.* Winnipeg, 1918.

MGR C.-P. CHOQUETTE. *Le Pactole canadien.* Ottawa, 1918.

R. P. LOUIS LALANDE, S.J. *La race supérieure.* Montréal, 1919.

C.-GORDON HEWITT. *Protection of migratory birds in Canada.* Ottawa, 1919.

Canada's part in the Great War. Ottawa, 1919.

SIR EDWARD COOK. *How Britain strove for peace. Macmillan.*

Social Reconstruction. National Catholic War Council. Washington.

AJAX. *The German Pirate.* London, 1918.

ARTHUR TRAVERS-BORGSTROEM. *Mutualism (a synthesis)* Clarens, Switzerland, 1918.

SCHERER. *Beginners' French Reader.* Yorker-on-Hudson 1919.

M.-E. WILSON. *Gisements de magnésite du district de Grenville, comté d'Argenteuil (Québec).* Publication du ministère des Mines du Canada. Ottawa, 1918.

JOHN-A. DRESSER. *Etude d'une partie de la région du Lac St-Jean, Québec.* Ministère des Mines du Canada. Ottawa, 1918.

Rapport sommaire de la Division des Mines, du Ministère des Mines, pour l'année civile terminée le 31 *décembre*, 1916. Ottawa, 1918.

Dix-huitième rapport annuel de l'Association canadienne de Préservation contre la Tuberculose.

Nous accusons réception des publications suivantes qui nous sont envoyées par le gouvernement de Québec :

Statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1916-17.

État financier des corporations scolaires pour l'année finissant le 30 *juin* 1917.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1917-18.

Rapport du Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, 1918.

Statistiques municipales pour l'année 1917.

Statistiques annuelles des établissements pénitentiaires et des institutions d'assistance, année 1917.

LE PARLR FRANÇAIS

NOTRE SÉANCE PUBLIQUE

" *C'est notre doux parler qui nous conserve frères.*"

G. ZIDLER.

Comme par les années passées notre séance publique a fait salle comble, à l'Université Laval, jeudi, le vingt mars dernier. Le public a répondu à notre invitation avec un empressement tel que les cartes nous ont manqué pour satisfaire à toutes les demandes : c'est un témoignage de bienveillance que nous apprécions vivement.

Hâtons-nous de dire cependant que si la vaste salle des Promotions, à Laval, se remplit chaque année jusqu'aux bords, nous le devons en grande partie au concours précieux, et désormais indispensable, de notre " *fidèle alliée* ", la Société Symphonique de Québec. Comme d'habitude elle a charmé l'auditoire par les pièces variées, délicates, et brillantes qu'elle a exécutées sous l'habile direction de monsieur Joseph Vézina : l'attention soutenue, les applaudissements, et les félicitations reçues en sont un témoignage probant. Nous y joignons l'expression renouvelée de notre très vive et très cordiale gratitude.

On a bien voulu nous dire, ou écrire, que le programme de notre soirée était " de goût excellent et de portée pratique ",

que tous les articles en étaient "intéressants" et avaient obtenu de fait " le plus beau succès " : nous nous empressons d'enrégistrer ces compliments et d'en donner le mérite aux artistes et aux collaborateurs qui ont fait notre séance aussi belle.

Voici le programme qui fut exécuté :

PROGRAMME

1° OUVERTURE, Egmont .... *Beethoven*
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC
2° Discours du président.
M. le docteur ARTHUR VALLÉE,
professeur à l'Université Laval.
3° (*a*) Chanson triste .... *Tschaïkowski*
(*b*) Humoresque .... *Tschaïkowski*
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC
4° Comment parlent nos élèves.
M. l'abbé ÉLIAS ROY,
professeur au Collège de Lévis.
5° Scènes hongroises .... *Massenet*
Cortège, bénédiction nuptiale et sortie de l'église.
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC
6° Les noms vulgaires des insectes.
M. GEORGES MAHEUX,
professeur à l'École forestière.

O CANADA !

DIEU SAUVE LE ROI !

Notre Président a répondu, c'était visible, à l'attente générale en rappelant, avec toute la délicatesse de pensée et l'élégance de style qu'il sait mettre dans ses discours académiques, les principaux faits de l'année qui intéressent notre Société : l'éclatante victoire, française avant tout, qui a

mis fin à la Grande Guerre, la mort d'Étienne Lamy, grand catholique et grand français, qui vint à notre Congrès de 1912, et resta si cordialement attaché au Canada français et à notre Société ; et la transformation qu'a subie notre revue "*Le Parler français*" en devenant "*Le Canada français.*" Son discours est publié dans le présent numéro.

M. l'abbé Élias Roy a vivement intéressé l'auditoire en passant en revue les défauts de langage de nos écoliers : professeur de longue date, il a pris beaucoup de notes, et il nous communique quelques-unes des plus caractéristiques sur les anglicismes de mots ou de tournures, les termes impropres, les locutions vicieuses, ou autres défectuosités de la langue écolière ; après cette revue, faite sous une forme alerte et enjouée, et vraiment agréable à entendre, M. l'abbé Roy a indiqué les moyens d'améliorer la situation. Les lecteurs liront le prochain mois cet excellent travail, dont nous remercions très sincèrement notre dévoué collaborateur.

La conférence de M. Georges Maheux, nous a transportés dans " le royaume des petites bêtes " ou des insectes, et nous y avons passé un délicieux quart d'heure. M. Maheux a l'observation fine, la tournure originale, le style pittoresque ; il marie fort à propos le sens propre et le figuré, et il ne lui a rien manqué pour gagner à ses insectes, et à lui-même tout d'abord, la faveur du public : ces petites créatures et leurs noms vulgaires sont d'un intérêt que nous n'aurions pas soupçonné. Nous donnerons le mois prochain le travail du jeune et savant professeur. En attendant, qu'il reçoive l'expression de notre meilleure gratitude.

Il était à peine dix heures lorsque résonna l'hymne national " O Canada ", et le public s'écoula peu à peu, disant sa haute satisfaction et son estime de nos séances solennelles. Ses appréciations flatteuses nous sont toujours un appui et un encouragement, et nous le remercions une fois de plus de la sympathie qu'il porte à notre œuvre.

Cyrille Gagnon, ptre.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

MONSEIGNEUR LE RECTEUR,

MESDAMES, MESSIEURS.

Lorsqu'il y a un an — exactement le 14 mars, 1918,— nous nous sommes réunis ici pour la séance annuelle de la Société du Parler français, les esprits étaient plus inquiets, les cœurs moins légers. Nous étions loin, bien loin, semblait-il, des jours meilleurs et des heures sublimes du triomphe. La langue devenait presque question secondaire ; il nous fallait la vie! Il fallait, dans un élan suprême, terrasser enfin la brute aux abois, pour reprendre, avec la liberté, un nouvel essor. La France généreuse, la fière Angleterre, la vaillante Italie, l'intrépide Amérique et, mêlant leur sang à celui de tous nos alliés, les jeunes héros du Canada, devaient pourtant bientôt avoir raison de la force et après un dernier choc plus terrible encore, se rapprocher chaque jour des cimes victorieuses. En peu de mois, ce fut l'assaut, ce fut l'étreinte, ce fut la victoire chargée d'honneur, ruisselante de gloire. Et les esprits s'apaisent et les cœurs sont presque joyeux, même, les mères sublimes sèchent leurs pleurs.

Pour que ces sacrifices sans nombre ne soient pas perdus, la tâche seulement commence pour ceux qui restent. A l'effort de la guerre, effort que partout on a appris à connaître durant ces quatre années de lutte, à l'effort de la guerre doit succéder sans arrêt, l'effort lent et sûr de la paix victorieuse. A la fièvre de la bataille, il faut partout voir se substituer dès aujourd'hui, l'énergie obstinée des peuples qui survivent, pour réparer, pour modifier, pour édifier. Aux jeunes pays, ce rôle est particulièrement dévolu ; dans toutes le sphères, l'activité doit s'accroître, il n'est plus qu'un mot d'ordre : le travail.

Chez nous, l'aurons–nous compris ? Il semble que si ; et de toutes parts surgissent les bonnes volontés. Nous allions peut-être perdre de vue l'effort nécessaire au développement de nos destinées, mais ce brusque réveil a ranimé les nonchalances. Dans ce regain de vigueur, la langue que l'on défend si bien, jusqu'au delà des frontières, contre toutes les attaques, retrouvera tous ses chevaliers servants pour continuer la lutte. Lutte non seulement contre l'assaut brutal, mais lutte souvent plus dangereuse encore de tous les instants, lutte contre la négligence, l'indifférence, le mépris, lutte contre le démon tentateur de l'anglisisme facile, ou les mille lutins qui déforment à plaisir les mots les mieux en race ; lutte contre soi-même et lutte contre tous.

Notre société, qui a continué malgré tout son travail, parfois distraite aussi par les bruits de la catastrophe ou par l'inquiétude morale sans cesse grandissante malgré la confiance, notre société voudra s'associer à l'éveil général et par un regain de vitalité, amplifier son œuvre.

Elle a devant elle un exemple qui se dresse, exemple en même temps de travail et d'énergie, de patriotisme éclairé et de droiture, exemple particulièrement frappant d'attachement, de respect, de dévouement à la langue, exemple plus cher encore car c'est celui d'un grand ami qui lui a souvent souri. La belle figure d'Étienne Lamy est là saisisante, et cette mort venue trop tôt après les chants de victoire ne pouvait passer chez nous inaperçue.

Tous se rappellent encore la distinction, la grande amabilité, le charme si doux, la conversation sans emphase de l'Académicien qui fut des nôtres au Congrès de 1912. Inutile d'insister sur l'homme ayant conservé du terroir, comme le dit Doumic " une sorte de rudesse que voilait à merveille la grâce de ses manières," [1] rudesse qui lui venait du Jura, d'où il avait emporté en même temps comme son grand compatriote Pasteur tout ce qui peut rester au cœur de foi vive et de christianisme vrai.

Politicien dès ses débuts, il remporte aussitôt des triomphes dans l'arène parlementaire, où malheureusement, il ne reste que trop peu de temps, politicien sans détour, républicain perdu et incompris dans son monde conservateur, et encore mal connu de ses nouveaux amis.

Mais de la tribune, il passe heureusement à la littérature, où plus facilement peut-être, il travaillera désormais dans une langue qu'il manie avec une maîtrise peu commune, à la gloire immortelle des lettres françaises. Étienne Lamy fut et restera un des maîtres de ce clair génie moderne qui nous vient des classiques. Dans tous les genres qu'il a touchés, ébauchés puis souvent délaissés, sa pensée toujours s'est exprimée avec cette concision, cette netteté quelquefois un peu trop précise et où les mots se succèdent si bien pesés, ciselés et choisis, qu'il ne faut en perdre aucun, si l'on veut à la fin de la phrase, du paragraphe et de la page y trouver le compte complet.

Nul mieux que lui n'a chéri et servi cette langue française, dont sa situation de secrétaire perpétuel de l'Académie le rendait presque le gardien officiel. Il a voulu la soigner et la cultiver, la caresser et l'aimer tout comme sa vieille mère qu'il n'avait jamais quittée et à laquelle il n'a survécu que quelques années. Il faut voir aussi comme il causait de ce parler de France. Et peut-être pour en juger, n'est-il rien de mieux que de relire soigneusement cette admirable

[1] René Doumic, "Étienne Lamy " *Revue des Deux Mondes*, 1er février, 1919.

étude qu'il en fit pour nous. Il sut si bien y exposer tout à la fois dans un agencement incomparable, l'histoire générale de la philologie, les origines de notre parler, dont " la première nouveauté, fut, suivant lui, d'être une collaboration entre toutes les races qui naissaient alors à l'avenir ",[1] puis le développement, le dualisme, l'unité, les transformations, les vertus, les fautes! Toute la langue a passé dans ce brillant discours, toute la langue et en même temps, toute l'histoire morale de la France, du passé, du présent, tous ses espoirs en la France de demain. Toute la langue et toute sa patrie, qu'il rattachait l'une à l'autre, qu'il ne voulait pas séparer, retrouvant chez nous la double expression complète de l'une et de l'autre pour s'écrier que les grandes routes de l'idéal ramènent vers notre jeune pays, vers ce " Canada terre de fécondité, séparé de la France avant que la France se sépare de son passé " et où il admire " un commun langage, beau dans notre bouche parce que tout y est sain : les mots et la pensée ".[2]

Les foules frémissantes qui applaudirent ce jour-là Étienne Lamy, garderont de cette séance un éternel souvenir ; et le salut qu'il nous apporte : " Canada, la France t'aime, t'admire et te salue ", retentira comme l'écho prolongé d'une sympathie qui nous fut chère, parce qu'elle nous semblait une chaude et sincère manifestation d'un cœur droit et loyal réunissant en même temps l'autorité que confèrent le talent, la situation, le plus pur patriotisme pour parler au nom de tout un pays.

Toute sa vie, du reste, et jusqu'au dernier moment, Lamy ne fit que souligner ce caractère essentiel de l'esprit français qui en fait une puissance vraiment formative et éducatrice : le culte des idées générales. Un tel esprit aux vastes horizons, sait regarder, voir et juger ; c'est ce qu'il sut faire ici. Un tel esprit ne croit pas à la spécialisation outran-

[1] Discours prononcé au Premier Congrès de Langue française en 1912, par Étienne Lamy, de l'Académie française.
[2] Discours déjà cité.

cière qui prend l'œil, mais ne peut émouvoir l'homme à idée ; il veut embrasser plus. Un tel esprit synthétise à merveille le caractère de la race ; il sait en dépister partout les plus apparentes manifestations et les indices les plus cachés. Dans un de ses derniers articles sur l'Université de Louvain, il formulait cette opinion, testament de toute sa vie : " Une éducation ne forme tout l'homme si elle le soumet à la clôture des technicités, l'enferme dans les compartiments étanches des études auxquelles il se consacre, le fait étranger à tout ce qui n'est pas elle, mais si elle lui rend familiers aussi les problèmes de la vie générale et ne le laisse inattentif à rien de ce qui est d'importance pour son pays et son temps." [1] Ce qu'il reconnaissait à Louvain, nous devons, semble-t-il, nous efforcer nous aussi de nous en rendre dignes, car ce trait essentiel qu'il signale, c'est précisément ce qui différencie les peuples cultivés et nourris de patriotisme vrai. Cette phrase qui est tout un témoignage de haute et vraie culture, il faut que nous la méditions ! C'est un précieux héritage, laissé sans le savoir au Canada français par un ami de famille.

Nous avons le droit, en effet, de nous réclamer encore de cette sincère amitié. Elle devait continuer de se manifester, si Lamy n'était parti trop tôt pour pouvoir donner à la revue universitaire, *le Canada français*, une collaboration déjà promise.

Au grand chrétien, au grand français qui s'en va, notre Société devait à plus d'un titre cet adieu sincère et l'expression de toute sa reconnaissance.

1918 aura vu disparaître le Bulletin du Parler français qui en était à sa seizième année. L'expression est peut-être fausse ; le Bulletin du Parler Français n'est pas précisément disparu. Il a grandi, il s'est transformé comme ces adolescents qui tout à coup après une courte vacance nous reviennent méconnaissables. Le Bulletin est devenu Revue,

[1] Étienne Lamy, "Université de Louvain ", *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre, 1918.

le Parler Français a pris l'ampleur du *Canada français*, l'organe de la Société est passé au rang plus important d'organe universitaire par l'association naturelle qu'il a contracté avec la *Nouvelle-France.*

De la sorte, du jour au lendemain, les cadres se sont élargis et de très spéciale, de technique, cette modeste publication couronnée par l'Académie française, a pris, sous une toilette neuve, allure de grande dame déjà lancée dans le monde intellectuel et dont les premiers contacts avec le public ont été bien jugés. *Le Canada français* voudra continuer de se développer sans bruit,se rappelant cependant avec fierté qu'il eut naguère ici même un ancêtre du nom, célèbre à son heure. Il gardera dans un tout petit coin l'écho des travaux de notre Société et voudra graduellement ouvrir ses pages aux esprits éclairés, fils spirituels des collaborateurs de la première revue de 1888, qui lui fourniront une collaboration de plus en plus variée.

Cet espace qu'il nous réserve, nous nous efforcerons du reste de le mériter et par l'assiduité de nos travaux et par leur importance. Non seulement notre comité d'étude poursuit avec la même constance et dans le même calme ses recherches lexicographiques, mais il veut encore reprendre plus ardemment la lutte, entrer de nouveau dans l'arène et par de saines remarques et la vieille sarclure de naguère, attirer l'attention sur nos oublis et nos faiblesses pour en aider la correction.

L'intérêt que nous portons à la langue ne peut en effet que grandir et nous devons sous toutes les formes le manifester de plus en plus. Ce soir, nous avons voulu, variant nos travaux, demander à l'un de nos conférenciers : comment parlent nos écoliers ? Ils sont l'espoir, la vie des années prochaines. Un éducateur averti, monsieur l'abbé Élias Roy, du Collège de Lévis, voudra bien nous renseigner sur ce point. De longs jours passés au contact de nos hommes de demain lui permettent de juger sainement de la valeur réelle de leur langage d'aujourd'hui.

Puis passant à l'histoire naturelle, un entomologiste distingué, professeur de notre École forestière et expert du gouvernement, monsieur Maheux, voudra bien nous faire connaître quelques-uns de ces myriades d'insectes que nous n'avons appris à nommer que par des pseudonymes hardis, harmonieux ou gauches, souvent disproportionnés avec ce monde des infiniment petits. Les entomologistes sont en même temps des observateurs, des penseurs, des historiens et des poètes. Ce sont surtout des gens dont il faut quelquefois vous défier, parce que trop captivants. Aussi lorsque par hasard, vous mettrez la main sur un des livres admirables d'Henri Fabre, gardez-vous de tourner la page. Si vous succombez à la tentation, vous lirez le bouquin jusqu'au bout.

Monsieur Maheux a déjà publié d'intéressants articles ; c'est un homme d'étude qui voudra, en se spécialisant de plus en plus, marcher sur les traces du maître canadien que fut l'abbé Provancher. Puisse le développement des carrières scientifiques lui permettre d'atteindre ces sommets.

Nous ne saurions, Mesdames et Messieurs, en terminant, oublier d'offrir nos plus sincères remerciements à la Société Symphonique. Comme par les années passées, elle nous a prêté pour cette séance son précieux concours, suffisant à lui seul pour attirer ici nos nombreux auditoires.

A l'Université dont nous nous rapprochons chaque jour, revient encore toute notre reconnaissance. Puisse notre grande institution d'enseignement supérieur trouver dans les renouveaux de l'après-guerre le Mécène généreux qui permettra ses développements futurs. C'est un vœu que la Société du Parler français ne saurait manquer de formuler en ces jours éclairés déjà d'une aube nouvelle et où il faudra voir notre race s'épanouir en pleine lumière.

Arthur VALLÉE,
professeur à la Faculté de Médecine.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Plombeur (*plõbœr*) s. m.
|| Plombier.
FR. **Plombeur** — celui qui **plombe** les ballots de marchandises.
VX FR. **Plombeur**, m. s.

Plombeux de dents (*plõbœ de dã*) s. m.
|| Dentiste.

Plonge (*plõ:j*) s. f.
|| Plongeon. Ex. : Il a pris une **plonge** dans la rivière = il a fait un plongeon...
FR. CAN. Au figuré, prendre une plonge = être congédié d'une position avantageuse, etc.

Pluck (*plòk*) s. m. — ang.
|| Courage, cœur, témérité, audace, effronterie.

Plucké (*plòké*) adj. — ang.
|| Qui a du courage, de l'assurance, de l'aplomb, de l'audace ; effronté.

Plug (*plòg*) s. f. — ang.
1° || Cheville, bouchon, tampon, bouchon à vis, cheville vissée.

2° || Tablette de tabac à fumer ou à chiquer.
3° || Galette à la farine de sarrazin.
4° || Individu bon à rien, lourdeau, lambin, importun.
5° || Cheval vieilli ou propre à rien.

Pluguer (*plogé*) v. tr. — ang. *to plug*.
1° || Tamponner, boucher.
2° || Étudier avec ardeur. Ex.: **Pluguer** un thème. — Employé aussi absolument.

Plumas (*plumà*) s. m.
|| Plumeau.
DIAL. ID., Anjou. Normandie, Haut-Maine, Centre.
FR. CAN. Voir **pleumas**.

Plume (*plum*) s. f.
|| Jeune fille courtisée.

Plume-fontaine (*plum fõtèn*) s. f.
|| Plume réservoir.

Plurésie (*plurézi*) s. f.
|| Pleurésie.

Plurier (*pleryé*) s. m.
|| Pluriel.

Pluvoir (*pluvwé*) v. intr.
|| Pleuvoir.
DIAL. **Id.**, Normandie.

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY
Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. II, No 4. QUÉBEC, MAI 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE

I. Ses origines. — Son développement. (*suite*).

Or, c'est au moment où une pareille unification venait d'être accomplie ; c'est au moment, où la *paix romaine* était descendue sur les hommes, groupés dans le giron d'un seul État, représenté lui-même par un seul souverain, que des messagers célestes étaient apparus dans le radieux firmament de la Judée et, au-dessus de la grotte où vagissait un pauvre petit Nouveau-né, avaient annoncé *la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Ce message consolant, l'enfant, qui en avait été l'occasion, une fois grandi, une fois devenu prophète et thaumaturge, l'avait confirmé en proclamant bienheureux les *pacifiques.* Et voilà qu'au lendemain de sa sortie victorieuse du tombeau, il avait envoyé ses disciples à la conquête du monde avec cet unique mot de passe : *Que la paix soit avec vous.* N'y avait-il là qu'une simple coïncidence, fruit de ce qu'on est convenu d'appeler le hasard ? En tous les cas elle était assez frappante pour qu'elle inspirât les comparaisons les plus audacieuses à Simon Pierre, le chef des douze Galiléens, auxquels le Ressuscité, avant de monter à la droite de son Père, venait de confier l'honneur de son nom parmi les hommes. Lui aussi il avait un empire à fonder et organiser. Les

cent milliers de sujets que contenaient les frontières de l'État romain, étaient à lui encore plus qu'à César. Est-ce que le Maître ne les lui avaient pas formellement donnés lorsque, le distinguant des autres apôtres, il lui avait dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Mais quoi ! César lui-même n'était-il pas un de ces agneaux qu'il avait mission de surveiller et de nourrir ?

Pour la création et la solidification de ce nouvel empire, quels avantages incomparables offrait la centralisation romaine ! Que Pierre et ses successeurs parviennent seulement à s'installer d'une façon permanente dans la Ville Éternelle, qu'ils aient à leur service les langues latine et grecque, universellement connues ; qu'ils puissent couvrir de *messagers de la Bonne Nouvelle* les magnifiques routes par où ont passé les légions victorieuses de la Vieille République ; qu'ils puissent établir des évêques et des pasteurs d'âmes, à côté de ces proconsuls, de ces préteurs et de ces administrateurs, lesquels, malgré leurs exactions, maintiennent la paix et l'ordre avec l'autorité de Rome, dans les districts ruraux, dans les cités, dans les provinces, et font ainsi de l'immense domaine impérial un tout si cohérent, si facile à gouverner, si commode à défendre ; et voilà la société spirituelle voulue par Jésus, qui surgit en peu de temps au grand jour et appelle dans son sein les millions d'âmes, que torture le besoin d'idéal, qu'accable le poids de la vie, et que déçoivent perpétuellement les jouissances de la chair ; voilà le règne du Dieu d'amour, qui arrive parmi les humains ; voilà la volonté du Père céleste qui s'accomplit sur la terre comme au ciel ; toutes choses que le Crucifié du Golgotha avait poursuivies de ses vœux et de ses sacrifices durant son pèlerinage terrestre ; toutes choses qu'il avait ordonné aux siens de réaliser par leurs supplications et leurs labeurs de chaque jour.

Évidemment le secret de la réussite est là, dans ce travail d'adaptation. C'est tout ce qu'il faut pour que le Christ ne soit pas mort en vain ; pour que son sang rédempteur

s'épande en pluie de bénédictions jusque chez les peuplades les plus lointaines et les plus ignorantes. L'adaptation est si bien indiquée que l'ex-pêcheur galiléen par moments ne peut s'empêcher de voir dans la fortune du peuple roi et dans son génie administratif, une disposition toute spéciale de Dieu, en faveur de cette Église, dont la destinée lui a été confiée. Parfois même, il s'oublie à rêver que Rome n'a été bâtie que pour lui, et que la *paix romaine* n'a été qu'une préparation en même temps qu'un symbole de la *paix chrétienne*, de cette paix annoncée par les anges de Bethléem, et que les trépieds des sybilles eux-mêmes semblaient pressentir.

Mais de si belles perspectives sont-elles plus qu'un rêve? L'adaptation de la future Église, dont le fils de Zébédée est le chef nommé, à la forte et souple organisation de l'état césarien, n'est facile qu'en apparence. En réalité, elle se heurte à un formidable obstacle. Cet obstacle ne provient pas précisément de la disparité de religion. Rome, sous ce rapport, s'est montrée d'une condescendance étonnante. Non seulement elle a laissé leur culte et leur sacerdoce aux peuples vaincus ; elle a en outre offert une place à leurs dieux dans son Panthéon. C'est un honneur que les chrétiens seront obligés de refuser.

Toutefois si Jupiter Capitolin a accepté de fraterniser avec le Zeus hellénique, avec l'Ysis d'Égypte, avec le Mithra asiatique et le Teutatès gaulois, on peut croire qu'il ne s'offusquera pas trop de leur éloignement de ses temples et de ses autels. Mais c'est sur le culte de César que Rome est intransigeante. Parce que le Prince incarne la majesté de la Ville, du Sénat et du Peuple, parce que Rome s'adore en lui, elle a en abomination tout citoyen qui lui refuse son hommage. Pour cet impie, cet athée, ce sacrilège elle n'a que des chaînes et le supplice des esclaves révoltés. Or, si dociles à l'ordre de leur Maître, les partisans du Christ sont prêts à rendre à César ce qui revient à César, s'ils ne cher-

chent aucunement à lui disputer ses droits de commander des armées, de lever des impôts, de tracer des routes, ils viennent hardiment lui arracher ses bandelettes de Grand-prêtre et le descendre du piédestal prétendu divin où la grossière superstition des peuples l'a élevé ; ils viennent dissocier son pouvoir, lui prendre le gouvernement des âmes et ne lui laisser guère que celui des corps. Évidemment César ne se laissera pas dépouiller de bonne grâce. Si donc les apôtres du nazaréen veulent insérer leur Église dans le réseau de l'administration romaine, comme une société indépendante et complète, soustraite au souverain pontificat de César, quoique soumise à son sceptre de roi temporel, c'est à un combat à mort qu'ils doivent s'apprêter, mais à un combat où les forces en présence sont tellement disproportionnées que c'est une simple folie pour eux de s'y engager.

Cependant la lumière se fait chaque jour plus évidente dans l'esprit de Pierre, et chaque jour aussi revient plus pressante la voix qui le pousse vers l'Occident. Non, non ! ce n'est ni à Antioche, ni à Alexandrie, c'est à Rome qu'il lui faut établir le siège central de son royaume. Plus les difficultés se présentent insurmontables, plus certaines paroles du Seigneur retentissent distinctement à ses oreilles. *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ; on vous calomniera, on vous battra, on vous trainera devant les tribunaux à cause de mon nom, soyez sans crainte je vous suggèrerai ce que vous devrez répondre ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; ne redoutez pas ceux qui peuvent tuer le corps, mais ne peuvent rien contre l'âme, etc...*

Pour suprême encouragement voici le cilicien Paul de Tarse, une des conquêtes les plus récentes et les plus éclatantes du Ressuscité, un ancien persécuteur transformé en vase d'élection et en apôtre des Gentils, qui proclame à qui veut l'entendre que Dieu a résolu de confondre ce qui est par ce qui n'est pas.

Lui aussi il pense que Rome est la capitale prédestinée du royaume de ce crucifié, qu'il se glorifie de seul connaître et de seul aimer. Il n'estime pas sa propre mission achevée, tant qu'il n'aura pas franchi les portes de la Ville Éternelle, Ils viennent donc à Rome, les deux premiers Princes de l'Église de Jésus ; ils y travaillent, y enseignent, y baptissent, y meurent. La terre, qu'ils y ont conquise, se mesure à la dimension de leur tombeau ; ce n'en est pas moins une prise de possession. Et puis leur âme y survit : en s'infiltrant dans les cœurs de milliers de païens elle les transforme en partisans invincibles de leur Seigneur et Maître ; elle fournit de nouvelles recrues à son armée à mesure que le glaive des persécuteurs en éclaircit les rangs. Ainsi, la lutte invraisemblable peut se poursuivre entre les agneaux du Christ, qui ne savent que pardonner et mourir, et les tout-puissants empereurs, qui ne se lassent pas de tuer. Mais au bout de trois cents ans de cette tuerie, le nouveau principe de vie religieuse et morale, que les apôtres et les martyrs ont instillé dans les veines de l'humanité, a fait ses preuves : sa force est incoercible. Animée par lui, l'Église du galiléen a triomphé de toutes les puissances de ténèbres, qui s'étaient liguées pour la tenir sous terre : elle apparaît au grand jour, comme un arbre de vaste envergure, aux branches radieuses et bienfaisantes, à l'ombre desquelles César lui-même, le bourreau trois fois séculaire, s'étant avoué vaincu, vient chercher la lumière et la paix.

Tout en étant un coup de théâtre de la grâce d'en Haut, la conversion de Constantin avait cependant été préparée par un travail de pénétration profonde du christianisme dans la société païenne, travail qui avait assaini l'atmosphère morale du monde, discrédité les divinités mythologiques, et rendu possible la profession publique de la foi à un Crucifié galiléen jusqu'au sommet du Pouvoir. On peut dire que cette conversion était la récompense logique de la constance des martyrs.

Etait-elle en même temps la réalisation du rêve du Chef des apôtres ? Il semble bien que oui.

Le travail d'adaptation de la hiérachie de l'Église à celle de l'Empire, travail commencé et poursuivi par les Pontifes, successeurs des apôtres, jusque sous la verge de leurs persécuteurs, se trouvait tout-à-coup achevé par le bon vouloir de l'impérial catéchumène ; les circonscriptions épiscopales, avec leurs subdivisions, étaient fixées ; l'accord s'établissait entre administrateurs et évêques ; souvent même ceux-ci cumulaient les fonctions de pasteurs et de fonctionnaires civils, méritant dès cette époque ce titre de *défenseurs de la cité*, qui leur sera si souvent donné, dans la suite, par la reconnaissance des habitants qu'ils auront sauvés de la famine ou de la violence de quelque horde barbare. Bien plus, par le transfert du chef-lieu de l'Empire en Orient, sur les rives du Bosphore, la Ville Éternelle passait pratiquement sous la juridiction exclusive de son Évêque ; la destinée mystérieuse de Rome, comme capitale du royaume de Dieu et siège de son Vicaire sur la terre, paraissait pleinement atteinte. En vérité, avec le territoire impérial fractionné en diocèses ; avec l'autorité des évêques officiellement reconnue et appuyée ; avec le pape installé à Rome en souverain à peu près indépendant ; avec César désertant complètement la cause du paganisme, se glorifiant du titre d'*évêque extérieur*, se faisant protecteur de l'orthodoxie, pourchasseur de l'hérésie, convocateur de conciles, introducteur de la législation ecclésiastique dans le domaine civil, grand bâtisseur de basiliques et de sanctuaires, n'avait-on pas l'organisme social providentiellement élaboré par le créateur pour conduire les hommes vers leur double fin temporelle et éternelle ? N'était-il pas complet le bercail, pour la formation duquel Jésus avait offert sa vie, maintenant que le Loup, qui s'était acharné si longtemps à sa destruction, y avait fait son entrée, changé en Agneau, se portait garant de sa sécurité et travaillait à son agrandissement ? Sans aucun

doute, répondirent unanimement les fidèles et les évêques du quatrième siècle, éblouis par le merveilleux revirement que venait d'opérer dans le monde romain l'adhésion au Christianisme du Vainqueur du Pont Milvius.

A y regarder de près, pourtant, on était loin encore de l'Église idéale, rêvée par le Rédempteur. Il est vrai, César ne prétendait plus aux honneurs de la Divinité ; il avait renoncé au titre de Souverain Pontife ; mais il restait l'héritier de traditions, d'origine païenne et où subsistait l'idée de son omnipotence. Sinon Constantin lui-même, du moins ses successeurs continuèrent à se prendre pour les lieutenants de Dieu, chargés de conserver l'ordre dans notre petite portion d'univers, dont ils ne considèrent l'Église que comme une partie intégrante. Aussi ne tardèrent-ils pas à s'immiscer dans les questions cultuelles, à s'ériger en docteurs et législateurs suprêmes de la chrétienté. Les bienfaits dus à la protection éclairée d'un Constantin et d'un Théodose ne devaient pas compenser les maux engendrés par la tyrannie religieuse d'un Constantin, d'un Constant II, des deux Justinien, d'un Léon l'Isaurien, d'un Copronyme.

Qu'aux yeux d'un Ambroise la dislocation de l'Empire romain se présentât comme un signe précurseur de la fin des temps, nous nous l'expliquons (1) ; en réalité elle n'était

(1) Les chrétiens avaient hérité de l'idée des vieux romains relativement à la perennité de leur Empire. Ils faut dire qu'on n'avait rien vu de pareil. L'Empire des Perses et celui d'Alexandre avaient été éphémères. Celui de Rome s'était édifié lentement, sûrement comme tous les monuments destinés à ne pas périr.

Déjà au 4ième siècle de notre ère s'était répandue la croyance que l'Antéchrist viendrait quand prendrait fin le règne de Rome. La croyance semblait appuyée sur plus d'un passage des Livres saints, notamment sur la seconde lettre aux Thessaloniciens (Thel. II, 2). Mais St-Thomas donnera la juste interprétation de ce verset. "Il faut dire, écrira-t-il, que l'Empire romain n'a pas encore cessé, mais qu'il a été changé de temporel en spirituel, comme le dit le pape St-Léon dans son sermon sur les apôtres. C'est pourquoi l'abandon de l'Empire romain ne doit pas être entendu seulement de l'empire temporel, mais encore de l'empire spirituel, c'est-à-dire de la foi catholique de l'Église romaine, c'est là du reste un signe approprié : car le Christ est venu, quand l'Empire romain dominait sur tous les hommes ; ainsi le signe de la seconde venue du Christ sera l'abandon de ce même empire (devenu l'empire spirituel de l'Église)."

qu'une phase dans la grande œuvre de libération annoncée par Jésus de Nazareth et ses messagers.

Ce formidable cataclysme était nécessaire pour extirper des mœurs populaires les derniers vestiges du paganisme, et du gouvernement des hommes le culte idolâtrique du Prince.

Pour que les consciences fussent intégralement affranchies du joug de la Puissance séculière ; pour que l'Église parvint au rang qui lui appartient dans la hiérarchie essentielle des choses, c'est-à-dire au premier : pour qu'elle fût à même de donner la mesure de sa surnaturelle vertu dans l'ordre moral, il lui fallait des éléments neufs, des peuples étrangers à l'ancienne civilisation de Rome, dont elle fût l'unique institutrice et maîtresse, qu'elle pût travailler et façonner à sa guise.

Ces éléments, ces peuples, Dieu les tenait en réserve par delà le Rhin et le Danube. A l'heure marquée par sa prescience les voilà qui sortent de leurs forêts, abandonnent leurs steppes et s'épandent en vagues drues et irrésistibles sur les plus riches terres romaines.

Tout d'abord cependant les peuplades germaniques ne sont qu'un torrent dévastateur. Tour à tour Huns, Vandales, Goths, Lombards ravagent la Gaule et l'Italie, saccagent la Ville Éternelle elle-même. Alaric, Attila, Genséric s'illustrent à jamais par leurs déprédations, et leurs noms s'identifient pour la suite des âges avec barbarie et cruauté. Ils parviennent à reduire à néant l'Empire ; mais ils n'ont rien, hélas ! pour le remplacer.

Sans compter que nombre des sauvages vainqueurs se laissent gangrener par l'arianisme, ceux qui se convertissent et demeurent fidèles à la véritable Église, comme Clovis et ses successeurs, se font vite oppresseurs, ne voient dans les évêchés et autres biens ecclésiastiques que des fiefs, propres à récompenser les services de leurs favoris ou de leurs compagnons d'armes.

Heureusement voici Charlemagne. Le fils de Pépin le Bref n'est, lui aussi, qu'un de ces Barbares, qui ont sup-

planté les Césars ; mais il a une foi pure et sincère ; il rêve de l'extension du royaume de Dieu, encore plus que de son royaume terrestre. Sur presque tout le territoire de l'ancien Empire d'Occident, où il a promené sa victorieuse épée, de l'Elbe à l'Ebre, des Iles britanniques à Belgrade, il s'applique à consolider la domination de l'Église, en même temps que la sienne, ne mettant pas moins d'empressement à fonder des évêchés qu'à bâtir des forteresses.

Dans la fortune extraordinaire du guerrier franc et les heureuses dispositions qu'il manifeste à l'égard de l'institution du Christ, le pape Léon III voit clairement le doigt de Dieu ; il comprend que l'heure a sonné pour la Papauté de s'affranchir définitivement de la tutelle tracassière de Byzance, laquelle, sous ses dehors chrétiens, ne fait guère que prolonger l'autocratie païenne, il juge en outre qu'avec un souverain temporel, comme Charlemagne, qu'aucun lien ne rattache aux vieux Césars, il sera possible de créer un ordre de choses vraiment noüveau, où l'Église jouira d'une suprématie effective. Tels sont les motifs qui déterminent le sucesseur de l'ex-batelier Simon Pierre au coup de théâtre du 25 décembre de l'an 800. En déposant solennellement la couronne impériale sur la tête du Vainqueur de Witikind et en le sacrant maître de l'Occident, Léon III renversait la conception byzantine de l'ordre de l'Univers. Cette fois on pouvait croire que l'idéal chrétien entrait dans le domaine des réalités. Tirant son origine de la Papauté et restant sous sa suzeraineté, l'Empire se trouvait dans l'Église, et non plus l'Église dans l'Empire, comme le voulaient les Basileus de Constantinople.

Le Vicaire du Christ gardait le maniement exclusif du glaive spirituel, mais il avait en outre, subordonné à son autorité, un glaive temporel qu'il pouvait, tantôt employer au service direct de la cause de Dieu, tantôt tourner contre les infidèles et les hérétiques.

Avec ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur, se détachant au sommet de la chrétienté occidentale, c'était

réellement une Europe nouvelle qui naissait, une Europe pacifiée, unifiée, où il n'y avait plus qu'à recueillir les fruits de la victoire définitive sur l'esprit païen, et à promouvoir sans crainte une civilisation, qui (toutes les branches de l'activité humaine étant sous le contrôle de l'Église, commerce, industrie aussi bien que sciences et arts) ne pouvait pas ne pas être chrétienne. De fait Charlemagne ouvrit toutes grandes les portes de son administration aux personnages ecclésiastiques : il pénétra son œuvre législative de l'esprit et souvent des textes des décrets conciliaires : dans le zèle qu'il déploya à fonder des écoles, à populariser l'instruction, à encourager par de royales dotations les savants et les artistes de l'époque, c'était le progrès du Christianisme, en même temps que celui de l'esprit humain, qu'il avait en vue. Les magnifiques résultats de son règne justifiaient pleinement le coup d'audace de Léon III ; ils n'étaient qu'un début ; mais ils laissaient entrevoir une période forte et brillante, qui ferait revivre le siècle d'Auguste, débarrassé de ses scories païennes, Éclat éphémère, hélas ! Le passage de Charlemagne ne devait être qu'une lueur entre deux nuits épaisses.

Le grand empereur une fois mort, l'esprit particulariste, propre aux tribus germaniques, reprit immédiatement le dessus. Aidé par les invasions des Normands, des Sarrasins, des Hongrois, il fit promptement son œuvre de dissolution. Le neuvième siècle n'était pas clos que l'Empire créé par l'initiative de Léon III aux derniers jours de l'an 800, était divisé, la civilisation carlovingienne disparue, et l'Europe retombée en pleine anarchie. Quand Hildebrand entra en scène, vers le milieu du 10ème siècle, non seulement l'Empire d'Occident ne comptait plus, étant à peu près annihilé par le morcellement féodal, mais l'Église elle-même semblait entraînée dans sa ruine.

Évêchés, abbayes, bénéfices ecclésiastiques étaient la proie du plus offrant. Pour comble de malheur, le Saint-Siège

lui-même n'avait été arraché à la cupidité des barons de la campagne romaine que pour être accaparé par les Césars germaniques, auxquels la dignité impériale était échue en l'an 963. En théorie le pape dominait encore la société ; il restait le distributeur de la couronne suprême, mais pratiquement il n'était que le docile instrument des volontés et des pires caprices de celui qui l'avait élevé au siège de Pierre et l'y maintenait contre des rivaux sans cesse en éveil. Non seulement il n'avait plus la direction effective de la Chrétienté, mais la distinction entre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, risquait de disparaître, par suite des empiètements impunis des princes sur le terrain religieux.

Ne nous le dissimulons pas. L'œuvre du Christ au neuvième et dixième siècle courut un danger immense. Avec l'infiltration de la vénalité, de la simonie, de l'incontinence dans tous les rangs de sa hiérarchie, elle était menacée de perdre sa raison d'être en perdant son caractère surnaturel et sa vertu sanctifiante : elle était en train de se résorber dans la confusion de la Babylone mondaine, dominée par les trois concupiscences. Voilà pourquoi nous ne saurions trop bénir l'apparition d'un Grégoire VII.

Le grand moine Clunisien ne fut pas long à se rendre compte que, le corps entier étant gravement malade, il fallait procéder à sa guérison par degrés, et commencer par la tête ; affranchir tout d'abord la Papauté de la servitude où la tenait le pouvoir séculier, enlever au prince toute participation à l'élection du pape, rendre à celui-ci non seulement sa liberté d'action, mais sa prééminence sur toute puissance civile ou ecclésiastique, afin qu'il fût à même d'extirper le mal de tous les milieux, où il sévissait, de tarir toutes les sources qui l'entretenaient.

L'œuvre ainsi envisagée comportait une lutte de nature à décourager le plus fort d'entre les fils d'Adam. Mais cette lutte, Hildebrand la jugeait inévitable, si l'on ne voulait pas perdre les fruits de la mort d'un Homme-Dieu et de ses

milliers de témoins. Il l'entreprit donc confiant dans la force du même Esprit, qui avait poussé Simon Pierre vers les bords du Tibre sous le règne d'un Néron, et bien décidé à y dépenser jusqu'à son dernier souffle de vie. Nous savons avec quelle vaillance et habileté il la conduisit . A sa mort une réaction vigoureuse était amorcée, qui devait se poursuivre sous ses successeurs pendant tout le douzième siècle, dompter l'Empire, qui n'était plus qu'une entrave au salut des âmes et à la liberté des consciences, rajeunir l'Église, en la purifiant, et amener la Papauté à une hauteur qu'aucune autre souveraineté, même au point de vue temporel, ne devait jamais atteindre.

Oui, en expirant dans son exil de Salerne, l'immortel lutteur pouvait saluer l'aurore d'une ère prodigieuse, où, grâce à son énergique initiative, le monde allait revoir un spectacle encore plus étonnant que celui dont il avait été témoin lors de l'apogée de l'ancienne Rome : un seul Pouvoir, détenu par un seul homme, concentrant entre ses mains tous les autres Pouvoirs, étendant sa juridiction sur toutes les principautés terrestres, courbant rois et peuples sous ses arrêts, échos infaillibles des volontés divines.

Oui, sous la forte direction de la Papauté rénovée, l'union des nations allait bientôt sortir de la confusion barbare et féodale, la *République romaine* allait renaître encore plus grande et plus bienfaisante sous le nom de *République chrétienne* ; et son chef, unanimement acclamé comme le maître des monarques et des évêques, pourrait en toute vérité s'adresser *Urbi et orbi*, soit qu'il lançât des anathèmes, soit qu'il prodiguât ses bénédictions. La Ville et l'Univers seraient son domaine.

Cette fois le but assigné par Jésus à ses apôtres était sur le point d'être non seulement atteint mais dépassé !

M. Tamisier S. J.

LES SCIENCES PHYSIQUES FRANÇAISES AU XIXE SIÈCLE [1]

Ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté la flatteuse invitation de M. le Président de l'Institut canadien d'inaugurer ce soir la série des conférences sur l'histoire de la science française au XIXe siècle. J'apprécie hautement l'honneur qu'il m'a fait et je l'en remercie de tout cœur. Mais, d'autre part, je ne puis me défendre d'un certain sentiment de crainte, et, conscient de mon incompétence, je ne me dissimule pas les grandes difficultés que comporte l'exécution d'une pareille tâche.

En effet, faire l'histoire de la science française au XIXe siècle, dans ce siècle merveilleux où prirent naissance tant de découvertes géniales, tant de créations théoriques et pratiques, dans ce siècle qui a assisté au développement des chemins de fer, de la navigation à la vapeur, à l'invention du téléphone, du télégraphe avec et sans fil, dans ce siècle qui a vu les prodigieuses applications de l'électricité au chauffage, à l'éclairage, au transport de la force motrice à distance, dans ce siècle enfin qui a produit le moteur à

---

(1) Conférences données à l'Institut canadien les 5 et 17 décembre 1918.

explosion, le sous-marin, la photographie, la radiographie, pour ne parler que de quelques inventions, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs, une intreprise qui demanderait de longs volumes, n'est-ce pas un sujet difficile à faire entrer dans le cadre restreint de deux modestes conférences ?

Aussi, il ne peut être question de faire œuvre complète, il faut se limiter aux grandes découvertes, aux grandes initiations, il faut reléguer dans l'ombre des noms de haute valeur, mais relativement secondaires, pour rester dans les sphères élevées où planent les gloires de premier ordre et les génies créateurs. Malgré ces restrictions indispensables, le champ d'action de l'historien est encore immense, la tâche est encore colossale, et j'aurais été tenté de m'y soustraire si, soutenu par la grande bienveillance du public québecquois, je n'avais pas considéré comme un devoir de contribuer pour ma faible part à la glorification de la science française.

Et d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, quel moment pour parler de la France !... Quand, après quatre années de luttes terribles et angoissantes, elle a conquis l'admiration du monde entier, quand le succès le plus éclatant de l'histoire vient couronner ses efforts, au moment où les drapeaux flottent encore au vent de la victoire et les chants d'actions de grâce montent vers le ciel, fut-il une circonstance plus propice pour démontrer qu'elle n'est pas moins glorieuse par les travaux de ses savants que par l'héroïsme de ses soldats et le génie de ses généraux ? Et n'est-ce pas un grand bonheur pour moi, pendant ces jours d'allégresse nationale, de faire voir qu'elle n'est pas seulement le champion du droit et de la civilisation sur les champs de bataille, le principal foyer des missions catholiques qui se répandent dans tout l'univers, mais encore qu'elle est la grande semeuse et la grande initiatrice des vérités scientifiques ? Et voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, il doit vous être agréable que l'on célèbre, du haut de cette chaire de l'Institut canadien, les gloires de la science française.

*

* *

Et, tout d'abord, que faut-il entendre par science française ? S'il est vrai que l'âme d'une contrée, que le génie d'une race, que l'esprit d'une nation se réflètent dans les œuvres d'art qu'elle produit, comme on le constate pour la musique, la peinture, la poésie, en est-il ainsi de la science ? En d'autres termes, la science est-elle nationale, et peut-on parler de science française, de science allemande, de science italienne ou anglaise ?

Assurément non.

La science est universelle et impersonnelle ; elle n'est d'aucune époque ni d'aucun pays, elle n'est ni ancienne ni moderne, pas plus qu'elle est française ou anglaise, et cela, parce que son objet, ses méthodes sont immuables.

L'objet de la science, c'est la connaissance de la vérité, et celle-ci, une et universelle, ne change pas d'un pays à l'autre. Les faits d'ordre scientifique sont les mêmes partout et peuvent être découverts par n'importe qui et n'importe où. Les phénomènes de la nature, d'autre part, nous sont révélés par l'observation et l'expérience, et le sage emploi de l'induction et du raisonnement déductif conduit nécessairement aux mêmes faits et aux mêmes lois.

Ajoutons à cela qu'une découverte est rarement le fruit d'une seule intelligence travaillant dans un seul pays. Chaque savant doit tenir compte et profite de ce qui a été trouvé et écrit avant lui et par ses contemporains. Chacun apporte une pierre à l'édifice commun et lègue à ses successeurs les connaissances que ceux-ci développeront à leur tour.

La science est donc une œuvre collective, et les découvertes sont le résultat de cette collaboration universelle qui tend vers un même but, à savoir la connaissance de la vérité. La science n'est pas nationale, ni moderne plutôt qu'an-

cienne, parce que la vérité est indépendante des lieux et des temps.

Mais alors, encore une fois, que faut-il entendre par science française ?

Si les vérités d'ordre scientifique sont les mêmes partout, la manière dont les faits sont étudiés, sont coordonnés entre eux, sont exprimés et exposés, peut varier avec les individus et avec les nations.

La science ne consiste pas dans la connaissance pure et simple de faits particuliers, de même qu'en amas de pierres ne constitue pas un édifice. Une découverte n'est pas caractérisée par la connaissance d'un phénomène nouveau, mais, dit Claude Bernard : " C'est l'idée qui se rattache au fait découvert qui constitue en réalité la découverte."

Il ne suffit pas, pour procéder scientifiquement d'observer attentivement les phénomènes naturels, ou d'en provoquer de nouveaux par l'expérience, mais il importe surtout à la vraie science de coordonner ces phénomènes, de chercher les rapports qui les lient et d'exprimer les lois qui manifestent leur dépendance mutuelle. Les lois de la nature sont le principal objet de la physique et, une fois que l'on a trouvé celles qui régissent une certaine classe de phénomènes, il faut faire un pas de plus : les faits et les lois n'étant que des constatations, l'on doit s'occuper de les expliquer par un travail de généralisation d'où naissent les grandes théories scientifiques, lesquelles nous révèlent le mieux qu'il est possible le jeu caché des forces naturelles.

Dans le travail par lequel le savant remonte des phénomènes aux lois, et groupe les lois pour établir des théories, la part du raisonnement est très grande, et l'on comprend alors que les qualités propres de chaque nationalité, la mentalité qui résulte de l'éducation et des nombreuses influences héréditaires, le génie national en un mot, puissent jouer un rôle considérable et donner à la science, entendue dans ce sens, un caractère bien déterminé.

C'est pour cette raison, par exemple, que les productions allemandes ne ressemblent en rien aux productions françaises. Le savant allemand, esprit obscur et nuageux, trahi par la lourdeur et l'illogisme de sa langue, se perdra dans un océan de détails, entassera sans ordre ni logique une multitude d'observations où l'on cherchera en vain le point capital, le point essentiel ; le savant français, au contraire, méthodique, clair, servi par une langue admirable d'élégance autant que de précision, bien préparé par une solide formation classique, fera jaillir autour de lui des flots de lumière, et gravera dans ses travaux l'empreinte du génie gréco-latin dont il est le plus pur représentant. " La science n'a pas de patrie, a dit Pasteur, mais le savant en a une "; nous devons entendre par là que la mentalité qu'il doit à son pays et à son éducation exercera une grande influence sur la manière dont il poursuivra ses recherches et en exposera les résultats.

Et voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, l'on peut parler à ce point de vue, de science française et voilà pourquoi, comme je vais essayer de le démontrer ce soir, la part de la France dans le développement des sciences physiques au XIXe siècle est si importante et si glorieuse.

*
* *

Il faudrait bien se garder de croire que les sciences physiques, tant en France qu'à l'étranger, sont nées avec le XIXe siècle. Malgré le développement prodigieux dont ce siècle a été témoin, l'on ne doit pas oublier qu'il y eut, avant cette époque, un Galilée en Italie, un Képler en Allemagne, un Copernic en Pologne, un Newton en Angleterre, un Pascal et un Descartes en France. Nous limitant à ce dernier pays,jetons un coup d'œil rapide sur l'état des sciences mathématiques, physiques et astronomiques, avant le siècle dernier, et surtout à la fin du XVIIIe siècle, où une pléïade

de savants de premier ordre a illustré le nom français et dont la plupart ont brillé d'un vif éclat au commencement du siècle suivant.

Au XVIIe siècle, les sciences mathématiques s'enrichissent de découvertes importantes par les travaux géométriques de *Pascal* — théorie des coniques, recherches sur la cycloïde, théorie des nombres, calcul des probabilités ; — en physique, le même savant établit le principe fondamental de l'hydrostatique, appelé principe de Pascal, d'où est sortie la presse hydraulique, puis, par les mémorables expériences du Puy-de-Dôme, il prouve définitivement la pesanteur de l'air, la pression atmosphérique, prélude de l'invention du baromètre.

Descartes, d'autre part, révolutionne profondément les sciences mathématiques par l'application de l'analyse à la géométrie des courbes. C'est cette transformation de la géométrie qui a préparé les voies aux immortels travaux de Newton sur la gravitation universelle et qui a préludé à l'invention du plus merveilleux instrument de la science moderne, le calcul infinitésimal.

Dans son traité de *Dioptrique*, il pose le point de départ de la célèbre théorie des ondulations de la lumière qui a renouvelé toute l'optique et qui fut définitivement prouvée deux siècles plus tard par Fresnel et Cauchy ; dans ce même ouvrage, il établit, par la fameuse loi des *sinus* qui porte son nom, la base de toute la théorie de la réfraction.

Dans le même siècle, *Denis Papin* imagine la première machine à vapeur à piston et l'emploie même à faire mouvoir un bateau. L'on sait que, près d'un siècle plus tard, *Claude Jouffroy*, en 1770, avec une machine perfectionnée par Watt, fait marcher un navire sur le Doubs, et, en 1783, après avoir remplacé les rames palmipèdes par les roues à aubes, remonte la Saône avec un plein succès entre Lyon et l'Ile Barbe.

Également en 1783, le premier chapitre de la navigation aérienne est ouvert par les frères *Montgolfier*. Les ballons

à air chaud, que l'on a appelé *montgolfières*, sont inventés et presqu'en même temps *Charles* et *Robert*, à Paris, font monter les premiers ballons à hydrogène, les premiers *aérostats*, et créent coup sur coup tout le matériel aérostier tel qu'il existe encore de nos jours. Bien plus, on songe tout de suite à utiliser les ballons comme postes d'observation dans les armées, et, sous l'instigation de *Monge*, une campagnie d'*aérostiers* est établie dans l'armée du Nord, et les aérostats, dans la campagne de 1793, figurent au siège de Maubeuge, à la bataille de Charleroi et à la bataille de Fleurus.

Mais il est peu de science plus française et où la France ait joué un rôle plus prépondérant que la *géodésie*, c'est-à-dire la science qui a pour but de déterminer la forme exacte de la terre et d'en mesurer les dimensions.

En 1665, l'astronome français, l'abbé *Picard*, à la demande de l'Académie des Sciences nouvellement fondée, mesure un arc de méridien avec une précision remarquable et au moyen d'instruments nouveaux ; il propose ensuite à l'Académie de couvrir, à travers toute la France, de Dunkerque à Perpignan, le méridien de Paris d'une chaîne continue de triangles, opération commencée en 1680 par *Cassini* et *Lahire*. La méridienne de France est terminée en 1718 et la première carte de France, appelée *carte de Cassini*, est achevée sous Louis XVI.

Picard n'est pas seulement le créateur de la géodésie, mais il a aussi la gloire insigne d'avoir fourni à Newton les éléments nécessaires pour prouver les lois de la gravitation universelle. La loi de l'inverse du carré des distances, trouvée en défaut dans les premiers calculs, ne fut préservée de l'oubli que lorsque Newton eut l'idée, dix ans après les premières tentatives, de recommencer ses calculs avec les nouvelles mesures de Picard.

La France ne s'arrête pas en si beau chemin. En 1736, dans le but de mesurer l'aplatissement de la terre, *Bouguer* et *la Condamine* mesurent un arc de méridien au Pérou, et

Clairaut et *de Maupertuis* en Laponie. En 1739, une nouvelle méridienne de France est mesurée par *Lacaille* et *Cassini de Thury* et enfin, en 1792, pour l'établissement du système métrique, *Delambre* et *Méchain*, malgré la tourmente révolutionnaire et au prix de difficultés incroyables, effectuent avec succès une troisième mesure de la médidienne de France qu'ils étendent jusqu'à Barcelone.

L'idée de rattacher l'unité fondamentale de mesure aux dimensions de la terre et les travaux scientifiques effectués à cette occasion pour mener cette célèbre entreprise à bonne fin, à savoir la création du système métrique, sont l'un des plus beaux titres de gloire de la science française à la fin du XVIIIe siècle.

Des savants de première grandeur firent partie des différentes commissions scientifiques qui travaillèrent au succès de l'œuvre et l'on peut citer, parmi les principaux, des noms comme ceux-ci : *Borda*, *Lagrange*, *Lavoisier*, *Tillet*, *Condorcet*, *Laplace*, *Monge*, *Cassini*, *Méchain*, *Legendre*, *Meusnier*, *Coulomb*, *Haüy*, *Brisson*, *Vandermonde*, *Berthollet*, *de Prony*, auxquels ils faut joindre les artistes *Lenoir* et *Fortin* dont le talent permit la construction d'instruments d'une précision inconnue jusqu'alors. Ce sont ces hommes qui ont illustré le nom français au déclin du XVIIIe siècle et qui, en ouvrant le XIXe, vont donner à la science un élan splendide qui ne s'est pas ralenti jusqu'à nos jours.

Malgré les progrès accomplis et les résultats obtenus, la science physique avait à peine franchi les premières étapes. On n'avait fait pour ainsi dire qu'entrevoir les premiers éléments des grandes théories de la chaleur et de la lumière ; l'électricité était encore dans la première enfance, et tout se bornait à quelques phénomènes mal compris d'électricité statique. On ne connaissait guère que les machines à friction, la bouteille de Leyde popularisée en France par l'abbé *Nollet*, et les phénomènes d'électricité atmosphérique étudiés par *Buffon*, *de Romas* et *Dalibard*. C'est à

l'aurore du XIXe siècle que les idées vont se préciser, les méthodes se perfectionner et les découvertes se succéder, rapides, éclatantes, décisives. Les voiles se déchirent, les préjugés s'écroulent, la lumière jaillit partout et la France va jouer, dans cette lutte ardente pour pénétrer les secrets de la nature, un rôle prépondérant et glorieux.

*
* *

Nous avons dit plus haut que le XIXe siècle a été ouvert par une pléïade de savants qui avaient illustré la science française à la fin du siècle précédent. Parmi ceux-ci, puisqu'il faut nous borner aux plus grands noms, il convient de citer l'astronome et mathématicien *Lagrange*, mort en 1813, célèbre par sa *Méthode des variations*, et qui, dans le domaine de la trigonométrie sphérique et de la mécanique céleste a brillé d'un vif éclat. Nommons aussi le fameux géomètre *Legendre*, le général *Poncelet*, dont le nom sert à désigner l'unité de puissance mécanique, *de Prony*, le mathématicien et physicien *Poisson*, le physicien et géodésien *Biot*, et plusieurs autres.

Mais le savant qui domine tous les autres à cette époque, tant par l'importance de ses œuvres et de ses découvertes que par l'influence qu'il a exercée dans le monde des sciences, est sans contredit *Laplace*, mort en 1827. Dans son immortel ouvrage *Traité de la mécanique céleste*, il résout la question si controversée de la stabilité du système du monde, en s'appuyant uniquement sur les principes de l'attraction newtonienne. A vingt-quatre ans, il découvre l'invariabilité des distances moyennes des planètes au soleil, puis, plus tard, il explique les grandes inégalités de Jupiter et de Saturne, l'inégalité séculaire du mouvement de la lune, et les lois des satellites de Jupiter. Après avoir complété les études de d'Alembert sur la précession des équinoxes, il donne une mesure de l'aplatissement terrestre en partant des actions de la lune sur le renflement équatorial.

Au sujet de la durée de la révolution de l'anneau de Saturne, Laplace, par le calcul, arrive aux mêmes résultats reconnus par Herschell au moyen de l'observation télescopique.

Ces quelques détails font voir à quel genre de problèmes Laplace s'est attaqué et donnent une pâle idée de la profondeur de son génie. Mais il y a plus ; il détermine encore, par des formules, les orbites des comètes, calcule leur masse, établit des règles pour prédire plusieurs années d'avance l'heure et la hauteur des grandes marées, enfin, dans son livre *Exposition du système du monde*, il développe la grandiose conception de l'origine de notre monde planétaire par la condensation et la rotation de la nébuleuse primitive d'où se détachent des anneaux qui donneront naissance aux planètes et à leurs satellites, en laissant au centre la masse ignée qui deviendra le soleil.

Laplace ne limita pas son activité aux seules questions de mécanique céleste; rien ne lui fut étranger et ses recherches en physique, sur la réfraction de la lumière, sur la mesure des hauteurs par le baromètre, sur la vitesse du son, ses études sur la calorimétrie et la capillarité, le placent à la tête des physiciens de l'époque et de l'Académie des Sciences dont il est l'âme dirigeante. C'est par un génie de cette envergure que la science française est représentée au début du XIXe siècle ; l'histoire a démontré qu'elle n'a pas dégénéré jusqu'à la fin de cette glorieuse période.

A la suite de Laplace, ce sont des savants français tels que *Cauchy*, le général *Poncelet*, *Galois*, *Fourier* qui ont ouvert dans tous les domaines des voies nouvelles, et la série se terminera brillamment avec *Henri Poincaré*.

L'on considère comme l'une des plus brillantes découvertes du XIXe siècle celle de la théorie mécanique de la chaleur, par laquelle la chaleur n'est rien autre chose qu'un mode particulier de mouvement. Non seulement on a prouvé que la chaleur peut se transformer en travail et le

travail en chaleur, mais encore qu'une même quantité de chaleur, plus exactement une calorie, produit toujours une quantité déterminée et invariable de travail mécanique et inversement, ce qu'on appelle l'équivalent mécanique de la calorie. L'on a coutume d'attribuer ce principe de l'équivalence au docteur allemand Meyer, mais des recherches précises font voir qu'il n'en est pas ainsi. Vers 1800, *Montgolfier*, l'inventeur des ballons, affirme la transformation réciproque du travail et de la chaleur, bien que ses idées soient passées inaperçues, et le principe de l'équivalence est énoncé quatre ans avant Meyer, en 1839, par *Marc Seguin* et dix ans auparavant par *Sadi Carnot*.

C'est à ce dernier, fils de l'*organisateur de la victoire* en France à la fin du XVIIIe siècle, que l'on doit l'énoncé du principe de la dégradation de la chaleur, appelé *principe de Carnot*, lequel avec celui de l'équivalence, domine toute l'énergétique. C'est pour cette raison que l'éminent physicien anglais, lord *Kelvin*, n'a pas craint d'affirmer que, dans toute l'étendue du domaine des sciences, il n'y a rien de plus grand que l'œuvre de *Sadi Carnot*.

Au point de vue des applications pratiques, il n'y a pas d'invention qui ait révolutionné plus profondément le commerce, l'industrie et les arts mécaniques que la machine à vapeur. Outre son emploi dans les manufactures et les usines pour faire mouvoir une infinité de mécanismes de toute sorte, c'est elle qui a donné aux chemins de fer et à la navigation océanique le prodigieux développement que l'on connait et sur les conséquences duquel il est inutile d'insister.

Mais les débuts de la locomotive et des bateaux à vapeur furent lents et pénibles, en particulier parce qu'on ne savait pas construire des chaudières pouvant utiliser économiquement la chaleur du combustible ; la surface de chauffe étant insuffisante, la production de vapeur dans les chaudières des locomotives était inférieure à la dépense et la machine *s'essoufflait* après quelques heures de marche. Pour les

bateaux à vapeur, le rendement des machines était tellement faible qu'un navire, pour une longue traversée comme celle de l'océan, n'aurait pu porter tout le combustible nécessaire au voyage.

En 1827, la solution de cet important problème, dont les conséquences ne sauraient se calculer, fut trouvée par un ingénieur français *Marc Seguin* cité plus haut et déjà célèbre par l'invention des ponts suspendus sur fils. Marc Seguin, dans le but d'augmenter considérablement la surface de chauffe et d'utiliser le mieux possible par ce moyen la chaleur du combustible, eut l'idée de placer dans les chaudières de nombreux tubes ouverts aux deux extrémités et dans lesquels les flammes du foyer et les gaz chauds, en contact avec une grande surface d'eau, produisent une vaporisation extrêmement rapide et bien supérieure à la dépense : c'est la *chaudière tubulaire* encore en usage de nos jours. Stephenson, en Angleterre, l'applique immédiatement aux locomotives et réalise les premières machines pratiques ; c'est grâce aussi à ces mêmes chaudières que, quelques années plus tard, les premiers navires à vapeur traversent l'océan et opèrent dans les moyens de transport et les relations commerciales la transformation la plus merveilleuse dont l'histoire fasse mention.

Mais la navigation océanique exigeait un nouveau perfectionnement ; il fallait remplacer les énormes roues à aubes placées de chaque côté du navire par un propulseur de petit volume, moins affecté par les mouvements de tangage et de roulis et complètement immergé sous l'eau, afin de le soustraire, comme cela est indispensable pour les navires de guerre, aux coups de l'ennemi. Ce propulseur idéal, c'est l'*hélice*, c'est-à-dire une roue composée de deux à quatre ailes courbes qui sont des portions d'une lame spirale semblable à celle d'un tire-bouchon. L'hélice, au point de vue mécanique, n'est rien autre chose qu'une vis à plusieurs filets dont l'eau est l'écrou.

Bien qu'Archimède soit l'inventeur de l'hélice comme engin mécanique et que l'idée de l'employer comme propulseur des navires revienne au fameux mathématicien Daniel Bernoulli, l'on peut affirmer que les plus importantes études sur ce sujet ont été faites par le mécanicien français *Frédéric Sauvage.* Ce dernier, en effet, a démontré ce fait capital que l'hélice, pour agir comme moteur avec la plus grande intensité, doit se réduire à un seul tour de spire. C'est grâce à l'invention de Sauvage que la navigation océanique a pris un si grand développement et c'est aussi grâce à l'hélice que la navigation aérienne, par les dirigeables et les aéroplanes, est devenue possible.

En optique, une découverte de la plus haute importance vient illustrer la science française dans la première moitié du XIXe siècle : je veux parler de l'invention de la *photographie.*

On connaissait bien, à cette époque, la *chambre obscure* et les images fugitives qu'elle permet d'obtenir ; on savait aussi que la lumière peut agir chimiquement sur certaines substances, en particulier sur le chlorure d'argent, comme Charles l'avait déjà expérimenté. Mais on avait inutilement cherché le moyen d'obtenir des images inaltérables e permanentes par l'action des rayons lumineux.

En 1829, une première solution du problème est trouvée par le capitaine français *Niepce* ; après 15 années de recherches, celui-ci est parvenu à fixer, sur une lame de cuivre plaquée d'argent, une image inaltérable à la lumière. La substance impressionnable employée était le bitume de Judée plongé dans un mélange d'huile de lavande et de pétrole.

Dix années après, en 1839, l'artiste-peintre *Daguerre,* déjà connu par l'invention du *diorama* et associé aux travaux de Niepce, fit connaître un nouveau procédé de photographie, que l'on a appelé *daguerréotypie,* et qui l'emporte de beaucoup, pour la finesse des détails, le coloris de l'image et la réduction du temps de pose, sur les premiers essais de Niepce.

Daguerre faisait agir la lumière sur une plaque de cuivre recouverte d'iodure d'argent, puis révélait l'image par l'exposition aux vapeurs de mercure et, enfin, fixait définitivement cette image en dissolvant l'iodure non attaqué dans l'hyposulphite de soude.

La photographie, c'est-à-dire l'art d'obtenir des images inaltérables par l'action des rayons lumineux, était un fait accompli. Le 10 août 1839, Arago, dans une séance publique de l'Académie des Sciences, fit connaître l'invention de Daguerre et c'est à cette occasion que l'humble chambre obscure, utilisée et transformée pour diriger les rayons lumineux sur la plaque sensible, prit le nom de *daguerréotype.*

Sans doute, le procédé de Daguerre a été grandement perfectionné et la photographie, de nos jours, développée de toutes manières, a atteint une perfection inouie. Mais Niepce et Daguerre n'en sont pas moins les pionniers d'une science nouvelle dont l'importance n'échappe à personne, et les progrès accomplis prouvent toute la fécondité de cette voie nouvelle qu'ils ont ouverte aux chercheurs.

Henri SIMARD, ptre

(*à suivre*)

———

NOTRE AGRICULTURE

Un évêque canadien, Monseigneur de St-Hyacinthe, je crois, a écrit dans une de ses lettres pastorales : " Il ne " faut pas cesser de le redire : Notre race est une race agri- " cole, c'est vers l'agriculture que le peuple canadien-fran- " çais doit se porter, s'il veut conserver son caractère dis- " tinctif. On ne saurait trop l'engager à suivre les desti- " nées que Dieu lui a tracées. Un sociologue français a " remarqué que partout où l'élément français s'est implanté " dans le monde, au Canada, à la Louisiane, en Afrique, il a " subsisté par l'agriculture ; il a reculé ou disparu avec " elle. Cette constatation devrait nous attacher pour " toujours à la culture des champs."

Cette vocation agricole du peuple canadien-français, elle a été reconnue par tout son clergé. Elle est la meilleure garantie de la conservation de la nationalité et même de la foi. Groupés dans la paroisse, autour du clocher et des tombeaux des ancêtres, nos " habitants " peuvent résister sans peine à toutes les tentatives d'assimilation, à tous les assauts de l'erreur. Leurs sillons sont de formidables tranchées.

Monseigneur Paul-Eugène Roy le constatait en termes magnifiques : " Après la conquête, c'est la terre qui nous a

" gardés. Elle nous a gardés par l'admirable organisation
" de nos paroisses, par la prière de nos clochers qui s'élan-
" cent comme de son sein, et qui la tiennent comme reliée
" au ciel ; par les conditions d'exceptionnelle sécurité morale
" et religieuse qu'elle fait à ceux qui l'aiment et qui en
" vivent... Que la commerce et l'industrie nous échap-
" pent en partie, le mal n'est pas irrémédiable. Que le
" sol nous échappe : c'est la ruine, c'est le dénouement
" lamentable d'une belle épopée, c'est la chute d'un rem-
" part où s'abrite notre foi."

Il est difficile de mieux montrer l'importance nationale et religieuse de notre agriculture.

Nos hommes politiques ont rendu à l'agriculture le même hommage. Il y a quelques trente ans, l'honorable Honoré Mercier chantait le travail agricole " qui fait les peuples riches et engendre les fortes races ". Quel est le Lieutenant-gouverneur, le ministre, le député qui depuis n'ait pas exalté notre agriculture. Notre premier ministre actuel ne disait-il pas, il y a peu de temps, que nous étions un peuple de semeurs d'idées et de semeurs de blé ?

L'agriculture, rempart de notre foi, gardienne de notre nationalité, source de notre prospérité, voilà le canevas solide sur lequel ont aimé à broder nos orateurs, comme nos écrivains. Il faut louer ceux qui l'ont fait avec autorité et art ; il ne faut pas trop sourire de ceux qui ont employé les clichés usés ou qui n'ont eu que l'inspiration d'un candidat à la députation.

Nous avons besoin d'une agriculture prospère, voilà le fait reconnu par tous, en tout temps. La situation internationale vient encore augmenter ce besoin. La guerre a enlevé à la terre trente ou quarante millions de paysans dans le monde entier ; l'invasion allemande a ravagé la Belgique et le nord de la France, deux contrées à agriculture intensive ; la campagne sous-marine a envoyé au fond de la mer des quantités fantastiques d'aliments ; les réser-

ves de vivres sont épuisées et les troupeaux sont décimés presque partout. D'immenses débouchés sont ouverts à notre production agricole. Notre agriculture doit être à même de profiter de cette situation exceptionnelle et de s'emparer solidement des principaux marchés mondiaux que demain se disputeront, et âprement, les Danois, les Russes, les Brésiliens, etc.

Il faut prévoir aussi que la guerre économique la plus intense, pour ne pas dire la plus sauvage, va suivre l'autre guerre.

Le gouvernement canadien, soit pour développer la prospérité du pays, soit pour employer les ouvriers des usines de munitions ou les soldats de retour du front, va stimuler la production industrielle, entreprendre des travaux publics. Cela est désirable, sans doute ; mais n'est-il pas à craindre qu'il se produise une brusque rupture d'équilibre entre les villes et les campagnes, entre les consommateurs et les producteurs de vivres, si notre agriculture ne se développe pas proportionnellement. L'agriculture est un contrepoids de plus en plus nécessaire. Bien plus, l'agriculture seule peut nous conserver une population à forte natalité, saine, robuste, qui remplacera demain les ouvriers que l'industrie aura usés. C'est pourquoi des économistes avertis, comme l'honorable Sydney Fisher, ne craignent pas d'affirmer: " C'est de la terre et de la terre seulement, que viendra la prospérité future du Canada."

*

* *

On peut être fier pour le passé et plein d'espoir pour l'avenir, quand on jette un coup d'œil sur le développement de notre agriculture.

Entre les 27 colons que Champlain avait avec lui en 1608 et les 160,000 cultivateurs d'aujourd'hui ; entre les cinq arpents de terre défrichés par Louis Hébert et les seize millions

d'acres de terres occupées en 1911, il y a tout *le miracle canadien.*

Il faut saluer bien bas les artisans de ce miracle, les paysans français quittant leurs vieilles provinces, les rudes bûcherons, les défricheurs, les ouvreurs de sillons, les curés ruraux. Il faut surtout remercier Dieu qui a donné à son peuple fidèle, une " terre promise " où " coulent le lait et le miel."

Le pays de Québec, malgré sa " saison " courte et son hiver rigoureux, est un magnifique domaine agricole. Son sol, enrichi par la neige, ameubli par la gelée, porte les plus lourdes moissons qu'on puisse voir, de blé doré ou d'avoine blonde. (Voilà quatre années de suite que nous voyons à Sainte-Anne, des récoltes de plus de quarante minots de blé à l'arpent.) Le mil et le trèfle poussent en abondance, nourrissant de nombreux troupeaux de vaches laitières. Deux mille fabriques bien outillées et bien dirigées produisent par an, trente-cinq millions de livres de beurre et cinquante millions de livres de fromage. Les vergers de la montagne Saint-Hilaire, de la région de Montréal, de la côte de Montmorency, donnent des pommes qu'on admire sur les tables royales ; les pruniers de L'Islet et de Kamouraska portent des " Reine Claude " juteuses et des " Mirabelle " sucrées qu'on ne peut récolter ailleurs au Canada. L'Ile d'Orléans est un jardin de fraises. Nos érables entaillées pleurent, chaque printemps, assez de sève pour faire dix millions de livres de sucre délicieux et un million de gallons de sirop exquis. Une riche flore mellifère permet aux ouvrières diligentes de 50,000 ruches de ramasser plus de 3 millions de livres de miel.

Quand on parcourt ce magnifique domaine, on est tenté de dire avec le même enthousiasme que Monseigneur L.-A. Paquet : " Voilà ce que Dieu a fait pour la nation cana-
" dienne, la terre où il l'a conduite, et sur la quelle il a voulu
" qu'elle plantât sa tente. Voilà le domaine dont nos aïeux

" se sont emparés, la zone déployée sous leurs yeux, le sol ' pétri et façonné de leurs mains, et où l'histoire de leurs " travaux, de leurs luttes, de leurs exploits, s'est écrite, chaque " jour, patiemment, opiniâtrement, en lettres rustiques mais " sublimes, par la hache, le soc et la bêche."

***

Pour connaître exactement notre situation agricole, il ne faut pas se contenter de constater sa prospérité ; il importe de se rendre compte si notre agriculture suit le développement général du pays. On ne peut oublier que la province de Québec est un pays jeune, en croissance continuelle. Notre agriculture, elle aussi, ne peut cesser de se développer. Toute stagnation est plus dangereuse pour elle que pour celle des vieux pays. Tout arrêt est un véritable recul.

Or, il est difficile de ne pas estimer que, depuis quelques dizaines d'années, notre agriculture subit une crise. Les conséquences commencent à s'en faire sentir depuis 8 ou 10 ans.

En 1881, la population de la province était essentiellement agricole, 80.5% des habitants étaient des ruraux. Depuis cette époque, la population rurale n'a pas augmenté, elle a même légèrement diminué, tandis que la population des villes a triplé. Ce qui fait qu'il y a maintenant à peu près autant de monde dans les villes que dans les campagnes. Les économistes s'accordent à dire qu'au prochain recensement, en 1921, les villes l'emporteront facilement. La désertion des campagnes dans sa forme la plus aiguë existe donc dans la province. Montréal a déjà le quart de la population totale ; qui sait si la période d'après-guerre ne lui donnera pas autant d'habitants que tout le reste du pays ? Les énergies, les bras, les intelligences qui autrefois restaient à la terre et qui lui seraient encore nécessaires, s'en vont à la ville. Ce phénomène n'est pas propre à la province, mais il n'en est

pas moins inquiétant : nous sommes en train de perdre notre vocation agricole. Il y a quarante ans, nous étions un peuple d'agriculteurs, nous sommes déjà à moitié et nous sommes en train de devenir tout à fait peuple de commerçants et d'ouvriers.

Les conséquences inévitables c'est que notre pouvoir de consommation a augmenté plus rapidement que notre production agricole. Celle-ci a beaucoup augmenté en valeur par suite de la hausse des prix ; de 1901 à 1911, la valeur moyenne des produits, par ferme ou terre occupée, est passée de $573.00 à $967.00. Mais est-ce que notre production a augmenté en quantité ? Cela est assez discutable.

Nous avons augmenté notre production d'avoine, de pommes de terre et surtout de foin. Nous avons laissé diminuer celle de blé, d'orge, de seigle, de pois, de racines. Nos vergers sont moins nombreux et moins productifs, nos érablières moins exploitées.

Nous élevons davantage de chevaux et de porcs, beaucoup moins de moutons. Les troupeaux laitiers ont quelque peu diminué. Notre industrie laitière reste prospère ; nos fabricants, très habiles et soumis à une inspection efficace, font des produits de premier choix qui gagnent les premiers prix aux concours interprovinciaux de Toronto ; cependant, depuis 1911, ils reçoivent de moins en moins de lait :

1911............1.889.071.709 lbs de lait.
1914............1.140.967.013 lbs de lait.

La production totale de lait n'a peut-être pas diminué. mais la différence est consommée en nature par les populations urbaines.

En résumé, notre situation agricole est la suivante : Augmentation peut-être légère de production, mais insuffisante par rapport à l'augmentation croissante de la consommation. Il ne peut en être autrement avec le déplacement de la main d'œuvre vers les villes.

Il est difficile de se trouver satisfait de cette situation et même de s'en consoler en constatant que la même chose se passe dans les provinces voisines ou aux États-Unis.

***

Par quels moyens redonner de l'élan à notre agriculture? De minutieuses enquêtes, menées avec méthode, pourraient seules permettre de répondre sûrement. On peut cependant donner quelques indications.

En réfléchissant et en causant avec les cultivateurs, on se rend vite compte que notre crise agricole actuelle dépend du manque *de main d'œuvre*. Cependant les berceaux ne chôment pas dans les maisons de cultivateurs. Une forte natalité devrait amener une abondante main d'œuvre. Il en serait ainsi, si, de bonne heure, les jeunes gens ne partaient pas aux chantiers ou à la ville. Les forts salaires les attirent ailleurs. Il en sera ainsi tant que les cultivateurs ne seront pas en état de payer à leurs fils ou à leurs engagés des salaires équivalents à ceux qu'on leur offre ailleurs.

Les cultivateurs font beaucoup d'argent, du moins on le le dit en certains milieux. C'est très vrai qu'ils reçoivent plus d'argent qu'il y a 10 ans, presque le double ; mais il faut voir que les terres, les bâtiments, les machines agricoles, le cheptel vivant valent aussi presque le double. La valeur moyenne des terres et du roulant qui était de $2,894 en 1901 est passée à $4.976 en 1911. En réalité, par rapport au capital engagé ,le cultivateur n'a pas plus de revenus. Il en a même moins puisque pendant la même période, les salaires ont augmenté de 50%.

Au risque de scandaliser certains lecteurs, nous ne craignons pas d'affirmer que les prix des produits agricoles ne sont pas encore assez élevés. Au lieu de vouloir les limiter sous la pression d'une opinion publique mal éclairée, le gouvernement fédéral devrait plutôt fixer des prix minimums, comme en Angleterre.

Les frais de transport des engrais chimiques, de la chaux, des aliments concentrés devraient être sensiblement diminués et les droits de douane sur les machines agricoles supprimés ou très réduits.

Ces mesures ne seraient d'ailleurs que de simples palliatifs. Les véritables remèdes ne peuvent être trouvés que dans l'organisation des cultivateurs eux-mêmes et dans un enseignement agricole plus efficace.

Nos cultivateurs songent à *s'organiser*. Ils se rendent compte que leur influence est actuellement insignifiante et que leurs moyens d'action sont nuls, parce que chacun d'eux vit isolément sur sa ferme. Ils croient avec raison que si 150,000 agriculteurs faisaient bloc, ils seraient très puissants pour organiser les débouchés, centraliser les achats, défendre leurs intérêts. Leurs coopératives centrales, la " Société des Fromagers " et le " comptoir coopératif " prendraient un développement surprenant si elles s'appuyaient sur autant de coopératives locales qu'il y a de paroisses rurales. Une fédération des " Caisses populaires " mettrait à la disposition des cultivateurs, le " crédit agricole " dont ils ont besoin.

Le mouvement est lancé ; l'organisation de nos cultivateurs n'est qu'une question de temps ; elle se fera. Elle se fera en dehors de toute influence politique, sur le terrain professionel. Nous avouons mettre beaucoup d'espoir dans ce mouvement d'organisation.

L'amélioration des méthodes d'exploitation, de la technique de l'agriculture reste cependant de la plus haute importance. La *science agricole* peut venir en aide dans une grande mesure à nos cultivateurs qui sont intelligents et assez peu routiniers. Les conférenciers agricoles, les agronomes de district, les instructeurs sont les vulgarisateurs de la science agricole qu'ils doivent venir puiser aux Écoles supérieures d'agriculture. Nous en avons trois dans la province ; deux françaises : Ste-Anne de la Pocatière et Oka, une anglaise : MacDonald. La dernière seule dispose de ressources com-

parables à celles des collèges agricoles de l'Ontario et du Manitoba ou des universités américaines. Il serait à désirer que la province la plus riche et la plus agricole du Dominion fasse les sacrifices nécessaires pour que ses écoles d'agriculture soient des centres de recherches, des foyers de propagande, des instruments d'enseignement aussi efficaces que celles des provinces les plus prospères. Sur ce point, Québec devrait prendre comme devise : " Ne le cède à nul autre ".

Ste-Anne et *Oka*, qui sont en principe du moins, les facultés agricoles des universités de Québec et de Montréal, devraient être consacrés spécialement à l'enseignement supérieur et au travail expérimental. Dans les principaux centres agricoles, des petites " Écoles pratiques " pourraient être établies à peu de frais ; elles donneraient un enseignement rudimentaire mais solide.

Une opinion publique éclairée peut beaucoup pour soutenir le développement de l'agriculture et lui faire donner l'aide nécessaire. Les agriculteurs ont besoin de la sympathie et de la considération de tous. D'autre part, le gouvernement provincial ne peut soutenir et aider l'agriculture, que dans la mesure où l'opinion publique le réclame. Un mouvement d'opinion dans ce sens est donc nécessaire.

JOSEPH PASQUET,
professeur à l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

———

LES ALLEMANDS EN BELGIQUE

(*suite et fin*)

II. Inhumains.— Voici maintenant une scène où la fraternité chrétienne trouvera moins son compte.

Nous sommes aux premières semaines de l'automne de 1918. La retraite " volontaire " des Allemands a déjà pris des proportions dignes de cette nation extraordinaire. Il en est résulté pour la petite ville d'Enghien un changement de physionomie. Après avoir été pendant quatre ans presque pacifiquement occupés, nous sommes maintenant au régime de l'arrière-front. Les Allemands ont envahi presque toutes les demeures, surtout les plus confortables ; ils ont installé de ci de là leurs bureaux et administrations de télégraphie, de téléphone, de cartographie, de train et équipages, etc. Cela s'est exécuté avec une activité aussi élégante qu'infatigable et avec une prodigalité de moyens et de matériel qui pourrait donner aux troupes ainsi qu'à l'habitant l'illusion de ressources inépuisables et toujours renaissantes. Non ; tout n'était pas grand dans cette armée.

Vous vous dirigez vers Enghien pour une occupation journalière. En approchant du carrefour qu'on nomme

Porte d'Hérinnes, où la chaussée de Ninove se rétrécit avant d'entrer en ville, votre regard est inquiété par un attroupement insolite : les gens se pressent pour voir — mais presque timidement — quelque chose qui occupe le milieu de la rue et que vous ne découvrez pas encore ; des enfants effarés s'échappent çà et là de la foule et ne semblent point empressés d'y revenir. Vous même vous vous approchez et ce dont vous êtes témoin vous arrache, au milieu de ce silence, un cri de juste colère. Ce sont des prisonniers de guerre anglais attelés comme des bêtes à un camion chargé de gravier, de madriers, de rouleaux de fil de fer....... qu'importe ? Ils sont misérablement amaigris, couverts de haillons et de lambeaux informes. Une escouade de soldats allemands les encadre, devant, derrière, à droite, à gauche, la bayonnette au canon. L'arme de guerre — oh ! l'arme de guerre ! — ne repose pas sur l'épaule de ces héros : ils s'en servent diligemment pour accélérer l'allure de leur attelage, à petites poussées de bayonnette....... et aussi pour frapper vaillamment de la crosse les passants navrés, qui osent s'approcher plus qu'il ne convient, de pauvres femmes compatissantes, des enfants, qui ont le courage de passer furtivement aux malheureux quelques aliments réconfortants, ne fût-ce qu'un morceau de pain ou une pomme de terre, d'essayer tout au moins. Les coups de crosse qui vengent la sainte discipline ne sont pas pour la forme, comme on pourrait bénévolemment le supposer : ils renversent brutalement sur le pavé et dans la boue ces têtus de civils. Les prisonniers bêtes de somme disent comme ils peuvent leur reconnaissance à ceux qui ont le courage de leur montrer de l'amitié ; ils ont la force de leur sourire. On imagine de charitables supercheries : on laisse tomber, sans avoir l'air de rien, de petits paquets sur le passage, à quelques pas en avant ; et, comme le genre de travail des prisonniers les force à se tenir courbés vers le sol, les tentatives des braves gens ne sont pas toutes en pure perte. C'est douloureusement

touchant. Mais du côté ennemi, quelle cruauté ! Et quelle ignominie !

Il me semble deviner, ami, qu'à cet endroit, vous aussi, vous posez une question : des victimes ou des bourreaux, quels sont les plus malheureux ? les plus *à plaindre ?* Les uns sont assimilés par la tyrannie violente à des bêtes de somme ; mais des autres l'obéissance fait des brutes féroces — l'obéissance, telle qu'on la comprend en Allemagne. Après tout, cette escouade odieuse, sur laquelle tombent dru de si justes malédictions, se compose d'êtres humains, sincèrement et honnêtement humains, peut-être. Il est même très évident que tel et tel d'entre eux a le difficile courage de n'exécuter qu'en apparence son abjecte consigne. La responsabilité de la besogne criminelle qu'ils font là remonte plus haut.

Pardonnez-moi, mon bon et cher ami ; je vous avais promis de ne pas surcharger de mes inutiles et importunes réflexions, l'épreuve photographique. Je ne le ferai plus.

III. Encore pour le côté moral.— Encore des chariots. Encore l'automne de 1918, mais l'automne plus avancé.

Enghien est traversé par la grande route pavée de Lille à Bruxelles, construite par Napoléon I dans sa dernière section, justement à partir d'Enghien. Le chemin de l'Allemagne pour les troupes qui abandonnaient le front de Flandre passe donc par là. En effet durant presque deux mois vous avons vu, non sans une confortable consolation, défiler l'interminable cortège de la plus puissante armée du monde, renonçant par un geste colossalement sublime à la victoire finale, afin de mettre un terme à l'effusion du sang de ses aveugles ennemis. Armée quelque peu défraîchie, comme personnel, comme équipement, comme armement, comme moyens de transports...... En vérité cela ressemblait étonnamment à une armée vaincue. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans les convois de cette immense retraite, c'était le grand nombre de chariots de fermes réquisitionnés partout, traînés par les attelages les plus dispa-

rates et chargés des objets les plus étrangers au matériel de guerre, tel du moins qu'il est connu jusqu'ici dans l'histoire des armées européennes et autres : des machines et accessoires mécaniques de tous genres, de toutes usines, de toutes industries ; des ameublements riches, modestes, pauvres ; du mobilier d'écoles et de collèges ; des cloches d'église ; des marchandises pour tous usages et besoins, en ballots, en caisses, en cartons, en tonneaux ; des vestiaires bourgeois, opulents ou plus ou moins misérables ; des ferrailles de tous métaux et de toutes provenances...... tout cela représentant le produit d'un pillage monstre, éhonté, la dévastation des ateliers, des fabriques, des chantiers, des magasins, des boutiques, des ménages, des habitations privées, des bureaux et administrations publiques. Vol effréné, non par indiscipline, mais par ordre supérieur, organisé dans des centaines de villes, de bourgs et de villages du Nord de la France et des Flandres belges, après l'évacuation forcée des habitants. Dans ces convois honteux se succédaient des véhicules de toutes sortes et de toutes dimensions, attelés de bœufs et de vaches, de chevaux maigres ou rachitiques, d'ânes galeux. Ils alternaient avec les sections des troupes : escadrons ou bataillons harassés, batteries dont les canons et les caissons étaient bariolés en trompe-l'œil de couleurs prairies et forêts. Pas de tambours, pas de clairons ; de temps en temps, une demi-douzaine de fifres. Mais comment marquer le pas à tant d'animaux différents de taille et d'allure ?

Les beaux officiers à cheval, en tête de leurs unités, n'avaient pas tous de fières montures ; mais ils avaient encore le courage d'esquisser des effets de torse — habitude inconsciente sans doute. Les charrois de pillage qui s'allongeaient devant eux leur faisaient-ils honte ? C'est possible ; mais il n'y paraissait rien.

Le jour et le lendemain de l'armistice il en défilait encore.

IV. Distinction.— Maintenant, quelque chose de moins houleux ; scène d'intérieure, si l'on veut. Oui, c'est assez

bien cela ; car nous sommes aux approches d'un couvent cloîtré, monastère de Carmélites françaises, réfugiées près de la ville d'Enghien depuis l'année 1901. L'asile calme de ces bonnes Mères a été, pendant toute la durée de l'occupation, l'objet d'une protection spéciale de notre Père qui est aux cieux. Proches d'Enghien, en Hainaut, sans y appartenir, loin d'Hérinnes en Brabant, qui est leur commune, elles ont eu le privilège d'être souvent négligées par l'une et l'autre commandantur et ont échappé ainsi à maintes vexations, dont on avait tant à souffrir non loin d'elles, surtout dans les communautés. Mais à la fin, quand les Allemands reculèrent, ils englobèrent la ville et les environs dans le régime *d'étape*, en sorte que le Carmel d'Hérinnes releva du commandement militaire d'Enghien.

Or, il se trouvait dans cette garnison un adjudant-fourrier qui s'était fait une réputation de terreur parmi la population et tout particulièrement dans les maisons religieuses, où il aimait à opérer, comptant sans doute y récolter des satisfactions plus exquises qu'ailleurs pour son insolence. On l'appelait La Girafe, à cause d'une vague ressemblance *physique* avec ce doux animal.

Peu après la déclaration *d'étape*, il se présenta, accompagné de deux soldats, à la porterie du Carmel, réclamant le logis pour trente hommes, affirmant aux sœurs tourières qu'il était bien décidé à ne pas se payer de mots et de belles raisons, comme ses devanciers : il savait fort bien que tout couvent possède des locaux vastes et commodes, de la literie en abondance, des cuisines confortablement installées...... Bref, il veut entrer immédiatement dans la clôture et il se dirige en effet, au pas de girafe, vers la porte, ignorant sans doute que, sans un miracle, elle ne va pas s'ouvrir d'elle-même, ni tout de suite. On a donné les coups de cloche convenus ; mais il faudra un peu de patience, en attendant que les trois portières de l'intérieur se soient réunies pour venir ouvrir. Lui, l'adjudant toujours vainqueur, ne croit

pas que la faiblesse qu'on appelle vulgairement patience soit compatible avec la majesté de l'armée allemande. Il s'est mis presque aussitôt à heurter à coups de bottes ferrées le panneau de la porte. L'un de ses hommes, non moins grossier que lui, mais acrobate distingué, conçoit l'idée grandiose de franchir le mur de clôture,à l'aide d'un bout d'échelle, qu'il a découvert dans un coin de la petite cour extérieure. Il se trouve que l'échelle est trop courte et que les efforts de l'artiste ne sont pas aussitôt couronnés d'un juste succès. Quant au chef, non seulement il n'a rien trouvé à redire à l'entreprise de son subordonné, mais la manœuvre pittoresque de celui-ci l'a même mis en joie, si bien, qu'il a cessé de ruer sur la respectable porte. L'autre malfaiteur, dressé sur ses extrémités, continuait encore ses essais techniques de rétablissement sur la bordure en tuiles du mur, lorsque la porte s'ouvrit et que La Girafe se trouva en face des trois fantômes voilés de noir.

Mais c'est un gaillard qui en a vu bien d'autres ! Héros vainqueur, il tint à honneur de se maintenir dans les sereines hauteurs de la grossièreté. Le verbe haut, s'égayant de ses propres plaisanteries (*délicatesses* dont le génie allemand a le secret), il se fait montrer la cuisine, le réfectoire, deux ou trois autres pièces et finit par avouer que décidément c'est trop mesquin pour ses trente hommes. Victoire incomplète.

Finirons-nous l'histoire vraie, au risque de tomber dans le languissant ?— A quelques pas du Carmel l'automobile de La Girafe (oui, ce sous-officier circule en auto) rencontre et croise celle d'un officier supérieur, un *major*, qui sonne aussi à la porte du monastère, toujours pour une question de logement, mais qui ne tarde pas à se retirer, comme un homme raisonnable, devant les explications qui lui sont données par les sœurs. La Girafe a guetté la manœuvre ; il a flairé une occasion de se donner aux yeux de ses hommes une supériorité sur le trop bénévole major. Dare dare! teuf teuf ! Il vire et retombe sur le pauvre Carmel, qui n'en peut mais ;

il visite en détail les appartements extérieurs à la clôture et arrête les deux meilleures chambres pour deux officiers, sans tenir compte du fait que ce sont des chambres présentement occupées.— On s'arrangera ! — Et défense de soustraire de ces pièces aucun des objets d'ameublement qui s'y trouvent, avec menaces à l'appui. Cette fois le héros est tout à fait victorieux : vainqueur des nonnes, vainqueur du major ! Hé hé ! chacun fait selon son petit possible : il n'est pas donné à tous les adjudants de prendre Verdun d'assaut entre deux cigares !

V. Les Belges.— Il n'est pas donné non plus à tous les habitants d'un pays tyrannisé d'avoir la grandeur d'âme et la dignité indomptable d'un cardinal Mercier. Mais veuillez bien, mon vénéré ami, ne pas voir là une insinuation méchante, par laquelle je me préparerais à vous dire des choses amères au compte de la population belge. Ce peuple a été admirable en son long contact avec l'odieux envahisseur. Admirable tout d'abord par sa résolution sincèrement unanime de résister à la violation criminelle de son territoire neutre, quand il lui eût été facile de tabler sur la faiblesse de ses ressources militaires et de se draper dans les plis d'une protestation " calme et digne " ; admirable dans sa belle tenacité contre toutes les tentatives de dépression exercées par l'Allemand, contre tous les entraînements à la trahison politique, tant par violence que par ruse ; admirable dans l'endurance, laquelle s'est trouvée longtemps en face de privations très menaçantes et d'actes de tyrannie allant jusqu'à l'horrible ; admirable dans l'unité, qui ne manquait pas d'ennemis perfides au dehors et au dedans ; admirable dans l'esprit de solidarité — disons mieux : dans la charité fraternelle, car ce peuple est bien chrétien.

Quant à l'*autre* côté, au *revers*, comme on dit, je n'ai ni les éléments nécessaires pour le décrire, ni le triste courage d'en entreprendre l'enquête. D'autres vous exposeront ce qu'ils ont observé de fâcheux dans les défaillances du patriotisme —

défaillances très rares, grâce à Dieu — dans un certain entraînement de cupidité et de profits exagérés chez certaines classes de la population des villes...... et des campagnes. Cela d'ailleurs ne dément ni ne ternit le bon et le beau côté, ni le mérite solide et pur de l'ensemble, l'attitude pleine d'honneur du faible sous la pression brutale exercée par la violence et l'orgueil.

L'ANGÉLUS LYRIQUE

Très haut, le promotoire aux murailles moroses
Monte dans le décor
De tous les feux de pourpre et de toutes les roses
D'un crépuscule d'or.

Du flot qui roule au large, on n'entend plus la houle,
Et le fleuve puissant,
Avec la majesté des grands calmes, refoule
La mer qui redescend.

Or, voici qu'un son grave a frappé le silence
Et qu'au branle profond
Du dôme épiscopal, de distance en distance,
Un long branle répond.

Une à une, à l'instant, seconde par seconde,
S'envolent d'autres voix.
D'autres sons cadencés dévalent à la ronde,
Dévalent à la fois.

C'est le bronze royal des tours de la prière
Qui s'ébranle et s'émeut,
Et chante, tout rugueux de rouille et de poussière,
Du plus divin qu'il peut.

La tombe même écoute, et l'ancien baptistère,
Comme au tressaillement
Des grandes orgues, songe avec plus de mystère
Et d'émerveillement.

Oh ! le miraculeux angélus qui pénètre
Jusqu'au gîte des morts,
Et, plus riche de sens, fait partout reconnaître
Les lyriques accords !

Tout un passé de gloire et de chevalerie
Salue en même temps
La Dame, en ses manoirs, et, dans le ciel, Marie,
Depuis trois fois cent ans !

Québec, sans faire offense à la Vierge, à l'Archange,
Québec se ressouvient :
A l'une et l'autre Dame, il offre en sa louange
La part qui lui revient.

Et l'écho du vieux fleuve et des vieilles murailles
Répète à l'infini :
Que le fruit immortel de leurs chastes entrailles
A jamais soit béni !

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

———

LA CONSTITUTION DE 1791 ET LE CLERGÉ CANADIEN [1]

———

Les premières élections générales pour l'Assemblée législative établie au Canada par l'Acte Constitutionnel de 1791 eurent lieu au mois de juin 1792, juste pendant la visite pastorale de Mgr Hubert.

Cet Acte Constitutionnel en 50 articles(2), que Pitt fit voter par le Parlement anglais le 14 mars 1791, fut transmis de suite à Québec, à Lord Dorchester. Un arrêté du Conseil, en date du 24 août, divisa la Province de Québec en deux, le Haut et le Bas-Canada ; et Lord Dorchester fut nommé gouverneur en chef des deux nouvelles provinces, le 12 septembre ; les Instructions Royales qu'il reçut sont datées du 16 septembre.

Chose singulière, Dorchester n'attendit à Québec ni sa Commission, ni ses Instructions : il partit pour Londres avec

(1) Nous détachons ces pages intéressantes du manuscrit inédit du regretté abbé Auguste Gosselin sur l'Histoire de l'Église du Canada.

(2) *Documents Constitutionnels*, t. I, p. 665.

sa famille le 17 août, laissant l'administration de la Province du Bas-Canada au Lieutenant-Gouverneur Alured Clarke, ci-devant gouverneur de la Jamaïque. On eût dit qu'il ne voulait pas inaugurer lui-même une Constitution pour laquelle il n'avait jamais montré beaucoup d'enthousiasme, bien qu'il eût contribué à la rendre la moins imparfaite possible. Le gouvernement anglais avait tellement confiance en sa sagesse et son sens politique, qu'il avait pris la peine, dans l'automne de 1788, d'envoyer à Québec un paquebot extraordinaire(3) pour avoir plus tôt son avis sur le projet de Constitution tel qu'il avait été tout d'abord élaboré. Dorchester transmit son avis à Lord Sydney, mais garda ensuite la plus grande réserve :

" J'ignore la façon de penser de Lord Dorchester relativement à une Chambre de représentants du peuple, écrivait Finlay à Napeau. Je ne crois pas qu'il ait confié son sentiment, à ce sujet, à qui que ce soit de ce côté de l'Atlantique (4)."

En vertu d'une proclamation du Lieutenant-Gouverneur, datée du Château Saint-Louis, le 12 novembre, la nouvelle Constitution devint en force le 26 décembre 1791 :

" Il y eut ce jour-là, dit un chroniqueur, grande réjouissance au Château. L'Évêque de Québec et son Coadjuteur y furent conviés. Ils étaient entourés de plusieurs anciens dans le sacerdoce (5)."

Par une autre proclamation, en date du 7 mai 1792, le Bas-Canada fut divisé en comtés et districts électoraux ; par une autre, également, datée du 14 mai, l'élection des 50 députés à nommer, fixée au mois de juin. Le parlement provincial fut convoqué à Québec " pour la dépêche des affaires " le 17 décembre 1792.

On croit rêver quand on lit pour la première fois les noms anglais dont on avait affublé les différents comtés du Bas-

(3) Ibid, t. I, p. 624.
(4) *Documents Constitutionnels*, p. 627, lettre du 9 février 1789.
(5) *Archives du Sém. de Nicolet*, mss. Bois.

Canada : Cornwallis, Devon, Hertford, Buckinghamshire, Bedford, Surry, Kent, York, Effingham, etc., etc. Evidemment, on avait cru tailler dans une terre anglaise. Elle l'était, en effet, par droit de conquête et par la parfaite loyauté des Canadiens ; mais elle était restée, — comme elle l'est encore — bien française de cœur, de langue et de sentiments : et il n'est jamais sage de blesser les sentiments d'une nation conquise. L'empereur actuel d'Allemagne ayant exigé un jour quelque chose de contraire aux sentiments de ses sujets de la Pologne prussienne : " Nous sommes sujets prussiens par la force des choses, lui répondirent-ils, et nous servons fidèlement le Souverain qui nous gouverne, mais notre terre (Posen) n'est point allemande, et nous ne sommes point Allemands(6) ! "

C'est quelque chose d'analogue qu'auraient pu dire nos ancêtres de la classe rurale, en voyant leurs comtés affublés de noms qui devaient leur paraître bien étranges. Ils se contentèrent de le penser. Par la force des choses, ces noms anglais firent place plus tard aux noms français que nous leur voyons aujourd'hui : heureux résultat que nous devons surtout au peuple de nos campagnes, véritable gardien de notre nationalité : car si l'on en croit l'annaliste des Ursulines — généralement bien avertie — la classe bourgeoise des villes était malheureusement trop portée, à cette époque, à adopter les manières, les coutumes et les idées anglaises ; on affectait de parler anglais ; on laissait facilement anglifier son nom : elle va même jusqu'à dire qu'en certains quartiers " on osait à peine laisser apercevoir son origine (7)." Jetons un voile sur ces faiblesses, et pour rester Canadiens, sachons " tenir " !

Mais que pensait de la Constitution de 1791 le clergé canadien ? Au témoignage de Carleton, " il ne paraît nulle-

(6) *La Revue de Paris* du 15 janvier 1918. *Une grande Dame française à la Cour de Berlin*, p. 391.
(7) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 242.

ment s'être immiscé dans cette affaire (8)." Il suivit en général l'exemple de Mgr Briand, qui — on se le rappelle — n'avait pas voulu, à son grand regret, signer la requête que MM. Adhémar et Delisle avaient été chargés de porter à Londres pour demander que l'on permît à des prêtres français de venir au secours de l'Église du Canada, précisément parce que dans la même requête on demandait l'abrogation de l'Acte de Québec. Mgr Briand, comme Lord Dorchester, s'en tenait à l'Acte de Québec, qu'on avait eu tant de peine à obtenir et qui donnait généralement satisfaction. Qu'est-ce que le clergé canadien, qu'est-ce que le peuple de nos campagnes pouvaient augurer de bon du système parlementaire, qui était une chose anglaise, et, pour eux, toute nouvelle ?

" Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille, pensaient sans doute un bon nombre de nos ancêtres. Les cinquante beaux parleurs que nous allons envoyer en Chambre ne s'accorderont pas toujours, sans doute, — *tot capita, tot sensus* — et alors ce sera " l'agitation " et le désordre. Si le plus grand nombre d'entre eux finissent par s'entendre pour former un parti, une majorité, à quels excès cette majorité ne peut-elle en venir pour se maintenir au pouvoir ? Qu'y a-t-il de plus tyrannique qu'une majorité parlementaire qui s'obstine à ne tenir aucun compte d'une minorité importante, laquelle souvent représente mieux les vœux et les intérêts du peuple que la majorité elle-même ?"

Les mieux disposés en faveur de la nouvelle Constitution disaient, avec l'annaliste des Ursulines, " qu'elle allait élargir un peu le cercle étroit où se mouvaient jusqu'alors les Canadiens instruits. Ceux dont on avait à redouter les talents ou le patriotisme allaient se trouver satisfaits pour un temps."(9)

---

(8) *Documents Constitutionnels*, t. I, p. 626, lettre à Lord Sydney, 8 nov 1788.

(9) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 266.

Quoi qu'il en soit, une fois la Constitution de 1791 devenue la loi du pays, nos Canadiens, notre clergé tout spécialement, s'y attachèrent, pour en tirer le meilleur parti possible. Mgr Hubert était en visite pastorale à Chambly, lorsque lui arrivèrent, le 24 juin, les premières nouvelles électorales. Tout s'était généralement passé d'une manière satisfaisante, et, à peu d'exceptions près (10), il n'y avait eu nulle part de désordres sérieux. Le Prélat venait de recevoir à Chambly la visite d'un digne sulpicien de Baltimore, M. de Lavau, " un de mes confrères du Chapitre de Saint-Martin de Tours ", dit-il. "Ce prêtre, après avoir visité ses confrères de Montréal, était venu offrir à l'évêque de Québec les hommages de l'évêque de Baltimore, et lui donner des nouvelles de ce diocèse naissant. Il y avait déjà une soixantaine de prêtres. Le séminaire et le collège, fondés par les Sulpiciens (11), commençaient à s'y accréditer, et à se remplir de sujets. La religion y était florissante, et il se faisait tous les jours des conversions. Enthousiasmé par ce récit, Mgr Hubert écrivait à M. Hody, protonotaire apostolique, grand vicaire de Québec,(12) et supérieur des Missions étrangères de Paris :

" Dieu semble vouloir rétablir son royaume dans cette partie de l'Amérique, dont le premier Évêque paraît un homme vraiment apostolique, et qui opère en grand. Puisse un aussi bon voisinage exciter l'émulation du clergé et des fidèles du diocèse de Québec ! " Et il ajoutait : " Suivant l'idée que j'ai conçue de l'Évêque de Baltimore, je suis persuadé que si vous lui faisiez connaître votre projet d'éta-

---

(10) Christie, *History of Canada*, t. I, p. 117.

(11) Le Séminaire de Baltimore avait été fondé en 1791 par M. Nagot, sulpicien, qui avait avec lui quatre confrères et deux ecclésiastiques. " Ils s'embarquèrent à Saint-Malo, le 8 avril 1791, sur le *St-Pierre*, brick de 160 tonneaux, capitaine Dujardin Pinte-de-Vin, qui avait été frêté par M. Emery, et qui n'aborda à Baltimore que le 10 juillet. Chateaubriand, l'illustre auteur du Génie du Christianisme, avait obtenu de faire la traversée avec eux." (André Beaunier, *Chateaubriand et les Sauvages*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai 1918, p. 217).

(12) Rég. D. E., 20 oct. 1789, *Lettres du grand vicaire à M. Hody*.

blissement d'un Séminaire des Missions Étrangères dans son diocèse, il ferait de son mieux pour le favoriser, et ce indépendamment de la conservation ou de la destruction de votre maison de Paris(13) ".

Mgr Hubert profita de l'occasion de M. de Lavau pour envoyer, lui aussi, ses hommages à l'Évêque de Baltimore, et le complimenter du succès de ses travaux apostoliques ; puis il lui donnait des nouvelles de l'Église de Québec :

" A juger, disait-il, des effets de notre nouvelle Constitution par les apparences qu'elle présente, nous avons lieu de croire qu'elle ne préjudiciera point au bien de la vraie religion, et qu'elle pourra même contribuer à la maintenir. Au reste, M. de Lavau, qui s'est trouvé ici dans le moment où l'on élisait les représentants du peuple, pourra donner à Votre Grandeur des informations sur cet objet dans un plus grand détail(14)."

Il est certain qu'en rédigeant l'Acte Constitutionnel de 1791, on avait voulu rendre justice aux Canadiens français ; et l'on ne saurait trop apprécier les paroles qu'adressait à ce propos à Dorchester Lord Grenville, l'un des secrétaires d'État (15) dans le ministère de Pitt, dont il était le parent et le favori :

" Il faudra, disait-il, soigneusement tenir compte des préjugés et coutumes des habitants français qui forment une si considérable proportion de la population, et veiller avec le même soin à leur conserver la jouissance des droits civils et religieux que leur garantissaient les articles de capitulation de la province. ou qu'ils doivent depuis à l'esprit libéral et éclairé du gouvernement britannique (16) ".

---

(13) Rég. des Lettres, II. p. 9, lettre à M. Hody, nov. 1792.

(14) Ibid, I., p. 327, lettre de Mgr Hubert à Mgr Carroll, Chambly, 24 juin 1792.

(15) Grenville devint en 1806 chef du fameux " ministère de tous les talents ", comme les Français appelèrent plus tard l'éphémère cabinet de Gambetta.

(16) *Documents constitutionnels*, t. I, p. 635, lettre du 20 oct. 1789.

Mgr Hubert n'eut en général qu'à se féliciter des rapports qu'il eut avec le lieutenant-gouverneur Clarke, avec la Chambre d'Assemblée, avec le Conseil législatif de son temps :

" Clarke, écrit un chroniqueur, était grand, gros, de formes athlétiques, moins bien fait et bien maniéré... Il était doux et très populaire (17) ".

Il se montra toujours sympathique à l'Évêque. Lorsqu'il lui arrivait, par exemple, de recevoir des plaintes de certains paroissiens contre leur curé, il s'empressait de les lui transmettre par son secrétaire, M. Coffin, lui laissant toute latitude pour régler lui-même ces affaires désagréables (18).

Écrivant un jour à M. Hody, et comparant son sort à celui de l'Église de France, alors si violemment persécutée par la Révolution ,Mgr Hubert lui disait :

" Je vous souhaite un sort aussi heureux que le nôtre en ce pays, où nous jouissons, au moins de la part du gouvernement, sans inquiétude et sans trouble, de la liberté de notre sainte religion (19)."

" Le respect que nous devons aux représentants de sa Majesté, écrivait-il à un missionnaire, ne saurait être porté trop loin, puisqu'ils sont assez réservés pour ne rien exiger de contraire à notre conscience. Ajoutez à cela les agitations dans lesquelles la Révolution de France jette les esprits des peuples : tout cela rend le concert entre l'empire et le sacerdoce plus nécessaire que jamais pour le maintien de la la paix et du bon ordre (20)."

Le Prélat était en bons termes non seulement avec les autorités civiles de notre Province, mais aussi avec celles des Provinces voisines ; avec le gouverneur Simcoe, du Haut-Canada, par exemple, qui un jour lui fit demander un prêtre pour la mission de la Rivière-aux-Raisins,et auquel il écrivit

(17)*Archives du Sém. de Nicolet*, mss. Bois.

(18) *Rég. des Lettres*, I. p. 350, lettre de Mgr Hubert à M. Thos. Aston Coffin, secrét. de Son Excellence le Major Général Clarke, 29 sept. 1792.

(19) Ibid, II, p. 9, lettre de nov. 1792.

(20) Ibid, II, p. 125, lettre à M. Jones, 29 mars 1794.

une lettre des plus gracieuses ; avec le colonel England, du 24ème régiment de Sa Majesté, au Détroit, à qui il écrivait également :

" La conduite pleine d'honnêteté et de politesse que vous avez toujours gardée envers le Clergé de ce pays, me persuade aisément que M. Burke, le missionnaire que j'envoie dans vos quartiers, et qui a l'avantage d'être connu de vous, recevra de votre part le meilleur accueil (21) ".

Lord Dorchester, gouverneur du Canada, fit voile pour l'Angleterre le 18 août 1791, sur la frégate l'*Alligator*, où il était monté la veille (22), après avoir reçu les souhaits de bon voyage du clergé et des citoyens (23).

---

(21) Ibid, II, p. 151, lettre du 15 sept. 1794.

(22) Christie, *History of Canada*, t, I. p. 116.

(23) Voici les noms qui se lisent au bas de cette adresse: † Jean-François Hubert, év. de Québec, † Jean-Olivier Briand, ancien év. de Québec, † Charles-François, év. de Capse, coadj. de Québec; Gravé, vicaire général, sup. du Sém. de Québec ; Aug.-David Hubert, ptre, curé de Québec; Etienne-Thomas de Villeneuve-Gérault ; LaHaille, ptre, dir. du Sém.; Edmond Burke, dir. du Sém.; Robert, ptre, dir. du Sém.; J.-O. Plessis, secrétaire du diocèse ; J.-J. Roy, ptre, dir. du Sém.; Casot, jésuite ; Pâquet, vicaire ; J.-B. Perras, ptre ; J. Duval, ptre ; fr. Félix de Berrey, commissaire des Récollets de la Prov. de Québec ; Robitaille, ptre, "Il répondit à l'adresse du clergé d'une manière aussi laconique que bienveillante : " Messieurs, je vous remercie de cette adresse obligeante. Le bonheur de ce pays me sera toujours cher, dans quelque situation que je sois ".

(*à suivre*)

LES LIVRES

Jean Nolin. *Les Cailloux.* Montréal (au *Devoir*), 1919, in-12, 131 pages.

Jean Nolin pensait peut-être à ses propres vers, quand il a écrit :

> C'est un peu d'air, un peu d'écume,
> Ce sont des bulles de savon.

Il est impossible de mieux dire ce qu'on doit penser de tout le recueil.

Faut-il que la critique, suivant l'invitation du poète, crève de sa plume ces bulles légères ?... Qu'elle s'en garde bien ! Si elle allait y toucher un peu brusquement, soudain ces petites choses transparentes, colorées, où la lumière se joue, et qui s'envolent, ces bulles délicates s'évanouiraient, et il n'en resterait rien. Ce serait dommage. Laissons-les plutôt redescendre dans un rayon de soleil, se poser sur un tapis de velours, et vivre le temps que peuvent vivre... des bulles de savon. Il convient même qu'on les protège contre les temps mauvais : un coup de vent les ferait mourir.

Ce sont en effet de fragiles petites pièces, écrites sur des riens en petits vers faciles. On n'y saurait toucher sans briser quelque chose.

Quelques-uns y ont touché de façon brutale : ils ont lancé sur les *Cailloux* des éloges lourds comme des pavés, sans prendre garde que les *Cailloux* étaient fragiles : les pauvres petites bulles en ont souffert. Devant une œuvre si fraîche, il est aussi dangereux d'exagérer la louange que d'outrer la critique.

Jean Nolin a un talent incontestable, mais jeune, sans expérience encore, qui mûrira, et de qui il est permis d'attendre des œuvres plus solides, plus pleines et de meilleure forme.

A. RIVARD

A. HAMON, S.J. *Le Message du Sacré-Cœur à Louis XIV, à la France.* Étude historique et critique. (Paris, 1918 ; Beauchemin, 1 fr. 80).

Cette petite brochure de quatre-vingt-seize pages est une réponse motivée, et, selon nous, définitive, à la question depuis longtemps posée, et ravivée par la Grande Guerre, de l'authenticité et de la portée du Message du Sacré-Cœur à Louis XIV. L'auteur, le R. P. Hamon, S.J., qui a déjà écrit une "*Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur,*" nous entraîne, par une série de documents et de preuves, vers la conclusion de ses études : "Oui, le message de 1689 a été donné à la bienheureuse Marguerite-Marie pour être transmis au roi Louis XIV : c'est là un fait historiquement certain. Oui, le message de 1689 atteint avec Louis XIV, et à travers lui, ses successeurs et la nation française ; cette opinion est de beaucoup la plus probable."

C. GAGNON, prêtre.

G. ISSANDON, *La Conversion de Magdeleine.* I vol. in-8 (155 pages). Paris, 1918. Beauchesne, 3 fr. 60.

Il ne s'agit pas dans ce petit livre de la conversion de la Magdeleine de l'Évangile, mais de la transformation morale

d'une jeune fille, chrétienne et même bonne jusqu'à un certain degré, mais oublieuse ou plutôt ignorante et insoucieuse des grands devoirs de la vie chrétienne. Un homme vraiment vertueux est l'instrument de la Providence dans cette espèce de conversion qui " *consiste,* dit l'auteur, *à envisager et à accomplir les actions de l'existence non plus à la légère mais sérieusement, c'est-à-dire au point de vue du devoir.*"

Nous souhaitons que " La Conversion de Magdeleine " dédiée " aux jeunes Dames de France " trouve chez les jeunes Dames de " Chez nous " bon accueil et fructueux succès.

C. GAGNON, prêtre.

PAUL DUDON. *L'Action de Benoît XV pendant la guerre.* (Adapté de l'italien.) Paris, chez Beauchesne. Vol. in-8. Prix : 1 fr.

Pour faire œuvre personnelle, M. Dudon ajoute à son adaptation une longue préface,— elle prend la moitié de l'opuscule,— dirigée contre M.*** qui n'a pas voulu reconnaître l'action bienfaisante du Pape durant la guerre. Dresser un memento des initiatives inspirées à Benoît XV par son esprit de charité chrétienne et catholique pour l'adoucissement de la guerre et le retour de la paix : voilà le but de l'auteur.

Dans l'opuscule sont énumérés les faits et gestes du Pape contre le mal présent et le mal futur de la guerre.

Ce petit livre, instructif, est un précieux arsenal documentaire.

F. GAGNÉ, prêtre.

A. MICHEL, professeur à la Faculté de théologie de Lille. *Questions théologiques du temps présent ; questions de guerre.* Paris, chez Beauchesne, 1918. 1 vol. 289 pages.

Ce volume, de haute valeur philosophique et théologique, a été écrit par un prêtre soldat, presque sous le feu, qui a

vécu la grande guerre et en a connu personnellement les réalités. Mettant à profit, dans un milieu pourtant peu favorable, sa science théologique mûrie par le professorat, M. Michel étudie, à la lumière des principes posés par l'Église et démontrés dans la " *Secunda Secundæ*," par le Prince des théologiens, quelques-uns des nombreux problèmes qu'a soulevés le gigantesque conflit européen. Il le fait avec une grande sûreté de doctrine, et par une application à la fois judicieuse et modérée des principes immuables aux circonstances changeantes, il montre que la vérité et la justice gardent toujours leurs droits, que l'on ne peut violer impunément. Il étudie dans deux articles spécialement intéressants " le rôle du prêtre aux armées ", et la question des " prophéties de guerre." Il s'y montre observateur profond, et juge aussi prudent que peu disposé à l'illusion. Ce livre mérite l'attention de tous les esprits sérieux qui veulent juger les faits à la lumière la plus sûre et baser leurs appréciations sur la plus solide doctrine.

R. BENOÎT, prêtre.

———

LE PARLER FRANÇAIS

COMMENT PARLENT NOS ÉLÈVES

Travail présenté à la séance solennelle de la Société du Parler français, le 20 mars, 1919

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs.

Les organisateurs de cette intéressante séance ont cru bien faire en invitant un professeur du Collège de Lévis à remplir un des articles du programme. C'est une délicate attention dont je les remercie de tout cœur, en mon nom et au nom de la maison que j'ai l'honneur de représenter. Ce mot d'explication vous donne la raison de ma présence ici ce soir. Je n'ai pas la prétention de poser en spécialiste, mais je veux simplement faire preuve de bonne volonté en rapportant quelques observations recueillies au cours d'une carrière déjà assez longue. L'invitation qui m'était

faite était d'autant plus aimable qu'elle contenait une suggestion sur le sujet à traiter. J'ai accepté à la fois l'invitation et la suggestion et c'est pourquoi je voudrais vous dire brièvement comment parlent nos élèves et par quels moyens il serait possible de les amener à perler mieux.

Comment parlent nos élèves ?

Nos élèves, ce sont tout d'abord les élèves du Collège de Lévis avec lesquels je suis en contact depuis bientôt trente ans, mais sans vouloir généraliser à la légère, peut-être les élèves des autres maisons pourront-ils trouver dans ce que je dirai la matière d'un utile examen de conscience.

Comment parlent nos élèves ? Leur langage est-il bien châtié et exempt de toute imperfection, tant sous le rapport du vocabulaire que sous le rapport de la prononciation et de la correction grammaticale ? Je ne voudrais certes pas donner à nos élèves un certificat de perfection qu'ils seraient eux-mêmes bien surpris d'avoir mérité. Mais il est impossible de ne pas constater un grand progrès dans l'ensemble depuis quelques années et chez plusieurs un vif désir de traiter avec révérence Sa Majesté la Langue française. C'est là sans doute un des fruits du Congrès de 1912 et des persévérants efforts de la Société du Parler français. Si de sérieux progrès ont été accomplis, il en reste encore à réaliser. Le soleil a ses taches, le langage de nos écoliers a aussi les siennes. Ces défauts qui ternissent la pureté et la beauté de notre langue, peuvent se ranger sous quatre titres différents : anglicismes, termes impropres, prononciation défectueuse, fautes contre la grammaire.

1. Il y a l'anglicisme d'expression et l'anglicisme de tournure. Le premier transporte dans la conversation des mots anglais tout crus ou très légèrement modifiés, le second consiste à donner une signification anglaise à des expressions ou des mots français. Il y a encore des élèves qui font leurs

devoirs avec du papier *foolscap* ou des *pads* quand ils pourraient tout aussi bien se servir de papier écolier ou de blocnotes. S'ils se lavent les mains avant le repas, ils aiment mieux aller au *sink* qu'à l'évier. En récréation, le plaisir ne suffit pas, il leur faut du *fun*. Quand ils arrosent la glace où ils prennent leurs ébats, plusieurs se servent encore de *hose* sans même songer que des boyaux leur seraient aussi utiles. S'ils font un petit voyage en chemin de fer, ils apportent un *satchel* au lieu de prendre une sacoche. Le train se met en mouvement sur l'ordre du *despatcher*, il suit la *track*, arrête à la *tank* pour prendre de l'eau après avoir traversé plusieurs *calvettes* (culverts) longé une *siding* et passé près d'une *switch*. Le résultat eût-il été différent si l'ordre était venu de l'expéditeur de trains et l'eau, du réservoir, si le train avait rencontré des aiguilles et des ponceaux et simplement suivi la voie principale en longeant de multiples voies d'évitement ? Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, suffisent cependant pour établir le fait de l'intrusion de mots anglais. Ils devraient aussi suffire pour provoquer chez nos élèves de sérieuses réflexions et la résolution de s'amender.

Mais il est un autre défaut plus rédoutable parce que plus insidieux : c'est l'anglicisme de tournure. C'est là l'ennemi dans la place, c'est le loup couvert de la peau de l'agneau. Ce mal existe, on peut dire, à l'état épidémique et bien rares sont ceux qui échappent à ses étreintes. Il n'est donc pas étonnant que nos élèves en soient contaminés. Il est impossible de donner en quelques minutes les détails que comporterait l'importance du sujet. Je me contente donc de signaler les expressions suivantes : *faire application* pour *faire une demande*, *change* pour *monnaie*, *train d'accommodation* pour *train omnibus*, *agent* de station pour *chef de gare*, *investir des capitaux* pour *placer des capitaux*, billet *promissoire* pour *billet à ordre*, *sauver de l'argent* pour *économiser*, *postage* pour *port*, *magasin à départements* pour *magasin*

à rayons, *lettre morte* pour *lettre au rebut*, *lettre enrégistrée* pour *lettre recommandée*, *contracteur* pour *entrepreneur*, *élévateur* pour *ascenseur*, *charger* pour *facturer* ou *demander*. La plupart de ces fautes et d'autres du même genre se rencontrent assez souvent sous la plume des journalistes et c'est peut-être par la voie des journaux que ce dangereux microbe se répand le plus.

2. Je passe aux termes impropres. Le langage des écoliers en fourmille. C'est que nos élèves sont jeunes, sans expérience. Pour désigner les choses qu'ils ont chaque jour sous les yeux, ils se servent des mots qu'ils ont entendus dans leur famille ou leur paroisse. Ils apportent donc chez nous un vocabulaire restreint, sans précision, rempli de formes archaïques, de néologismes, de mots défigurés par l'usage. Voici quelques exemples : On entend dire *calé* pour *chauve*, *carreau* pour *imposte*, *huile de castor* pour *huile de ricin*, *couvert* pour *couverture* d'un livre, *couvert* encore pour *couvercle* d'un vase, *éplure* pour *pelure*, *orgueilleux* pour *orgelet*, *éripiaux* pour *oreillons*, *pagée* de clôture pour *travée*, *peigne* pour *pingre*, *redouble* pour *double*, *souris-chaude* pour *chauve-souris*, *maller* une lettre pour la *mettre à la poste*, *manche de plume* pour *porte-plume*, *acter* pour *jouer*, *barrer* une porte pour la *fermer à clef*, etc.

Cette liste pourrait s'allonger indéfiniment. Elle prendrait des proportions considérables si l'on y ajoutait les expressions imagées créées de toutes pièces par les écoliers amateurs de comparaisons et de métaphores. M. l'abbé Chartier a fait un jour bénéficier les lecteurs du Parler français d'un travail de ce genre.[1] Plusieurs des expressions qu'il cite sont originales, pittoresques même, mais il en est d'autres d'un goût douteux. A les entendre, on pourrait croire que nos élèves ont fréquenté l'école du père Nézyme ou du bonhomme Ladébauche.

---

[1] Mars et avril 1903.

3. Faut-il maintenant parler des fautes de prononciation ? Il n'est pas rare d'entendre *moé, toé, pére, mére, icite, dis-y, quin ben, tet'ben, c'est plate*, etc. Il y a élision ou transposition de l'*e* dans l'adjectif *cet : ct'homme, cte femme.* Les élisions sont fréquentes, élisions de l'e final dans je, le, me, ne, que ; élision de l'u dans le pronom personnel *tu.* C'est ce qui permet de recueillir des phrases comme celle-ci : *T'arais ben dû venir ;* et cette autre qui ne manque pas de saveur : *Qui q't'é, toé ?* Ceci rappelle la définition du libre-échange : Donne-moé quoi q't'as, je te donnerai quoi q'j'ai. Plusieurs de ces formes de langage sont, parait-il, de vénérables archaïsmes qui remontent au temps de Louis XIV. Tout de même, nous estimons qu'il faut être de son siècle et prendre la prononciation courante.

4. Enfin, il reste à signaler quelques fautes contre la grammaire. La particule négative *ne* se supprime fréquemment : Viens pas, mens pas, j'ai pas su mes leçons, etc. *On* est employé trop souvent au lieu de *nous* et parfois même les deux pronoms se trouvent dans la même phrase : On est fort en anglais, nous autres. Certains verbes neutres ont des compléments directs : Les livres que j'ai besoin ; j'ai plusieurs places à aller. Les interrogations se font par des formules étranges : C'est-y toé qui a fait çà ? Ousqu'est mon livre ? Il y a des changements de personne surprenants : Allons se coucher ; c'est moi qui est le premier. Les élèves mettent souvent l'auxiliaire *avoir* au lieu de l'auxiliaire *être* : J'ai tombé, je m'ai trompé.

Les fautes des deux dernières catégories supposent non pas toujours l'ignorance, mais la négligence, l'irréflexion, voire même un peu de respect humain, car il est des élèves qui craignent de se faire remarquer ou de passer pour affectés en parlant bien. En général les élèves écrivent beaucoup mieux qu'ils ne parlent. Ils s'efforceront de parler mieux dès que le bon langage sera reconnu comme une marque de supériorité et un cachet de distinction.

Comment amener les élèves à parler mieux ?

Les cercles de parler français partout où ils existent donnent d'excellents résultats. Ils ont le précieux avantage d'éveiller l'attention des élèves, de piquer leur curiosité, de faire naître ou de développer chez eux l'esprit d'observation, de les stimuler au bien par des sentiments d'honneur. Il faut donc conserver les cercles existants, infuser une vie nouvelle à ceux qui languissent, ressusciter ceux qui seraient disparus.

Le vocabulaire peut s'enrichir beaucoup par la lecture attentive de bons livres et surtout par l'étude d'ouvrages illustrés. C'est que l'image, en parlant aux yeux, se grave dans la mémoire avec le nom de la chose. L'élève qui a quelques minutes de loisir pendant ses études, pourra donc avec grand profit les consacrer à lire quelques pages d'un bon dictionnaire illustré.

Les listes d'expressions distribuées par la Société du Parler français constituent aussi un puissant moyen d'améliorer le langage de nos élèves. S'il n'y a pas un nombre suffisant d'exemplaires pour que chaque élève ait le sien, ces listes peuvent au moins être affichées en un lieu bien accessible pour être consultées au besoin. Ce sera une prédication incessante qui ne manquera pas de produire ses fruits avec le temps.

Pour stimuler la bonne volonté des élèves, il n'est rien de plus efficace que des prix de bon langage. Ces prix produiront tout le bien qu'on peut en attendre à condition que les élèves en soient prévenus dès le commencement de l'année afin qu'ils puissent se surveiller davantage. A ce sujet qu'on me permette de raconter un fait arrivé chez nous. M. le Directeur des élèves voulut un jour entreprendre une campagne énergique pour franciser le vocalubaire du jeu de balle au champ, vulgairement *base-ball*. Il distribua des listes contenant en regard les expressions anglaises qu'il voulait évincer

et les expressions françaises qu'il voulait introduire. Maîtres et élèves furent avertis et un beau prix fut promis à l'élève qui se serait le plus distingué dans cette campagne vraiment patriotique. Un élève de la division des petits qui remplissait souvent les fonctions d'arbitre, se promit de gagner ce prix. A la joute suivante, il s'installe à son poste et donne bravement l'ordre de commencer en lançant le cri : Au jeu.

Les élèves, habitués à entendre : *Play-ball*, dressèrent bien les oreilles et esquissèrent même un sourire. Mais notre jeune héros n'en continua pas moins. *Un envoi, deux envois, une riposte, fausse balle, hors jeu :* tout le vocabulaire y passa. Le mouvement était lancé, il ne s'est pas arrêté depuis. Et quand à la fin de l'année, à la distribution solennelle des prix, le nom du vainqueur fut proclamé, un tonnerre d'applaudissements éclata spontanément et ce fut au milieu de l'enthousiasme général que ce brave monta sur la scène ayant à la main son glorieux trophée. Depuis lors, le français a fait de constants progrès dans les jeux et nos élèves ne s'amusent pas moins qu'autrefois.

Ce fait m'amène tout naturellement à vous parler d'un dernier facteur, qui est de beaucoup plus important : je veux dire l'action des maîtres. Les maîtres sont toujours en contact avec les élèves, en classe, en récréation, pendant les repas, partout. Ils ont tout le prestige que donnent l'autorité, la science, une vocation supérieure. De quelle influence ne disposent-ils pas sur ces enfants si mobiles, si impressionnables. Si donc tous travaillent d'un commun accord et en suivant le même mot d'ordre à faire fleurir le bon langage, quels magnifiques résultats ne pourra-t-on pas espérer ? Qu'ils profitent donc de toutes les occasions pour faire la guerre aux défauts signalés plus haut, qu'ils ne se lassent jamais de reprendre les élèves, soit en public, en classe par exemple, si la faute est plus générale, soit en particulier.

Mais au précepte il faut joindre l'exemple. Longum iter per præceptum, breve autem per exemplum. C'est aux

maîtres qu'il appartient de créer une atmosphère vraiment française, favorable à la pureté de la langue. Que leur langage soit donc toujours irréprochable soit par le choix et la propriété des termes, soit par leur exacte prononciation, soit par une scrupuleuse fidélité aux règles de la grammaire. Qu'il soit toujours empreint de noblesse et exempt de toute trivialité. Le langage de nos maîtres a-t-il vraiment toutes ces qualités, est-il pur de tout alliage ? Je n'ai pas l'information suffisante pour résoudre cette question dans toute son ampleur. Que les intéressés donnent eux-mêmes la réponse après avoir fait un petit examen de conscience.

Permettez-moi de terminer ce travail trop aride par un souvenir personnel. Pendant les dernières vacances, j'ai eu l'occasion de faire un petit voyage aux États-Unis et de visiter des régions où les Canadiens-français, au lieu d'être unis en groupes compacts, sont un peu disséminés au hasard. Là comme partout ailleurs, le Clergé canadien se dévoue à l'œuvre de la survivance française et s'emploie avec zèle à la tâche difficile d'édifier un solide mur de défense. Mais le flot envahisseur et assimilateur vient sans cesse battre contre ce mur, il s'infiltre par des fissures imperceptibles et s'ouvre çà et là des brèches par où il pénètre dans la place. Il y a donc certains points submergés. J'ai vu le douloureux spectacle d'enfants canadiens-français incapables de dire un mot dans la langue de leurs ancêtres. J'ai recueilli les prévisions pessimistes des membres du clergé. Témoin attristé de ces faits, je pris alors la résolution de travailler avec plus de zèle et d'énergie, dans ma sphère d'action, à la conservation de notre belle langue et d'exercer autour de moi un véritable apostolat. La fraternelle invitation de la Société du Parler français m'a fourni une précieuse occasion d'accomplir ma résolution : je l'ai acceptée avec empressement.

Puisse ma voix franchir les limites étroites de cette enceinte et atteindre tous les éducateurs de notre jeunesse et tous

les élèves de nos maisons, les éducateurs pour qu'ils ne cessent jamais d'être les gardiens fidèles de notre langue, les défenseurs intrépides de ses droits et les apôtres enthousiastes de son culte ; les élèves, afin que, prenant conscience de leurs responsabilités d'aujourd'hui et de demain, ils suivent avec docilité les leçons et les conseils de leurs maîtres, ne négligent aucun moyen d'acquérir une plus parfaite connaissance de la langue française et se préparent à en devenir les valeureux champions. De l'action harmonieuse des uns et des autres résultera une force incomparable et nous aurons la ferme espérance que sur cette terre d'Amérique, ou au moins dans cette province de Québec, berceau de notre race, jamais ne s'éteindront sur les lèvres de nos arrières-neveux les douces syllabes du parler de France.

Élias ROY, ptre,
professeur au Collège de Lévis.

LES NOMS POPULAIRES DES INSECTES AU CANADA *

L'histoire naturelle fait la renommée et la bonne fortune de notre ville : voilà bien une chose dont nous étions loin de nous douter. Depuis je ne sais combien d'années, elle contribue à attirer chez nous, des milliers de voyageurs, de touristes, de millionnaires, avides de distractions et en quête de curiosités. L'objet principal de leur visite à la vieille cité n'est pas, comme on le croit généralement, d'admirer un site idéal, ou de faire un pélerinage patriotique à divers endroits historiques. Non, ces richards viennent à Québec pour voir, avant tout et par-dessus tout, le placide représentant de la race canine qui monte la garde au-dessus de la porte centrale du bureau de poste ; le reste n'est qu'accessoire. Songez bien que Québec est la ville du *Chien d'or* et que, de ce fait, elle exerce sur tous ceux qui ont lu le roman de Kirby l'attraction d'une mine au moins dorée.

Québec n'est toutefois pas la seule ville, qui possède un animal mystérieux. Sans parler du *Sphynx*, l'Égypte attire, paraît-il, de partout les météorologistes qui vont y admirer ces nuées d'un genre très original que sont les *nuées de sauterelles*. Le visiteur à peine débarqué à Mexico recherche

* Ce travail a été lu à la séance solennelle de la Société du Parler Français, le 20 mars, 1919. — N. D. L. R.

avidemment le *Fulgora porte-lanterne* et épingle à son chapeau, avec une satisfaction non dissimulée, cet insecte tellement lumineux qu'il sert habituellement de guide dans les ténèbres et pourrait régler, à l'avantage de tous, la question de l'éclairage domestique. Ne voulant pas rester en arrière, les gens du Brézil ont découvert, toujours dans le royaume des bêtes, une façon peu banale de soigner la réclame de leur patrie. La prodigue nature les a dotés d'insectes aux formes élégantes et aux riches couleurs, que d'habiles joalliers enchâssent dans l'or et l'argent, montent en épingles, pendentifs et colliers. Cette mode...... naturelle, si l'on peut dire, a traversé l'océan et trouvé à Paris les élégantes qui pouvaient la faire valoir.[1] Certains buprestes aux reflets d'azur ou d'émeraude, de magnifiques charançons écarlates ou dorés, brillent au cou de ces dames d'un éclat très fascinateur. A ce compte, on peut affirmer sans crainte d'erreur, que les insectes sont *bien portés.*

Chez nous, nous nous sommes contentés de les porter sur la main ; et c'est surtout vrai de ces sortes de papillons dont nos salons regorgent. Depuis que le terrible *Kissing-bug*, d'accablante mémoire, est complètement disparu des colonnes des journaux et des esprits superstitieux, la popularité des insectes a pris de telles proportions qu'elle ferait envie à plus d'un aspirant aux honneurs municipaux, provinciaux...... et autres. C'est à ce point que notre langage est rempli de leurs noms : ce sont tantôt des termes d'admiration, tantôt des termes de mépris : mais toujours ils constituent des superlatifs difficiles à enfoncer...... et Dieu sait si nous sommes passés maîtres dans l'art d'outrer les compliments aussi bien que de pousser à l'extrême les opprobres.

Croyez-en le témoignage de certaine maman : son fils est *fin comme une mouche*, *vif comme un taon*, *travailleur comme*

(1) Cf. Jacques Boyer, Insectes utilisés en bijouterie, *Revue française politique et littéraire*, 8ème année, no 23,p. 632.

une frémille. Le garçon du voisin est haut comme ça et on ne se gène pas de dire qu'il est *gros comme un pou.* Par contre, trop généreusement doté d'organes de locomotion, le monsieur d'en face est irrévérencieusement qualifié *d'araignée à grandes pattes.* La petite fille qu'on n'aime pas plus qu'il ne faut a-t-elle le teint légèrement barbouillé qu'on la déclare *noire comme une puce ;* mais de la demoiselle de la maison, qui tend habilement ses filets autour du célibataire récalcitrant, on dira avec conviction *qu'elle est une fine mouche.* Malheur à celle dont le cœur est en équilibre instable, on chuchotera avec un air de pitié, que c'est *un papillon qui butine de fleur en fleur et jamais ne se pose.*

Par ailleurs, nos Nemrods pêchent à la mouche ; et combien d'autres qui jamais ne prennent le frétillant poisson, *prennent facilement la mouche.* Un ami est plutôt irascible et on lui demande : *Mais quelle mouche vous pique ?* D'autres se contentent d'être dans la position fort désagréable *d'avoir la puce à l'oreille ;* on dit même que cela leur rend service. Enfin, certains noms d'insectes sont employés à de moins louables usages : ils servent à souligner des défauts déjà suffisamment déplorables. Ainsi on dit au monsieur obséquieux qu'il *est collant comme une guêpe ;* et à l'individu hirsute on répète qu'il est *laid ou velu comme une chenille.* Le dernier terme du mépris, entre gamins, c'est de se traiter mutuellement de *petit ver.*

Il ne faudrait pas conclure de ces expressions usuelles que les noms populaires des insectes sont nombreux au Canada français. Non, notre glossaire entomologique n'a pas la richesse des formes qu'il est appelé à désigner. En fouillant tous les recoins de notre province, il n'est pas certain que nous puissions trouver plus de cinquante expressions insectologiques, si on me permet ce mot. A la pauvreté évidente de cette nomenclature, on peut apporter comme raison principale, l'absence de leçons spéciales sur les insectes dans nos diverses maisons d'enseignement.

Du reste, l'insecte se charge de jeter la confusion dans les esprits, en se dissimulant, dans son enfance, sous les nippes d'un ver ou d'une chenille. Tout le monde ne peut pas découvrir un futur insecte aux ailes agiles dans ce que l'illustre Fabre appelle *un bout d'intestin qui chemine.*[2] Tant pis pour l'insecte, semble-t-on dire, s'il n'est jamais qu'un misérable saucisson qu'on écrase avec mépris ; il ne tient qu'à lui de ne pas se montrer sous cette livrée de va-nu-pieds !

A vrai dire, ce ne sont pas les noms qui manquent, mais nous n'avons pas l'occasion de les apprendre. La langue française est riche en noms d'insectes qui ne peuvent, en aucune façon, effaroucher le sens musical de qui que ce soit. Mais on a généralement peur qu'un excès de connaissances n'amène à sa suite un *déploiement intempestif de baroquerie scientifique*, comme disait Provancher.[3]

Ce danger n'est pas imminent, puisqu'il faudra toujours avoir recours aux termes populaires pour se faire comprendre. Jugez-en vous-mêmes. Que je vous parle du Lachnosterna fusca, de la Malacosoma americana, ou encore du Culex pipiens et vous aurez raison de pousser les hauts cris et de réclamer contre ce vain étalage de jargon technique. Cependant, vous me comprendrez parfaitement si je parle du *gros barbeau noir*, de *la chenille à tente*, et du *maringouin commun*. Les noms vulgaires ont donc leur utilité, et c'est à bon droit que notre peuple, pour se venger sans doute des méchants insectes qui le dévorent vivant, leur a donné....... des noms.

Tout d'abord, il existe dans notre parler populaire des termes qui servent à désigner la classe entière des hexapodes, c'est-à-dire des insectes. Ainsi, on dira : les *bibites*, les *petites bêtes*, les insectes, et parfois aussi, les *insèques*. En général, on appelle *mouche* tout insecte qui vole. Je retrouve dans *La Minerve*, celle de naguère bien entendu, cette défini-

(2) Cf. Fabre, *Souvenirs entomologiques*, 4ème série, p. 300.
(3) Cf. *Naturaliste canadien*, IX, p. 383.

tion plaisante du mot *mouche :* " Le mot mouche en français s'applique, dit-elle, à tout insecte qui n'est pas désigné par un autre nom vulgaire ".[4] En cela, le rédacteur de la *Minerve*, l'ancienne toujours, se montre excellent disciple de Pline le Jeune qui donne le nom vulgaire de *mouche* aux divers insectes plus ou moins bons voiliers.[5] Cette parenté scientifique, au premier degré, était probablement insoupçonnée de part et d'autre ; mais il est tout de même intéressant de noter comment les grands esprits se rencontrent à travers les siècles.

Pénétrons plus avant dans le royaume de la gent ailée et étudions de plus près les noms les plus typiques, crés souvent de toutes pièces par nos gens, pour désigner certains animaux à six pattes.

Par galanterie, plutôt que par ordre d'importance, nous commencerons notre revue chez les Névroptères. Les plus gros individus de cet ordre, insectes au corps long de deux pouces, aux yeux démesurés et aux ailes de gaze finement réticulées, sont les élégantes libellules dont le nom populaire est *demoiselle*, ou, plus rarement, et je ne sais par quel excès d'indélicatesse, *demoiselles galeuses.* Les sœurs cadettes des libellules portent bien leur nom d'éphémères, tant elles sont délicates, inoffensives, secouées par la moindre brise ; les ailes frémissantes, l'abdomen retroussé en une courbe gracieuse et portant coquettement trois fils longs et ténus, elles semblent venir se mirer dans nos fenêtres en attendant la mort prochaine. Pour le peuple, ce sont les *mannes*,[6] peut-être parce qu'elles tombent du ciel en abon-

(4) Cf. *La Minerve*, 17 décembre 1877, dans une réponse à l'abbé Provancher.

(5) Cf. Pline le Jeune, Histoire naturelle, livre XI : " Dans les forges de Chypre on voit voler au milieu des flammes une grosse mouche de quatre pieds. On l'appelle pyrale ; d'autres la nomment pyrauste. Elle vit tant qu'ellereste dans le feu : si elle s'envole à quelque distance, elle meurt." Il s'agit ici d'un papillon nocturne et non d'une mouche. Cité par Bouvier, *La vie psychique des insectes*, p. 7.

(6) Cf. Provancher. Les noms vulgaires des insectes, dans le *Naturaliste Canadien*, III, p. 139.

dance, comme autrefois la manne des Hébreux, et qu'elles s'évanouissent avec une égale rapidité.

L'ordre des Orthoptères est un des moins riches en espèces ; par contre, ses individus aiment à faire parler d'eux et manquent tout à fait de savoir-vivre. Nous rencontrons ici des voyageurs turbulents, grands amateurs de sauts en longueur, et tournant sans répit la manivelle de quelqu'invisible crécelle. Notre *sauterelle* est le type de ce groupement ; son nom français est criquet.[7] A côté des *sauterelles* prennent place de sombres musiciens qui nous chantent au crépuscule leurs aigres sérénades. Dans l'orchestre des bêtes, où les grenouilles tiennent l'archet d'une ronflante contrebasse, les grillons, que notre peuple dénomme à tort *criquets* ou *criquets noirs*, raclent avec enthousiasme les cordes d'un violon criard ; ils en tirent des sons qui ne sont nullement comparables à ceux que vous venez d'entendre.

Ce sont là deux groupes d'Orthoptères qui aiment les larges espaces et la liberté. Il en est d'autres qui préfèrent le voisinage de l'homme, la chaleur de son foyer, l'abondance de son garde-manger. Je veux parler de deux insectes chargés des anathèmes de tout l'univers, mais qui ne s'en portent ni mieux, ni pire. Vous avez deviné qu'il s'agit du *barbeau de cuisine* (ou blatte orientale) et de sa sœur honnie et exécrée : la blatte germanique, *la dégoûtante coquerelle de notre pays*.[8] D'où vient ce nom à rude consonnance ? Est-ce dû à l'origine *boche* de la bête ? On croit généralement que c'est une corruption audacieuse du mot *cockroach* par lequel les Anglo-saxons désignent cet insecte. Ce ne serait donc qu'un anglicisme de plus ! Pourtant, le mot *coquerelle* appartient au vieux français : c'est le nom qu'on donnait autrefois dans les abbayes, aux femmes chargées

---

(7) La véritable sauterelle est peu connue du peuple. Ses représentants sont très rares comparés aux criquets. Elle se distingue de ceux-ci par sa couleur verte et par ses antennes fort longues.

(8) *Blatella germanica* ou *Ectobia germanica*.

de veiller les chanoinesses, depuis l'extrême-onction jusqu'à leur enterrement.[9] Entre le rôle de ces *coquerelles* et celui des nôtres, je ne puis voir qu'un point de ressemblance : toutes deux passent la nuit éveillées, les unes auprès des agonisantes, les autres autour des plats convoités. Les Canadiens n'ont certes pas demandé à ces dames la permission d'employer leur nom à aussi vil usage. En France, on dira le *cancrelat*, le *cafard*, bien que la *blatte* n'ait rien à faire avec les gens qui ont le cafard.

Chez les insectes colorés de rouge, de brun ou de noir, et aux ailes supérieures fortement cornées (leur nom technique est *Coléoptères*), nous trouvons quelques prétendues mouches bien connues de tous : la *mouche à feu*, munie d'un système d'éclairage intermittent, et à laquelle les Français donnent le joli nom de *luciole ;* la *mouche à patate* dont la lourdeur et l'embonpoint rappellent tout autre chose que l'élégance d'une mouche.

Il existe, en plus, dans cet ordre, plusieurs familles d'insectes de proie qui font ripaille d'espèces nuisibles et nous rendent ainsi de grands services ; travaillant pour leur nourriture, la question ouvrière ne se pose pas pour eux, mais ils appliquent certaines théories bolchévistes à leurs confrères moins bien armés.[11]

Une espèce entre toutes se fait remarquer par la multitude de ses individus : c'est une petite bestiole hémisphérique, à livrée rouge tachée de deux points noirs.[12] Nos gens n'ont pas manqué d'exploiter ce costume original aux dépens de nos miliciens d'avant-guerre ; par analogie de couleurs, la minus-

---

(9) Cf. Bescherelle Aîné. *Nouveau dictionnaire national*, tome I, p. 962 : " La doyenne du chapitre a le droit de nommer le solliciteur du chapitre et l'écolâtre, de placer l'infirmière et les *coquerelles* et de les destituer quand il y a cause ". (A. de la Houssaye).

(10) *Leptinotarsa decemlineata.* On l'appelle généralement *doryphore* ou *barbeau de la pomme de terre.*

(11) Ces *Coléoptères* appartiennent aux familles suivantes : *Cicindelidæ, Carabidæ, Staphylinidæ* et *Coccinellidæ.*

(12) *Adalia bipunctata.*

cule moitiée de boule rouge est devenue un *petit soldat*. Le nom est bien trouvé quand on voit avec quel entrain le *petit soldat* charge l'ennemi et le passe au fil de ses mandibules acérées.

Un hôte de nos armoires, le dermeste du lard,[13] porte le nom de *petit castor*, sans allusion politique, car sa robe n'est ni rouge, ni bleue, mais d'un noir semé de gris. Il fera plaisir aux amateurs de musique d'apprendre qu'il y a des accidents musicaux jusque dans les noms d'insectes ; ainsi, le petit barbeau du pois est parfois appelé *Lizette bécarre*,[14] probablement pour le ramener à son ton naturel.

Mentionnons encore parmi les barbeaux ou coléoptères, ces sortes de taubes qui survolent en été les chambres éclairées, et dont on entend ronfler l'invisible moteur au-dessus de nos têtes ; pour justifier leur allure d'aéroplanes de combat, ils se laissent choir comme des bombes tout autour des lampes. On les appelle tantôt *barbeaux noirs*, ou simplement *barbeaux*, et tantôt *frappe d'abord* ;[15] ce nom ne leur convient qu'à demi, car s'ils frappent d'abord, ils frappent ensuite, et aussi longtemps que la lampe n'est pas éteinte.

Qui ne connait les *crève-z'-yeux* et les *lucornes*, ces insectes aux longues cornes qui doivent probablement leur nom à une ressemblance imparfaite avec la *licorne* fabuleuse que nos grand'mères faisaient intervenir si souvent dans leur contes. Et ces barbeaux passés maîtres dans l'art d'exécuter des sauts prodigieux lorsqu'ils sont placés sur le dos : ce sont des *casse-tête* pour les uns, des *sautereaux* ou des *sauteux* pour les autres.[16]

Les Hémiptères ou punaises ont mauvaise réputation et je n'ai pas l'intention de les défendre ; elles sont trop compromises, un plaidoyer en leur faveur ne servirait de rien.

(13) *Dermestes lardarius*,
(14) Cf. Provancher. *loc. cit.*, I, p. 189.
(15) *Lachnosterna sp.*
(16) Les *Lucornes* sont des Cérambycides ou Longicornes ; les *sauteux* sont des Elatérides.

Du reste, la conduite de quelques-unes est tellement indiscrète qu'il est inutile d'insister. Je ne défendrai pas davantage les punaises brunes qui se cachent inconsidérément dans la framboise que l'on croque. A ce même ordre appartient toute la gamme des poux, des pucerons et des puces, tous individus aux mœurs douteuses. Mais il convient de mentionner les Hydromètres qui dansent et glissent en bandes folles à la surface des eaux et que nous appelons pour cela *patineurs*, *araignées d'eau* ou *arpenteurs*.

Les insectes à deux ailes sont les mieux connus du peuple, auquel d'ailleurs ils laissent peu de répit. En effet, s'agit-il de remplir nos demeures d'insectes bourdonneurs, malpropres à l'excès, dangereux pour la santé de tous et des bébés surtout, incapables de manger sans mettre les pieds dans les plats : les Diptères nous fournissent, avec une prodigalité excessive, les *mouches* tout court, ou les *mouches de maison*. Le citadin s'avise-t-il d'aller chercher le bon air et le repos à la campagne, qu'il est chaque soir assailli par des nuées d'ennemis invisibles qui, après un léger murmure d'avertissement, viennent puiser le sang de ses veines et laissent une cuisante blessure : tels sont les insidieux cousins nos trop fameux *maringouins*, bêtes d'ombre et de sang. La larve du maringouin vit dans l'eau où elle se livre à des exercices d'acrobate et plante de façon impeccable le *somerset :* notre parler populaire la dénomme *culbuteux*, *lève-cul* ou *culbuton ;* en cela, il est permis de penser que Jean-Baptiste brave pour le moins les règles du bon goût ; du reste, vous savez qu'il n'y va pas de main morte quand il croit trouver un nom approprié. Par contre, certaine mouche dorée qui se nourrit de fumier est dite poliment *mouche jaune*. Je n'insiste pas sur les misérables *brûlots*, sur les *taons* ou *guêpes à cheval*, et autres parasites de l'homme et des animaux.[17]

Chez les papillons ou Lépidoptères, aux couleurs si riches et si variées, nous connaissons les *petits anges*, nom que le

(17) Mouche de maison, *Musca domestica* ; maringouin, *Culex pipiens* ; taons, famille des *Tabanidæ* ; brûlots, famille des *Simulidæ*.

peuple donne aux papillons de petite taille et habillés de blanc. Bien canadien aussi le mot *mite* que nous appliquons à tous les papillons dont la chenille se fabrique des habits à même nos vêtements.[18] On leur donne, en France, le nom de *teigne*, il y a la teigne des pelleteries, des vêtements, etc ; consolons-nous, car nous avons des *teignes : teigne du chou, teigne de l'oignon*, et combien de gens *collants comme une teigne.*

Toutes les larves des papillons sont des chenilles : chenille de çi, chenille de ça, chenille de toutes couleurs, chenilles de tout ce que vous voudrez. Il y a toutefois quelques exceptions, comme le *ver à chou*, les *vers gris*, etc. N'oublions pas la *vache à Byron*, nom donné quelquefois à la chenille fortement pubescente et hérissée du Spilosoma [19] ; et je m'en voudrais de passer sous silence les *arpenteuses*, et puis les *petits minous*, bruns et noirs, que l'on voit du printemps à l'automne, trottiner comme des gens affairés.

Enfin, nos *mouches à miel*, ou abeilles, sont, avec les guêpes, les bourdons et les *frémilles*, les seuls individus que le peuple connaisse chez les hyménoptères.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, rapidement et incomplètement énumérés les principaux noms populaires de nos insectes. Avais-je raison de dire dès le début que la moisson n'en est pas abondante ? Elle voisine le dénuement, si nous songeons qu'il existe dans notre province plusieurs milliers d'insectes nuisibles et qui mériteraient bien d'avoir un nom. Mais pour en arriver là, il faudra faire une guerre acharnée à ces deux terribles insectes dont parlait autrefois le regretté monseigneur Laflamme, et qu'il nommait plaisamment : *Ignorantia vulgaris* et *indifferentia publica*.[20] Ce

---

(18) On considère souvent le mot *mite* comme un anglicisme. Cependant le mot anglais " mite " désigne des Acariens, sortes d'Arthropodes à 8 pattes de la classe des Arachnides. Ces animaux n'ont aucun rapport avec les teignes, appelées en anglais *clothes moths*, etc. Du reste, les Acariens sont inconnus au peuple.

(19) Provancher, *loc. cit.*, III, p. 140.

(20) Dans une conférence faite devant l'Association forestière du Canada en 1904.

sera alors l'âge d'or pour le collectionneur d'insectes qui n'entendra plus les gens dire, en sourdine, autour de lui, en se portant une main à la tête : *Pauvre homme, c'est là qu'il est malade !* Et franchement, les entomologistes ne seraient pas fâchés, si la bouteille du collectionneur devenait un article indispensable à la toilette de toute personne bien élevée.

Georges Maheux,
professeur à l'École forestière.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Poche (*pòc*) s. f.

1° || Besace de mendiant. *Ex.* : Etre à la *poche* — être à la besace, être réduit à la besace, être pauvre.— Prendre la *poche* — aller mendier.— Aller donner un coup de *poche* — aller mendier.

2° || Blouse (de billard).

3° || Bourse des testicules.

4° || Coup manqué. *Ex.* : La balle a fait *poche* — n'a pas rebondi.— Il croyait réussir, mais *poche !* — (Au jeu de toupie) *Poche.* mets dedans.— Faire *poche* — manquer son coup.

5° || *Au plus fort la poche* — c'est le plus fort qui l'emporte.

Dial. *Id.*, Anjou.

6° || Paresseux, fainéant, bon à rien ; lâche, poltron.

Fr. can. *Poche molle* — m. s.

7° || *Comme une poche* — pesamment. *Ex.* : Tomber, dormir *comme une poche.*

Poche (*pòc*) adj.

1° || Paresseux, fainéant, bon à rien ; lâche, poltron. *Ex.* : Il est *poche* : il ne fera jamais rien de bon.

2° || Lourd, fatigué. *Ex.* : Je me sens *poche*, ce soir.

Pocher (*pòcé*) v. intr.
|| Mendier, être à la *poche*.

Poches (Marie-quatre-) (*mari kàt pòc*) s. f.
|| Femme mal habillée, débraillée.

Poches (quatre-) (*kàt pòc*) s. m.
|| Habit à quatre poches.

Pochetée (*pòcté*) s. f.
|| Contenu d'une poche, contenu du sac appelé poche, pochée.
DIAL. *Id.*, Anjou.

Pocheton (*pòctõ*) s. m.
1° || Paquet. (V. *paqueton.*)
2° || Homme mou, bon à rien, peureux, poltron ; mauvais ouvrier.
DIAL. *Pocheton* = gourmand, goinfre, goujat, Anjou.

Pochette (*pòcèt*) s. f.
|| Bourse des testicules.

Pochon (*pòcõ*) s. m.
|| (Syn. de *Pocheton*, 2°.)

Pochu (*pòcu*) s. m.
|| Individu gros et ventru.

Poêle de cuisine (*pwè:l de kẅizin*) s. m.
| Fourneau de cuisine.

Poêle sourd (*pwè:l sur*) s. m.
|| Chambre à air chaud établie sur le parcours du tuyau principal d'un poêle.

Poêlon (queue de) (*kœ́ de pwè:lõ*) s. f.
|| Têtard.
DIAL. *Queue de poêle* = m. s., Bourbonnais.

Poêlonne (*pwè:lon*) s. f.
|| Poêle (s. f.)

Poêlonne (queue de) (*kœ́ de pwè:lon*) s. f.
|| Têtard.
DIAL. *Queue de poêle* = m. s. Bourbonnais.

Poèverière (*pwèveriyè:r*) s. f.
|| Poivrière.

Poèvrière (*pwèvriyò:r*) s. f.
|| Poivrière.

Poids (*pwa*) s. m.
|| *Peser le poids* = être de poids (au propre et au fig.)

Poignassage (*pòŋasàj*) s. m.
|| Familiarités.

Poignassé (*pòŋasé*) adj.
|| Qui a de gros poignets.

Poignasser (*pòŋasé*) v. tr.
|| Manier salement, maladroitement, sans précaution.
DIAL. *Id.*, Anjou, Haut-Maine, Normandie.

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY
Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec

Vol. II, No 5. QUÉBEC, JUIN, JUILLET, AOÛT 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

L'UNION DES ÉGLISES

ET

L'UNITÉ DE L'ÉGLISE

En 1910, dans une convention générale de l'Église épiscopalienne tenue à Cincinnati, l'idée fut émise d'un grand congrès auquel prendrait part tout l'univers chrétien. Ce projet, confié à un comité spécial d'organisation, était en marche, lorsque la guerre éclata. L'immense conflit devait, fatalement, en retarder l'exécution. Mais les promoteurs ne se sont pas découragés : loin de là.

Une brochure(1) publiée l'an dernier par la Commission préparatoire motivait ainsi l'œuvre projetée :

> La civilisation chrétienne est en danger. Au règne de la justice et de la paix préconisé par le Christ, on s'efforce de substituer le règne de la force et de la violence. Toutes les horreurs de la guerre actuelle, toutes les ruines qu'elle a semées dans le monde, toutes les victimes qu'elle a immolées, ne sont que le fruit de l'amoindrissement de l'esprit chrétien. On a besoin de retourner au Christ, si l'on veut sauver la société et la civilisation chrétienne. Et, pour atteindre ce but, il faut réunir en une seule armée toutes les forces chrétiennes, il faut rendre visible l'unité organique du corps mystique du Sauveur.

(1) *De unione Ecclesiarum ac totius christianæ societatis congressu* (*vulgo* " *The world conference* ").

I

L'union des Églises est un souci qui hante depuis longtemps le cerveau des hommes de bien. Rien n'est plus désolant que le spectacle du monde religieux scindé par le schisme de Photius, la Réforme de Luther et la rupture de Henri VIII, en une multitude de collectivités chrétiennes indépendantes.

De bonne heure les Pontifes romains prirent à tâche de réconcilier l'Orient et l'Occident. Les conciles de Lyon et de Florence resteront d'impérissables monuments de leur désir de paix.

N'ayant pu empêcher la séparation, on les voit, dit un auteur,(1) continuer à tourner leurs regards vers l'Orient ; y envoyer leurs légats pour faire sans cesse des propositions de paix ; profiter de toutes les occasions pour renouveler leurs pressants appels à l'union, sans se laisser rebuter par les résistances ; prendre la défense des liturgies, des rites et de la discipline des Églises orientales contre le zèle trop exclusif de certains ouvriers de l'union ; fonder et entretenir à Rome même des églises et des écoles de rite oriental ; en un mot, épuiser les efforts d'une charité qui ne se lasse jamais, parce qu'elle se renouvelle sans cesse au contact du cœur toujours aimant de Jésus.

Pour ne parler que des derniers papes, Pie IX, par son zèle et sa vigilance, put étouffer au milieu des Arméniens catholiques une tentative de schisme. Léon XIII prodigua à toutes les Églises d'Orient, sous les formes les plus diverses, les marques de la plus constante sollicitude, s'appliquant surtout à ne pas heurter leur légitimes susceptibilités, mais à favoriser chez elles le recrutement d'un clergé indigène et l'établissement d'institutions nationales.(2) Benoît XV, il y a trois mois, dans une allocution solennelle, réitérait aux dissidents l'appel de l'Église mère.

Il est triste de constater que tant d'efforts, sans avoir absolument été vains, n'ont pu encore triompher de l'obs-

(1) R. P. Michel, *L'Orient et Rome*, p. XI (1894).
(2) Voir les deux lettres *Orientalium dignitas* (30 nov. 1894) et *Christi nomen* (24 déc. 1894).

tination et des préjugés de la masse schismatique. L'action catholique, auprès des adeptes du schisme, est contrecarrée, surtout de nos jours, par l'influence protestante. Les protestants trouvent en eux des alliés naturels. Leur commune hostilité contre Rome forme un terrain d'entente sur lequel l'or et les livres de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis, font surgir toutes sortes d'œuvres de propagande anti-catholique et même anti-chrétienne.(1)

On évalue à près de cent millions le nombre des chrétiens des différentes Eglises orientales séparés de l'Église catholique.(2)

Ce chiffre est encore bien au-dessous de celui des membres des sectes protestantes répandues sur presque toute la surface du globe. Le libre examen d'où est né la Réforme luthérienne et, après elle, la scission anglicane, mène logiquement à la multiplicité croissante des systèmes, à l'émiettement indéfini des doctrines.

Beaucoup de protestants, soucieux de l'avenir, déplorent ces divisions. Les uns voudraient lever la barrière qui sépare les Églises protestantes de l'Église catholique et romaine, et on sait que ce fut là l'un des rêves de l'illustre Leibniz. D'autres voudraient, du moins, établir une certaine liaison organique entre les communautés protestantes elles-mêmes, si nombreuses, si divergentes, et si dépourvues de ce ciment social qu'est l'autorité.(3) D'autres enfin embrassent du regard tout l'horizon chrétien, et projettent une vaste association dont les cadres soient assez larges pour accueillir toutes les âmes qui croient en Jésus-Christ.

C'est ainsi qu'en 1857, sous l'influence du grand mouvement religieux d'Angleterre, une ligue de prières fut fondée dans le dessein de promouvoir l'unité de la chrétienté, et d'arriver à réunir sous un commun drapeau l'Église romaine,

(1) Michel, *ouv. cit.*, ch. VI et VII.
(2) Id., *ibid.*, p. 33.
(3) Que de fois, par exemple, les divers organes de l'opinion protestante canadienne, synodes, journaux, revues, n'ont-ils pas exprimé ce vœu ?

les Églises d'Orient, et les Églises protestantes, surtout l'Église anglicane.(1) Dans les congrès pan-anglicans du siècle dernier et de l'aurore de ce siècle, cette question de l'union a tenu une place dominante. Elle a fait l'objet de discussions très vives, maintes fois renouvelées, et de plans conciliatoires plus ou moins nettement définis.

Les catholiques, de leur côté, n'ont rien négligé pour dissiper chez les dissidents les nuages du doute, pour faire partout la lumière sur les dogmes de l'Église et les conditions de l'unité religieuse. Associations de prières,(2) apostolat spécial, cours de controverse, débats historiques et théologiques menés avec tout le calme et tout le sérieux que requiert une cause de cette importance, tout a été mis en œuvre. Le mouvement d'Oxford, qui a ébranlé jusque dans ses bases la société anglo-protestante, et qui ne cesse d'entraîner vers Rome tant d'esprits désabusés, a montré, en particulier, deux choses : la sincérité et la droiture d'un très grand nombre de nos frères séparés, les protestants, et l'efficacité de la campagne de persuasion et de grâce organisée par les apôtres catholiques en faveur de l'union chrétienne véritable.

A la tête de cette croisade se dresse, le front nimbé de gloire, le grand Léon XIII qui, par une longue série d'actes, mais surtout par deux lettres apostoliques remarquables, l'une aux peuples et aux princes de l'univers,(3) l'autre au peuple anglais,(4), et par une encyclique très élaborée sur l'unité de l'Église,(5) a posé devant le monde, en termes très clairs, la question de l'unité religieuse, les raisons pressantes, et les éléments indispensables de cette unité. Ces graves documents suivaient de très près, et commentaient en quelque sorte l'événement considérable et retentissant enregistré

(1) *The Catholic Encyclopedia*, vol. XV, p. 149.
(2) Parmi les plus récentes, mentionnons l'" Octave de prières pour l'Unité de l'Église " (18-25 janvier), approuvée par plusieurs évêques, et sanctionnée par Benoît XV dans un Bref apostolique du 25 février 1916.
(3) Lettre *Præclara gratulationis* (20 juin, 1894).
(4) Lettre *Amantissimæ voluntatis* (14 avril, 1895).
(5) Encycl. *Satis cognitum* (29 juin, 1896).

dans l'histoire sous le titre de " Parlement des religions," et qui eut lieu à Chicago en 1893.

Cette année-là même, une Exposition colossale attirait vers la métropole de l'Ouest des visiteurs de tous les pays. On avait eu l'idée, à cette occasion, de convoquer des délégués de toutes les Églises chrétiennes et de toutes les confessions religieuses,(1) de les mettre en contact dans une assemblée pacifique, de provoquer de leur part de fidèles exposés de doctrine, et de rechercher, par ce moyen, certaines bases de croyances communes et d'universelle fraternité. Le Congrès, réuni à la date fixée, se composait de cent soixante-cinq membres, en majorité protestants, mais parmi lesquels figuraient des représentants du schisme oriental, du judaïsme, de l'islamisme, des religions de la Chine, du Japon et des Indes, et même quelques catholiques. La présence de ces derniers, dans un tel amalgame de personnes et de systèmes, parut étrange à plusieurs. Nous n'avons pas ici à la discuter.

Quoi qu'il faille en penser, cette expérience hardie et pour le moins singulière ne semble pas avoir produit tous les effets espérés par ses auteurs. Et voici que sur ce même sol d'Amérique où germent tant de projets, et où abondent tant d'entreprises, vient d'éclore la pensée d'un nouveau Congrès mondial, limité cette fois aux Églises qui se partagent l'empire des consciences chrétiennes. Les motifs allégués, dans la brochure citée plus haut, en faveur de ce Congrès, sont touchants, et constituent des aveux précieux.

On y déplore les maux innombrables causés par l'absence d'unité de vues et d'action chez les disciples du Christ : l'affaiblissement de l'esprit religieux, et de l'influence religieuse, aux États-Unis spécialement, où pas moins de cent soixante sociétés soi-disant chrétiennes se font la guerre ; le règne néfaste de l'école neutre où le nom même du Sauveur des hommes est ignoré ; le mépris de la grande loi d'amour

(1) Voir les *Etudes* des PP. Jésuites (sept.-oct. 1894).

apportée par Notre-Seigneur au monde, et que le monde vient de fouler aux pieds avec une fureur sans bornes et dans une lutte internationale sans exemple. " Chose lamentable, s'écrient les promoteurs du Congrès, nos Églises, privées d'ascendant sur les peuples, n'ont rien fait pour éteindre cette fureur et mettre fin à ce conflit."(1)

Que faut-il donc faire ? restaurer l'influence chrétienne si tristement déchue, en rétablissant l'accord et l'union des chrétiens. C'est l'Église épiscopalienne, ou anglicane américaine, qui prend l'initiative de cette œuvre de paix. L'anglicanisme, par sa constitution, sa doctrine, ses rites, tient, affirme-t-on, le milieu entre les autres confessions protestantes, et le catholicisme et le schisme d'Orient. Il semble donc que l'Église anglicane d'Europe ou d'Amérique, soit plus en mesure que toute autre organisation religieuse, de provoquer et de favoriser un mouvement d'union.

II

Sur quel terrain, et d'après quels principes, cette union pourra-t-elle s'effectuer ? C'est le point difficile, la pierre d'achoppement où se brisent les plus louables efforts.

On distingue, en dehors du programme catholique, quatre systèmes auxquels peuvent se réduire les différentes opinions professées en cette matière : le système de l'action ; le système des dogmes fondamentaux ; le système de la fusion; et celui de la fédération.

Il fut proposé, au " Parlement des Religions " de Chicago, de baser l'entente chrétienne sur une *action* commune où toutes les Églises se donneraient la main, l'action biblique, l'action évangélique. " Illusion naïve, fait observer le Père Portalié !(2) Comment s'unir pour prêcher, si on ne s'entend pas sur la doctrine à répandre ? Cette Bible

(1) *De un. Eccl.*, p. 4.
(2) *Etudes*, t. LXIII, p. 24.

que l'on portera sur toutes les plages, la donnera-t-on comme un livre divin, ou bien comme une œuvre humaine qu'il faut savoir corriger ? Et le Christ que vous prêcherez, est-il Dieu, ou n'est-ce qu'un homme ? "

D'après une loi profonde de notre nature rationnelle, l'acte humain se rattache à l'intelligence par la volonté d'où il émane, et qui elle-même puise ses motifs d'agir dans l'idéal qu'elle poursuit, et règle son activité sur les maximes et les préceptes auxquels elle est soumise.(1)

Cette philosophie de l'action nous fait bien voir que, s'il est possible et même facile à des hommes de croyances différentes de se grouper et de s'associer sur un terrain strictement politique et économique, l'accord ne se forme pas si aisément dès que la doctrine entre en jeu. L'action morale, l'action sociale, l'action politique elle-même sous certains aspects et en certaines questions mixtes, supposent des principes supérieurs et régulateurs de la vie, principes reconnus, immuables, et sur lesquels on ne peut transiger sans forfaiture envers Dieu et envers sa consicence. C'est donc une utopie, doublée d'une erreur grave, que de prétendre rallier toutes les forces chrétiennes sous l'étendard de l'action, autour de l'entreprise morale ou religieuse, sans tenir compte des exigences des dogmes et de la diversité des symboles.

La plupart de nos frères séparés le comprennent. Et voilà pourquoi plusieurs d'entre eux proposent aux Églises de s'entendre sur *quelques vérités* qu'ils estiment tout à la fois *fondamentales* et suffisantes. D'après les auteurs du programme anglican rédigé à Lambeth en 1888, ce minimum doctrinal consisterait dans les quatre chefs suivants : l'Écriture comme règle de foi ; les deux symboles des Apôtres et de Nicée ; les deux sacrements de Baptême et d'Eucharistie ; et l'Episcopat.

---

(1) Voir ce qu'a écrit, dans sa *Somme,* saint Thomas d'Aquin sur rôle de l'intelligence par rapport à la volonté, et sur le rôle de la loi par rapport à l'action.

Par ces formules favorables à certains dogmes et exclusives d'autres matières de foi, on ramène une vieille distinction déjà posée par les docteurs protestants, en particulier par Jurieu auquel Bossuet répondit avec tant de vigueur. (1) Dans le sens que nos adversaires lui donnent, cette distinction est pleine d'équivoques, inconnue de l'antiquité chrétienne et de la tradition ecclésiastique, étrangère aux enseignements de la Bible, restrictive de la parole de Dieu. Les protestants la font pour élargir les portes de l'Église et y admettre indistinctement toutes les sectes. L'Église romaine aussi la fait, mais non " pour retenir dans son sein ceux qui, en recevant ces points principaux, nieraient les autres qu'elle a reconnus pour expressement révélés. Au contraire, dès qu'on rejette quelqu'un de ces articles, quel qu'il soit, elle croit qu'on renverse le fondement, et qu'on ébranle, autant qu'il est en soi, la pierre sur laquelle la foi du fidèle est appuyée."(2)

Autre chose, d'ailleurs, est le dogme, autre chose la discipline. Et si la doctrine révélée par Jésus-Christ, et promulguée par son Église, forme un tout solide, et un bloc infrangible,(3) il n'en est pas de même de l'ensemble des lois et des règles positives imposées aux fidèles, selon les temps et les lieux, pour le gouvernement de leur vie. Les Papes ont eu bien soin de rassurer là-dessus les Orientaux, en leur proposant l'union avec Rome. " Il n'est rien, leur déclarait Léon XIII,(4) qui soit de nature à vous faire craindre, comme conséquence de ce retour, une diminution quelconque de vos droits, des privilèges de vos patriarcats, des rites et des coutumes de vos Églises respectives. Il a toujours été dans les traditions du Siège apostolique, et il

---

(1) *Avertissements aux protestants* sur les lettres du ministre Jurieu (VIe avert.).

(2) Bossuet, *ibid.*, n. LXVI.

(3) S. Thomas, *Som. théol.* II-II, Q. V, art. 3.— Voir, dans *Etudes et Appréciations. Fragments apologétiques,* notre étude contre l'intégralisme.

(4) Lettre *Præclara gratulationis.*

sera toujours dans ses intentions d'user envers chaque peuple d'un grand esprit de condescendance, et d'avoir égard, dans une large mesure, à ses origines et à ses coutumes."

Le troisième système mentionné comme méthode d'union interconfessionnelle, est la *fusion*. Beaucoup d'esprits, en certains pays, méditent le fusionnement des races, pour arriver au fusionnement des croyances. Et rien ne sert mieux leur dessein que l'éther subtil du doute, de l'agnosticisme, du concessionisme, qui pénètre et volatilise tous les dogmes.

Un fort courant libéral traverse le protestantisme moderne, et l'entraîne vers le vague des doctrines rationalistes. Le rationalisme est le creuset où l'on espère que les diverses confessions religieuses, hostiles jusqu'ici les unes aux autres, vont se mêler, s'adapter, se confondre, subir un travail puissant d'évolution, et prendre enfin une forme rajeunie qui convienne à tous les croyants.

C'est cette œuvre qu'accomplit, comme par une loi fatale, la libre pensée protestante, dont l'effort radical s'accuse de plus en plus. C'est cette œuvre aussi qu'ont tentée, du côté catholique, les docteurs audacieux du modernisme, on sait avec quels succès d'abord, puis avec quelle humiliante déconvenue.

La fusion, la transformation des doctrines rêvée par les nouveaux prophètes, serait la destruction même du christianisme. Nous ne faisons que répéter le jugement sévère, mais juste, porté par Pie X : " Si quelqu'un, a écrit ce Pontife clairvoyant,(1) s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Ce n'est pas encore assez dire : les modernistes ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais toute religion."

(1) Encycl. *Pascendi dominici gregis*, 8 sept., 1907.

C'est faire injure à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Église, à ses Conciles les plus augustes, à ses Pères les plus éclairés, à ses théologiens les plus éminents, que de jeter pêle-mêle, dans le moule d'un symbole rénové, l'hérésie, l'orthodoxie et le schisme, et de prétendre fondre ensemble des thèses qui se contredisent et des croyances qui se repoussent.

On ne traite pas les choses de la foi par des procédés de laboratoire et des formules de chimie.

Les promoteurs du Congrès panchrétien, dont nous étudions le projet, visent, semble-t-il, autre chose. C'est plutôt une *fédération* des Églises qu'ils proposent.

Au parlement des religions de Chicago, le Dr Schaff avait déjà émis cette idée : " Il crut trouver, nous dit le P. Portalié,(1) dans le système fédératif des États-Unis le secret pour réunir les diverses Églises. Chacune conservera, s'il lui plaît ainsi, son nom, son organisation, ses rites, et jusqu'à ses formules dogmatiques ; mais une association les englobera toutes dans une vaste unité, comme la République américaine embrasse sans les confondre les divers États."

C'est l'idée fédérative qui nous paraît l'âme du programme esquissé par les initiateurs de la nouvelle convention des Églises. Ce programme formule les conditions suivantes(2) comme éléments essentiels d'un accord :

1° Unité de foi, et unité de vie religieuse et surnaturelle répandue dans tous les membres du corps chrétien. 2° Mais cette unité doit s'entendre de telle sorte qu'elle ne soit pas incompatible avec la variété des cultes et la diversité des régimes, et qu'elle comprenne, dans ses cadres très souples, tous les aspects sous lesquels se manifeste la foi et l'espérance chrétienne. 3° Elle devra donc ne pas être simplement le fait d'une époque ou d'une génération, mais couvrir de son réseau tous les âges et accueillir dans son sein toutes les richesses, passées, présentes et futures, de doctrine et de vie dont le christianisme a été et peut être la source.

Le plan, on le voit, est très vaste. Et à l'ombre du principe d'unité qui y est affirmé, les interprétations les

(1) *Etudes*, t. cit., p. 26.
(2) *De union. Eccl.*, p. 31.

plus diverses du dogme et de la morale sont admises, toutes les expériences de la conscience chrétienne peuvent se donner libre cours, tous les cultes et toutes les organisations gardent leur autonomie. C'est une juxtaposition des différentes sociétés religieuses, une alliance des écoles confessionnelles, une confédération des Églises. La guerre, par les rapprochements dont elle a fourni l'occasion, par les promiscuités auxquelles elle a donné lieu, a dissipé bien des malentendus et déterminé bien des sympathies entre des esprits et des groupements rivaux. L'heure semble donc propice pour essayer d'unir en une seule et grandiose association tout l'univers chrétien.

Tel est le rêve caressé par des hommes très sincères qui veulent la paix des âmes, l'accord et le concours de toutes les bonnes volontés, et qui implorent, à cette fin, dans des prières émues et dignes de prendre place sur des lèvres catholiques, la grâce et la miséricorde de Dieu.

Nous rendons hommage à des intentions si droites, à un zèle de si haute charité. Et c'est, nous le disons franchement, avec un très vif regret que nous jugeons le mode d'union ci-dessus indiqué plus spécieux que juste, et que nous le déclarons, en ce qui regarde l'Église romaine, absolument irréalisable.

Comment concevoir une fédération d'Églises si distantes de toutes manières ; si disparates par le culte, si divisées par la doctrine et par la hiérarchie ; qui ont rempli l'histoire du bruit de leurs luttes, des échos de leurs discussions sur les vérités essentielles au salut ; dont l'une, l'Église catholique, se montre si jalouse de son indépendance vis-à-vis des gouvernements civils, lorsque presque toutes les autres se plient au joug de l'État ? Quel serait le code juridique reconnu, et indiscutable, de cette association factice ? Sur quelle règle de foi serait-il établi ? Accepterait-on l'autorité et la suprématie de l'Évêque de Rome dont les titres sont sacrés, et dont les prérogatives sont inaliénables ? Se soumettrait-on à ses décisions, à son magistère infaillible ?

Le programme épiscopalien pèche par sa base même. Il abandonne le vrai *en soi* où s'appuie et se fonde la conception traditionnelle des doctrines et la juste notion du droit et de la morale, pour s'en remettre " aux divers aspects de la foi et de l'expérience tels qu'ils se sont révélés à travers les siècles chrétiens." C'est négliger ce qui est pour s'attacher à ce qui paraît. C'est substituer l'opinion au dogme, le système subjectiviste à la sûre et franche méthode de l'objectivité. Croit-on vraiment possible de concilier et de mettre d'accord deux règles de la croyance et de la conduite si divergentes dans leurs principes et si opposées dans leurs résultats ?

Jamais l'Église catholique ne s'écartera du roc solide où Dieu l'a assise, et où elle s'est maintenue pendant dix-neuf siècles, pour entrer dans une alliance construite sur le sable.

III

L'union chrétienne, les catholiques, certes, la désirent. Ils en sentent le besoin impérieux. Ils en perçoivent les avantages supérieurs. Ils l'appellent de toute l'ardeur de leurs prières et de toute l'énergie de leurs âmes. Mais ils la veulent telle que le Christ lui-même l'a conçue, et ils la recherchent par le seul moyen qui peut la créer : *l'unité de l'Eglise.*

Nul Pape n'a prononcé plus souvent des paroles de paix, n'a tendu aux Églises dissidentes des bras plus accueillants que l'immortel Léon XIII. Voyons en quels termes, et à quelles conditions, ce grand Pontife prêche l'union :

> Sous l'empire, non pas de quelque motif humain, mais de la charité divine et du zèle du salut commun, Nous vous demandons, écrit-il en s'adressant aux schismatiques d'Orient,(1) le rapprochement et l'union. Nous entendons une union parfaite et sans réserve ; car telle ne saurait être aucunement celle qui n'impliquerait pas autre chose qu'une certaine

(1) Lettre *Præclara gratulationis.*

communauté de dogmes et un certain échange de charité fraternelle. L'union véritable entre les chrétiens est celle qu'a voulue et instituée Jésus-Christ, et qui consiste dans l'unité de foi et l'unité de gouvernement.

Relevons dans ce passage trois choses qui nous marquent avec précision les trois facteurs essentiels de l'union chrétienne véritable : l'unité substantielle de l'Église, excluant toute autre organisation religieuse indépendante ; l'unité de foi, comportant la profession des mêmes dogmes ; l'unité de gouvernement, basée sur la primauté juridictionnelle du Pontife romain.

Le langage dont Notre-Seigneur se sert, dans l'établissement de la religion chrétienne, montre jusqu'à l'évidence qu'il n'a voulu fonder qu'une seule Église pour tous les temps et pour tous les peuples. Il lui donne un seul fondement qui est Pierre, et il l'appelle *son* Église.(1) Il veut y réunir tous les croyants comme " en un seul bercail sous la houlette d'un seul Pasteur."(2) Il persuade de cette vérité ses apôtres qui, à leur tour, ne parlent de la société religieuse que comme d'une association unique formée mystiquement d'après le plus saint modèle, le corps sacré de Jésus-Christ.(3)

Cette comparaison même, si haute et si juste, nous fait voir quels liens étroits rattachent entre eux les divers éléments dont l'Église se compose. Ces liens consistent dans un même symbole imposé à tous les esprits, et un même gouvernement établi sur toutes les volontés.

De la façon la plus expresse, les Écritures prescrivent l'unité de la croyance.(4) Elles profèrent l'anathème contre ceux qui rompent, par un orgueil sacrilège, cet accord.(5) Notre foi ne peut pas être un amalgame de théories contra-

(1) Matth. XVI, 18.
(2) Joan. X, 16.
(3) 1 Cor. XII, 13 ; etc.
(4) Eph. IV, 5 ; Phil. II, 2 ; Rom. XII, 16.
(5) Gal. I, 7-8 ; Tit. III, 10.

dictoires. Née des enseignements du Verbe fait chair, il faut qu'elle reflète le plus fidèlement possible, et comme dans un miroir, la parfaite cohésion et l'indestructible unité de la pensée même de Dieu. Comment en arriver là ? Non pas, sûrement, par le libre examen qui tire d'une même parole et d'un même texte d'irréconciliables divergences de vues, mais par un magistère vivant et authentique où se prolonge et se perpétue la mission doctrinale de Jésus-Christ. (1) Rejeter une seule vérité proposée par ce magistère, conformément à la doctrine des Pères et au sentiment commun des Docteurs, c'est se mettre en marge de la vraie foi et en dehors de la vraie Église.(2)

L'unité de l'Église est donc telle qu'elle suppose, pour maintenir les intelligences dans une même foi, une autorité enseignante souveraine, à laquelle tous les fidèles soient tenus d'obéir, et dont les sentences soient sans appel : c'est la condamnation de l'hérésie.

Elle suppose encore, pour réaliser l'œuvre plénière du Sauveur, un pouvoir hiérarchique fortement constitué, lequel rayonne sur toutes les sphères de l'activité religieuse et contrôle l'administration des sacrements, le fonctionnement des rites, la direction des consciences, les missions évangéliques, toute l'action politique et sociale où les intérêts religieux sont en jeu. Ce pouvoir, quel est-il ? celui que le Fondateur de l'Église a créé, où il se survit admirablement à lui-même, et où sa personne divine, désormais invisible, est représentée auprès des hommes par un dépositaire visible de sa puissance et un exécuteur fidèle de ses volontés. Dans ce système, toute l'organisation gouvernementale est couronnée par l'autorité nécessaire de celui à qui il a été dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* C'est la

(1) Matth. XXVIII, 19-20.
(2) Léon XIII, Lettre *Satis cognitum*

condamnation du schisme(1) et l'affirmation péremptoire, non seulement de la primauté d'honneur, mais de la suprématie effective et universelle de l'Évêque de Rome, successeur légitime du Prince des Apôtres.

L'union chrétienne voulue et reconnue de Dieu, ne peut donc s'effectuer hors du giron de l'Église romaine, à l'encontre des sentiments du chef de cette Église, et sans une soumission pleine et entière à sa juridiction.

Ce n'est pas là une doctrine forgée à dessein. Elle résulte des textes les plus clairs de l'Évangile, des témoignages les plus formels de la tradition, textes et témoignages lumineusement commentés, à l'adresse du peuple anglais, par le grand Pape théologien.(2) Bien avant Henri VIII, Luther et Photius, les Pères, par exemple, déclaraient que " c'est à l'Église romaine, à cause de sa prééminence, que toute l'Église doit nécessairement se réunir " (saint Irénée) ; qu'elle est " la chaire de Pierre et l'Église principale d'où est née l'unité sacerdotale " (saint Cyprien) ; que " dans cette Église s'est toujours maintenu le principat de la Chaire apostolique " (saint Augustin).(3)

L'illustre docteur du Moyen Age en qui se refléta, d'une façon si admirable, la pure pensée de l'antiquité chrétienne, saint Thomas d'Aquin, nous a laissé une page magistrale où l'unité de foi et l'unité de gouvernement, dans l'Église du Christ, sont victorieusement revendiquées. Voici ce passage tiré du traité de la foi :(4)

Il est nécessaire de donner une nouvelle édition du Symbole, afin d'arrêter les erreurs qui s'élèvent. Cette publication du Symbole appartiendra donc à l'autorité de celui qui a le droit de déterminer finalement les choses qui sont de foi, en sorte qu'elles soient tenues d'une foi inébranlable par tous. Or, ceci est du ressort du Souverain Pontife, auquel sont

(1) Id., *ibid.*
(2) Léon XIII, *ibid.*
(3) *Ibid.*— Voir Dom Guéranger, *De la monarchie pontificale.*
(4) *Som. Theol.* II-II, Q. I., art. 10 (trad. Pègues).—Cf. G. G., l. IV, c. 76.

renvoyées les questions majeures et les plus difficiles de l'Église, ains qu'il est dit dans les " Décrets ", (dist. XVII, can. 5). C'est aussi pour cela que le Seigneur (en saint Luc, XXII, 32) dit à Pierre, investi du Souverain Pontificat : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères.*— La raison de cela, c'est qu'il doit y avoir une seule foi pour toute l'Église, selon cette parole (1 Cor. I, 10) : *Dites tous la même chose, et qu'il n'y ait point de divisions parmi vous.* Or, cette unité ne pourrait se conserver si, lorsqu'une question s'élève au sujet de la foi, elle n'était pas décidée par celui qui préside à toute l'Église, et dont la sentence pourra être tenue fermement par tous. Voilà pourquoi à la seule autorité du Souverain Pontife appartient la nouvelle édition du Symbole, ainsi que toutes les autres choses, qui regardent l'Église toute entière, comme de réunir un concile général et ce qui est du même genre.

Il est donc absolument illusoire de vouloir réunir les Églises chrétiennes sans leur imposer une croyance commune officiellement définie, et sans les soumettre à la suprême juridiction du Chef de l'Église romaine en qui s'incarne l'autorité spirituelle de Jésus-Christ. Tel est le sentiment de nos maîtres dans la foi.

Cette attitude tracée par les Papes, et par les docteurs chrétiens, doit être partout la nôtre ; elle doit être celle de tous les catholiques fiers de leur nom, et conscients de leur devoir.

Les catholiques éprouvent, pour leurs frères d'autres croyances, une profonde sympathie. Ils les voient avec chagrin se débattre dans l'incertitude et l'incohérence de systèmes aussi mobiles que l'esprit et le cœur de l'homme. Ils constatent d'un œil réjoui les efforts qu'ils font pour sortir de ce chaos. Ils veulent bien les aider de leurs conseils. Ils leur tendent fraternellement la main, non pour se laisser entraîner eux-mêmes hors de la voie droite, mais pour y ramener les âmes sincères et les intelligences avides de certitude et d'unité.

Les tentatives faites en différents congrès, pour rapprocher les Églises et souder les religions par un ciment quelconque, n'ont pas été encourageantes. De celui de ces

congrès qui frappa davantage l'opinion, on a dit que " loin de réaliser ses promesses et de coaliser les forces religieuses contre l'impiété, il a trahi non seulement le Christ, mais l'idée même de Dieu. Or, sans Dieu, on a beau faire sonner très haut les mots de fraternité, d'amour des peuples, on marche droit à la barbarie : les derniers événements d'Europe et d'Amérique ne le montrent que trop."(1) Ces paroles écrites il y a un quart de siècle ne sont-elles pas infiniment plus vraies aujourd'hui ?

Nous voulons croire que le " Congrès mondial " organisé par la commission épiscopalienne d'Amérique sera plus heureux, qu'il obtiendra de meilleurs résultats. On en lira les travaux avec tout l'intérêt que mérite une œuvre de ce genre. Et cette conférence n'eût-elle d'autre effet que de mieux faire toucher du doigt l'immense désarroi où s'agitent les sectes protestantes, de mieux montrer les avantages de l'union chrétienne et le rôle primordial d'un pouvoir supérieur et incontesté qui en pose les bases et en coordonne les efforts, l'entreprise n'aura pas été stérile.

(1) Portalié, *Etudes*, t. *cit.*, p. 212.

L.-A. Pâquet, ptre.

LES SCIENCES PHYSIQUES FRANÇAISES AU XIXE SIÈCLE

(*Suite*)

Les plus grandes découvertes sont rarement celles que le public apprécie davantage. Les applications pratiques de la science, celles qui exercent une grande influence sur le développement du commerce et de l'industrie, celles surtout qui rapportent de gros bénifices, excitent toujours plus l'admiration et la reconnaissance des hommes que la solution des problèmes ardus de la science pure, connus des seuls initiés et des seuls spécialistes. De ce nombre sont les questions si complexes et si difficiles de l'optique supérieure, telles que la double réfraction, l'interférence des rayons lumineux, la diffraction, les colorations des lames minces.

Au commencement du XIXe siècle, un grand nombre de phénomènes étaient déjà connus ; Bartholin, en Hollande, avait découvert la double réfraction dans le spath d'Islande ; Newton avait fait connaître, après Hooke, les couleurs des lames minces et les phénomènes de diffraction, et Young avait posé le principe des interférences. En 1810, le colonel

d'artillerie français *Malus* ouvrit, par la découverte de la *polarisation* de la lumière, une voie nouvelle très féconde en résultats théoriques et pratiques de toutes sortes, puisque nous lui devons le *polarimètre* et le *saccharimètre*, appareils de dosage extrêmement délicats encore employés dans tous les laboratoires de chimie. La première annonce de la découverte de Malus, raconte Biot, eut un éclat extraordinaire : non seulement l'Institut l'admit bientôt au nombre de ses membres, mais, malgré l'état de guerre qui existait entre l'Angleterre et la France, la Société Royale de Londres lui décerna une médaille d'or.

Quelque temps après, *Arago* découvre la polarisation chromatique et la polarisation rotatoire dont Biot, en France, et Brewster, en Angleterre, établissent les lois.

Mais le point capital restait à résoudre : il fallait une théorie complète et solide qui rende compte parfaitement de tous les phénomènes, il fallait choisir et établir définitivement l'une ou l'autre des deux grandes théories qui, à cette époque, divisaient en deux camps bien distincts le monde savant.

L'une d'elles, appelée *théorie de l'émission*, défendue opiniâtrement par Newton et ensuite par les principaux physiciens français, tels que Laplace, Biot et Poisson, supposait la matérialité de la lumière ; d'après cette théorie, la lumière serait le résultat de particules matérielles extrêmement ténues lancées par les corps lumineux dans toutes les directions avec une rapidité incroyable.

L'autre, appelée *théorie des ondulations*, entrevue par Descartes et esquissée par le hollandais Huyghens, ramenait tous les phénomènes lumineux à un mode particulier de mouvement des corps. D'après cette théorie, les molécules des corps lumineux sont animées de vibrations extrêmement rapides, analogues à celles des corps sonores, et qui se transmettent, sous forme d'ondes ou d'ondulations, dans un milieu hypothétique, un fluide impondérable qui remplirait tout l'univers et qu'on appelle l'*éther*.

Il était réservé à un physicien français de génie, *Augustin Fresnel*, de clore le débat et d'édifier sur des bases inébranlables cette merveilleuse théorie des ondes, l'un des plus beaux monuments scientifiques du siècle.

Il fallait une singulière hardiesse et un courage peu commun pour que le jeune ingénieur des ponts et chaussées, âgé à peine de 30 ans, osât entrer en lice et combattre la théorie de l'émission soutenue par l'écrasante autorité de Newton et appuyée par des physiciens de haute marque comme Biot, Poisson et surtout Laplace. Vivement encouragé par Ampère et Arago, Fresnel se décide à prendre part à un concours ouvert par l'Académie des Sciences pour l'étude des phénomènes de diffraction. C'est de là que commence la série de ses découvertes, qui devait aboutir à un triomphe définitif et éclatant.

Non seulement son mémoire, signalé " par un accord constant du calcul et de l'expérience, jusque dans les détails les plus minutieux ", fut, d'un jugement unanime, couronné par l'Académie des Sciences, mais encore Fresnel, reprenant l'étude de la double réfraction, l'étendit à tous les cristaux, en trouva la cause dans l'inégale densité de l'éther et par suite dans l'inégale vitesse de la lumière suivant les directions parcourues, puis énonça, en collaboration avec Arago, les lois de l'interférence des rayons polarisés, découvrit la polarisation elliptique et circulaire, et enfin, dans une grandiose synthèse, fit entrer toutes ces classes de phénomènes dans la théorie des ondulations qui les explique tous et même permet d'en prévoir de nouveaux.

Fresnel renverse tous les obstacles, prévient toutes les difficultés, répond à toutes les objections. Un dernier point toutefois reste encore obscur : les phénomènes si variés de la polarisation chromatique et de la polarisation rotatoire semblent inexplicables dans la théorie des ondes, parce qu'on assimilait trop exactement les vibrations lumineuses aux vibrations sonores. Les partisans de l'émission sont

sur le point de triompher, lorsque Fresnel met le comble à sa gloire par sa conception géniale des vibrations transversales qui résout définitivement la question et asseoit la théorie ondulatoire sur des fondements désormais inattaquables.

Le fameux mémoire de Fresnel sur la double réfraction fut présenté à l'Académie des Sciences en novembre 1821.

" Immédiatement après la lecture du rapport, raconte Verdet, Laplace prit la parole, et, avec cette générosité d'un grand esprit qui, dans l'adversaire de la veille, se plait à reconnaître et à saluer un égal, proclama l'importance exceptionnelle du travail dont on venait de rendre compte : il félicita l'auteur de sa constance et de sa sagacité qui l'avaient conduit à découvrir une loi qui avait échappé aux plus habiles, et, dévançant en quelque sorte le jugement de la postérité, déclara qu'il mettait ces recherches au-dessus de tout ce qu'on avait depuis longtemps communiqué à l'Académie."

Biot, un autre des principaux adversaires de Fresnel, se rendit un peu plus tard à l'évidence et écrivit dans ses *Mélanges scientifiques et littéraires :*

" Depuis l'époque où cette notice a été écrite, tous les phénomènes que présente la physique de la lumière ont été, par le génie de Fresnel, si habilement et si intimement rattachés en nombres à la doctrine du mouvement ondulatoire, qu'il est aujourd'hui presque impossible de se refuser à reconnaître la réalité de ce mode de constitution du principe lumineux."

Ces deux éclatants témoignages suffiraient pour établir la gloire de Fresnel. En 1850, plusieurs années après sa mort, survenue en 1827, cette gloire reçut son couronnement définitif, grâce à l'initiative et à la sagacité d'Arago. Celui-ci, qui avait guidé les premiers pas de Fresnel et s'était associé à ses travaux, au point qu'on peut dire que c'est à Arago qu'on doit Fresnel, ne s'est pas borné à préparer et partager les travaux de son illustre protégé ; il conçut un

dispositif expérimental qui devait, dans ses prévisions, terminer définitivement la discussion au sujet des deux théories de l'émission et des ondulations, en prouvant que la vitesse de la lumière est plus grande dans l'air que dans l'eau, comme l'exige la deuxième théorie.

Malgré les difficultés extrêmes de l'entreprise, il se met résolument à l'œuvre avec l'illustre constructeur *Breguet*, expose tous les détails de l'expérience et fait construire les appareils destinés à l'exécuter. Malheureusement, l'affaiblissement considérable de sa vue le força d'abandonner ses essais, mais il eut le bonheur de trouver parmi ses disciples deux célèbres physiciens français *Fizeau* et *Foucault* qui se chargèrent de continuer ses travaux et de les mener à bonne fin. En effet, Fizeau et Foucault, chacun de leur côté, et avec des dispositifs opératoires peu différents, exécutèrent l'expérience si habilement conçue et prouvèrent que la lumière se propage plus vite dans l'air que dans l'eau.

C'était le coup de grâce donné à la théorie de l'émission qui supposait le contraire, c'était le triomphe complet de Fresnel.

Ajoutons que Fresnel est aussi l'inventeur des *lentilles à échelons* qu'il a appliquées, en collaboration avec Arago, aux phares qui guident les navigateurs près des côtes de France. Ces deux savants ont également perfectionné les phares à éclipses et ont inventé les lampes à plusieurs mèches concentriques dont l'éclat, dans les phares, égalait vingt-cinq fois celui des meilleures lampes alors en usage.

*

* *

L'électricité, au début du XIXe siècle, était peut-être la partie des sciences physiques la moins avancée. Nous l'avons dit plus haut, à part les phénomènes de l'électricité statique et quelques notions de magnétisme dont les lois ont été énoncées par le physicien français *Coulomb*, tout était à faire, tout était encore à trouver, à appliquer, à expliquer.

Un progrès important fut accompli en 1799 par l'invention de la pile de *Volta.*

Mais, là encore, malgré l'enthousiasme que la découverte de la pile suscita dans le monde savant, on ignorait complètement la théorie de ce nouvel appareil, et Volta lui-même en a toujours méconnu le mode d'action en l'assimilant à une bouteille de Leyde perpétuelle.

En 1820, une révolution profonde va s'opérer ; l'électricité va se dépouiller de ses vieilles formules et l'aurore d'une science nouvelle, j'allais dire une véritable renaissance va frapper d'étonnement et d'admiration le monde savant tout entier, et l'auteur de cette transformation créatrice sera un géomètre et physicien français de génie, *André-Marie Ampère.*

" Il est dans l'histoire des sciences, déclarait l'illustre physicien Cornu, dans un discours prononcé à l'inauguration de la statue d'Ampère à Lyon, le 8 octobre 1888, des noms dont l'éclat va grandissant avec les années à mesure que les générations comprennent davantage la grandeur et la fécondité des œuvres auxquelles ces noms sont attachés.

" André-Marie Ampère est de ceux-là."

Les premiers travaux mathématiques d'Ampère, qui portent déjà l'empreinte d'un esprit profond, attirent sur lui l'attention des savants, et, grâce à la protection de Lalande, de Delambre et de Laplace, il entre comme répétiteur d'analyse à l'École polytechnique de Paris. En 1808, il est inspecteur général de l'Université, en 1809, professeur du cours d'analyse et de mécanique, et en 1814 il entre à l'Académie des Sciences comme membre de la section de géométrie. Mais chez Ampère le géomètre ne faisait que préparer le physicien et c'est comme physicien qu'il couvrit son nom d'une gloire immortelle.

Au mois de septembre 1820, une découverte *sensationnelle,* comme on dirait de nos jours, fut annoncée à l'Académie des Sciences. Un physicien de Copenhague, *Œrsted,*

venait de constater que le fil qui unit les pôles d'une pile voltaïque avait la curieuse propriété de dévier une aiguille aimantée.

Ampère ne se contente pas de répéter l'expérience d'Œrsted, mais son esprit clairvoyant en fait le point de départ d'une orientation inattendue de la science de l'électricité et du magnétisme. Avec une rapidité dont l'histoire des sciences n'offre pas d'exemples, les calculs se succèdent aux calculs, les expériences se multiplient, des appareils nombreux, encore classiques de nos jours, sont imaginés et construits, découvertes sur découvertes sont annoncées à chaque séance de l'Académie ; en quelques semaines, Ampère avait créé deux sciences nouvelles : l'*électromagnétisme* et l'*électrodynamique !*

En effet, de l'expérience d'Œrsted, il déduit l'existence et la définition du *courant électrique* et lui donne une direction, notions qui avaient échappé à Volta ; il résume le phénomène de la déviation de l'aiguille aimantée en personnifiant le courant dans une règle célèbre qu'on appelle *règle d'Ampère : le pôle austral de l'aiguille est dévié à la gauche du courant.* Plus que cela, en proposant qu'on utilise, comme signaux représentant les lettres de l'alphabet, les mouvements de l'aiguille produits à toute distance par le courant d'une pile, il lance l'idée de la télégraphie électrique.

Puis, poursuivant ses recherches, il prouve la réciprocité de l'action des aimants sur les courants, l'action du magnétisme terrestre sur un courant mobile, et, créant de toute pièce l'électrodynamique, il en est en même temps le législateur en énnonçant, sur les actions mutuelles des courants, les quatre fameuses lois qui portent son nom.

Mais Ampère ne s'arrête pas là !

Il identifie le magnétisme avec l'électricité et reproduit les propriétés des aimants par l'invention du cylindre électromagnétique ou le *solénoïde ;* une simple spirale de fil de nature quelconque se comporte comme un véritable aimant,

présente des pôles semblablement placés, en un mot, jouit de toutes les propriétés d'un barreau aimanté.

Enfin, sans parler de la découverte de l'électro-aimant, gloire qu'il partage avec Arago et dont nous parlerons plus loin, Ampère couronne la brillante série de ses travaux par l'énoncé de sa célèbre théorie du magnétisme dans laquelle il explique le magnétisme par l'électricité et assimile un barreau aimanté à un faisceau de solénoïdes agissant comme un solénoïde unique.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le résumé trop incomplet des remarquables travaux d'Ampère. Arago, voulant exprimer l'admiration que lui inspirait l'œuvre de son ami, s'écriait devant l'Académie des Sciences : " On dit les lois de Képler, on dira les lois d'Ampère "; et le grand savant anglais Maxwell, l'auteur de la théorie électromagnétique de la lumière, a osé dire, ce qui est énorme pour un anglais : " Ampère est le Newton de l'électricité ! "

Voilà pourquoi, pour perpétuer sa mémoire et reconnaître son mérite, les physiciens, réunis en Congrès à Paris en 1881, dans le but de définir et de nommer les unités électriques, adoptèrent, à côté de ceux de Volta, Ohm, Faraday et Coulomb, le nom d'Ampère pour signifier l'unité d'intensité de courant. Et depuis ce temps, chaque jour, dans les laboratoires et dans les usines, des milliers de bouches prononcent ce nom désormais fameux ; sur tous les tableaux de distribution d'énergie électrique, sur toutes les tables des laboratoires où l'on se sert du courant électrique, à côté du galvanomètre et du voltmètre, il y a aussi l'*ampèremètre.*

Joseph Bertrand, l'éminent mathématicien, porte sur Ampère le jugement suivant :

" Les phénomènes complexes, et en apparence inexplicables, de l'action de deux courants, ont été analysés par lui et réduits à une loi élémentaire à laquelle cinquante ans de travaux et de progrès n'ont pas changé une syllabe.

" Le livre d'Ampère est, aujourd'hui encore, l'œuvre la plus admirable produite dans la physique mathématique

depuis le *Livre des principes* de Newton. Jamais plus beau problème ne s'est rencontré sur la voie d'un plus grand génie. Par un bonheur bien rare dans l'histoire des sciences, tout ici appartient à Ampère. Le phénomène entièrement nouveau qu'il a deviné, c'est lui qui l'a observé le premier, c'est lui seul qui en a varié les circonstances pour en déduire les expériences si élégantes qui servent de base à la théorie, lui seul enfin qui, avec un rare bonheur, a exécuté tous les calculs et inventé toutes les démonstrations. Ampère a révélé une loi d'attraction nouvelle plus complxe et plus malaisée sans doute à découvrir que celle des corps célestes. Il a été à la fois le Képler et le Newton de la théorie nouvelle.

"...Aucun génie n'a été plus complet ; aucun inventeur mieux inspiré n'a été mieux servi par les circonstances."

*

* *

A plusieurs reprises, le nom d'*Arago* est venu sur mes lèvres. Il est temps maintenant de nous arrêter quelque peu sur cette personnalité si curieuse, si importante dans l'histoire des sciences, et aussi, si française.

Les débuts de François Arago dans la carrière scientifique sortent de l'ordinaire et méritent d'être signalés.

A peine âgé de dix-huit ans, il se prépare presque seul à subir le double examen requis pour obtenir son admission à l'École polytechnique. Il sort triomphant d'une première épreuve devant l'examinateur Monge qui l'avait serré de fort près, puis se présente au deuxième tribunal d'examen présidé par le peu sympathique mathématicien Legendre.

Voici comment l'épreuve est racontée par le fameux entomologiste *Fabre* dans son livre " *Les Inventeurs et leurs Inventions* ".

"— Comment vous nommez-vous, demanda le géomètre ?

— François Arago, répondit le jeune savant.

— Arago ?... Mais ce nom-là n'est pas français. Je refuse de vous admettre au concours. Retirez-vous.

— Que je me retire ? Et pour quel motif ?

— Vous n'êtes pas Français, vous dis-je, répond le professeur impatienté ; vous n'êtes pas Français : c'est évident.

— Je me permettrai de vous contredire ; je suis Français, tout ce qu'il y a de plus Français.

— Mais non, votre nom le dit.

— Mais si.

— Jamais dans la nationalité française n'a été porté le nom d'Arago.

— N'importe. Veuillez toujours m'interroger ; et après l'examen, aisément je fournirai les preuves de mon origine française.

" Subjugué par le ton digne et ferme de l'élève, Legendre consentit à l'examen avec l'arrière-pensée de ne pas être tendre.

" La rancune se trahit aux premières questions, posées avec l'intention évidente d'embarrasser l'élève... Bien plus satisfait qu'effrayé des questions difficiles qui lui donnaient occasion de montrer ses connaissances, Arago, en quelques instants eut blanchi le tableau de ses calculs, tantôt attaquant de front les difficultés, tantôt les contournant au moyen d'ingénieuses combinaisons. Sans un moment d'arrêt, la craie courait sur la planche noire, accompagnée de la parole qui argumentait, déduisait, expliquait, concluait avec une étonnante clarté. Coup sur coup, cinq questions venaient d'être résolues à l'aide de formules peu usitées et connues des maîtres seuls. L'élève en avait tiré merveilleusement parti, à l'extrême surprise de Legendre.

— Pourquoi ces formules, fait brusquement l'examinateur, pourquoi ces méthodes plutôt que d'autres. Ce sont là des moyens que vous employez sans en comprendre la signification ; et je vous embarrasserais bien si je vous demandais de me les expliquer.

— Monsieur, répond le candidat, ces méthodes, je les emploie parce qu'elles sont plus générales et plus riches en

conséquences. D'ailleurs je les comprends très bien, et j'espère vous en convaincre si vous me le permettez.

— Faites, répond Legendre.

" L'éponge est passée sur le tableau et le candidat se met à développer la théorie des méthodes qu'il vient d'employer. Ce n'est plus un élève qui parle, c'est un maître, c'est un mathématicien consommé qui, aux travaux des autres, ajoute ses propres aperçus, fruits de ses méditations solitaires et de son naissant génie. A ce lumineux savoir, à cette clarté d'exposition, Legendre reconnut enfin un vrai fils de la France, et tendant la main au savant candidat : " C'est parfaitement bien, monsieur ; vous êtes reçu."

De Humbolt disait que la vie d'Arago serait très difficile à écrire à cause du nombre et de la variété des travaux de l'illustre savant.

En effet, Arago fut à la fois physicien, géodésien, astronome, professeur, directeur d'observatoire, fin littérateur, homme politique et même ministre.

A peine sorti de l'École polytechnique, Arago, en 1806, est envoyé avec Biot en mission géodésique pour prolonger la méridienne de France jusqu'aux Iles Baléares et ce n'est qu'au bout de trois ans, après avoir surmonté des difficultés inouïes et même au péril de sa vie, qu'il peut revenir en sa patrie, précédé d'ailleurs d'une réputation déjà si enviable que, par un exemple unique dans les fastes de l'Institut, il fut nommé à 23 ans, en 1809, membre de l'Académie des Sciences.

C'est à cette époque glorieuse de véritable renaissance scientifique, dans cette Académie où siégeaient des personnalités telles que Lagrange, Laplace, Monge, Fourier, Malus, Poisson, Fresnel, Cauchy, Gay-Lussac, Lamarck, Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire, qu'Arago vient prendre place et apparaître bientôt comme un maître.

En 1830, il devient secrétaire perpétuel et inaugure les *undis d'Arago*, si populaires à Paris, où il donne à la lecture

des travaux présentés à l'Académie un éclat extraordinaire, et qui deviennent pour le public un véritable régal scientifique et littéraire.

Arago s'est distingué tout particulièrement par la publication de ses admirables *Notices biographiques* dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, où il expose les travaux scientifiques des principales gloires dont la science est si fière. Tour à tour Copernic, Képler, Newton, Herschell, Clairaut, d'Alembert, Lagrange, et parmi les plus récents, Fresnel, Fourier, Ampère, Volta, Monge, Gay-Lussac, Carnot et bien d'autres passent sous sa plume ; les progrès de la science sont exposés, analysés avec une clarté, une maîtrise qui font de ces *Notices* des traités scientifiques de haute valeur.

L'Observatoire de Paris, dont il devient directeur, se transforme sous son intelligente direction. Il fait construire la salle méridienne, y introduit les meilleurs instruments d'observation et de précision, crée le service magnétique, fait édifier la grande coupole de la tour de l'est et enfin le grand amphithéâtre où il donne pendant trente ans ses cours fameux d'astronomie populaire, toujours avidement recherchés du public et dans lesquels il est à la fois — ce qui est extrêmement rare — vulgarisateur hors ligne, toujours à la portée de son auditoire quel qu'il soit, et savant profond, qui ne craint pas d'aborder les questions les plus difficiles.

Arago ne se contente pas de faire connaître les travaux des autres ; son œuvre scientifique personnelle est immense, ses découvertes sont de premier ordre ; dans la plupart des sciences d'observation, il est fondateur ou promoteur.

En astronomie, Arago étudie les surfaces des planètes plutôt que leurs mouvements, et il est l'auteur, pour l'étude de la constitution des astres, de méthodes nouvelles et fort élégantes. C'est avec raison que son successeur à l'Observatoire, l'éminent astronome Tisserand, a pu dire qu'Arago avait introduit la physique en astronomie et qu'on devait

le considérer comme le principal promoteur de l'astronomie physique moderne.

En physique, Arago se signale par des découvertes importantes, notamment la découverte de la *polarisation chromatique* qui ouvre des voies nouvelles en optique. On lui doit encore les lois de l'interférence des rayons polarisés, l'explication de la scintillation des étoiles, l'invention des méthodes interférentielles et photométriques.

En électricité, il découvre le magnétisme de rotation, prélude de l'induction qui a immortalisé Faraday.

Mais son plus beau titre de gloire, c'est d'avoir signalé le premier l'aimantation par les courants, et, en collaboration avec Ampère, d'avoir inventé l'*électro-aimant*.

En effet, Arago découvrit un jour que le fil qui joint les deux pôles d'une pile avait la propriété d'attirer la limaille de fer comme le ferait un aimant ordinaire ; il reconnut de plus que l'aimantation est transitoire dans la limaille de fer et que celle-ci retombe aussitôt que l'on supprime le courant, tandis que des particules d'acier s'aimantent définitivement. Il parvint également à aimanter, au moyen d'un courant, une aiguille ou une fine tige d'acier.

Arago s'empresse alors de communiquer sa découverte à son ami Ampère. Celui-ci, comme nous l'avons vu plus haut, venait d'établir les lois de l'action mutuelle des courants, l'identification des aimants et des spirales ou solénoïdes et avait énoncé sa remarquable théorie du magnétisme par laquelle un barreau aimanté doit ses propriétés magnétiques à un ensemble de courants parallèles circulant autour des particules du fer et de l'acier. Ampère, en suivant les conséquences logiques de sa théorie—et c'est cela qui constitue le mérite d'une découverte et la distingue nettement d'une simple trouvaille — n'eut pas de peine à prévoir que l'on obtiendrait une plus forte aimantation du fer ou de l'acier et une position constante des pôles en introduisant la tige à aimanter dans l'intérieur d'une hélice ou

spirale de fil parcourue par un courant. Ampère conseilla donc à Arago d'enrouler le fil interpolaire de la pile autour de l'aiguille à aimanter. Les deux amis exécutent ensemble l'expérience avec plein succès, les prévisions théoriques d'Ampère sont réalisées, l'*électro-aimant* est trouvé, une découverte des plus importantes et des plus fécondes en applications pratiques de l'électricité. C'est l'électro-aimant, en effet, qui est la base fondamentale du télégraphe et du téléphone, c'est l'électro-aimant qui permet à la dynamo de produire l'énergie électrique, de la transformer en lumière, chaleur et mouvement.

Et si plus tard l'américain Morse inventa le télégraphe électrique qui porte son nom et qui est encore en usage de nos jours, il n'eut pour ainsi dire qu'à répéter à distance, au bout d'une longue ligne télégraphique, l'expérience d'Arago et d'Ampère ; il n'eut qu'à étendre le bras pour cueillir le fruit mûr prêt à se détacher de l'arbre. Et cela est encore plus vrai lorsqu'on se rappelle que Morse n'était pas physicien, ni mécanicien, mais peintre. Aussi, lorsqu'il eut obtenu du gouvernement américain les subsides nécessaires pour faire les essais décisifs de son système, il retourna tranquillement à sa palette et à ses pinceaux.

Arago se distingua aussi — et c'est là un des aspects les plus séduisants de son caractère — par le souci constant qu'il avait de prendre sous sa protection et d'encourager les jeunes savants qui venaient se confier à lui. A cause de la multiplicité de ses occupations, il ne faisait qu'effleurer souvent certaines questions, il se contentait de lancer une idée sans l'approfondir et, avec un désintéressement qu'il puisait dans son grand amour de la science, il confiait à d'autres la solution des problèmes qu'il aurait pu trouver lui-même.

Nous avons déjà dit que c'est à Arago qu'on doit Fresnel ; c'est lui aussi qui fit comprendre l'importance de la découverte de Daguerre, c'est enfin par ses encouragements et

sous son inspiration qu'un jeune ingénieur, *Le Verrier*, parvint à réaliser, dans le domaine de l'astronomie, l'un des plus beaux triomphes de la science moderne, la découverte de la planète Neptune.

*
* *

Le Verrier était bien préparé pour faire la découverte dont nous venons de parler. Doué de grandes dispositions pour les sciences mathématiques, il s'attaqua de bonne heure aux problèmes les plus ardus de la mécanique céleste. Ses très remarquables travaux sur la stabilité du système solaire, sur la théorie de Mercure et des comètes périodiques lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1846.

Uranus, la dernière planète connue à cette époque, malgré les travaux de Laplace et de Delambre, présentait dans sa course autour du soleil des irrégularités inexplicables par l'action des autres planètes et qui intriguaient fort les astronomes.

Le Verrier, d'après l'avis de plusieurs savants, entreprit l'étonnante tâche de déterminer la position et de calculer les éléments d'une dernière planète qu'il n'avait jamais vue et dont l'attraction, d'après les lois de la gravitation, serait la cause des perturbations d'Uranus. Le 30 août, 1846, il communiqua le résultat de ses calculs à l'Académie et indiqua l'endroit du ciel où devait se trouver la planète soupçonnée. Moins d'un mois après, l'astronome Galle aperçut au bout de sa lunette, à moins d'un degré de la position assignée, l'astre que l'astronome français avait découvert *au bout de sa plume !* La nouvelle planète fut appelée Neptune et compléta le système planétaire tel qu'on le connaît aujourd'hui.

La découverte de Neptune, outre qu'elle nimbe le front de Le Verrier d'une auréole de gloire impérissable, est, en plus, la preuve la plus palpable de l'exactitude des méthodes astronomiques modernes et la plus éclatante confirmation

de la théorie de la gravitation universelle, d'autant plus qu'elle sortit encore victorieuse des épreuves que lui fit subir Le Verrier, par ses calculs poursuivis pendant trente ans sur la marche des huit planètes principales et sur les mouvements apparents du soleil.

Le Verrier, comme d'ailleurs beaucoup d'autres savants, en particulier Fresnel et Ampère, n'avait jamais cru à l'incompatibilité de la science avec la pratique de la foi religieuse. Profondément chrétien, il avait su, à l'exemple de Képler et de Copernic, voir Dieu dans ses œuvres.

C'est pourquoi, en 1877, l'un des orateurs qui fit son éloge sur sa tombe au nom du conseil scientifique de l'Observatoire, ne craignit pas de dire : " On n'apprendra pas sans émotion que l'étude du ciel et la foi scientifique n'avaient fait que consolider en lui la foi vive du chrétien ; c'est là un exemple donné de bien haut à notre siècle."

Voilà, Mesdames et Messieurs, un pâle et trop imparfait résumé de l'histoire de la physique et de l'astronomie françaises dans la première moitié du XIXe siècle.

La bonne semence était jetée en terre fertile, les grandes théories étaient énoncées. A l'autre moitié du siècle sera réservé le rôle d'en développer les conséquences et d'en faire surgir ces applications pratiques, ces inventions merveilleuses qui font aujourd'hui notre admiration.

Henri Simard, ptre.

(*à suivre.*)

ACADIANA

MONSEIGNEUR RICHARD ET LA COLONISATION

(Troisième article)

Une des maladies dont souffre le plus la race française au Canada est celle de l'émigration. C'est, en particulier, le *cancer national* de l'Acadie, comme l'appelait Mgr Richard. Le sol que leurs ancêtres ont arrosé non seulement de leurs sueurs, mais de leur sang, et qu'ils ont reconquis peu à peu après la grande dispersion de 1755, n'a plus d'attrait pour les jeunes gens d'aujourd'hui, qui préfèrent aller s'engouffrer dans les villes manufacturières de la République voisine qui leur offrent un salaire peut-être un peu moins péniblement gagné, mais aussi plus facilement dépensé. Privés de leur aide, le père et la mère, découragés, prennent eux-mêmes bientôt le chemin de l'exil volontaire, et c'est la terre qui meurt. Visitant, dans les dernières années de sa vie, en qualité d'agent de la colonisation et du rapatriement, les

centres acadiens des États-Unis, Mgr Richard n'y trouvait pas moins de cent-vingt familles de Rogersville seulement. "Quatre-vingt-dix pour cent, disait-il, consentiraient à revenir, mais ils n'en ont pas le moyen, et surtout ils n'ont plus le courage de se remettre à la culture de leurs terres abandonnées ou vendues ".

Pour enrayer le terrible fléau de l'émigration, notre vaillant patriote, dès le début de son ministère paroissial, eut recours aux deux remèdes les plus efficaces : l'éducation et la colonisation. Par l'éducation, il ouvrait à ses jeunes compatriotes l'accès au sacerdoce, aux carrières libérales et aux charges de l'État, ce qui leur permettait de prendre part à la direction des affaires de leur pays et les y attachait définitivement. Ce fut l'œuvre du collège de Saint-Louis, dont nous avons raconté l'existence malheureusement trop courte. Par la colonisation, le jeune curé de Saint-Louis retenait sur le sol ou y ramenait une foule de familles que ne cessent d'attirer les gros salaires des centres industriels. "Pourquoi, disait-il, aller chercher une fortune aléatoire dans des pays et des milieux anglais et protestants, alors que des ressources inépuisables se trouvent à notre portée au sein des terres et des forêts du pays natal ? " L'exercice du saint ministère ne pouvant suffire à sa dévorante activité, et, de bonne heure, ayant compris combien la religion et la patrie sont intéressées à l'œuvre de la colonisation, il s'en fit l'apôtre ardent. Tout en desservant la paroisse de Saint-Louis, la mission de Richibouctou, celle des Indiens de Big Cove, celles de l'Aldouane, de Sainte-Marguerite, de la Pointe aux Sapins, d'Escuminac, il fonde, dès la première année de son ministère, celle d'Acadieville où il célèbre la première messe au printemps de 1871, et dirige de ce côté un grand nombre de ses paroissiens. La paroisse d'Acadieville ne compte, aujourd'hui, pas moins de cent-vingt-cinq familles.

Mais Acadieville n'était qu'une étape pour l'infatigable colonisateur. Plus avant, de nombreux ouvriers travail-

laient à la construction de la voie du chemin de fer intercolonial. Onze sections de dix hommes chacune faisaient une trouée dans la forêt depuis Richibouctou jusqu'à Barnaby-River pour la fourniture et le transport des traverses de la voie ferrée. A la tête d'une de ces sections était Michel Savoie, alors âgé d'une trentaine d'années, aujourd'hui vieillard vénérable dont la mémoire aussi fidèle que le cœur aime à se reporter à ces temps héroïques de la fondation d'une des plus belles paroisses du diocèse de Chatham, et dont il avait, le premier, foulé le sol. Il avait sous ses ordres : Cyprien et Alexis Goguen, Armand Cyr, Thomas et Mélême LeBlanc, Th. Hébert et son fils Pierre, Sylvain Allain et Ambroise Arseneault. Ces neuf hommes désirant s'établir, Michel Savoie leur proposa de travailler, pendant l'été, sur la terre, et pendant l'hiver sur la voie ferrée. Ce fut le 20 ou le 21 novembre 1871 que le premier arbre aurait été abattu par Cyprien Goguen là où s'élève aujourd'hui Rogersville, et au printemps suivant que le même Cyprien Goguen et Armand Cyr plantèrent les premières pommes de terre.

Au nombre des premiers colons nous devons aussi mentionner Théophile Lavoie qui créa et organisa la première ferme près du moulin actuel des RR. PP. Trappistes, Augustin Lavoie, son frère, Israël Roy, Mélême Maillet, Geo. Bulger, Cyrille Thiboudeau, Jos. Cormier, Augustin Richard, Abraham et Honoré Bourque, etc., etc. La plupart, après leur travail de la journée pour la voie ferrée, passaient une partie de la nuit à défricher.

Il fallait à tous ces ouvriers, presque tous Acadiens, un prêtre sympathique et dévoué. L'abbé Richard alla jusqu'à eux, et une nouvelle paroisse fut commencée. Par déférence pour le premier pasteur du diocèse, Mgr Rogers, il lui donna le nom de Rogersville. La station du chemin de fer s'était appelée jusque-là Carleton. Voulant favoriser de tout son pouvoir l'établissement des colons autour de cette station, il sollicita du gouvernement des concessions de terres et

obtint un arpentage considérable de lots tout le long de la voie du chemin de fer, avant même que celui-ci fût terminé. Les spéculateurs, marchands de bois, qui avaient des droits sur ces forêts, firent une opposition formidable à ses démarches et causèrent beaucoup d'ennuis et de tracasseries aux colons. Mais l'abbé Richard obtint gain de cause, et, grâce à lui, la petite colonie put se développer.

Un des grands obstacles à l'établissement de cette paroisse fut d'abord le manque de chemins publics et la difficulté de les ouvrir. Les anciens et premiers habitants se rappellent encore, et non sans émotion, leurs souffrances et leurs misères à cette époque. Ils devaient faire dix, douze, quinze milles et quelquefois plus à travers la forêt pour aller se procurer des vivres et tout leur *butin*, et souvent, ils devaient s'atteler trois ou quatre à un baril de farine ou de harengs pour le traîner, quelquefois enlisé dans la boue, à force de bras depuis la station jusqu'à leurs demeures ou *camps* au fond des bois ; ou bien, ils profitaient de la nuit, où les trains ne circulaient pas, pour *hâler* leurs fardeaux sur la voie ferrée. L'abbé Richard sollicita et obtint du gouvernement certains octrois en argent pour remédier à cet état de choses, et les octrois ne suffisant pas, il organisa des corvées paroissiales, et bientôt la colonie fut sillonnée de chemins à peu près passables.

Au temps de Pâques 1871, l'abbé Richard célébra la première messe à Rogersville, dans une pauvre cabane à côté de la voie de l'Intercolonial, en face de l'église actuelle, nous dit M. Michel Savoie, qui la servit lui-même. Dans cette chapelle improvisée, notre vaillant colonisateur et apôtre éprouva pour la première fois les inconvénients de la grandeur, et il eût bien désiré n'avoir que cinq pieds de haut au lieu de six et plus qu'il mesurait.

L'abbé Richard fit aussi construire un premier moulin à Plaisant Ridge, aujourd'hui village de Saint-Marcel. Les meules étaient en pierre, et la farine qui en sortait donnait un pain assez noir; il y avait là un petit lac dont il fit plus

tard déverser l'eau dans la rivière sur laquelle il construisit à ses frais le moulin qui est aujourd'hui la propriété des RR. PP. Trappistes.

Pour desservir la nouvelle colonie, il lui fallait franchir par tous les temps 25 à 30 milles dans la forêt. Qui pourra jamais dire les angoisses et les dangers auxquels il fut si souvent exposé dans ses courses à travers ces solitudes ? Une fois, allant visiter une pauvre femme malade, il tomba dans un étang dont les eaux avaient grossi par la fonte des neiges, et ne put en sortir qu'au bout d'une demi-heure d'efforts surhumains. Il dut faire à pieds les deux milles qui le séparaient encore de la maison de la malade et revenir sur ses pas à quatre milles de distance pour trouver une habitation capable de lui donner l'hospitalité et pour sécher ses habits. Comme saint Paul, il pourra dire plus tard qu'il a passé par tous les périls : périls du côté des frimas, périls du côté des glaces, périls du côté des fleuves, périls du côté de la solitude, etc. Nous devons ajouter : péril du côté de la famine. Au printemps de 1885, les colons d'Acadieville et de Rogersville, et avec eux, l'abbé Richard, eurent à y faire face. Plus de deux cents familles se trouvaient sans provisions et sans semences et dans l'impossibilité de gagner quelque chose. La récolte précédente avait manqué totalement. On voulait partir, et, de fait, un bon nombre partirent. Les autres demandaient assistance afin de continuer leur œuvre. Mais laissons l'abbé Richard faire lui-même le récit non exagéré des crises par lesquelles il dut passer : " Je résidais alors à Saint-Louis, et Rogersville était desservi habituellement par un prêtre assistant. Je ne m'y rendais que pour des questions d'administration importantes. Un jour, à travers les eaux et les mauvais chemins, arrive à Saint-Louis une délégation de la paroisse qui m'apprend que le monde va périr à moins de secours. Je m'y transporte sur-le-champ, et à mon arrivée, je trouve le presbytère rempli d'hommes, de femmes et d'enfants qui me supplient de leur venir en aide.

Que faire ? J'avais dépensé des sommes considérables pour la construction du collège et du couvent de Saint-Louis ; j'avais fait bâtir un moulin à grain, à laine et à scie sur la rivière Saint-Charles, de sorte que je me trouvais alors sans ressources. Cependant, ne pouvant résister aux sollicitations de ces pauvres colons, je me décidai à faire un appel au public et au gouvernement. Ce dernier fit dépenser d'avance l'argent voté pour les chemins dans cette localité et un montant de $300.00 prises sur les fonds de l'année suivante. Mais ce n'était là qu'une goutte d'eau. Assiégé de nombreuses demandes, je dus céder à ma sensibilité et à mes sentiments de compassion, et je pris le parti de faire un emprunt de $3,500.00 à la banque pour satisfaire les plus nécessiteux. Afin qu'ils pussent conserver leurs terres et les soustraire aux créanciers, je pris les titres de 80 à 100 lots en mon propre nom, pour répondre de mon emprunt. Je distribuai le montant de mon emprunt entre quatre-vingts colons environ. On promettait de me rembourser dans quatre ou huit mois, mais bien peu tinrent leur promesse. La plupart avaient contracté des dettes considérables chez les marchands qui vendaient leurs denrées à des prix exorbitants. Les impôts, les fausses et injustes mesures n'avaient pas peu contribué à augmenter ces dettes. D'ailleurs tous les magasins de la localité avaient été fermés au commencement de la disette, et les marchands s'étaient empressés de grever d'hypothèques les terres de leurs débiteurs. Afin d'empêcher les poursuites, je pris la responsabilité de racheter ces propriétés et fis un compromis avec les créanciers de solder les comptes. J'évitai ainsi la destruction complète de la colonie. Pour avoir agi de la sorte, j'ai été l'objet de beaucoup de critiques et même d'insultes grossières. On m'a accusé de spéculer aux dépens des colons, de vouloir devenir un seigneur foncier dans Rogersville, de trop m'occuper des affaires temporelles, et même d'avoir fait de faux rapports sur la situation, etc. Quoi qu'on en puisse penser ou dire, cela ne n'empêchera pas de croire que dans les circonstances où je me trouvais, avec la nature

peut-être trop sensible que Dieu m'a donnée, je ne pouvais faire autrement. La détresse de mes compatriotes m'avait empoigné au point que je voyais seulement leur misère sans faire attention à moi-même. Les intérêts dont j'étais le gardien comme président d'une société de colonisation acadienne depuis un an, ne me permettaient pas de balancer. L'avenir du peuple acadien était dans la colonisation, et je ne pouvais permettre que la plus jeune de nos colonies fût détruite ; car c'était le coup de mort donné à l'élan colonisateur. Je ne prétends pas avoir agi dans ces diverses occasions avec toute la prudence possible, mais je peux me rendre le témoignage d'avoir agi en ami du peuple, en protecteur de la colonisation, en père à l'égard de ses enfants. Saint Paul nous dit : " Que c'est une espèce de folie que de se rendre témoignage à soi-même. Plût à Dieu, ajoute-t-il, que vous supportiez quelque peu de mon imprudence ! Mais supportez-moi ; car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu... Est-ce que j'ai fait une faute en m'humiliant pour vous élever ? Quand j'étais près de vous, et que je me trouvais dans le besoin, je n'ai été onéreux à personne, j'ai pris et prendrai garde de n'être pas à charge... Et pourquoi en usai-je ainsi envers vous ? Est-ce parce que je ne vous aime pas ? Dieu le sait... Je le répète, que nul ne me juge faible de sens, ou du moins souffrez-moi comme un peu sensé, de sorte que je puisse me glorifier un peu... " Voilà, comment saint Paul parlait aux Corinthiens.(1) Comme le grand Apôtre, dans mon humble sphère, j'ai été, moi aussi, forcé par les circonstances de paraître me glorifier, en me justifiant devant ma nation des imprudences que j'ai pu commettre par amour pour mes frères. Il me semblait criminel de laisser toute une population aussi méritante que celle qui s'occupe de coloniser le pays, dans la détresse et de fermer les oreilles à ses supplications. Qu'on me critique, qu'on me calomnie, qu'on ajoute insultes sur insultes, c'est pénible et outrageant ; mais je crois avoir accompli un devoir de citoyen, de patriote et de prêtre, et

(1) II cor., II.

cela me suffit. Voyant que le Département des Terres de la Couronne négligeait d'une manière flagrante les intérêts des colons en permettant à ses officiers de spéculer aux dépens des cultivateurs et d'en recevoir ensuite les dépouilles, je fis publier des lettres dans les journaux anglais et français, protestant contre cet état de choses. J'allai même trouver le gouvernement à ce sujet, et je crus avoir trouvé le remède aux abus en obtenant une commission pour faire une enquête sur les griefs. L'investigation fut plutôt une farce et un moyen pour pallier et couvrir les fautes des départements, des officiers et des spéculateurs que pour donner justice et compensation à ceux qui y avaient pleinement droit."

Dans ce même rapport de l'abbé Richard suit une liste de souscriptions, en tête de laquelle nous remarquons celle de M. l'abbé Biron, directeur du collège de Saint-Louis, pour la somme de $100.00. Les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Ignace y figurent pour $60.00. Shédiac pour $94.00, St-Anselme (Fox Creek) pour $45.00, etc. Avec les dons particuliers de l'Hon. Pascal Poirier, de l'Hon. Pierre-A. Landry et d'autres, le tout montait à $508.00, sans compter d'autres dons particuliers en nature. Ces secours furent aussitôt distribués aux paroisses de Rogersville, d'Acadieville et de Saint-Paul. Chaque colon reçut une quantité de semences qu'il devait rendre égale, à la récolte, et ainsi furent sauvées les trois jeunes colonies qui, sans l'abbé Richard, étaient perdues sans ressource. Au printemps suivant, il distribua encore aux colons $5,000.00 empruntées aux banques. Si encore, pendant qu'il se dépouillait pour les autres, il avait reçu quelques paroles de sympathie, d'encouragement de la part de ses supérieurs ! Mais non. Ce fut le contraire qui arriva : son évêque le blâma(1), et, ajoutant

(1) Dieu se plaît ainsi à traverser la vie de ses serviteurs ; il est évident que l'auteur ne cherche pas à incriminer les intentions de l'évêque dont il parle. Le ferait-il, que nous serions obligé de dégager la responsabilité de la revue, surtout dans ces questions d'histoire récente qui sont plus difficiles à apprécier. Au reste ajoutons que la Direction de la revue n'entend pas, en général, prendre la responsabilité de toutes les opinions exprimées par ses collaborateurs.— N. D. L. R.

malheurs sur malheurs, disgrâces sur disgrâces, après l'avoir mis dans la nécessité de fermer son collège, il le transférait de Saint-Louis à Rogersville, où il arriva plus pauvre que ceux vers lesquels on l'envoyait et auxquels il avait tout donné. Ce changement provoqua dans tout le pays une profonde et pénible émotion, à cause du caractère de désapprobation qu'il revêtait vis-à-vis de la personne et des œuvres de l'abbé Richard. Mais la résignation, l'esprit de renoncement et l'admirable obéissance de ce dernier lui méritèrent de la part de ses compatriotes acadiens un redoublement d'affection et de vénération. Malgré le purgatoire financier qu'il endura pendant plus de vingt ans pour expier ses saintes imprudences, son activité et son zèle pour la colonisation ne subirent aucun relâche : plus les difficultés s'accumulaient, plus son dévouement augmentait ; l'énergie de sa volonté et sa robuste constitution triomphaient de tous les obstacles. Pour faciliter à ses paroissiens l'accomplissement de leurs devoirs religieux, il construisit dans le côté est de la paroisse, pour le rang de Shédiac, ainsi appelé parce que ses premiers pionniers étaient venus des alentours de la baie de Shédiac, une église sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire, qui fut livrée au culte en 1895. Cette église est située à douze milles du village de Rogersville. En 1908, du côté sud, une seconde s'élevait à la station de Kent-Junction de l'Intercolonial et dédiée à Saint-Joseph. Le 26 octobre, 1913, la paroisse de Rogersville donnait naissance à une troisième mission, celle de Saint-Marcel, dans le rang Plaisant, le plus important et le plus populeux des cantons situés à l'ouest de la ligne du chemin de fer Intercolonial et qui s'étend jusqu'à onze ou douze milles dans la direction du Transcontinental. Enfin, au printemps de 1914, dans la partie nord de la paroisse-mère, au rang des Colette, l'infatigable pasteur commençait la construction d'une quatrième église dédiée à Saint-Jean-Baptiste, la quatorzième, nous dit-on, depuis sa nomination à la cure de Saint-Louis en 1870.

En 1902, l'abbé Richard donnait asile dans sa paroisse à une colonie de Trappistes venus de l'abbaye de Bonnecombe, au diocèse de Rodez (France) et leur cédait gracieusement un établissement industriel comprenant un moulin à farine, un moulin à carde, et un moulin à scie mus par l'eau, ou par la vapeur quand l'eau vient à manquer et une petite propriété à laquelle vinrent s'ajouter quelques octrois territoriaux du gouvernement. En 1905, une communauté de religieuses trappistines obligées par la persécution de quitter la France, trouvait également un asile à Rogersville et un père et un protecteur dans Mgr Richard que le Saint-Siège élevait cette année-là même à la dignité de Prélat Domestique. Les RR. PP. Eudistes eurent aussi dans le vénérable curé un ami opportun et le R. P. Regnault, qui fut pendant plusieurs années son assistant, a laissé dans la paroisse un souvenir ineffaçable. Aux Filles de Jésus, qui s'occupent de l'enseignement, Mgr Richard fit construire une école devenue en peu de temps florissante. Au moins douze autres écoles fonctionnent dans toute l'étendue de la paroisse et redisent éloquemment le zèle du pasteur et de la population pour l'instruction.

" Tout à Rogersville, lisons-nous dans un périodique du Nouveau-Brunswick, annonce une forte organisation paroissiale, et porte l'empreinte de l'homme d'action et de prévoyance qui présida à ses destinées depuis son berceau, qui l'a dirigée par la main comme un père à travers toutes les vicissitudes de ses commencements précaires, qui a tout organisé, qui a vu à tous les détails, et qui a protégé, au dépens de son propre bien-être et de sa bourse, son cher troupeau dans les circonstances difficiles qui ont plusieurs fois menacé et compromis l'existence de cette nombreuse et importante colonie. Ministre de Dieu au sein de ces croyantes populations, il s'était aussi constitué leur phare dans les affaires temporelles ; sans sa prévoyance éclairée, sans son dévouement sans bornes, Rogersville ne serait point aujourd'hui ce qu'elle est, une paroisse prospère, modèle,

une région privilégiée. Toute la paroisse le ressent et en a voué la plus profonde reconnaissance à son insigne fondateur et bienfaiteur. Grâce à lui et à ses sacrifices, et disons-le aussi à la louange de ses braves paroissiens, grâce à leur admirable confiance et à leur constante docilité à suivre sa sage et prudente direction, Rogersville ne peut manquer de devenir de plus en plus belle, de plus en plus prospère et de plus en plus heureuse, à en juger par les belles perspectives que l'avenir ouvre devant elle."

Nous nous sommes un peu étendu sur la fondation de Rogersville, parce qu'elle a été l'œuvre capitale de Mgr Richard comme colonisateur, dirions-nous, sur place. Mais son influence s'étendait bien au delà. Dans les conventions nationales des Acadiens, sa grande et éloquente voix s'élevait toujours pour encourager ses compatriotes à s'emparer du sol : " La première occupation de nos ancêtres, s'écriait-il à la première Convention tenue à Memramcook en 1881, a été de défricher le sol, et au retour de l'exil ils ont recommencé sur de nouvelles terres le travail ardu dont les fruits leur avaient été violemment dérobés par des usurpateurs sans conscience et sans cœur. C'est par l'esprit colonisateur et par l'amour de la vie agricole de nos ancêtres que nous occupons une position si enviable dans les provinces maritimes. Si notre passé est si intensément lié à la vie champêtre, laquelle a été parmi nous notre salut national, nous pouvons dire avec vérité que l'abandon de cette carrière, noble parmi toutes les autres, serait notre mort comme peuple distinct. Que je regrette, que je sens mon cœur battre de douleur, en voyant notre jeunesse acadienne rougir de la profession qui a ennobli la vie de nos pères ! Que mon âme s'attriste, lorsque je considère notre jeunesse, arrivée à l'âge de pouvoir rendre de si grands services à la patrie, prendre volontairement le chemin de l'exil et tourner le dos à l'Église qui a reçu ses premières promesses, à ses vieux parents, à ses frères et sœurs, aux amis de son enfance, en un mot, à l'Acadie, qui a si besoin de ses services.

L'Acadie n'a d'autre avenir que dans l'agriculture. Sa stabilité repose sur l'agriculture. Attachons-nous au sol national, aimons et soyons dévoués à notre chère Acadie... Pour être véritablement Acadiens, il faut marcher sur les traces des premiers défricheurs et agriculteurs de ce pays. De là dépend la vie ou la mort de la patrie acadienne."

A la deuxième convention nationale tenue à Miscouche (Ile du Prince-Edouard) en 1884, le comité d'organisation ne crut mieux faire que de charger l'abbé Richard de faire un rapport sur l'agriculture. Dans ce rapport, le curé de Saint-Louis s'efforça de démontrer que c'est l'agriculture qui a sauvegardé en Acadie la religion, la langue et les coutumes nationales : " Visitez Port-Royal, Beaubassin, Grand-Pré, Beauséjour, dit-il, vous y verrez des villes qui ont grandi sur leurs ruines ; mais il y a là des monuments que la persécution n'a pas détruits et qui parlent hautement et éloquemment du courage, de l'énergie et de l'industrie agricole des premiers fondateurs du pays. En s'emparant du sol, ils ont planté la croix, emblême du sacrifice et du salut. Le premier édifice fut un temple érigé à la gloire du Seigneur, où les colons s'assemblaient pour remercier et prier. Là règnaient la paix, la tranquilité, l'innocence. Le cultivateur partageait son affection entre l'église, sa famille et son champ. L'église et le prêtre partageaient chaque année dans ses récoltes, ce qui était pour lui la plus douce satisfaction...

" Lorsque nos ancêtres furent si cruellement chassés de leurs foyers et dispersés aux quatre vents du ciel, il semble qu'il ne restait d'autre alternative que de se confondre avec les autres races, de se familiariser avec leurs langues et leurs coutumes et de ne former qu'un même peuple, qu'une seule nation. Cependant la prédilection des Acadiens pour l'agriculture les a portés à se former en groupes éloignés des grands centres, et à se livrer au travail du sol. De cette manière ils ont formé de nouvelles colonies, de nouvelles paroisses, et par là ils ont conservé leur langue et leurs coutumes...

Pourtant ils étaient entourés par des races ne parlant que l'anglais ; le commerce était entre les mains des étrangers, et malgré tout, ils sont restés français par la langue et par les mœurs. Lors de l'expatriation on pensait avoir anéanti le nom acadien. Après les avoir exploités, on a changé les noms des places qu'ils avaient habitées afin qu'il n'en restât aucun souvenir : car le nom acadien sera toujours un reproche pour ses persécuteurs. Toutefois ce petit peuple existe encore ; il vit de la foi catholique. Il existe comme peuple français dans une colonie anglaise, et il prétend vivre encore d'après sa tradition et prendre sa place légitime parmi les autres races qui l'entourent..."

A la troisième convention nationale tenue en 1890, à Church Point, l'abbé Richard, alors curé de Rogersville et en butte aux mauvaises dispositions de son évêque à son égard, ne put lire lui-même le rapport sur la colonisation dont il avait été chargé, car un refus sec de Mgr Rogers l'empêcha d'y assister, alors qu'en sa qualité de Président de la Société de Colonisation acadienne-française, sa place y était toute marquée. Ce fâcheux contre-temps fut vivement regretté de tous. Mais le rapport de M. Richard n'eut pas moins l'honneur d'une lecture publique et fut longuement applaudi.

Dans les dernières années de sa vie, en qualité d'agent de la colonisation et du rapatriement pour le Fédéral, Mgr Richard parcourut en véritable apôtre tous les centres acadiens des États-Unis et fut reçu partout comme un triomphateur par ses compatriotes. Sa parole ardente réussit à en ramener un grand nombre au pays natal. Combien d'autres seraient revenus, s'il en avaient eu les moyens !

Mais tant de travaux, tant de souffrances physiques et morales avaient été le lot de cet homme incomparable que ses forces commençaient à décliner, alors que sa robuste constitution semblait lui promettre une heureuse vieillesse. La maladie devait finir par l'abattre, malgré tous les

soins dont l'entourèrent des médecins dévoués. Mais avant de terminer cette étude que le cadre obligeamment accordé par la revue a nécessairement restreint, il nous reste à parler dans notre prochain article de l'œuvre patriotique de Mgr Richard.

Fr. M. Gildas,
ptre, O.C.R.

AVIS IMPORTANT

La revue ne paraîtra pas en juillet et en août, comme LE PARLER FRANÇAIS dont elle est la suite.

La prochaine livraison sera celle de septembre ; elle commencera la seconde année et le troisième volume.

Nos nombreux abonnés nous rendront service en nous faisant parvenir le plus tôt possible leur réabonnement et peut être même le nouvel abonnement d'un ami.

L'ADMINISTRATION

LE DUC DE KENT À QUÉBEC ET À HALIFAX EN 1791

Le duc de Kent, Edouard, quatrième fils de Georges III, était arrivé à Québec quelques jours auparavant. Venait-il pour remplacer Dorchester ? Évidemment non, puisque l'administration du pays avait été confiée au lieutenant-gouverneur Alured Clarke. Il arrivait de Gibraltar avec son régiment de Fusilliers Royaux, et venait tout simplement, comme avait fait en 1787 son frère Guillaume-Henri, visiter cette colonie que la France avait cédée à l'Angleterre trente ans auparavant, et qu'il est bon de s'attacher de plus en plus par les liens du prestige et des bons procédés. Le Prince resta trois ans à Québec : ses deux frégates l'*Ulysse* et la *Résistance*, stationnées devant la ville, ne firent voile pour Halifax que dans l'automne de 1794.

Le duc de Kent fut reçu à Québec avec de grandes démonstrations de respect. On a prétendu que Lord Dorchester éprouva tout d'abord quelque malaise, en le voyant accompagné de la fameuse comtesse de Saint-Laurent, qui ne pouvait être reconnue comme son épouse d'après les lois du Royaume. Pouvait-il lui souhaiter officiellement la bien-

venue comme au Duc lui-même ? (24) Tout cela repose sur une supposition purement gratuite. La comtesse ne parut et n'eut probablement jamais l'intention de paraître dans aucune des réceptions officielles qui furent successivement accordées, au Château St-Louis, dans la journée du 13 août, aux officiers civils et militaires de la garnison, au clergé, aux citoyens, et aux dames de Québec (25).

Une magnifique adresse, en anglais et en français (26), fut présentée au Prince par les citoyens de Québec quelques jours après son arrivée. Il répondit en français d'abord, en anglais ensuite :

" Messieurs, je vous prie d'être persuadés de la reconnaissance dont je suis pénétré pour les sentiments flatteurs que vous exprimez à mon égard. Je désire que pendant mon séjour ici ma conduite m'en rende digne.

"Je me croirai encore plus heureux, si je puis par la suite avoir l'occasion de vous être personnellement utile.

" Veuillez, en attendant, accepter de nouveau les assurances des sentiments les plus distingués que je tiendrai toujours à votre égard ".

Le Prince tint parole : en combien d'occasions et avec quel empressement il voulut bien se rendre " utile " durant son séjour à Québec. Sans lui, par exemple, sans le travail de ses soldats, comme nous l'avons vu, les restes mortels du bon curé Hébert, qui se noya près de Lévis, n'auraient peut-être jamais été retrouvés (27).

Avec infiniment de tact, et en toute occasion, Mgr Hubert rendit fidèlement ses devoirs au noble fils de son Souverain. Il allait de temps en temps lui faire visite, soit à la maison

(24) James LeMoine, *Monographies et Esquisses*, p. 24.
(25) *La Gazette de Québec*, du 15 août 1791.
(26) Nous avons compté soixante-dix noms français au bas de la copie française de l'adresse.
(27) On peut lire dans l'Histoire du Canada, de Christie (t. I, p. 117), avec quel tact et quelle autorité, par sa seule parole, le Prince apaisa un jour un commencement d'émeute, à Charlesbourg, lors des élections de 1792.

Holland, qu'il habitait l'hiver, en dehors de la porte Saint-Louis, soit à celle qu'il occupait l'été sur les bords enchanteurs de la chute Montmorency, et qui, construite par Haldimand, portait alors le beau nom de " Villa Montmorency ".

" Entre les hôtes que Son Altesse Royale attirait chez lui, écrit un chroniqueur, on comptait l'évêque Hubert, qu'il aimait et respectait hautement, et M. Hubert, le curé de Québec, dont il fut le constant ami, et que le Prince mettait au rang des plus beaux hommes et des plus beaux caractères qu'il eût connus.

" Le duc de Kent, ajouta-t-il, était doux, affable et bon. Il se fit aimer et respecter dans la société et partout où il se présentait. Envers le clergé, envers les communautés comme avec tout le monde, Son Altesse Royale se montrait plein de courtoisie et de bienveillance.

" Il admirait l'évêque Hubert, toujours occupé, seul, des détails de l'administration de son diocèse, quoique malade. Mais il était plein de préjugés contre le secrétaire, M. Plessis. Malheureusement ces préventions ne se sont jamais dissipées (28)..."

Ne serait-ce pas parce que M. Plessis, devenu curé de Québec, ne se serait pas gêné, dans l'occasion, de ridiculiser cette légende d'un mariage morganatique dont nous avons parlé plus haut, avec laquelle certains personnages cherchaient à justifier les rapports peu réguliers du Prince avec la comtesse Saint-Laurent ?

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Prince essaya plus tard d'empêcher M. Plessis d'arriver à l'épiscopat, et recommanda au contraire le curé de Beauport, M. Renaud, l'un de ses hôtes assidus à sa villa Montmorency, et aussi le grand vicaire Philippe-Jean-Louis Desjardins, dont il avait admiré avec raison, durant son séjour à Québec, les grands talents et la haute capacité.

---

(28) *Archives du Sém. de Nicolet*, mss. Bois.

Mais n'anticipons pas sur ce sujet : nous aurons l'occasion d'y revenir.

Voici l'adresse que le clergé présenta au Prince, à l'occasion de son départ pour Halifax en 1794 : la saveur militaire de ce document fait voir que l'on prenait très au sérieux les bruits qui couraient alors au Canada, qu'une flotte française partie de New-York allait remonter le Saint-Laurent pour s'emparer du pays (29). Le duc de Kent se rendait à Halifax et allait établir une croisière dans le golfe pour s'opposer au passage de l'ennemi :

" Le clergé catholique romain de Québec, protégé par le meilleur des Rois, vient témoigner à Votre Altesse son affliction du départ prochain qui va priver la Province de la présence d'un si bon Prince.

" Ces vertus sociales qui vous rendent l'objet de l'amour public, l'activité et la vigilance militaire qui fortifient la confiance méritée des sujets, vous font un titre certain à la reconnaissance de tous : mais votre bonté en est un pour nous à la confiance que vous voudrez bien agréer les vœux ardents que nous faisons pour votre santé et la prospérité de vos armes.

" Le Dieu des batailles, de la Patrie et des Rois prêtera sans doute à Votre Altesse Royale sa force, sa puissance et sa sagesse, puisque les ennemis qu'Elle va combattre sont ceux de l'ordre et du repos universel ; puisque la cause qu'Elle va défendre est celle des Rois, celle par conséquent de notre gracieux Souverain, votre père, à qui le clergé catholique se fera toujours gloire d'être inviolablement attaché et soumis."

Le Prince Édouard, obligé de quitter Québec plus tôt qu'il ne s'y attendait, ne put recevoir cette adresse en personne. Elle lui fut présentée par l'intermédiaire du gouverneur, et la réponse n'arriva que plus tard à Québec :

---

(29) *Mandements des Ev. de Québec*, t. II, p. 471.

“ Messieurs, disait le Prince, Lord Dorchester, qui a bien voulu se charger de vous faire parvenir ma réponse à votre obligeante adresse, vous informera que des circonstances très particulières m'ont empêché de la recevoir directement de vos mains ; mais en même temps je vous prie d'être convaincus que je suis très particulièrement flatté de cette marque de votre attachement.

“ Je vous remercie avec un cœur vraiment reconnaissant pour les vœux que vous voulez bien adresser à l'Etre Suprême pour qu'il m'accorde sa main protectrice ; et je désire en même temps que vous soyez convaincus que les sentiments de loyauté et d'attachement que vous exprimez pour le Roi, mon Père, ne s'effaceront jamais de mon souvenir.”

A Halifax, le duc de Kent se trouvait encore dans le diocèse de Québec. L'évêque y était représenté par son grand vicaire, le vénérable M. Jones, dont nous aurons à parler dans un autre chapitre. M. Jones fut l'objet des prévenances et des amabilités du Prince tout le temps que celui-ci demeura à Halifax. Le Duc de Kent lui portait le plus vif intérêt ; mais il n'oubliait pas l'évêque de Québec, qu'il avait appris à aimer et à estimer, et dont il avait remporté le meilleur souvenir. Il n'y avait que quelques mois qu'il était à Halifax, qu'il lui adressa à Québec une lettre très gracieuse et très française — le Prince savait et parlait admirablement le français—. Le Prélat était alors en visite à la Baie des Chaleurs, d'où il se proposait de se rendre à Halifax pour voir M. Jones et offrir en même temps ses hommages au Prince Édouard ; mais il fut obligé de revenir plus tôt qu'il ne pensait à Québec, où il trouva la lettre dont nous venons de parler, et à laquelle il se hâta de répondre :

“ La lettre dont Votre Altesse Royale m'a honoré en date du 13 juillet ne m'a été connue que le 26 septembre, à mon arrivée d'un voyage que j'ai fait à la Baie des Chaleurs. J'ai appris que mon Coadjuteur s'était acquitté du devoir de vous répondre en mon absence. Je me hâte d'assurer

Votre Altesse que je ne laisserai point échapper l'occasion de faire valoir auprès de milord Dorchester les bons services de M. Jones et la bienveillance dont Votre Altesse l'honore. Je suis moi-même flatté du souvenir qu'Elle daigne m'accorder et je vous supplie d'être persuadé des vœux que je forme pour la solide gloire et la longue prospérité d'un jeune Prince qui se distingue également par sa bienveillance et par son amabilité."

Dans sa lettre à Mgr Hubert, le Prince se rappelait à quelques-uns des prêtres qu'il avait le mieux connus à Québec, notamment au grand vicaire Desjardins, et aussi à M. Gazel, qui enseignait le français à la famille du Gouverneur :

" MM. Desjardins et Gazel, lui répond Mgr Hubert, ont été extrêmement sensibles à l'attention gracieuse de Votre Altesse Royale... J'ai été accompagné par le premier à la Baie des Chaleurs ; et si le Ciel m'accorde la santé, je me propose d'aller l'an prochain jusqu'à Halifax. J'y suis porté par le désir de visiter cette partie de mon diocèse, et aussi, je l'avoue, monseigneur, par le désir de voir encore une fois Votre Altesse Royale, et de lui rendre mes hommages, si la gloire et les ordres de notre auguste Souverain, votre père, d'ici à ce temps-là, ne vous appellent ailleurs (30)."

L'idée de revoir l'évêque de Québec, qu'il avait tant apprécié, réjouissait évidemment le Prince ; car il lui écrit de nouveau l'année suivante, et insiste pour qu'il se rende à Halifax ; Mgr Hubert, écrivant à son Coadjuteur, lui dit :

" Je suis invité par le Prince Édouard à faire la visite d'Halifax cette année (31)."

Et au Duc de Kent lui-même le Prélat renouvelle l'assurance qu'il veut faire le voyage, et qu'il a hâte de le revoir et de lui porter ses hommages :

" M. Desjardins m'accompagnera, dit-il, à Halifax : c'est une grande fête que je veux lui procurer. Quant à M. Gazel,

---

(30) *Rég. des Lettres*, II, lettre à S. A. R. le Prince Édouard, maréchal de camp, etc., à Halifax, 7 oct. 1795.
(31) Ibid, II, p. 263, lettre du 16 mars 1796.

il est retenu par les leçons de langue française qu'il donne à la famille de Lord Dorchester.

" Daignez recevoir avec l'amabilité qui vous distingue un hommage qui part du cœur (32)."

La preuve que le vénérable Prélat voulait réellement se rendre à Halifax, c'est qu'il écrivait de nouveau à son Coadjuteur quelques semaines plus tard :

" Je me propose de partir quand je saurai d'une manière sûre qu'il n'y a pas de croisière dans le golfe (33)."

Ce ne sont pas les croisières du golfe qui empêchèrent l'évêque de Québec de faire le voyage, mais la maladie, qui devait l'emporter l'année suivante. L'on ne vit jamais, d'ailleurs, cette flotte française dont on avait tant parlé, et qui devait venir s'emparer du pays. Les autorités anglaises furent quittes pour la peur.

On voit, par ce qui précède, les relations intimes qui s'étaient nouées entre le Duc de Kent et le grand vicaire Desjardins, puisque Mgr Hubert savait qu'en emmenant celui-ci à Halifax, ce serait pour lui "une grande fête" d'y rencontrer le Prince : relations d'amitié qui font honneur à l'un et à l'autre ; le Prince avait apprécié les grandes qualités de M. Desjardins, et ce digne prêtre, celles du Prince. On sait qu'ils entretinrent une correspondance très assidue, même après le retour en France de M. Desjardins, et de quelle manière tragique celui-ci fut victime de cette correspondance, pourtant bien inoffensive. Bonaparte, qui détestait les Anglais, — la chose était bien réciproque — surprit un jour une lettre du Prince à M. Desjardins, à Paris, et fit immédiatement appréhender cet ecclésiastique, le fit incarcérer à Vincennes, d'abord, puis au Château de Fénestrelle, en Piémont, puis à Compino, dans le duché de Parme. M. Desjardins ne recouvra sa liberté qu'au bout de quatre ans, en 1814 (34).

(32) Ibid., p. 265, lettre du 19 mars 1796.
(33) Ibid., p. 269, lettre du 2 mai 1796.
(34) Dr Dionne, *Ecclésiastiques français réfugiés au Canada*, p. 181.— *Les Ursulines de Québec*, t. IV, p. 419.

Quant au Duc de Kent, privé en 1796 de la visite si ardemment désirée de l'évêque de Québec, il en reçut une autre très inattendue, et dans des circonstances si curieuses et si peu connues jusqu'à nos jours, que nous devons en dire un mot, quoiqu'elle ne regarde que très indirectement l'histoire de l'Église du Canada.

Il s'agit — qui le croirait ? — du jeune prince Louis-Philippe d'Orléans, fils de Philippe-Égalité, et futur roi des Français, qui, avec ses frères cadets Montpensier et Beaujolais, aborda à Halifax en 1797. Apprenant qu'il y avait dans la ville un prince de la famille royale d'Angleterre, il se hâta d'aller lui offrir ses hommages. Étrange rapprochement des choses humaines, la rencontre fortuite de ces deux princes, à peu près du même âge, voués à des destinées si diverses, mais si remarquables chacune dans son genre : l'un, fils d'un roi qui occupa soixante ans le trône de la Grande-Bretagne, ne montera pas lui-même sur le trône, mais donnera le jour à une princesse qui l'occupera avec éclat soixante-quatre ans, et se montrera toujours sympathique à la France ; l'autre, neveu d'un roi décapité par la Révolution, fils lui-même d'un prince révolutionnaire, après une série incroyable de péripéties de toutes sortes, occupera l'un des premiers trônes du monde, celui de la France, et se montrera, toujours, lui aussi, attaché à l'Angleterre.

Comment, et dans quelles circonstances, le Prince d'Orléans, qu'on appelait alors le duc de Chartres, avait-il abordé avec ses deux frères, à Halifax ? Son odyssée en Amérique tient presque du roman. Il avait toujours été opposé à l'émigration, et tenu bon tant qu'il avait pu en France, soit dans l'armée de Kellerman, soit dans celle de Dumouriez ; mais, à la fin lui, aussi se décida un jour à s'expatrier, et avec ses deux frères Montpensier et Beaujolais s'embarqua pour l'Amérique, cette terre restée si fidèle à la mémoire de Lafayette et de Rochambeau. Il se rendit à Philadelphie, siège, à cette époque, du gouvernement américain, d'où il écrivait un jour à sa sœur restée en France :

" J'aime cette nation américaine : elle sera peut-être un jour une puissante alliée de la nôtre."

A Philadelphie, le général Washington fit aux trois jeunes princes le meilleur accueil ; et ils assistèrent à la cérémonie de la remise des pouvoirs à M. Adams, le deuxième Président des États-Unis. De Philadelphie, les jeunes princes, voyageurs intrépides, se rendirent à Niagara, où ils admirèrent l'un des paysages les plus grandioses du monde. Le voyage avait duré quatre mois.

De là, prenant la route du Mississipi, ils atteignirent en soixante-huit jours la Nouvelle-Orléans, puis gagnèrent La Havane, colonie espagnole, avec l'intention de passer de là en Espagne pour y rejoindre leur mère. Mais ils avaient compté sans les préjugés toujours étroits de la cour d'Espagne : un ordre venu d'Avanjuez interdisait le séjour du Royaume et de ses colonies aux fils de Philippe-Égalité. Le gouverneur de Cuba les fit conduire à Halifax.

Le duc de Kent et Louis-Philippe ne tardèrent pas de s'apprécier l'un l'autre et de s'unir par les liens d'une estime sincère. Mais le prince français comprit de suite qu'il ne pouvait rester longtemps au Canada ; et le fils de Georges III l'ayant invité à passer en Angleterre, où il y avait déjà tant d'émigrés français, il accepta l'invitation, passa à Londres avec ses frères, et alla se fixer à Twickenham, où il demeura nombre d'années, appréciant l'hospitalité anglaise, comme il avait apprécié celle de Washington et des Américains à Philadelphie.(35)

Pour le duc de Kent, nous ne savons au juste à quelle date il quitta Halifax. Son départ avait été retardé par un accident assez grave qui lui était arrivé, et il y était encore dans l'été de 1798, car l'évêque de Québec reçut alors une lettre du Prince, qui, avec sa bienveillance ordinaire, sollicitait de l'emploi pour un prêtre français qui s'était adressé à lui.

(35) Denis Cochin, *Louis-Philippe avant* 1830, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1918, p. 111.

" Sur votre recommandation, lui répondit l'évêque, je lui donnerai une cure, la seule qui soit à ma disposition. Votre Altesse Royale voudra bien se contenter de ma bonne volonté." Puis il ajoutait : " Permettez, monseigneur, que je fasse les vœux les plus sincères pour le rétablissement d'une santé aussi précieuse que celle de Votre Altesse Royale. Son accident a alarmé et affligé tous ceux qui ont le bonheur de la connaître. Mais si nos prières sont exaucées, Elle jouira bientôt d'une santé parfaite. (36)."

Et il écrivait le même jour au prêtre (37) qui lui avait été recommandé par le Prince, pour lui offrir la cure de Saint-Nicolas.(38) :

" Je vous l'offre de bon cœur, disait-il, charmé de la voir remplie par une personne recommandée par un Prince qui sait si bien apprécier le mérite et qui fait les délices de l'humanité (39)."

Eh bien, se figure-t-on ce qui advint de tout cela ? Gilmer — c'était le nom du prêtre (40) — se rendit à Saint-Nicolas, prit des informations, surtout de son compatriote LeCourtois, qui quittait cette cure pour la mission de Rimouski, puis répondit à l'évêque qu'il refusait le bénéfice, n'en trouvant pas le revenu suffisant. Ce revenu, d'après le compte-rendu de LeCourtois, à l'évêque, était pourtant de trois cents piastres, somme assez considérable pour l'époque.(41) Mais il paraît que LeCourtois avait assuré à Gilmer qu'il

(36) *Rég. des Lettres*, II, p. 366, lettre de Mgr Denaut à S. A. R. le Prince Edouard, à Halifax, 24 sept. 1798.

(37) Ce prêtre logeait au Séminaire de Québec. (Rég. des Lettres, III, p. 48, lettre de M. Plessis à M. Gilmer, prêtre, au Sém. de Québec, 20 oct. 1798).

(38) Elle était vacante par le départ de M. LeCourtois pour la mission de Rimouski, et fut acceptée avec reconnaissance par M. Dorval, qui y resta jusqu'en 1805.

(39) Rég. des Lettres, p. 367, lettre du 24 sept. 1798.

(40) Qu'était ce Gilmer ? Jusqu'au ministre Portland, qui écrivait au gouverneur Prescott de lui faire donner une cure par l'évêque de Québec. (Papiers d'État, Q. 80-1. p. 186).

(41) Rég. des Lettres, p. 368, lettre de Mgr Denaut à M. Plessis, 1er oct. 1798.

n'était que de cent piastres : triste exemple de duplicité, ou peut-être seulement d'irréflexion, ou peut-être même de simple malentendu ! M. Plessis, de la part de l'évêque, écrivit à LeCourtois pour exiger qu'il signât un certificat de la valeur de la cure (42) ; mais il n'était plus temps. Le refus impoli et la conduite de Gilmer ayant été rapportés à Lord Dorchester, le gouverneur s'exprima très vivement sur son compte, et décida qu'il devait quitter immédiatement le pays :

" Gilmer s'en retourne en France, écrit Mgr Denaut : *Deo gratias* ! Je suis très satisfait que Son Excellence se soit expliquée aussi vivement sur la conduite de M. Gilmer, et ait conclu pour son départ (43)."

Hâtons-nous de dire que les deux ecclésiastiques dont nous venons de parler firent exception parmi tant d'autres prêtres français réfugiés au Canada, qui firent la gloire et la consolation de notre Église.

(42) *Rég. des Lettres*, III, p. 48, lettres de M. Plessis à LeCourtois, curé de Rimouski, ci-devant curé de Saint-Nicolas, 22 oct. 1798.
(43) Ibid, II, p. 368, lettre de Mgr Denaut à M. Plessis, p. 368.

———

CHRONIQUE FRANÇAISE

Paris, 7 mai, 1919.

Le Canada français me fait le grand honneur et la bonne amitié de me demander une collaboration. C'est une invitation dont je suis trop touché pour n'y pas répondre avec reconnaissance et avec empressement. J'aurais même envoyé beaucoup plus tôt cette causerie préliminaire, si la maladie n'était venu me visiter. Guéri, c'est un de mes premiers soins que de prendre la plume, pour écrire cette lettre collective à mes chers amis canadiens.

Dans ces *Chroniques françaises*, que je me promets de leur adresser ponctuellement,— pour leur agrément, je l'espère, et, à coup sûr, pour ma satisfaction personnelle,— je leur parlerai de sujets qui les intéressent. Je leur parlerai de cette France catholique, pour laquelle j'ai constaté, avec une douce et réconfortante émotion, leur sympathie profonde et fidèle. Je m'efforcerai de leur dire sa vitalité, ses œuvres, ses efforts et ses espérances. Je leur exposerai aussi ses épreuves et ses luttes. Car, malgré les forces et les ardeurs nouvelles que l'Église de France a puisées dans le grand sacrifice, en dépit des fidèles et des alliés nouveaux

qui lui sont venus des rangs de l'élite et des masses du peuple, elle aura encore des coups à subir et des combats à livrer. Mais, du moins, dans quelles conditions désormais plus heureuses et dans quelles plus fermes assurances de victoire et de paix ! C'est là le progrès accompli, et qui justifie l'optimisme auquel, l'an dernier, je conviais mes auditeurs canadiens. Dieu aidant, j'en ai confiance, il ne sera point déçu.

Je parlerai donc, ici, de la France catholique. Et même, de toute la France, énergique, honnête et laborieuse, qui, malgré les politiciens attardés et les révolutionnaires impatients, veut relever ses ruines et panser ses blessures, dans l'ordre et le travail.

Aujourd'hui, toutefois, que mes lecteurs m'autorisent à donner, à ces chroniques, une sorte d'introduction ! Je voudrais leur dire, en toute familiarité, pourquoi je suis très heureux de collaborer au *Canada français*. Il me semble, en prenant ce ton et en traitant ce sujet, que je me retrouve à l'un de ces foyers amis, qui m'accueillirent avec une si délicate chaleur, où je coulai des heures si exquises et où me ramènent si souvent mes rêves et mes vœux.

J'en suis heureux, d'abord, parce que j'aime les Canadiens français. " Loin des yeux, loin du cœur," n'est qu'un vilain et faux proverbe ; il n'a pas dû naître aux bords de la Seine, non plus qu'aux rives du St-Laurent. Peut-être fût-il une de ces fâcheuses importations, que notre race trop ouverte et trop imprudente emprunta jadis aux brouillards de la Sprée. En tout cas, depuis un an que j'ai repassé les grandes eaux, j'éprouve vivement le mensonge de ce dicton pessimiste. L'affection que m'ont inspirée les Canadiens est comme une plante vivace, qui pousse et fleurit dans mon cœur. Et cette raison suffirait, me semble-t-il, à expliquer ma joie. Trouver une occasion nouvelle de correspondre avec des amis, n'est-ce pas toujours un heureux événement ?

Et puis, cette revue, *le Canada français*, ne symbolise-t-elle pas deux forces et deux beautés, qui me furent très cordiales et qui me restent chères ? Déjà, en écrivant à *l'Action Catholique*, je demeure en relation étroite avec cette organisation de propagande et cette œuvre de presse, qu'il m'est arrivé, bien des fois, de citer, chez nous, comme un modèle. Or, en m'adressant au *Canada français*, j'y retrouve, unies l'Université Laval et la Société du Parler français. Deux piliers de la puissance catholique et française au Canada : la magistrale institution de haut enseignement, qui, tout en distribuant aux jeunes générations la substance doctrinale, entretient dans leur esprit la connaissance et le goût de la culture française ; sa savante et active association, qui, tout en gardant et en purifiant le trésor de la langue nationale, a conscience et volonté de servir en même temps la foi des aïeux.

Oui, c'est une fierté et une satisfaction, pour moi, d'être admis dans une revue qui repose sur ce double roc. Et c'est encore un plaisir plus intime : un agrément tout personnel. L'Université Laval évoque, à ma mémoire attendrie et reconnaissante, le souvenir de ces inoubliables soirées où, sous les auspices de l'Institut canadien, je pus m'entretenir cœur à cœur avec l'élite de la société québecquoise, une première fois, dès mon arrivée, pour lui apporter le salut de la France, une seconde fois, avant mon départ, pour lui témoigner mon amour du Canada. Elle me rappelle encore cette autre séance, où Monseigneur Pelletier me décerna le grand honneur du doctorat ès-lettres : un diplôme que je garde et un titre que j'arbore, avec un légitime orgueil.

Quant à la Société du Parler français, je ne puis en prononcer le nom, sans entendre aussitôt, comme si elle résonnait encore à mon oreille, la voix prenante et chaude de mon excellent ami Adjutor Rivard, quand il ressuscitait pour moi les grandes journées du Congrès de 1912, ou qu'il donnait une âme éloquente aux archives et aux discours entrouverts sous mes yeux !

En résumé, le premier motif qui donne à ma plume un entrain si joyeux, lorsque j'écris à mes amis canadiens, c'est le souvenir ému de mon séjour au Canada.

Le second, c'est le travail que j'essaie d'accomplir en France.

" J'étais venu au Canada, en témoin et en pèlerin de la France ; je retournerai en France, en témoin et en pèlerin du Canada." Telles furent les paroles que je prononçai, dans mon discours d'adieux. C'était l'affirmation de mon amitié ; c'était aussi la promesse de mon concours. Engagement que j'ai tenu et que je tiendrai encore.

Dans toutes les circonstances qui m'ont été offertes ou que j'ai fait naître, en causeries intimes, en conférences publiques, dans les journaux et les revues, je n'ai cessé de redire que les Canadiens français demeurent fidèles à la patrie des ancêtres, qu'ils en conservent la langue avec un attachement scrupuleux et passionné, qu'ils en professent la vieille foi mieux que beaucoup de leurs frères de France. Je me suis fait un devoir, en même temps, de dissiper les manœuvres ou les malentendus, qui, chez une partie de nos compatriotes, avaient déprécié la participation de la France d'Amérique aux douleurs et aux combats de la France d'Europe, en exploitant et en défigurant des incidents locaux que j'ai remis au point. Enfin, j'ai constamment soutenu cette idée, que, de plus en plus, je crois d'une absolue justice et d'une réalisation parfaite : il importe, aux intérêts les plus essentiels et les plus sacrés de la France catholique et du Canada français, de resserrer, de revivre, de régulariser les rapports séculaires entre ces deux groupements unis par la race, la langue et la foi.

Cette alliance intellectuelle et morale, entre les peuples frères qui, après la rupture du lien politique, il y a cent cinquante ans, demeurent trop longtemps presque étrangers, c'est, à mon avis, pour les uns et pour les autres, comme aussi, pour la puissance et la prospérité françaises,— dans

les deux continents,— et pour le bien de l'Église elle-même, une des hautes et urgentes nécessités de l'après-guerre. En tout cas, c'est une œuvre à laquelle personnellement je me suis attaché de tout mon cœur et que je pousserai de toutes mes forces.

Mais, pour la conduire à bonne fin, cette œuvre, il ne suffit pas d'y travailler sur le territoire français. Il faut, constamment, y associer les Français canadiens. Il est nécessaire de les tenir au courant de cet apostolat, qui leur offre un intérêt si direct et si vif. Il est indispensable de les renseigner, presque jour par jour, avec précision, sur l'activité, sur les progrès de ces catholiques de France, avec lesquels on leur propose une union plus intime et une collaboration plus ardente. Il importe, enfin, de les attirer, de les fixer, sur ce terrain de labeur et de propagande.

Et voilà pourquoi je suis heureux de multiplier les liens qui m'attachent à la terre canadienne, ou pour mieux dire à l'âme du Canada ; heureux aussi d'augmenter les occasions qui me sont fournies, de converser avec mes amis canadiens, soit des campagnes que je mène afin de leur conquérir des sympathies plus nombreuses et plus chaudes auprès des catholiques de France, soit des événements que je crois propres à ranimer, pour les catholiques de France, leurs sympathies traditionnelles.

De ces événements, je commencerai donc à parler, plus en détail, à partir de ma prochaine causerie. La présente chronique ainsi que je le notais au début de ces lignes, est plutôt une préface.

Je me borne à répéter, en la terminant, que, malgré quelques fâcheuses apparences et quelques manœuvres agressives et sournoises, on peut garder confiance et espoir en l'avenir.

Si des politiciens à bout de mandat s'attardent encore aux campagnes mesquines et sectaires dont ils vécurent avant l'Union sacrée ; si des révolutionnaires, envoûtés de rêves

chimériques ou de furieuses convoitises, enivrés aussi par les succès de leurs " camarades " russes, allemands ou autrichiens, conspirent le bouleversement de l'ordre social ; si des fonctionnaires et des ministres, alourdis par leur mentalité d'avant-guerre ou noyés dans les complications d'après-guerre, enlaidissent de mesures regrettables et incohérentes la beauté de notre histoire ; — il s'en faut de beaucoup que ces bourdons malfaisants soient les maîtres de l'heure, encore moins les dirigeants de l'avenir.

Contre eux, plus haute et mieux racinée qu'eux, se dresse et se déploie une autre France, une France qui se distingue à ces trois caractères : une armée catholique, plus nombreuse, plus compacte et plus résolue qu'il y a cinq ans ; une vaste majorité populaire, lasse et dégoutée des irritantes et stériles campagnes antireligieuses ; une masse profonde de paysans et d'ouvriers qui veut vivre en paix.

Bénies et fécondées par la Grâce divine, ces trois forces portent en elles un avenir de loyauté, d'honneur et de puissance, aussi sûrement que les grains de blé portent la moisson !

FRANÇOIS VEUILLOT

PAGES ROMAINES

Le Premier Centenaire de la Découverte du Corps de saint François d'Assise.—Le Récit du Martyre de Reims à Saint-Louis des Français.—Ce que l'on ne voit plus à Rome pendant la Semaine Sainte

Le mois de décembre a vu célébrer en Italie, à Rome surtout, dans les nombreuses églises franciscaines, et plus particulièrement en la Basilique des XII Apôtres, le premier centenaire de l'invention du corps de saint François d'Assise. Si, dans leur cérémonie liturgique, ces fêtes n'eurent aucun caractère spécial, dans les souvenirs particuliers qu'elles évoquaient, elles remirent au grand jour cette fascination que le pauvre d'Assise exerça sur les foules, en leur faisant admirer en sa personne l'incomparable beauté de la pauvreté évangélique.

Quand, le 4 octobre 1226, saint François, à l'âge de 45 ans, eut rendu son âme à Dieu, Assise ne crut pas qu'il fallait se mettre en deuil, mais en fête, pour célébrer une telle mort. Aux funérailles de celui qui allait devenir la plus indiscutable illustration de la cité, le peuple, comme au jour

du triomphe du Christ, le dimanche des Palmes, le peuple, portant des rameaux, précéda, escorta, suivit le cercueil qui fut déposé dans l'église Saint-Georges, où son tombeau, vers lequel se traînèrent aussitôt les malheureux infirmes des environs et des pays plus éloignés, devint immédiatement le théâtre des plus éclatants miracles. Grégoire IX, dont l'impatiente vénération pour François égalait l'impatiente reconnaissance des miraculés, soumit sans retard quelques-uns de ces prodiges an scrupuleux examen des évêques de l'Ombrie, et convaincu lui-même, que par ces fréquentes dérogations aux lois de la nature, Dieu se portait hautement le garant de la sainteté de son serviteur, il procéda à une canonisation, 19 mois, 12 jours, après sa mort, le 16 juillet 1228, en l'église St-Georges où réposait François. Après avoir fait l'éloge du nouveau saint, en un discours dont le thème développa ces paroles de l'Ecclésiastique: *Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena*, Grégoire IX, descendant de son trône, alla s'agenouiller devant l'urne qui renfermait la dépouille mortelle du pauvre d'Assise, la baisa, en versant d'abondantes larmes, puis, par une heureuse innovation, il célébra la messe. C'est la première fois que, en pareille cérémonie, le saint Sacrifice fut offert.

Le lendemain, 17 juillet, il posa la première pierre de l'église qu'il voulait dédier à saint François.

Comme, en son humilité, François avait demandé que son corps fût enterré, au lieu même où, en dehors d'Assise, on ensevelissait les malfaiteurs, et que pour cette raison on appelait *colle d'Inferno*, par respect pour sa volonté, on choisit cet emplacement pour y élever la nouvelle basilique, et le *colle d'Inferno*, sur l'ordre du Pape, fut désormais dénommé *colle di Paradiso*. Le terrain en fut cédé par deux habitants d'Assise : Simon Puzzarelli et Monardo Leonardi ; Grégoire IX assura largement les premières dépenses de la construction, puis, par la bulle *Recolentes* du 29 avril de l'année suivante, il ouvrit le trésor des indulgences de l'Église

en faveur de tous ceux qui prêteraient une assistance pécuniaire à l'œuvre qu'il avait commencée et que, le lendemain, 30 avril, il déclara propriété du Siège apostolique.

Jacob l'Allemand en fut le premier architecte, Philippe di Campello, le second. Sous leur inspiration, cette église devait être une des rares d'Italie où le pilier gothique en faisceau de colonnes est à peu près pur, et posséder plus tard les plus beaux vitraux de la Péninsule (XIIIe et XIVe siècles), en style de mosaïque. Dans les fresques qui constituent l'ornementation de ses voûtes, l'architecte-peintre, Florentin Cimabué (1240-1310), qui fut le restaurateur de la peinture en Italie, révéla toute la puissance de son pinceau. Plus tard, Giotto, le génie de son siècle — (autrefois jeune prêtre sous le nom d'Angioletto, diminutif d'Angelo) et dont Cimabué avait découvert la vocation artistique, (1266-1334), — dans la portion de la voûte située au-dessus du tombeau du Saint, s'inspirant de Dante, peignit en allégories, la Chasteté bien gardée et assise dans une tour, l'Obéissance accompagnée de la Sagesse et de l'Humilité plaçant un moine sous le joug, la Pauvreté épousant saint François, et la Gloire du Bienheureux transfiguré, dans une robe de diacre tissée d'or, portant l'étendard de la Croix, et entouré de chœurs d'anges.

Quand, 22 mois et 10 jours après la pose de la première pierre, l'église inférieure eut été terminée, le corps de saint François fut transporté. Le Pape se fit représenter à la cérémonie de la translation à laquelle prirent part plus de 2,000 franciscains, et qui attira une telle foule que, dans l'impossibilité où l'on se trouva de la loger dans Assise, on dut dresser des tentes en dehors de la ville pour lui ménager un abri.

A cette époque, les villes, plus chrétiennes qu'aujourd'hui, se jalousaient entre elles, moins par les valeurs artistiques qu'elles avaient que par les restes mortels des saints qu'elles possédaient, si bien que les enlèvements des reli-

ques, par ruse ou à mains armées, n'étaient pas des cas isolés. Convaincus que le corps de saint François était le plus grand trésor de leur cité, vers la fin de la cérémonie de la translation, le Podestat et les principaux citoyens d'Assise, pour mieux assurer à leur ville la possession des restes du grand Saint, jugèrent prudent de s'en emparer, pour les ensevelir eux-mêmes en plus grande sûreté. — Il en résulta une émeute, et si religieux qu'eût été le motif qui la provoqua, Grégoire IX, la blâmant sérieusement, exigea des réparations. Dans le trouble de ce conflit, les franciscains, et une portion des habitants d'Assise, sous la direction dn F. Élie, successeur de saint François dans le gouvernement de son ordre, introduisirent, dit-on, les précieuses reliques dans l'église dont ils barricadèrent les portes. Là, après les avoir déposées dans une urne en pierre protégée par une grille en fer, ils la placèrent dans le creux d'un gros mur établi dans les excavations du rocher qui soutenait l'église, élévèrent ce mur jusqu'à la hauteur du pavé et y dressèrent au-dessus le maître-autel du sanctuaire. Soit par suite de la rapidité du travail, soit dans le but de mieux cacher le trésor, on ne plaça aucune inscription. On a affirmé que les papes Innocent IV (1243-1254), Alexandre IV (1254-1261),Nicolas IV (1288-1292), Nicolas V (1447-1455) contemplèrent le corps de saint François dans son cercueil et que ce fut à la demande de saint Jacques *della Marca*, que Sixte IV, en 1476, fit murer l'accès du tombeau ; d'autres récits démentent le précédent.

Quoi qu'il en soit, après avoir consacré l'église où reposait saint François, le dimanche avant l'Ascension (1233), Innocent IV y célébra la canonisation du grand évêque de Cracovie, saint Stanislas, et plus tard, à tous les privilèges dont l'avait enrichie les prédécesseurs de Benoît XV, l'église franciscaine se vit déclarée par ce pape, basilique patriarcale et chapelle papale.

Des légendes s'étaient formées, dans le cours des siècles, sur le lieu où reposait le précieux trésor d'Assise, mais les

recherches qui, de loin en loin, se faisaient à ce sujet n'amènant aucun résultat, Paul V interdit qu'on y procédât dans la suite. Les choses en restèrent donc là jusqu'en 1818.

Alors, quand, après la reconstitution de son pouvoir temporel, Pie VII entreprit de restaurer les monastères dont les religieux avaient été dispersés, pendant la période troublée de la Révolution et de Napoléon, ce Pontife, révoquant la défense de son prédécesseur, autorisa le P. Joseph-Marie de Bonis, général des Frères Mineurs Conventuels à recommencer les recherches interrompues depuis si longtemps. Il espérait, à juste titre, que si on retrouvait les restes du séraphique saint, l'Ordre franciscain, qui avait tant souffert de la persécution, puiserait dans cette invention une nouvelle et puissante vitalité.

Par mesure de prudence, dans la crainte d'une déception, les travaux ne se firent point le jour, mais seulement dans le silence de cinquante-deux nuits, au terme desquelles, le 12 décembre 1818, on découvrit la grille en fer derrière laquelle était le sarcophage en pierre qui renfermait le corps du Saint. Il était réduit à l'état de squelette désarticulé, mais dont chaque partie gardait sa place naturelle ; les mains étaient posées en forme de croix.

Informé du succès des recherches, Pie VII donna mission aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Nocera, de Spoleto, de Foligno, de procéder à un premier examen qui fut ensuite soumis à la discussion et au jugement d'une commission de cardinaux et de théologiens. Enfin, le 5 septembre 1820, le Pape se prononça lui-même sur l'authenticité du corps par les paroles suivantes : " C'est en bénissant le Dieu de consolation, et en reconnaissant que la miraculeuse invention des restes de saint François est un magnifique témoignage de l'aide efficace que ce grand Saint veut donner à nos malheureux temps, qu'en vertu de notre autorité apostolique, nous déclarons par la présente lettre que le corps, naguère retrouvé sous l'autel majeur de la Basilique inférieure d'Assise

est réellement celui de saint François, fondateur des Frères Mineurs."

A peine parvenu à la connaissance du monde entier, l'acte pontifical fit naître partout le désir de posséder des reliques du grand Saint. Mais Pie VII, voulant conserver le corps dans son intégrité, n'autorisa que la distribution des cendres qui l'entouraient.

Après qu'on eut remis le corps où il avait été retrouvé, le lieu qui gardait de tels restes fut transformé en une troisième église pour laquelle on tailla le rocher. L'architecte Porizi, suivant les plans de Pasquale Belli, en assura l'exécution. Plus tard, Pie IX en fit orner les murs de bas-reliefs, et demanda au sculpteur Gianfredi de sculpter sa propre statue et celle de Pie VII, pour qu'elles fussent là le témoignage de la dévotion de son prédécesseur et de la sienne.

Pour perpétuer le souvenir de l'heureuse découverte du 12 décembre 1818, et de l'acte pontifical du 5 septembre 1820, Pie VII voulut que la médaille qu'on a coutume de frapper à l'occasion de la saint Pierre,chaque année, rappelât la mémoire de ces deux faits, en 1821. Le graveur Mercandetti fut chargé de l'exécution, et, tandis que, d'une part, la médaille portait selon l'usage le portrait du pontife régnant, de l'autre, elle reproduisait la scène des évêques et des Frères Conventuels procédant à la reconnaissance du corps du Bienheureux. Sur son sarcophage était gravé ce mot : *Seraph.* ; l'exergue qui se déroulait tout autour avait ceux-ci : *S. Fransci Sepulcrum Gloriosum MDCCCXVIII.* Peu après, à la demande des Franciscains, le pape Léon XII, par son décret du 22 juin 1824, autorisa les diverses familles de saint François, à célébrer, chaque année, le 12 décembre, la fête de l'invention du corps de leur Père.

Finalement, le 4 octobre 1824, les dépouilles du pauvre d'Assise, portées, à travers les rues de la cité, dans une procession triomphale, présidée par le cardinal Pier-Francesco Galeffi, protecteur de l'Ordre, après avoir été déposées dans

un riche reliquaire en métal doré, furent transportées au lieu où elles sont actuellement vénérées.

Tels sont les souvenirs qu'au milieu d'un grand concours de fidèles, Rome a évoqué et fêté dans l'église des XII Apôtres, le 12 décembre dernier,— célébrant ainsi le premier centenaire de l'heureuse découverte du corps du Fondateur d'un Ordre qui donna cinq papes à l'Église : Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte V, Clément XIV, plus de soixante cardinaux, deux Électeurs du Saint-Empire Romain, un nombre incalculable d'évêques, plus de cent Bienheureux ou Saints, plus de deux mille martyrs, et qui, après avoir rempli le Vieux Monde de ses religieux, envoya ses Récollets au Canada, en 1615.

*

* *

Le même jour, 12 décembre, à l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, dans l'enceinte de laquelle se pressaient la mission militaire française de Rome, les membres de l'ambassade, les députation de toutes les communautés françaises de la ville, des évêques, des prélats, et une foule innombrable, du haut de la chaire drapée de pourpre et ornée de drapeaux français, des souvenirs débordant de tristesse étaient évoqués. Le vénérable cardinal Luçon, archevêque de Reims, faisait le récit du martyre de sa ville, des sacrilèges attentats commis contre la cathédrale historique, et des atrocités commises par les Allemands dans toute l'étendue de son malheureux diocèse.— Les faits qu'il raconta étaient d'une si révoltante barbarie que, craignant que sa douleur ne laissât croire qu'il en exagérait l'exposé, il affirma, sur son honneur d'archevêque et de cardinal, qu'il ne disait que la plus cruelle et la plus stricte vérité. Ne se renfermant nullement dans les limites d'une narration, si palpitante qu'elle pouvait être, le Cardinal donna à sa conférence les proportions d'une magnifique thèse, à savoir que la guerre déchaînée par l'Allemagne, si différents que

fussent les prétextes invoqués par elle, n'avait eu pour motif que d'affirmer brutalement la puissance de la pensée luthérienne sur la pensée catholique. Et, en preuves spéciales, le Cardinal montra le développement du plan allemand dans la destruction systématique de la ville de Reims, de tous ses monuments historiques, de sa cathédrale, ex-voto séculaire de la victoire de Tolbiac, témoin permanent de la gratitude d'un peuple qui se souvient d'un baptême qui, avec la foi, lui donna la belle mission d'être le soldat de Dieu. Son histoire prouve en effet qu'en tous ses jours d'angoisse la Papauté ne l'appela jamais en vain à son secours ; les statistiques des missions démontrent aujourd'hui même que, dans le vaste champ de l'évangélisation du monde, on compte 25,000 prêtres, religieux français, religieuses françaises, pour 40,000 autres fournis par les différentes nations.

La logique conclusion de cette thèse dont le développement dura une heure était la manifestation de l'intervention divine en faveur de la France, après que, par ses sacrifices, elle aurait expié sa faute nationale. Elle fut démontrée par le groupement des peuples fait par Dieu autour de la France pour l'assister dans sa lutte, par le secours que l'Amérique lui apporta au moment où la Russie l'abandonnait, par les trois mois consécutifs de victoires journalières qui ont forcé l'orgueilleux barbare à implorer la paix.

Nulle cérémonie religieuse ne précéda ce discours, nulle ne le suivit. En attendant qu'il fût prononcé, l'orgue, en des mélodies tristes exécutées en sourdine, traduisait mélancoliquement les sentiments de toutes les âmes réunies pour entendre le récit de la passion de la ville qui fut le berceau de la France chrétienne. Quand il eut été achevé, dans une magnifique prosopopée qui montra la vieille cathédrale de Reims n'ayant plus ses voûtes vénérables qui gardaient religieusement le souvenir de tant d'acclamations triomphales, et du vibrant *Te Deum* que Jeanne d'Arc y chanta, au jour du sacre de Charles VII, n'ayant plus son autel où

les rois venaient recevoir la couronne, et cependant, saluant dans ses ruines calcinées l'aurore d'une nouvelle alliance de Dieu avec la France, l'orgue, de sa puissante voix, fit joyeusement écho aux espérances du successeur de saint Rémi qui, venu des ruines sacrées de son église, y retournait, en prophétisant la résurrection.

*
* *

L'une des conséquences de l'occupation de la capitale du monde catholique par les Italiens a été, non pas l'abrogation des fêtes religieuses, mais, avec l'amoindrissement de leur mise en scène, la disparition de tant de vieilles coutumes que la foi des siècles avaient établies, et dont le renouveau de chaque année, attirait tant d'étrangers surtout pendant les jours de la Semaine Sainte. Nulle part, les plus grands souvenirs de l'histoire du monde n'étaient évoqués avec plus de solennité que sur le vieux sol romain. Tandis que la disparition de ces empereurs qui donnèrent à Rome la domination de l'univers n'y excita jamais aucun regret, la mort de Celui qui renversa leur empire pour établir le sien y provoquait un deuil annuel dont la douleur était traduite non moins par les plus belles harmonies que peut produire, le génie musical, que par le faste que peut déployer la plus grande cour de la terre, et par la piété que peut professer une population qui vécut toujours en contact avec les plus héroïques vertus.

Sans remonter aux temps lointains où le Jeudi Saint était fêté par la célébration de deux messes, l'une le matin pour la réconciliation des pénitents publics, qui venaient y assister revêtus d'un sac, pieds nus, la tête couverte de cendre, et dont l'absolution par le Pape était annoncée par la sonnerie de toutes les cloches, l'autre, le soir, pendant laquelle se faisait la bénédiction des saintes Huiles, et se commémorait l'institution de la sainte Eucharistie, les grands souvenirs de la veille de la mort du Sauveur étaient pompeusement fêtés à la cour pontificale jusqu'en 1870.

C'est à l'autel de la chapelle Sixtine, surmonté de gobelins dont celui du milieu représentait le Christ mort soutenu par deux anges, celui du côté de l'évangile la descente aux Limbes, celui du côté de l'épître le Sauveur entre deux anges, ayant la Madeleine à ses genoux, que le Souverain Pontife, entouré de sa noble cour, obéissant au Maître, renouvelait l'auguste sacrifice, en souvenir de Lui.

Escorté des cardinaux, de la prélature, il transportait ensuite à la chapelle Pauline transformée en reposoir l'Hostie consacrée, puis se rendait au-dessus du portique de Saint-Pierre pour y donner solennellement la bénédiction Urbi et Orbi qu'une foule innombrable recevait dans le recueillement profond et dont elle sanctionnait les vœux célestes par un puissant et universel Amen! Cet amen était un plébiscite de la foi de tous ceux qui croyaient en la puissance de la prière de celui qui les bénissait.

Jusqu'à Clément XIV, cette bénédiction Urbi et Orbi, que les Papes donnaient également en d'autres circonstances de l'année, était précédée, le Jeudi Saint, d'une cérémonie particulière empreinte d'une redoutable gravité. C'était la lecture de la Bulle dite *In cœna Domini.* — Près du balcon de la bénédiction, un cardinal diacre en donnait lecture, en présence du Pape, des cardinaux et de toute la cour pontificale. Purement disciplinaire, cette bulle lançait l'excommunication contre les hérétiques, leurs fauteurs, les pirates, les corsaires, les falsificateurs de lettres apostoliques, ceux qui maltraitaient les prélats de l'Église, ceux qui entravaient la juridiction ecclésiastique, même sous prétexte d'empêcher quelques violences, de n'importe quelle condition sociale qu'ils fussent, eussent-ils la dignité de duc, de roi, d'empereur, et contre les détenteurs des biens ecclésiastiques.

Dans le but de ne pas accroître les animosités des souverains alors fort hostiles à certains ordres religieux, Clément XIV, élu pape le 19 mai, 1769, suspendit la publication de cette bulle dès le premier Jeudi Saint de son pontificat, c'est-à-dire en 1770.

Primitivement, l'usage de la lecture d'une bulle d'excommunication s'étendait à d'autres fêtes, puis elle fut réservée au Jeudi Saint, à l'Ascension, au jour anniversaire de la Dédicace de la Basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul. Une raison mystique avait présidé au choix de ces solennités. Le Jeudi Saint étant la journée de la communion du grand Sacrement de l'Amour, l'Ascension rappelant la prière du Christ pour la conservation de ses fidèles : *Pater sancte, serva eos*, le jour de la Dédicace symbolisant la consécration des âmes chrétiennes, l'Église frappait ces jours-là pour bien marquer que l'effet de sa sentence mettait ceux qui en étaient l'objet en dehors de sa communion, en dehors de ses prières, en dehors de ceux pour lesquels les temples divins étaient la demeure où Dieu accueillait plus favorablement les prières.

Il est hors de doute qu'avant Urbain IV, 1261, la bulle *In cœna Domini* était déjà annuellement promulguée. En 1273, Grégoire X, alors à Orvieto, ne pouvant présider les cérémonies de la Semaine Sainte, par suite de l'infirmité de sa santé, fit afficher la bulle traditionnelle à la porte de l'église cathédrale. Plus tard, du balcon du palais pontifical d'Avignon, Clément VI, en la journée du Jeudi Saint, 1346, déclara Louis V déchu de la dignité impériale, et invita les électeurs de l'Empire à lui donner Charles IV pour successeur.

La teneur de la Bulle se modifia dans le cours des âges ; c'est ainsi que les textes publiés par Martin V, Paul II, Sixte IV, Pie V, Grégoire XIII ne sont pas identiques.

Pendant que s'en faisait la lecture, le pape, les cardinaux tenaient en leurs mains un cierge de cire noire allumé qu'ils jetaient par terre, quand elle était terminée, que le pape lançait du haut du balcon de Saint-Pierre, en disant ces paroles : *Prædictos omnes excommunicavimus..* A ce moment-là, les cloches de la Ville sonnaient en un désordre voulu pour marquer que l'harmonie n'existait plus entre l'âme de l'Église et les âmes frappées d'excommunication.

Pendant son séjour à Bologne, l'indomptable Jules II, retenu au lit par la maladie, convoqua toute sa cour dans sa chambre, à l'issue de la messe du Jeudi Saint, où tous jetèrent les cierges allumés autour du lit pontifical; quand la lecture de la bulle achevée, le vieux Pape, lançant le sien avec une énergie indignée, prononça le : *Prœdictos omnes excommunicavimus.*

L'usage romain de l'excommunication du Jeudi Saint fut adopté par certaines églises, avec le même cérémonial, et notamment par celle de Venise où, à la même heure qu'à Rome, le patriarche publiait la bulle *In cœna Domini.* Saint Pie V voulut étendre cette coutume à l'Église entière, en 1568, mais à l'exécution de sa volonté s'opposèrent les divers gouvernements, et devant les réclamations générales qu'éleva surtout Philippe II, roi d'Espagne, dans les provinces italiennes duquel la bulle fut une première fois publiée, le Saint-Siège dut revenir sur sa décision, se contentant de proclamer que la promulgation de la bulle faite à Rome devait être tenue comme faite dans toute la chrétienté.

A la cérémonie de la bénédiction Urbi et Orbi succéda, jusqu'en 1870, celle du lavement des pieds à treize prêtres, qui, primitivement, se répétait deux fois, la première, au matin pour rappeler la scène de Madeleine au repas de Simon le Pharisien, la seconde le soir, en souvenir de ce qui se passa au Cénacle. Quelques cardinaux, les ambassadeurs, la Congrégation de la Propagande, l'évêque député aux ordinations des Arméniens, le capitaine de la Garde Suisse avaient le privilège de désigner ceux auxquels le Souverain Pontife laverait les pieds. Pour la circonstance la Garde Suisse pontificale les revêtait d'une longue tunique blanche, retenue par une ceinture de laine de même étoffe et de même couleur. Un manteau blanc, des chaussures blanches, un bonnet blanc complétaient le costume. Revêtu d'une chape rouge, la tête coiffée d'une mitre argentée, le

Pape, entouré de toute sa noble cour, assistait du haut de son trône au début de la cérémonie du *Mandatum*, puis, après avoir quitté chape et mitre, et s'être ceint les reins d'un grémial, il s'avançait vers ceux qui représentaient les apôtres, et leur lavait les pieds. Deux *Bussolanti* en habit rouge escortaient le Pape portant deux grands plateaux sur lesquels reposaient treize serviettes, sur l'autre treize bouquets. Après avoir essuyé les pieds qu'il venait de laver, le Pape remettait en souvenir, à chaque prêtre, la serviette dont il s'était servi, un bouquet, et deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, portant d'un côté l'effigie avec la date des années de son pontificat, de l'autre Jésus-Christ lavant les pieds aux Apôtres avec l'épigraphe : *Ego Dominus et Magister exemplum dedi vobis.*

A l'heure habituelle du repas, auprès d'une table dressée avec luxe, les Apôtres étaient amenés, le Souverain Pontife, en soutane blanche, en rochet et camail rouge, escorté de sa cour en tenue de ville, après avoir béni les mets préparés, les servait lui-même, en un cérémonial dont les moindres détails rehaussaient grandement cette scène.

Autrefois, à la même heure, dans une autre salle du palais du Vatican, les cardinaux, en camail violet, le prince assistant au trône pontifical, prenaient ensemble le repas commémoratif de celui du Cénacle. Les maîtres de chambre, les gentilshommes, les caudataires, les camériers des cardinaux, les *Bussolanti*, les chantres, les nassiers faisaient de même, en une troisième salle, et dans une quatrième dînaient le conservateur et le sénateur de Rome. Le repas des cardinaux se terminait par l'audition d'un sermon prêché par l'un des plus distingués orateurs de Rome qui le prononçait dans la salle même où le dîner avait été servi.

La longueur des offices qui, en ces jours sacrés, se célébraient en la présence du Pape, à la chapelle Sixtine, ne permettant pas aux cardinaux de reprendre aisément le chemin de leur demeure, c'était coutume qu'ils dînassent

également tous ensemble au palais apostolique, le Vendredi-Saint, comme ils l'avaient fait la veille. Toutefois, ce jour-là, non seulement le menu qui était servi, mais la salle à manger elle-même, dans la décoration qu'elle recevait, non moins que le cérémonial, rappelaient la gravité des austères souvenirs. Autour de la table, les chaises étaient remplacées par de simples bancs disposés d'un seul côté ; sur la table, aux vases de fleurs, aux statues dorées des douze apôtres, à l'agneau symbolique qui en faisaient l'ornementation le Jeudi Saint, étaient substitués des anges en bronze portant les instruments de la passion ; une croix s'élevait au milieu ; la chaire du prédicateur enlevée, une simple chaise servait d'appui à celui qui prononçait le discours.

L'après-midi, le chant de l'office des Ténèbres étant terminé, le Souverain Pontife quittait la chapelle Sixtine et se rendait à la Basilique vaticane pour y vénérer les grandes reliques de la Croix, de la Lance, de la Sainte Face, et c'était dans un silence impressionnant que, devant le Pape à genoux, entouré du Sacré Collège, d'une foule immense qui remplissait l'enceinte du temple, les grands souvenirs de la Passion étaient offerts à la vénération de tous.

A l'office du Samedi Saint, le Pape ne s'y rendait qu'après le chant des litanies. La première partie en était présidée par le sacriste du Souverain Pontife, qui est toujours un évêque ; un cardinal lui succédait pour la célébration de la seconde partie. La lecture des prophéties se faisait en latin et en grec. Les litanies terminées, le Pape, en chape blanche, en mitre d'or, entouré de cardinaux, arrivait solennellement, et le Gloria achevé, un auditeur de Rote s'approchant de son trône venait lui dire à haute voix : *Pater sancte, annuntio vobis gaudium magnum, quod est alleluia.* Et, tandis que toutes les cloches, en joyeuses volées, annonçaient l'alleluia à toute la ville de Rome, le canon du fort Saint-Ange mêlait sa voix aux carillons, les drapeaux pontificaux

étaient hissés au sommet du Capitole et sur les édifices publics.

A l'issue de l'office, le Pape revêtait la mozette blanche bordée d'hermine, l'étole blanche, le camauro de même couleur, s'il en avait l'usage, et chaussait les mules blanches ornées d'une croix d'or ; il gardait ce costume jusqu'au samedi *In albis.*

La solennité du jour de Pâques se célébra primitivement à Sainte-Marie Majeure ; la pensée de fêter la résurrection du Sauveur dans la Basilique dédiée à sa divine Mère avait inspiré ce choix. Plus tard, Sixte V abandonna Sainte-Marie Majeure pour Saint-Jean de Latran ; les successeurs de ce Pape abandonnèrent, à leur tour, le Latran pour l'église Saint-Pierre, et jusqu'en 1870, ce fut dans le plus grand temple de la chrétienté que les Souverains Pontifes fêtaient la Résurrection. Les cardinaux se rendaient à la cérémonie en train de gala, c'est-à-dire que le carrosse dans lequel se trouvait chaque prince de l'Église était suivi de deux autres, et c'était en procession solennelle que se déroulait le long cortège de la cour pontificale précédant le Pape porté en *sedia gestatoria*, qui, après avoir été reçu sous le portique de St-Pierre par le chapitre de la Basilique, au bruit des tambours, aux sons des fanfares et des cloches, pénétrait dans l'enceinte tandis que les chantres de la chapelle Sixtine entonnaient le *Tu es Petrus.*

A la seule exception de quelques motets traditionnels, tels que le *Christus resurgens*, de Félix Ancrio, qui est l'une des plus belles compositions des œuvres qu'exécute la chapelle Sixtine, la messe était chantée selon le cérémonial commun à toutes les autres fêtes, et le Pape, suivant la coutume, se communiait non à l'autel, mais à son trône. Dans son ouvrage, *De Myster. Missæ*, Innocent III (1198-1216) donne la raison de cet usage : *Romanus Pontifex non communicat ubi frangit, sed ad altare frangit, et ad sedem communicat, quia Christus in Emmaus coram duobus discipulis fregit, et in Jerusalem coram apostolis manducavit. In Emmaus*

fregisse legitur, sed manducasse non legitur. In Jerusalem non legitur fregisse, sed legitur comedisse.— D'autres auteurs donnent différentes explications à ce rite qui paraît étonnant, au premier abord.

C'était seulement au jour de Pâques, et en celui de Noël, que le Pape communiait les cardinaux diacres, les ambassadeurs, et les plus notables du Patriciat romain. Les premiers communiaient sous les deux espèces, ils prenaient le précieux Sang, à l'aide du chalumeau dont s'était servi le Souverain Pontife.

Enfin, le saint Sacrifice achevé, le cardinal archiprêtre de Saint-Pierre, assisté de deux chanoines, offrait au Pape une bourse en soie blanche brodée d'or renfermant vingt-cinq pièces de vieille monnaie frappée à l'effigie des anciens Pontifes, en lui disant : *Beatissime Pater, capitulum et canonici hujus sacrosanctæ Basilicæ, Sanctitati Vestræ, consuetum offerunt presbyterium pro missa bene cantata.* Le Pape passait alors la bourse au cardinal-diacre qui l'avait assisté, celui-ci la remettait à son caudataire qui, après l'avoir remise à son tour au premier sacristain de la Basilique, en recevait en échange cinq écus pour le contenu de la bourse, et cinq autres écus pour la bourse elle-même.

L'ostension des grandes reliques précédait la sortie du Pape, qui, avant de se retirer dans ses appartements, recevait les souhaits de Sacré Collège, à l'occasion de Pâques, auxquels succédait l'offre que lui faisait le directeur de la chapelle Sixtine de venir exécuter des motets, avec accompagnement d'orgue pendant le repas qu'il allait prendre. Un agneau délicieusement apprêté, la desserte de la table pontificale, un généreux honoraire, telle était la part qui était faite à ceux qui par la mélodie de leurs chants avaient rehaussé l'éclat de la cérémonie.

En présence du Pape, les offices du lundi et mardi de Pâques se célébraient dans la chapelle Pauline, non moins que celui du samedi *in albis.* A l'issu de ce dernier, avait lieu la distribution solennelle des *Agnus Dei*, et s'il se trouvait ce jour-là quelque prince, ou souverain régnant dans la

ville de Rome, le Souverain Pontife lui envoyait, dans le courant de la journée une riche boîte contenant des *Agnus Dei.*

Telles sont résumées à grands traits les cérémonies officielles qui, chaque année pendant la Semaine Sainte, attiraient à Rome, de tous les coins du monde, tant de milliers d'étrangers. Au souvenir de l'incomparable scène du Pape donnant la bénédiction Urbi et Orbi, Louis Veuillot, dans ses " Parfums de Rome ", écrivait : " Après la messe, le Pape parut à la *Loggia* extérieure, revêtu de ses ornements symboliques, revêtu de sa majesté incomparable, revêtu de notre amour. Cent mille personnes étaient sur la place et s'y trouvaient à l'aise. Plusieurs régiments, rangés dans un coin, ne paraissaient qu'un peloton. Les monuments, les montagnes, la vaste campagne inondée de lumière, semblaient attentifs comme les hommes. Parmi tant de merveilles, tous les yeux ne voyaient que le Pape; parmi tant de langages, il n'y avait de pensée que pour lui ; tout faisait silence pour entendre sa seule voix. La voix s'éleva douce, forte, mélodieuse, immense. Il étendit les bras ; cent mille têtes se courbèrent sous la rosée de bénédiction qui tombait de la croix vivante ; cent mille voix répondirent par une acclamation d'amour. Voilà le matériel . Ce que voyait, ce qu'entendait l'amour, qui le dira ? Qui dira ce qu'ajoutaient le lieu et l'heure ? Un torrent de pensées roule dans ce lit des grands souvenirs du monde. . ."

Depuis 1870, le lit du torrent est desséché; en vain les nouveaux maîtres de Rome ont-ils essayé d'y faire rouler les flots d'autres souvenirs; ils ont été impuissants à attirer l'attention de l'univers, et ceux qui viennent à Rome, à l'époque, où en un cérémonial bien amoindri, et sans la présence du Pape, se célèbre l'anniversaire du plus grand drame du monde, ne vont à Saint-Pierre, à Saint-Jean de Latran, à Sainte-Marie Majeure que pour se laisser émouvoir par les sanglots de Jérémie pleurant sur les malheurs de la Ville Sainte.

6 Don Paolo-Agosto

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Dans les derniers jours d'avril, l'Université a accordé une semaine de vacances aux étudiants des Facultés de Droit et de Médecine. Pour ces derniers surtout, c'était un repos bien mérité, car le programme " de guerre " suivi l'an dernier ne leur avait donné aucun répit depuis juin 1918. En général, on a fort goûté cette trêve et on a su en tirer profit de la meilleure façon. Quelques-uns ont trouvé moyen de mêler l'utile à l'agréable, en consacrant leur congé à un petit voyage en groupe à Montréal, voyage qui avait pour but principal une visite des plus intéressantes ; en effet, sous la conduite de confrères montréalais, ils ont parcouru, en observateurs attentifs, les vastes établissements de la Faculté de Médecine du McGill, ses salles spacieuses, ses laboratoires, ses musées. On sait de quelles ressources dispose McGill, grâce à la générosité de nos concitoyens anglais, et de quelle manière on s'efforce d'y réaliser au mieux tous les desiderata de l'enseignement scientifique moderne. Aussi n'est-il pas étonnant que nos étudiants aient trouvé là de quoi s'intéresser et s'instruire. Le voyage leur a laissé la meilleure impression, et ils n'ont d'autre désir que de recommencer aux vacances d'été.

Pour cette fois, nous dit-on, on organisera un voyage aux États-Unis, à Boston ou New-York, si possible. L'initiative est louable, et nous croyons que sa réalisation aurait de bons résultats pour les étudiants, auxquels ces voyages, faits sérieusement, fournissent une excellente occasion d'exercer de la bonne manière leur esprit d'observation, tout en augmentant leur bagage scientifique.

Profitant aussi des vacances, plusieurs professeurs de la Faculté de Médecine ont fait comme leurs élèves et sont partis en " voyage d'études ", si l'on peut dire. MM. les docteurs Rousseau, Vallée, Dagnault, Leclerc, Vaillancourt et Vézina ont passé plusieurs jours à New-York, à observer sur place le fonctionnement et l'organisation des principales institutions médicales ou scientifiques des États-Unis. Au hasard de la plume, nous citerons, entre autres objets qui ont particulièrement sollicité leur attention : l'Institut de Recherches Rockfeller, les hôpitaux de Staten Island, la Faculté de Médecine de l'Université Columbia, le Muséum d'Histoire naturelle et son adaptation spéciale en rapport avec l'enseignement, le système d'études du " Post Graduate, etc. On comprend l'intérêt d'un pareil voyage, et le nombre de suggestions, de projets qu'il ne manque pas de provoquer chez des observateurs aussi compétents et avertis que nos voyageurs. Combien de ces plans de toutes sortes pourront se réaliser ? C'est ce que l'avenir dira... et ce que les ressources financières futures décideront en grande partie.

*
* *

Il nous fait plaisir de signaler le retour au Canada d'un des nôtres, M. le docteur Robert Mayrand, professeur de Dermatologie et de Physiothérapie. M. Mayrand est revenu d'Europe en avril, après avoir servi pendant toute la durée de la guerre dans les hôpitaux militaires des armées canadienne et anglaise. Parti au début des hostilités, il

séjourna d'abord en France, puis partit pour Salonique avec les troupes britanniques dès le commencement de l'expédition. Il y resta plusieurs mois et revint en France, à l'Hôpital Laval de Troyes, puis à Joinville-le-Pont, où il se trouvait lors de la conclusion de l'armistice. A son arrivée au pays, M. le docteur Mayrand a été nommé, par le Gouvernement canadien, commandant général de tous les hôpitaux militaires de Québec.

Nos lecteurs se réjouiront avec nous de l'heureux retour de ce professeur de Laval qui a si complètement pris sa part du travail de la grande guerre, et ils joindront leurs félicitations à celles que nous sommes fiers de lui adresser.

*
* *

Jeudi, le 22 mai, s'ouvrait à Ottawa la conférence annuelle des Universités canadiennes. Mgr le Recteur, accompagné de MM. les professeurs Sirois et Vallée, représentait l'Université Laval. La conférence tint sa première réunion, jeudi le 22 mai, sous la présidence du Dr Mackenzie, de Dalhousie, lequel remplaçait au fauteuil le Dr Walter-C. Murray, qui n'avait pu se rendre à la convention ; celle-ci s'est terminé le vendredi soir, après avoir tenu trois séances. M. le docteur Mackenzie a été élu président pour le prochain terme. M. le notaire Sirois fut nommé secrétaire-trésorier. On décida, et nous tenons à le faire remarquer, que la prochaine réunion aurait lieu à Québec, à l'Université Laval. Nous nous réjouissons à l'avance de cette heureuse circonstance qui amènera chez nous des visiteurs distingués, auxquels nous serons heureux de faire les honneurs de la bonne hospitalité canadienne-française. Pour nous, ce sera un plaisir et un honneur ; pour eux, ce sera peut-être l'occasion de connaître les Canadiens chez eux, tels qu'ils sont ; et ainsi, des deux côtés, il y aura avantage certain et profit appréciable à réaliser.

*

* *

C'est à l'Université Laval qu'aura lieu cette année, les 25, 26 et 27 juin, le congrès de la " Canadian Medical Association ". La réunion de cette année coïncide avec le 50e anniversaire de la fondation de cette Association. On a tenu à célébrer cette fête à Québec, car plusieurs de nos professeurs ont présidé, il y a cinquante ans, à l'organisation de ce groupement des médecins canadiens.

C'est d'ailleurs l'un des nôtres, M. le docteur Grondin qui est actuellement président de la Société ; M. Vallée en est le secrétaire.

D'avance nous souhaitons aux congressistes la plus cordiale et la plus franche bienvenue.

*

* *

Le mouvement des souscriptions en faveur de l'Université a pris une forme des plus pratiques il y a quelque temps. Un groupe d'anciens élèves et de professeurs ont entrepris d'organiser solidement l'œuvre de " l'Aide au développement universitaire ". On a établi un bureau permanent, qui s'occupera de solliciter et de recueillir les souscriptions au fonds d'un million que l'on veut prélever pour le 75e anniversaire de fondation de l'Université. Un comité régulier doit être nommé bientôt pour la direction générale de cette entreprise, que l'on veut mener à bonne fin, et d'une manière qui soit digne de nos anciens et de l'Université. Déjà près de 2,500 lettres ont été envoyées ; les réponses qu'on y a faites ont été, en général, aussi favorables qu'on le pouvait attendre, et c'est là, en même temps qu'un bel encouragement, un excellent augure pour l'avenir.

*

* *

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de M. le docteur Vallée comme membre du comité consultatif des " Connaught Antitoxin Laboratories ". Ces labo-

ratoires ont été inaugurés en 1917 par l'Université de Toronto; ils sont organisés sur le plan des établissements français de Garches, près Paris, lesquels ont été fondés spécialement, comme dépendances de l'Institut Pasteur, pour la fabrication des sérums. Le Comité consultatif des " Connaught Laboratories " compte un représentant de chacune des provinces du Dominion, et il se réunit une fois par année. M. Vallée remplace, comme représentant de la province de Québec, M. le docteur E.-A. Lachapelle, de Montréal, décédé l'année dernière.

Nous aimons aussi à signaler à nos lecteurs que c'est un des professeurs de notre Faculté de Droit, M. Ferdinand Roy, qui a été élu Bâtonnier de la Section de Québec, aux dernières élections du Barreau. Nous voyons dans ce fait une nouvelle marque de l'estime et de la confiance dont M. Roy a toujours joui auprès de ses confrères.

Nous tenons à féliciter cordialement nos professeurs de ces nominations qui les honorent, et qui honorent aussi l'Université.

*

* *

Il y aura, le 19 juin au soir, dans la Salle des Promotions, collation solennelle des diplômes universitaires ; cette séance, qui marque d'ordinaire la clôture de l'année d'études dans toutes les facultés, ne mettra pas fin pourtant, cette année, aux cours de la Faculté de Médecine. Ceux-ci se prolongeront pendant l'été pour ne se terminer qu'au mois d'août. Les élèves de cinquième année auront alors fini leur stage, et pourront entrer dans la pratique de leur profession. Il y aura donc, à la séance du 19, moins de diplômes à décerner que d'habitude ; il ne faudra pas s'en étonner, mais appliquer une fois de plus, à ce cas nouveau, l'explication devenue si banale, par laquelle on explique aujourd'hui, si on ne les justifie pas, tous les dérangements sociaux ou autres : " C'est la guerre !"

LAVAL

QUELQUES-UNES DE NOS FAÇONS DE PARLER

(*suite*)

Espérer

La pluie tombait à plein ciel. Surpris par l'averse, nous nous étions arrêtés à la première maison rencontrée sur la route, maison paysanne toujours hospitalière et où l'on entre comme chez soi. En causant, nous attendions que le soleil reparaisse. Mais le soleil tardait à se montrer, et il continuait à pleuvoir à verse. Désespérant d'en voir assez tôt la fin, nous proposâmes de poursuivre notre route malgré la pluie.

Le maître de la maison, après avoir consulté le temps, voulut nous retenir :

— *Espérez* encore un peu, il va se faire une éclaircie, dit-il.

***

" Espérer ", en français d'aujourd'hui, c'est être dans l'attente d'une chose désirée. Espérer qu'un événement se produise, c'est l'attendre, à la fois parce qu'on l'entrevoit comme probable et parce qu'il est heureux. On souhaite toujours ce qu'on espère ; ce que l'on attend, on peut le souhaiter, mais on peut le craindre aussi.

" Espérer quelqu'un ", c'est pareillement souhaiter sa venue probable. Si sa présence ne devait pas être agréable,

on pourrait l'attendre, on ne l'espèrerait pas. " Je lis, je me promène, je vous espère ", écrit Mme de Sévigné.

Enfin, " espérer ", pris absolument, c'est prendre courage, c'est-à-dire considérer comme devant se réaliser quelque amélioration désirable.

Le franco-canadien connait ces sens du verbe " espérer ". Mais il lui donne aussi la signification générale d' " attendre". Il ne va pas jusqu'à le faire servir à exprimer l'attente d'une chose qu'on redoute, mais il n'en restreint pas strictement l'application à l'attente de ce qu'on désire.

Exemple :

" Si vous voulez m'*espérer* un instant, j'irai avec vous." Cela peut signifier que je consens à vous accompagner, ou même que je désire vous accompagner, mais ne marque en aucune façon que vous souhaitez ma compagnie. *Espérer* n'a ici que le sens d'" attendre ".

Quand il l'emploie absolument, le franco-canadien donne encore au verbe *espérer* le sens général d'" attendre " : " *Espérez* encore un peu, il va se faire une éclaircie."

Souvent, il ajoute à ce sens général une nuance : *espérer*, c'est alors non pas " prendre courage ", mais attendre patiemment, prendre patience :

" *Espérez* donc, on va vous répondre dans un instant, vous ne gagnez rien à vous fâcher."

Ce qui caractérise ces acceptions canadiennes, c'est donc qu'elles ne comportent pas l'expression de désir qui se trouve dans le sens classique; en franco-canadien, on peut *espérer* quelqu'un, sans marquer par là que sa venue serait agréable, et, absolument, on *espère* chaque fois qu'on attend.

Cette acception vient de l'ancienne langue, où *espérer* signifiait simplement " attendre ", attendre une chose bonne ou mauvaise ".(1) Les exemples suivants en témoignent :

" J'espère avoir grant douleur ." (FABRI, *Art de Rhétorique*, t. II, fol. 57B. Cité dans LA CURNE).

(1) Du Cange attribue même à *espérer*, dans certains textes, le sens de " craindre ".

" Elle *espérait* la fièvre ". (*Souvenirs de la Marquise de Créquy*, t. II, p. 160.)

" René de la jaille... avait baptu... ung nommé Pierre de la Genouillerie auquel il avait donné plusieurs coups mortels et dont l'on *espérait* plus la mort que la vie ". (BEAUCHESNE, *La Roche-Talbot et ses Seigneurs*, dans la *Revue historique du Maine*, 1893, p. 287.)

" Lorsqu'aprez une longue queste la beste vient à se presenter où nous l'*espérions* le moins." (MONTAIGNE, *Essais*, l. II, p. 127.)

" A donc fusmes tous esbahis plus que devant, et *espérions* estre tous en peril de mort." (JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*. Cité dans DU CANGE et ROQUEFORT.)

" J'*espéroie* beaucoup plus la mort que la vie, car j'avais l'apostume en la gorge." (*Ibid.*)

Cette extension de sens ne remonte-t-elle pas au latin ?
" Hunc ego si potui tantum *sperare* dolorem."

(VIRGILE, *Énéide*, t. IV, v. 419.)

Elle s'est conservée dans les dialectes provinciaux, en particulier dans les régions d'où sont venus nos ancêtres.

Le sens canadien d'*espérer* se réclame donc d'un droit ancien ; grâce à quoi, ce manquement à l'usage moderne peut nous être imputé à faute, sans pourtant constituer un crime de haute trahison contre cette noble Dame qu'est la langue française.

Les goutterelles

La fabrication du sucre d'érable, du *sucre du pays*, est l'objet d'une industrie dont nul, chez nous, n'ignore les procédés, non plus que les produits. Plusieurs de nos écrivains, curieux des choses du terroir, en ont parlé.(1)

Cette industrie devait avoir sa terminologie. M. l'abbé V.-P. Jutras en a dressé un lexique remarquable par la

(1) L'une des meilleures descriptions de l'exploitation d'une *sucrerie* se trouve dans l'*Annibal* de Napoléon Legendre. *Mélanges*, p. 105.

justesse des définitions et la précision des détails. (1)

De cette termologie spéciale, retenons, pour l'heure, un seul mot : *goutterelle.*

Quand arrive le *temps des sucres*, et que la sève commence à monter sous l'écorce, le *sucrier* entaille ses érables : il pratique dans le tronc de chaque arbre une incision verticale d'où suintera la sève, l'*eau d'érable* ; au-dessous de l'*entaille*, il fixe la *goutterelle*, petite planchette ou lame de métal, en forme de gouge, qui recevra les gouttes de sève coulant de l'*entaille* et les laissera tomber dans le *casseau* d'écorce de bouleau, l'*auge* de bois, la *chaudière* de fer blanc, le vase quelconque placé au pied ou suspendu au tronc même de l'érable.

Aujourd'hui, dans la plupart des *sucreries* ou *érablières* en exploitation, on se sert plutôt de petits ustensiles de métal, ayant la forme de tuyaux ; on les appelle des *chalumeaux.* L'autre mot vaut mieux.

L'usage n'est cependant pas uniforme. Outre *goutterelle*, on rencontre *goudrelle*, *goudrille*, *godrille* et *goudille.*(2)

De ces formes, laquelle est la meilleure ?

Il me semble que le mot *goutterelle* est préférable et devrait être conservé. Il est joli, il convient à l'objet qu'il désigne, et il a de la naissance.

Ce petit instrument n'est, en somme, qu'une sorte de gouttière, canal demi-cylindrique en métal, ou pièce de bois creusée d'une rainure. Or, dans la vieille langue, une petite gouttière était un *goutterel* ou un *gouttereau.* Du Cange a enregistré le mot *goutterel* en 1678, et La Curne en cite un exemple qui date de 1398. (Godefroy donne *goutteret.*)

Pour expliquer les autres formes les plus populaires, on pourrait peut-être les rattacher à l'angevin *goudrille* et au poitevin *goudreille*, qui désignent une mauvaise lame de couteau; mais cette origine est peu sûre, et *goutterelle* est de plus noble lignée.

(1) *L'Industrie du sucre d'érable à la Baie-du-Febvre*, dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, t. II, *passim.*

(2) En certains endroits, *coulisse.*

ADJUTOR RIVARD

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Poignasserie (*pòŋasri*) s. f.
|| Familiarités.

Poignasseux (*pòŋasœ́*) adj.
|| Qui a l'habitude de *poignasser.*

Poigne (*pòŋ*) s. f.
|| *Serrer la poigne* = être avaricieux.

Poigne (**serre-la-**) (*sèr la pòŋ*) s. m. et f., adj.
|| Avaricieux, avaricieuse.

Poignée (*pòŋé*) s. f.
1° || Anse (d'un seau, d'une marmite, d'un pot).
2° || *Prendre le beurre à poignée* = aller trop vite en besogne.

Poigner (*pòŋé*) v. tr.
1° || Empoigner, saisir, prendre. *Ex.* : Il a *pogné* la pelote = il a saisi, il a attrapé la balle. — *Poigner* quelqu'un au collet.— *Poigner* un rhume.— *Au fig.* : Le sermon l'a *poigné* = l'a ému.— Quand il a vu qu'il fallait passer dans un endroit si dangereux, ça l'a *pogné.*

2° || Surprendre, découvrir. *Ex.* : J'ai voulu jouer un tour, mais je me suis fait *pogner*.

3° || Exiger tous les efforts de. *Ex.* : Il a levé la grosse roche, mais ça l'a *pogné*.

Poigner (se) *s pòŋé)* v. réfl.

1° || Se prendre, se cramponner. *Ex.* : Il s'est *pogné* après lui.

2° || Faire un effort, ramasser ses forces. *Ex.* : *Pogne-toi*, pour lever ce fardeau.

Poignet (*póŋè*) s. m.

|| Manchette.

Poignet' (*pòŋet*) s. f.

|| Poignet.

Poigneux (*pòŋœ́*) adj.

|| (Syn. de *poigneux*.)

(*à suivre*)

TABLE DES MATIÈRES

DU

VOLUME 2ème

Février 1919 — Juin 1919

LIVRAISON DE FÉVRIER

Le Parler Français

LIVRAISON DE MARS

Le Parler Français

LIVRAISON D'AVRIL

Le Parler Français

LIVRAISON DE MAI

Le Parler Français

LIVRAISON DE JUIN

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY
Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec